



L'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)

Titre du projet : Projet pilote d'appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique	Organisation(s) de mise en œuvre : Fonds International de Développement Agricole
Contact de l'organisation de mise en œuvre pour le projet: Emime Ndiokubwayo, Directrice Pays du FIDA au Cameroun Pierre-Yves Guedez, Spécialiste Technique Principal - Finance Climatique Adresse : Fonds International de Développement Agricole, Quartier Golf-Ntougou, Rosa Parks Avenue. P.O. Box 836 Yaoundé Cameroun – Téléphone : +237 222 20 71 2 / +393383384824 E-mail : e.ndiokubwayo@ifad.org p.guedez@ifad.org ico-cameroon@ifad.org	Partenaire(s) du projet : Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC), Établissement public Administratif à caractère financier
Pays : Cameroun	Localisation du projet (provinces ou zones prioritaires) : Tout le pays
Description du projet : Le projet a pour objet d'apporter un soutien technique et financier au FODECC (Fonds de développement des filières cacao et cafés), institution publique nationale camerounaise, pour lui permettre de renforcer ses capacités et d'assumer son mandat national de principal instrument de subvention des producteurs des filières cacao et cafés dans l'ensemble des régions de production. Il s'agit aussi de permettre au guichet producteur du FODECC de développer ses capacités à s'ouvrir à d'autres filières agricoles prioritaires et d'amener les producteurs à s'engager dans la transition agroécologique à l'échelle nationale. Le projet vise les objectifs principaux suivants : 1/ le renforcement institutionnel du FODECC ; 2/ l'abondement de son Guichet Producteurs et de ses différents sous-guichets spécialisés, qui	Coût Total du projet : 21 991 551.16 USD Coût total financé par le Fonds fiduciaire de CAFI : 20 512 743.16 USD Montant et durée de la première tranche : 19 000 147.16 USD pour 2 années Autres sources de financement direct : 1 478 808 USD par le FODECC Les déboursements sont conditionnels et soumis aux conditions suivantes : a) Tranche 1 de 19 000 147 USD avec les conditions suivantes : I. Signature de l'accord subsidiaire de don entre le FIDA et le Gouvernement du Cameroun. b) Tranche 2 de 1 512 596 USD avec les conditions suivantes : I. Réaliser une évaluation scientifique du modèle de financement du FODECC en partenariat avec un organisme universitaire ou de recherche de

subventionnent directement les bénéficiaires des 8 régions via des bons d'achat électroniques, des plans d'affaires, des plans de transition agroécologique, et du conseil agricole. 3/ L'augmentation et la diversification des ressources financières internes et externes du Guichet Producteurs, notamment via des mécanismes internationaux de paiements pour services environnementaux.	réputation internationale afin d'évaluer l'efficacité et l'efficience des incitations du FODECC dans la réduction de la déforestation et la durabilité à long terme de la transition agro-écologique réalisée par les agriculteurs bénéficiaires, et proposer des actions concrètes pour améliorer le programme. II. L'extension du modèle de financement du FODECC à d'autres cultures à l'origine de la déforestation, notamment l'hévéa, le palmier à huile et diverses cultures vivrières. III. Lancement officiel du Guichet Collectivités du FODECC, élargi au financement des services environnementaux et de la transition agro-écologique pour les communes (CTD) et les entreprises collectives, après validation du manuel de procédures ad hoc. IV. Démonstration, par une vérification indépendante effectuée selon une méthodologie définie par CAFI, que les résultats clés sont atteints. Les décaissements du FIDA au Bénéficiaire au titre de l'Accord de financement sont soumis aux conditions suivantes : (a) des fonds suffisants seront déposés par le CAFI auprès du FIDA ; et (b) le FIDA n'est pas tenu d'accorder un financement si aucun fonds n'est disponible. Date de démarrage : Septembre 2024 Date de clôture : Septembre 2027 Durée totale (en mois) : 36
EFFETS CAFI auxquels le programme contribue	Montant en USD
1. Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	14 000 000
2. Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	
3. Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	
4. Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale ;	
5. i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	2 094 000
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	


JL FIDA

Investir dans les populations rurales

7. Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt

3 076 788

Date et numéro de la décision d'approbation : Décision EB.2024.23 du 24 juin 2024

Signatures des Organisations participantes :

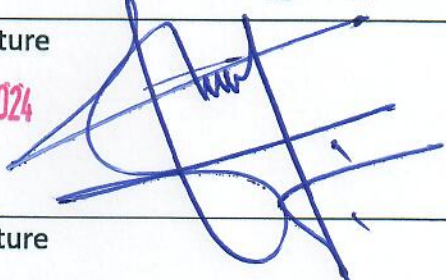
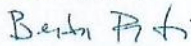
Gérardine Mukeshimana Vice-Présidente du FIDA	Date et signature 26/09/2024 
Alamine Ousmane Mey Ministre de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun	Date et signature 08 NOV 2024 
Berta Pesti Cheffe du Secretariat CAFI	Date et signature DocuSigned by:  DAFEBA0CC65A412... 16-Sep-2024

Table des matières

Tableaux.....	VI
Figures.....	VII
Acronymes	VIII
Glossaire.....	X
Résumé exécutif	XIII
1) Introduction	1
2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet	3
a) Description du contexte général de la zone d'intervention.....	3
b) Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet	4
3) Stratégie du projet.....	8
a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)	8
b) Stratégie d'intervention	11
c) Description des capacités des bénéficiaires.....	21
d) Structuration du projet (produits, activités)	23
e) Schéma de la Théorie du changement.....	36
Contribution des différents produits aux effets de CAFI.....	38
f) Appropriation nationale et durabilité du projet	39
4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la Lettre d'Intention	45
a) Cadre de résultats	45
b) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention.....	48
5) Cohérence et synergies avec les projets existants	48
6) Gouvernance du projet.....	56
a) Organes de gouvernance.....	56
b) Gestion et exécution du projet	57
c) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires.....	62
7) Stratégie d'engagement des parties prenantes	63
a) Gouvernement	64
b) Donateurs et partenaires de développement.....	64
c) Société civile	66
d) Secteur privé	66
e) Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche	67
8) Gestion des risques et des sauvegardes	69
a) Risques et mesures d'atténuation.....	69

b)	Sauvegardes	73
9)	Suivi-évaluation	78
10)	Communication et visibilité	79
11)	Transparence fiduciaire	80
12)	Budget, plan de travail et chronogramme.....	81
a)	Budget ventilé par catégories UNDG	81
b)	Budget détaillé ventilé par catégories UNDG.....	82
c)	Plan de travail par produits/activités pour information	83
d)	Plan d'opérationnalisation du projet	88
13)	ANNEXES.....	91
	ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet..	91
	Fiches de présence des rencontres tenues pendant la mission de Design.....	98
	Rencontres de terrain entre la mission et les services déconcentrés du MINADER (Nkongsamba)	99
	Rencontres à Melong avec les coopératives (COOPAFERLOS) et EMFs (NTAMCCUL).....	101
	ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre.....	105
	Analyse contextuelle et enjeux de genre, jeunes et inclusion sociale dans le développement des filières café et cacao.....	105
	Enjeux de genre dans le contexte socio-économique de mise en œuvre du projet.....	105
	Politiques, stratégies et cadre règlementaire et institutionnel favorable à la promotion genre .	106
	Jeune, emploi et inclusion sociale.....	107
	Stratégies nationales d'insertion des jeunes dans le secteur agricole	107
	Les peuples autochtones et la problématique de l'inclusion sociale.....	108
	GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS MISE EN ŒUVRE DU PROJET	108
	Contraintes des jeunes dans les filières café et cacao et réponse du projet.....	110
	Suivi et Évaluation de l'exécution du projet et du plan d'action genre du FODECC.....	111
	Le Suivi et Évaluation de la performance en genre du FODECC	112
	Analyse des risques liés à la mise en œuvre du plan d'action genre et inclusion sociale du FODECC	112
	Plan d'action pour l'égalité des sexes et l'inclusion sociale	114
	ANNEXE 3 : Stratégie de communication.....	118
	ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché	122
	Sélection du personnel de l'Unité d'Exécution/Gestion du Projet (UGP).....	136
	ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives).....	146
	ANNEXE 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100 000 USD (versions provisoires ou définitives).....	154
	ANNEXE 7 : Analyse économique du projet.....	155
	ANNEXE 8 : Coûts et financement du projet.....	163



ANNEXE 9 : Collaboration avec le programme cacao forestier de la FAO	172
ANNEXE 10: Digital public infrastructure for EUDR compliance	174
ANNEXE 11: Manuels des procédures de gestion du Guichet Producteurs du FODECC	176
ANNEXE 12: Organigramme du FODECC	179
ANNEXE 13 : Compte d'exploitation prévisionnel 1 ha cacaoyer agroécologique	180

Tableaux

Tableau 1: Cadrage budgétaire FODECC et subvention CAFI 2024-2026 en Fcfa (Source : FODECC).....	XVII
Tableau 2: Répartition indicative des fonds CAFI d'abondement du Guichet Producteurs en 2024 et 2025 en USD	XIX
Tableau 3: Composition des subventions accordées pour la campagne 2023 par catégorie de produit et par filière en Fcfa	13
Tableau 4:Éléments clés du manuel de transition agroécologique fu FODECC (2023).....	16
Tableau 5:Situation au 19 décembre 2023 de l'état de consommation de la subvention de la campagne 2023 par région (FODECC, 2024)	16
Tableau 6: Détail des producteurs enrôlés dans les départements du Mounjo, du Mbam&Inoubu et du Mbam&Kim (FODECC, 2024).....	19
Tableau 7: Cadrage budgétaire FODECC vs CAFI 2024-2026 sur Guichet Producteurs et projets en Fcfa (FODECC, 2024)	19
Tableau 8: Répartition indicative des fonds CAFI d'abondement du Guichet Producteurs en 2024 et 2025 en USD	35
Tableau 9:Schéma de la Théorie du changement	36
Tableau 10: Contribution des différents produits aux effets CAFI.....	38
Tableau 11: Cadre de résultats	45
Tableau 12: Cohérence et synergie avec les autres programmes existants au Cameroun	48
Tableau 13: Matrice de gestion des risques liés au projet.....	69
Tableau 14: Mesures et sauvegardes de Cancún et prise en compte dans la mise en oeuvre du projet.....	76
Tableau 15: Budget ventilé par catégories UNDG.....	81
Tableau 16: Budget détaillé ventilé par catégories UNDG.....	82
Tableau 17: Plan de travail par produits/ activités pour information.....	83
Tableau 18: Plan d'opérationnalisation du projet.....	88
Tableau 19: Liste des Établissements de microfinance et leur volume d'activité avec le Guichet Producteur en Décembre 2023 (FODECC, 2024)	93
Tableau 20: Statistiques d'enrôlement des producteurs par département(données brutes avant confirmation) (FODECC, 17 février 2024).....	95
Tableau 22: Coût du projet par composante	165
Tableau 23Coût du projet par catégorie.....	165
Tableau 24: Plan de financement.....	166
Tableau 25: Tableau des coûts par composante et année par année	167
Tableau 26: Tableau des coûts par catégorie année par année	167
Tableau 27: Financement par composante et par financier	168
Tableau 28: Coûts par catégories et par financiers	168

Tableau 29: Répartition des marchés à acquérir.....	169
Tableau 30: Plan annuel de passation de marchés.....	170
Tableau 31: Plan d'acquisition des biens et services/ composante 1	171

Figures

Figure 1: Schéma conceptuel du Guichet producteurs avec ses volets Production-Durabilité-Qualité.....	XIV
Figure 2: Estimation des enrôlements de producteurs au sein du Guichet Proucteurs du FODECC d'ici Decembre 2025 (FODECC 2024)	XV
Figure 3: Logique d'intervention de l'intensification vers la durabilité	XVI
Figure 4: Affectation des fonds d'abondement de CAFI au Guichet Producteurs (FCFA)	XIX
Figure 5: Carte 2022 du domaine forestier du Cameroun (MINFOF-WRI)	4
Figure 6: Planification de l'organisation de l'espace agricole national (SNADDT 2018-MINEPAT)	6
Figure 7: Estimation des surfaces de cacao et de cafés par région (hors Adamaoua) (SNADDT 2018 MINEPAT)	7
Figure 8: Évolution des rendements annuels de cacao et café (1960-2020) (Source : FAOSTAT).....	8
Figure 9: Logique de progression des différents volets du Guichet Producteurs : Quantité-Durabilité-Qualité.....	12
Figure 10: Logique d'intervention des différents volets du Guichet Producteur.....	14
Figure 11: Le Guichet Producteurs du FODECC et ses 8 volets spécifiques.....	14
Figure 12: Projection de l'enrôlement des producteurs de cacao et de café dans le système FODECC à l'horizon 2025 (FODECC, 2024).....	17
Figure 13: Estimation de la croissance des ayants droits vs bénéficiaires réels au regard des disponibilités financières actuelles (FODECC, 2024)	17
Figure 14: Répartition budgétaire indicative des fonds de la Composante 2 pour abonder les volets du Guichet Producteurs en 2024 et 2025 (en Fcfa)	34
Figure 15: Synthèse de la théorie du changement.....	37
Figure 16: Ancrage institutionnel du projet.....	57
Figure 17: Chaîne de prestation du projet	61
Figure 18: Cartographie des acteurs.....	64

Acronymes

Avant-Projet Définitif

APS	Avant-Projet Sommaire
APV-FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire/ Forest Law Enforcement and Trade
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des États d'Afrique centrale
BIP	Budget d'Investissement Public
BIP	Budget d'Investissement Public
BM	Banque Mondiale
CAFI	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CAMPOST	Société nationale des Postes du Cameroun
CEEAC	Communauté Économique des États d'Afrique centrale
CICC	Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique centrale
Coop	Coopérative simplifiée ou avec conseil d'administration
COP	Conférence of Parties
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DAO	Document d'Appel d'Offres
DFnP	Domaine Forestier non Permanent
DFP	Domaine Forestier Permanent
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EMF	Établissement de Microfinance
FAO/NFOF	Organisation pour l'agriculture et l'alimentation / Programme forêts
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FOB	Free on Board
FODECC	Fonds de Développement des filières Cacao et Cafés
GIC	Groupeement d'initiative Commune
GIE	Groupeement d'Intérêt Économique
GIZ	Coopération technique allemande
IDH	Institut néerlandais de développement du commerce
IRAD	Institut de Recherche Agronomique pour le Développement
KfW	Banque Allemande de Développement/Coopération financière
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEPAT	Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MPCF	Fonds Multipartenaires des Nations Unies
NIES	Notice d'Impact Environnemental et Social
NOSO	Nord-Ouest/Sud-ouest
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OM & MOMO	Systèmes de transfert d'argent d'ORANGE et de MTN
ONACC	Observatoire National du Changement Climatique
ONCC	Office national du Cacao et des Cafés
OP	Organisation de Producteurs/Professionnelle/Paysanne
PA	Plan d'Affaires
PAD-CACAO	Projet d'appui au développement du cacao
PARF-CAFE	Projet d'appui à la relance de la filière café
PARPAC	Projet d'Appui à la Relance de la Production Agricole du Cameroun
PATNUC	Projet d'Accélération de la Transformation Numérique du Cameroun
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PLADDT	Plan Local d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
PM	Premier Ministère/Primature
PPP	Partenariat Public Privé
PRODOC	Document de Projet
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
PTF	Partenaire Technique et Financier
RDUE	Règlement Déforestation de l'Union Européenne
S&E	Suivi et Évaluation
SDSR/PNIA	Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d'Investissement Agricole
SIG	Système d'Information Géographique
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SND30	Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030
SOECAO	Société de Développement du Cacao
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
Telcom	Sociétés de télécommunications
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UGP	Unité de Gestion du Projet
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique

Glossaire

1. **Acteur** : Personne ou regroupement jouant un rôle précis dans un ou plusieurs services
2. **Appuis aux entreprises / OP** : subventions financières, en matériels ou équipements, intrants et/ou assistance technique allouée à une entreprise agricole/ OP en soutien au développement de ses activités.
3. **Argumentaire (de négociation)** : préparation des arguments ou des points à votre avantage pour défendre un projet ou susciter l'acceptation d'un accord
4. **Autres terres boisées** : des terres non classées comme « forêts » d'une étendue de plus de 0,5 hectare, caractérisées par un peuplement d'arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et par un couvert forestier de 5 à 10 %, ou par un peuplement d'arbres pouvant atteindre ces seuils in situ, ou par un couvert mixte constitué d'arbustes, de buissons et d'arbres dépassant 10 % de sa surface, à l'exclusion des terres dédiées principalement à un usage des terres agricole ou urbain;
5. **Bailleurs** : il s'agit des pays, des institutions ou des organismes internationaux qui apportent une partie du financement du Projet. Ils ont généralement un avis (de non-objection) pour autoriser certaines opérations du Projet telles que l'adoption d'un budget ou d'un plan de travail, l'autorisation d'une dépense, etc.
6. **Bon d'achat électronique** : à l'origine le bon d'achat est un coupon portant une valeur permettant d'acheter un bien précis ou non dans un magasin acceptant ce mode de paiement comme une monnaie. Le bon d'achat électronique en est la version numérique, il peut être émis par le commerçant lui-même (par ex comme une prime pour ses meilleurs clients sous forme d'avoir), par un État ou un programme pour toucher directement une cible spécifique en prenant ainsi en charge tout ou partie du coût d'un produit précis dans le cadre d'une action sociale ou économique.
7. **Cadres de concertation** : ce sont des instances de dialogue inter acteurs et avec l'État sur des thématiques précises et/ou sur les politiques agricoles et sectorielles.
8. **Chaine de valeur** : ensemble d'activités clés qui a un impact réel et qui donne un avantage concurrentiel au produit, valeur nécessaire pour pérenniser l'entreprise et l'organisation de producteurs. La chaine valeur concerne en premier lieu des étapes de la production au sein de l'entreprise elle-même. Par extension, le concept chaine de valeur est également utilisé pour l'ensemble des étapes de valorisation d'un produit au sein d'une filière comportant plusieurs agents économiques ayant des relations commerciales entre eux, encore appelés partenariats productifs.
9. **Cofinancement** : opération au cours de laquelle le dispositif de subvention apporte une partie du financement nécessaire à un projet d'une entreprise agricole
10. **Déforestation** : la conversion, anthropique ou non, de la forêt pour un usage agricole
11. **Dégradation des forêts** : les modifications structurelles apportées au couvert forestier, prenant la forme de la conversion :
 - a. De forêts primaires ou de forêts naturellement régénérées en forêts de plantation ou en d'autres surfaces boisées
 - b. De forêts primaires en forêts plantées.
12. **Dialogue au sein d'une filière** : il s'agit d'une concertation entre acteurs de la filière pour prendre des décisions sur les accords qui vont régir leurs activités respectives. Le dialogue s'appuie sur des données objectives, vérifiables et défendables.

13. **Filière** : ensemble d'agents économiques qui concourent à l'élaboration d'un produit final. Généralement la filière est désignée par le produit lui-même.
14. **Forêt** : une étendue de plus de 0,5 ha caractérisée par un peuplement d'arbres d'une hauteur supérieure à 5 m et par un couvert forestier de plus de 10% ou par un peuplement d'arbres pouvant atteindre ces seuils in situ, à l'exclusion des terres dédiées principalement à un usage agricole ou urbain.
15. **Forêt de plantation** : une forêt plantée soumise à une gestion intensive et qui, au moment de la plantation et de la maturité du peuplement, remplit tous les critères suivants: une ou deux essences, une structure équiennne et un espacement régulier; sont incluses les plantations à courte rotation visant la production de bois, de fibres et d'énergie; sont exclues les forêts plantées à des fins de protection ou de restauration de l'écosystème, ainsi que les forêts établies par plantation ou semis qui, à la maturité du peuplement, ressemblent ou ressembleront à une forêt naturellement régénérée ;
16. **Forêt naturellement régénérée** : forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle, elle inclut l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - a. Les forêts où il est impossible de faire la distinction entre la forêt plantée et la forêt naturellement régénérée ;
 - b. Les forêts présentant un mélange d'essences d'arbres indigènes naturellement régénérés et d'arbres plantés ou semés, et où les arbres naturellement régénérés sont censés constituer la majeure partie du matériel sur pied à maturité du peuplement ;
 - c. Les taillis des arbres originellement établis par régénération naturelle ;
 - d. Les arbres naturellement régénérés d'essences introduites ;
17. **Forêt plantée** : une forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou par semis délibéré, et où les arbres plantés ou semés sont censés constituer plus de 50 % du matériel sur pied à maturité ; sont inclus les taillis d'arbres originellement plantés ou semés ;
18. **Forêt primaire** : une forêt naturellement régénérée d'essences d'arbres indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne pas sensiblement perturbés.
19. **Géolocalisation** : la localisation géographique d'une parcelle décrite au moyen des coordonnées de latitude et de longitude correspondant à au moins un point de latitude et un point de longitude et utilisant au moins six chiffres décimaux; pour les parcelles de plus de 4 hectares, utilisées pour la production des produits de base en cause autres que les bovins, celle-ci est fournie à l'aide de polygones, avec des points de latitude et de longitude en suffisance pour décrire le périmètre de chaque parcelle;
20. **Interprofession** : c'est le cadre par excellence de représentation d'une filière. Il regroupe tous les acteurs de la filière souvent regroupés en collège et sert d'instance de dialogue entre acteurs, de même qu'il régit l'accès aux différents métiers (corps professionnel).
21. **Livvable** : élément attendu dans la livraison d'un marché de biens ou de service.
22. **Mise à jour (ou actualisation) d'un document** : action qui consiste à prendre en compte les changements à apporter au contenu de ce document pour arriver à un document correct qu'on dit alors « à jour » ou « actualisé ».
23. **Non objection** : avis donné par le (s) bailleur (s) pour autoriser une opération soumise à leur approbation avant qu'elle soit faite.
24. **OP** : Organisation professionnelle légale regroupant des producteurs et/ou transformateurs autour d'une activité commune visant à améliorer les performances des membres et de leur organisation. Selon les termes de la loi OHADA, les OP du secteur agriculture et élevage ont vocation pour la plupart à muter juridiquement sous forme de SCOOPS ou de SCOP-CA afin de pouvoir fonctionner comme des sociétés commerciales à part entière.

25. **Opérateur** : toute personne physique ou morale qui, dans le cadre d'une activité commerciale, met des produits en cause sur le marché ou les exporte ;
26. **Parcelle** : des terres au sein d'un bien immobilier unique, telles qu'elles sont reconnues par le droit du pays de production, qui présentent des conditions suffisamment homogènes pour qu'il soit possible d'évaluer le niveau de risque agrégé de déforestation et de dégradation des forêts associant aux produits de base en cause qui sont produits sur ces terres ;
27. **Partenariat productif (PP)** : il s'agit de relations d'affaires conclues entre des acteurs différents de la filière dans un but économique dans le cadre d'un document formel (contrat ou convention) signé par les parties concernées.
28. **Plan d'affaire (PA)** : Conception d'un ensemble d'activités limitées dans un temps précis qui vise un ensemble d'objectifs et qui sollicite un financement.
29. **Plantation agricole** : des terres caractérisées par des peuplements d'arbres dans les systèmes de production agricole, tels que les plantations d'arbres fruitiers, les plantations de palmiers à huile, et les systèmes agroforestiers dont les cultures se déroulent sous couvert arboré ; sont incluses toutes les plantations des produits de base en cause autres que le bois; les plantations agricoles sont exclues de la définition de «forêt»;
30. **PLS** : appellation générale qui désigne les structures engagées dans l'accompagnement des ruraux dans leurs Projets (prestataires locaux de services). Les PLS peuvent avoir des formes juridiques diverses (ONG, association, bureau d'études, consultants indépendants etc.).
31. **Processus** : suite logique d'activités qui concourent à un même but.
32. **Producteur** : personne physique ou morale dont l'activité principale est de produire
33. **Produit** : cultivé, récolté, ou obtenu sur des parcelles concernées ou élevé sur ces parcelles ou, dans le cas des bovins, dans des établissements ;
34. **Transition Agroécologique : processus d'intensification agricole durable** permettant d'augmenter et de diversifier les productions au bénéfice des producteurs et des consommateurs **tout en préservant les écosystèmes agricoles.**
35. **Usage agricole** : l'utilisation des terres à des fins agricoles, y compris des plantations agricoles et des zones agricoles en jachère, et à des fins d'élevage du bétail.
36. **Zéro-déforestation** caractérise:
 - a. Les produits en cause qui contiennent des produits de base en cause qui ont été produits sur des terres n'ayant pas fait l'objet d'activités de déforestation après le 31 décembre 2020, ou qui ont été nourris avec de tels produits ou fabriqués à partir de tels produits ; et
 - b. Dans le cas de produits en cause qui contiennent du bois ou ont été fabriqués à partir du bois, les produits en cause dont le bois a été récolté dans la forêt sans causer de dégradation des forêts après le 31 décembre 2020.

Résumé exécutif

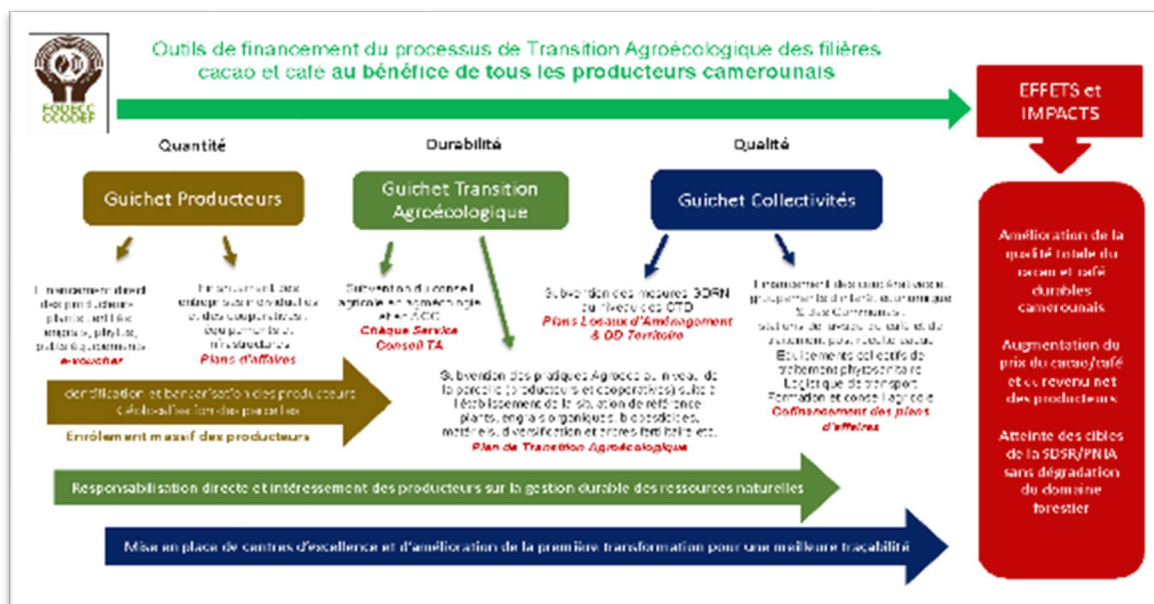
- 1. Le projet d'appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique au Cameroun** est proposé au financement de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) par le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), point focal CAFI, en partenariat avec le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC), établissement public administratif à caractère financier, en charge du soutien financier aux filières cacao et café. Le Conseil d'Administration de CAFI a validé en 2023 un montant de 20MUSD pour ce projet et validé la candidature du FIDA comme agence de mise en œuvre pour accompagner le FODECC de son expertise. Le projet sera conduit ici par le FODECC lui-même, avec une unité de gestion de projet intégrée soutenue par le FIDA.
- 2. Le contexte du marché international pour le cacao est actuellement très favorable** avec une nette remontée des cours ces dernières années, avec 2200 à 2400 Fcfa/kg payé au producteur au premier trimestre 2024 selon l'Office National du Cacao et du Café (ONCC¹), qui incite les producteurs et productrices à relancer leur activité de production, régénérer des vergers sont souvent restés abandonnés, voire étendre leurs surfaces de production, notamment dans les jachères, si ce n'est les forêts. Les cours se sont également améliorés pour le café, mais dans une moindre mesure, aux prix de 1500 Fcfa/kg payé au producteur au premier trimestre 2024 selon l'ONCC. Or, depuis la publication en 2023 du Règlement Déforestation de l'Union Européenne (RDUE²), la totalité des volumes de cacao et de café exportés à partir de 2025 devra être entièrement tracée, et il n'est plus autorisé de créer de nouvelles plantations de café ou de cacao au sein d'une forêt naturelle ou naturellement régénérée après 2020. Tout l'enjeu est donc de pouvoir augmenter la production nationale, au profit notamment des petits producteurs agricoles, sans pour autant engendrer de nouvelles défriches forestières.
- 3. A la suite de l'adoption en août 2019 par le Gouvernement³ d'un nouveau paradigme de subvention agricole prévoyant deux modalités principales, les subventions dites de masse (via des bons d'achat électroniques) et celles dites ciblées (via des plans d'affaires), le FODECC a développé depuis 2020 le « Guichet Producteurs » dont les ressources proviennent d'une quote-part de la redevance payée à l'exportation et à l'entrée usine par le cacao et les cafés. Considérant que ce prélèvement obligatoire est en quelque sorte un manque à gagner pour les producteurs dans un système économique où les prix sont totalement libéralisés, le Guichet Producteurs propose un modèle de rétrocession d'une**

¹ [Office National du Café et du Cacao](#)

² Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, Juin 2023.

³ Cf. Manuel de procédures de subvention agricole et arrêté du PM de 2019 via lien en annexe 11

partie de ce prélèvement comme une péréquation au profit des producteurs, et



notamment des plus petits d'entre eux.

Figure 1: Schéma conceptuel du Guichet producteurs avec ses volets Production-Durabilité-Qualité

- Les partenaires du FODECC pour le fonctionnement du Guichet Producteurs** sont notamment, outre les producteurs eux-mêmes qui en sont bénéficiaires, la société EDENRED qui développe et met en place le système informatique, les établissements bancaires et de microfinances qui délivrent les bons d'achat électroniques, les agrodealers qui distribuent les produits subventionnés (exclusivement des engrais complets spécial cacao et spécial café non-azotes), les sociétés de télécommunication qui fournissent les services de téléphonie, de transfert d'argent et d'internet, le Conseil Interprofessionnel Cacao et Café (CICC) et ses coopératives membres qui accompagnent les producteurs, les services du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF) qui assurent le contrôle des déclarations des producteurs et de la qualité des intrants subventionnés. Des conventions de partenariat sont et seront établies pour articuler l'ensemble des acteurs clés du dispositif.
- Avec le succès de la phase pilote lancée en 2022 dans le département du Mounjo**, le Gouvernement a décidé d'étendre en 2023 les activités du Guichet Producteurs aux 8 régions du pays produisant du cacao et/ou du café. Début 2024, 120.000 producteurs dont 35,8% de femmes sont enrôlés dans le système FODECC et près de 40.000 ont d'ores et déjà bénéficié de subventions via des bons d'achat électroniques délivrés par les banques et microfinances à leurs clients producteurs. Ainsi, entre novembre et décembre 2023, 6,35 Milliards de Fcfa de subvention, soit 10,58 MUSD, ont été délivrés dont 1,2 MdFcf

pour le café et 5,1 MdFcf pour le cacao. Toutes les transactions sont effectuées par voie électronique via les téléphones et les terminaux des producteurs, des établissements de microfinance et des agrodealers, et transitent par la plateforme numérique du FODECC. Le volet G1/a-ebon est la porte d'entrée de ce nouveau dispositif de subvention agricole, qui fonctionne tel un produit d'appel pour inciter les producteurs de cacao et des cafés à s'enrôler et accepter de s'identifier, géoréférencer leurs parcelles, ouvrir des comptes bancaires, utiliser les nouvelles technologies, et mobiliser leurs propres ressources pour financer la quote part restant à leur charge.

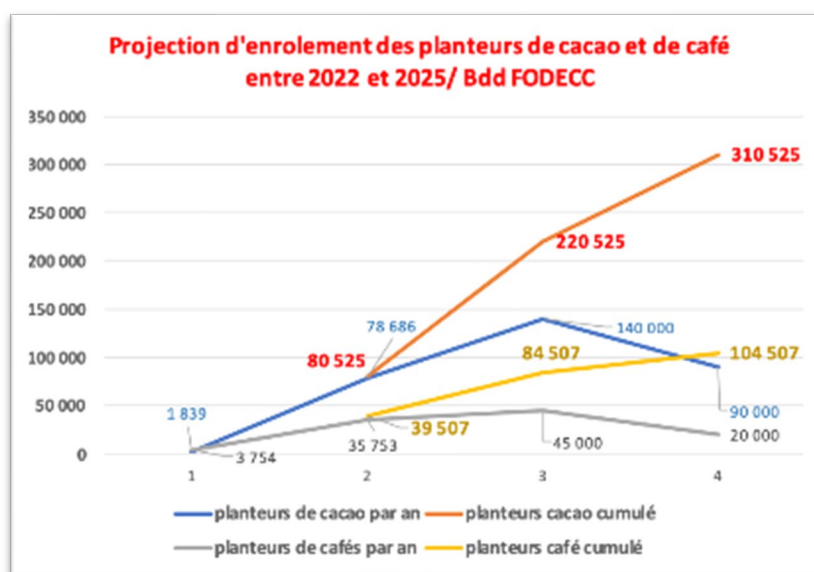


Figure 2: Estimation des enrôlements de producteurs au sein du Guichet Producteurs du FODECC d'ici Décembre 2025 (FODECC 2024)

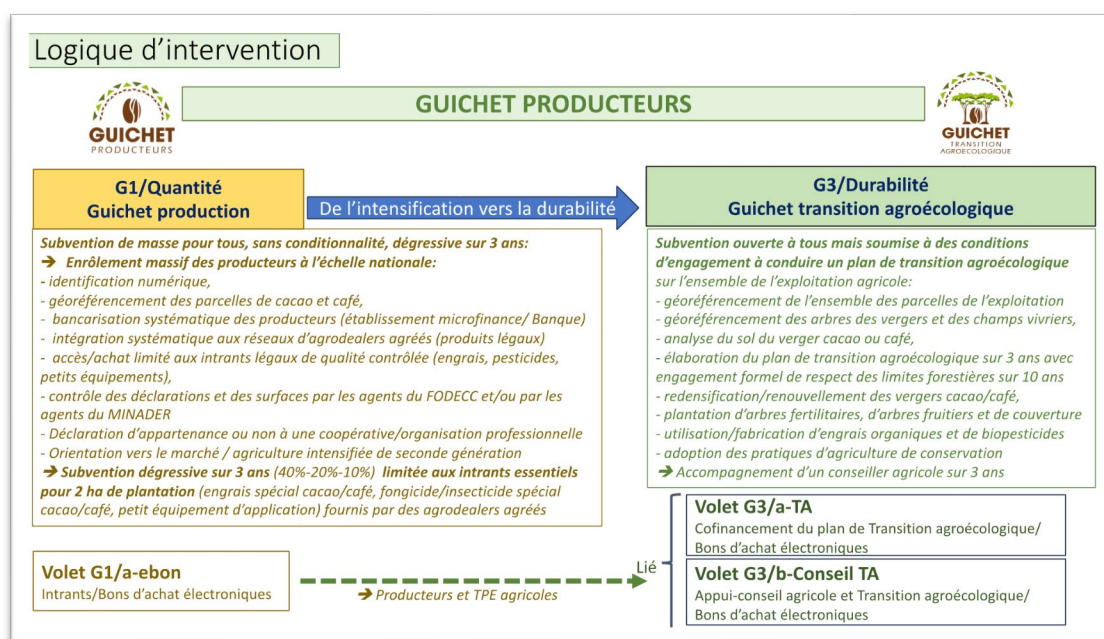
6. Le FODECC a développé, avec l'appui de l'assistance technique européenne, plusieurs volets du Guichet Producteurs avec trois fenêtres principales :

- **Fenêtre Production**, composée du volet (i) G1/a-ebon de subvention de masse de la production, (ii) du volet G1/b-Plan d'affaires pour les producteurs et les petits groupements de producteurs,
- **Fenêtre Collectivités** composée du (iii) volet G2/a-CTD pour le financement des centres de traitement post-récolte au niveau des communes rurales et du volet (iv) G2/b-Coop pour le cofinancement des plans d'affaires des coopératives ou GIE partenaires de ces communes pour la mise en activité des centres de traitement post-récolte subventionnés. Pour appuyer les communes dans la mise en œuvre d'actions de transition agroécologique à une échelle collective et plus large, deux volets additionnels vont être développés en 2024 : le volet (v) G2/c-PLADDT pour appuyer les communes dans la préparation de leur plan local d'aménagement et de développement durable de leur territoire, et le volet (vi) G2/d-Transition Agroécologique pour cofinancer les investissements des communes en matière de restauration des paysages dégradés, de redensification agroforestière, etc.
- **Fenêtre Transition Agroécologique** avec un volet (vii) G3/a-TA pour financer directement via des bons d'achat électroniques les producteurs de cacao et de café

qui acceptent de s'engager fermement sur la voie de la transition agroécologique, et un volet (viii) G3/b-Conseil Agricole pour financer les services de conseillers en transition agroécologique auprès des producteurs, et les aider notamment à préparer leur plan de transition agroécologique, élément obligatoire du contrat d'engagement avec le FODECC pour pouvoir prétendre à la subvention.

7. Le volet G1/a-ebon est opérationnel depuis 2022, et le projet permettra d'accélérer la mise en œuvre des volets G1/b-PA (premier trimestre 2024), volets G2/a & b (premier semestre 2024), volets G3/a & b (second semestre 2024) et volets G2/c & d (premier semestre 2025). Dans ce modèle multiforme de subvention agricole, le bénéficiaire est volontaire et toujours le premier contributeur, ayant à sa charge la majorité des coûts, la subvention venant simplement récompenser en quelque sorte son effort⁴. L'intérêt de ce modèle est que l'effet levier des financements du FODECC est de l'ordre de 1 à 10, il est presque de l'ordre de 1 à 20 au regard des fonds additionnels apportés par le projet sur 2024 et 2025.

Figure 3: Logique d'intervention de l'intensification vers la durabilité



8. Compte tenu de l'engouement des producteurs dans toutes les régions concernées, le FODECC prévoit 300.000 producteurs enrôlés d'ici décembre 2024 et entend dépasser les 600.000 d'ici 2027, dont au moins 30% de femmes et 20% de jeunes. Il s'agit de pouvoir accompagner la politique nationale de relance du cacao et des cafés à l'échelle nationale telle que planifiée dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30)⁵ du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

⁴ Cf. Manuel de subvention agricole (MINADER/PM) et Manuel de procédures du Guichet Producteurs

⁵ République du Cameroun, [Stratégie Nationale de Développement 2020-2030](#), 2020.

et la Stratégie de développement du secteur rural et plan national d'investissement agricole (SDSR/PNIA) du MINADER. D'ici 2030, l'enjeu est de pouvoir doubler voire tripler la production de cacao et de cafés tout en préservant les forêts naturelles ou naturellement régénérées, conformément aux engagements pris avec l'UE et la communauté internationale en matière de protection des ressources forestières et de biodiversité, et mis en exergue dans la Feuille de route pour un cacao sans déforestation du MINADER⁶. Au-delà du cacao et des cafés, l'enjeu est clairement d'anticiper les effets de la croissance démographique et les besoins d'augmentation considérable de la production alimentaire au niveau national et sous-régional, lesquels vont doubler d'ici 2040. Le modèle du Guichet Producteurs est ainsi appelé à s'étendre à plusieurs filières agricoles prioritaires, notamment le riz, le maïs, le lait, le poisson, le manioc, le poulet, etc. Une procédure est engagée au niveau gouvernemental pour étendre le mandat du FODECC et lui permettre de soutenir les filières agricoles prioritaires sur tout le pays.

9. Avec les ressources provenant de la redevance prélevée à l'exportation, le FODECC finance, outre le Guichet Producteurs, son propre fonctionnement, ainsi que les programmes d'appui aux filières cacao (PAD-CACAO) et cafés (PARF-CAFE) et un programme de recherche agronomique avec l'IRAD⁷ sur les questions variétales. Le FODECC a également investi considérablement en matière de développement des outils informatiques pour le Guichet. Ainsi, les ressources actuelles du FODECC sont devenues insuffisantes pour pallier les volumes de financement nécessaires générés par le dispositif d'enrôlement à l'échelle nationale, lesquels continuent à croître.
10. Le principe sous-tendant l'utilisation des ressources CAFI, destinées à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts pour abonder le Guichet Producteurs, est de promouvoir l'intensification agricole, d'une part, et d'inciter au respect des limites des forêts primaires ou naturellement régénérées, d'autre part. Pour cela, la subvention vise à faire effet levier en améliorant les résultats obtenus sur les surfaces cultivées afin de réduire les besoins d'extensions agricoles au sein des forêts voisines et d'inciter les producteurs de cacao et de café à mettre en œuvre des plans de transition agroécologique sur les exploitations.

Tableau 1: Cadrage budgétaire FODECC et subvention CAFI 2024-2026 en Fcfa (Source : FODECC)

Année	FODECC Guichet Producteurs (en Fcfa)	FODECC Guichet Collectivité/ Qualité (en Fcfa)	FODECC/ Guichet Transition agroécologique (en Fcfa)	FODECC/ PAD Cacao & PARF Café (en Fcfa)	FODECC / développement des applications GTA (en Fcfa)	CAFI Guichet Producteurs/ TA (en Fcfa)	Investissement direct des producteurs en + de la subvention accordée en Fcfa
2023	6.500.000.000	0	100.000.000	2.300.000.000 1.300.000.000	1.622.000.000	0	
2024	6.500.000.000	900.000.000	100.000.000	2.500.000.000 1.500.000.000	717.000.000	4.200.000.000	39.000.000.000
2025	6.500.000.000	900.000.000	100.000.000	2.500.000.000	500.000.000	4.200.000.000	70.000.000.000

⁶ MINADER, [Feuille de Route pour un cacao sans déforestation](#), 2019.

⁷ IRAD : Institut de Recherche Agricole pour le Développement

				1.500.000.000			
2026	6.500.000.000	900.000.000	100.000.000	2.500.000.000 1.500.000.000	500.000.000	-	93.000.000.000
Total	19.500.000.000	2.700.000.000	400.000.000	16.000.000.000	2.340.000.000	8.400.000.000	202.000.000.000

- 11.** Le budget de 20 MUSD demandé à CAFI sera exécuté sur 3 ans de 2024 à 2027 pour la composante 1 de renforcement des capacités du FODECC (4.5M USD), et sur 2 ans de 2024 à 2025 pour la composante 2 d'abondement du Guichet Producteurs (14 MUSD). Avec l'appui du FIDA, le projet aura comme priorité de faire en sorte que les capacités humaines et opérationnelles du FODECC soient renforcées et consolidées afin de pouvoir passer à l'échelle et mobiliser et gérer des ressources financières beaucoup plus importantes, qu'elles proviennent d'une augmentation de la quote-part de la redevance rétrocédée au FODECC, de dotations budgétaires nationales ou de sources externes. Le double objectif d'augmentation de la production nationale en produits de rente et en produits vivriers, d'une part, et de préservation du couvert forestier et de la biodiversité, d'autre part, nécessite la mobilisation de ressources financières considérables tout en étant en mesure de garantir la bonne gouvernance, la maîtrise des coûts de transaction et la capacité à financer le plus directement possible les bénéficiaires au sein des filières agricoles prioritaires, d'où la nécessité d'accompagner le développement du Guichet Producteurs.
- 12.** L'objectif du projet est que le Guichet Producteurs contribue à l'intensification agricole et à la réduction des besoins d'ouverture de nouvelles terres agricoles au détriment des forêts intactes ou naturellement régénérées. Les principaux résultats attendus sont notamment : i) l'institution FODECC est renforcée en vue d'assumer sa mission à l'échelle nationale, prenant mieux en compte les défis environnementaux et de genre ; ii) Les différents volets du Guichet Producteurs du FODECC permettent de subventionner l'intensification agricole, l'amélioration de la qualité, la transition agroécologique et le conseil agricole dans les différents bassins de production ; iii) les ressources financières internes/nationales et externes/internationales du Guichet Producteurs sont augmentées et diversifiées, y compris via des mécanismes internationaux de paiements pour services environnementaux ; iv) les autres filières agricoles à fortes potentialités de déforestation sont intégrées dans le dispositif.
- 13. La composante 1 permettra de financer via la Sous-Composante 1.1.** le renforcement des capacités du FODECC, comprenant i) le renforcement institutionnel et organisationnel, ii) actualisation des manuels de procédures et de gestion des volets du Guichet Producteurs, iii) une cellule de suivi-évaluation, iv) une cellule genre et inclusion sociale, v) une cellule de formation, vi) une cellule de communication ; **La Sous-Composante 1.2** prévoit l'accompagnement de l'opérationnalisation et de la digitalisation du FODECC, i) développement et diversification de la plateforme numérique, ii) internationalisation de la gestion du dispositif numérique, iii) développement d'extensions spécifiques d'évolution face aux besoins. **La Sous-Composante 1.3.** financera la construction d'un nouveau siège du FODECC à Yaoundé, i) études architecturales, ii) Construction et suivi des



travaux. Avec Sous-Composante 1.4. couvrira les actions de plaidoyers et de recherche et mobilisation de financements complémentaires internes et externes (dossiers, etc.).

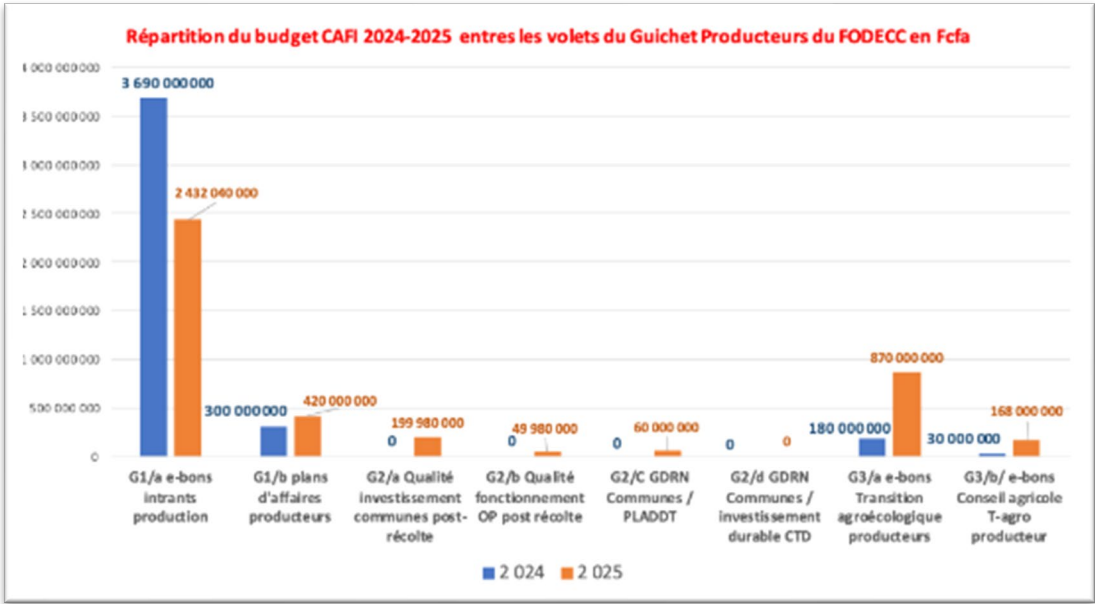


Figure 4: Affectation des fonds d'abondement de CAFI au Guichet Producteurs (FCFA)

14. La composante 2 se résume à l’abondement du Guichet producteurs sur 2024 et 2025 selon la répartition décrite dans le graphe ci-dessus (en Fcfa) et en USD dans le tableau ci-après.

Tableau 2: Répartition indicative des fonds CAFI d'abondement du Guichet Producteurs en 2024 et 2025 en USD

Répartition budget CAFI 2024-2025 USD	2023	2024	2025
G1/a e-bons intrants producteurs	USD	6 150 000	4 053 400
G1/b plans d'affaires	USD	500 000	700 000
G2/a Qualité investissement communes		0	333 300
G2/b Qualité fonctionnement OP		0	83 300
G2/C GDRN Communes / PLADDT		0	100 000
G2/d GDRN Communes / investissement durable		0	0
G3/a e-bons Transition agroécologique		300 000	1 450 000
G3/b/ e-bons Conseil agricole T-agro		50 000	280 000
		7 000 000	7 000 000



1) Introduction

1. L'initiative CAFI propose depuis 2015 des appuis financiers aux États du Bassin du Congo pour leur permettre de s'aligner sur les normes environnementales et sociales reconnues sur le plan international en matière de gestion des espaces forestiers tropicaux, d'aménagement des territoires forestiers, d'intensification agricole et de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts. Le CAFI et le gouvernement du Cameroun sont engagés dans un dialogue pour l'atteinte des engagements internationaux du Cameroun en matière de gestion durable des ressources naturelle, illustrée dans sa Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND) et sa Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) d'une part, et celle d'une vision commune de l'utilisation durable des terres d'autre part. Dans l'attente de l'aboutissement d'une lettre d'intention entre le Gouvernement du Cameroun et le CAFI, une convention préliminaire a été signée pour le financement d'une phase de lancement de 60 M USD, dans laquelle s'inscrit pleinement le programme d'appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique au Cameroun.
2. Suite à la soumission de sa réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le CAFI pour le Cameroun en Juin 2023, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) a été sélectionné sur base technique en Juillet 2023 par le Conseil d'administration de la CAFI et le Ministère camerounais de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) comme entité de mise en œuvre du programme pilote d'appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique au Cameroun. La lettre de non-objection du MINEPAT a été reçue le 2 octobre 2023, désignant officiellement le FIDA comme l'entité de mise en œuvre du projet. Une demande de don de préparation a ensuite été élaborée par le FIDA, laquelle a été approuvée le 30 novembre 2023 et cosignée le 18 décembre 2023 par le CAFI, le MINEPAT et le FIDA. L'une des principales activités prévues par ces fonds de préparation du projet FIDA CAFI est l'élaboration d'un document de projet (PRODOC) et de ses annexes obligatoires. Une mission de préparation a été conduite au Cameroun du 11 au 22 décembre 2023, afin de collecter les données utiles à la rédaction du document de projet et de réaliser les consultations nationales essentielles à la bonne élaboration et conduite de celui-ci. Une mission complémentaire a été conduite en Février 2024 afin d'approfondir la compréhension du système FODECC d'un point de vue financier.
3. Le Programme pilote d'appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique entend répondre aux objectifs de développement du Cameroun, exposée dans la SND 30. Il a pour objectif d'apporter un soutien technique et financier au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC)⁸, une l'institution financière

⁸ [Lien vers le site internet du FODECC.](#)



spécialisée chargée par le Gouvernement du Cameroun⁹ de soutenir le développement des filières cacao et cafés à travers son Guichet Producteurs, axé sur l'intensification et l'amélioration de la productivité au niveau des petites exploitations agricoles de cacao et café via la distribution de subventions et le financement de plusieurs programmes d'appui.

4. Au vu du potentiel que représente le Guichet Producteurs, il a été convenu entre les responsables de CAFI et le Gouvernement du Cameroun représenté par le MINEPAT, que le FODECC fasse l'objet d'un soutien financier conséquent, permettant d'une part de renforcer ses capacités, ses besoins étant appelés à croître rapidement, et d'autre part d'abonder directement ses capacités financières et opérationnelles afin de permettre de subventionner l'intensification agricole mais aussi la transition agroécologique au niveau des exploitations agricoles et des communes rurales au travers des divers volets du Guichet Producteurs (volet 1 : Productivité ; volet 2 : qualité ; volet 3 : transition agroécologique). Le projet porte ainsi l'ambition de soutenir le FODECC dans son opérationnalisation, et de compléter et de développer les effets attendus du système de subvention afin d'en faire un mécanisme incitatif de changement des pratiques pour les producteurs à l'échelle nationale, et un outil de lutte contre la déforestation.
5. Ainsi, le projet ambitionne d'accompagner le Cameroun dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement tout en limitant les pressions anthropiques pouvant accompagner la réalisation de ces objectifs (Objectif global) ; renforcer l'institution FODECC en vue d'assumer sa mission à l'échelle nationale de subvention de l'intensification agricole, l'amélioration de la qualité, la transition agroécologique et le conseil agricole dans les différents bassins de production (Objectif principal 1); augmenter et diversifier les ressources financières internes/nationales et externes/internationales du Guichet Producteurs notamment via des mécanismes internationaux de paiements pour services environnementaux afin d'assurer son fonctionnement pérenne (Objectif principal 2); Faire du FODECC un mécanisme compréhensif, en mesure d'adresser les leviers de déforestation au sein des filières café, cacao, mais également des autres filières agricoles à fortes potentialités de déforestation (Objectif principal 3).

⁹ Au travers des Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), et Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) et du Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet

a) Description du contexte général de la zone d'intervention

6. Le Cameroun possède 19 millions d'ha de forêts humides et d'altitude dans sa partie méridionale, se répartissant entre le bassin du fleuve Congo vers le sud-est et les divers bassins des fleuves nationaux se jetant dans l'Atlantique au sud-ouest. Le Cameroun est également un pays agricole, producteur et exportateur de denrées telles que cacao, café, caoutchouc, bois, huile de palme, banane et ananas sur les marchés internationaux et sous-régionaux. L'agriculture, notamment les petites exploitations agricoles de moins de deux hectares cultivés, représente plus de 60% des causes de la déforestation, en raison surtout des pratiques de cultures itinérantes sur brûlis en alternance avec des jachères plus ou moins longues (entre 5 et 20 ans) permettant la restauration de la productivité des sols¹⁰.
7. Le Cameroun, pays agricole et forestier, nonobstant ses besoins d'augmentation de sa production agricole et alimentaire, a pris des engagements fermes sur le plan international, continental et sous-régional pour limiter sa déforestation, l'érosion de sa biodiversité et la dégradation de ses forêts naturelles. Ces engagements pris lors de la Déclaration de Yaoundé¹¹ de 1999 sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestier d'Afrique centrale, et réitérés à de nombreuses reprises dans le cadre des différentes Conférences des Parties (COP) et autres forums ou conférences, sont en cohérence avec les engagements pris par l'ensemble des pays de la Communauté Économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

¹⁰ Banque Mondiale, [Plan d'investissement agricole climato-résilient du Cameroun](#), 2020

¹¹ Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la Conservation et la Gestion Durable des Forêts Tropicales, [Déclaration de Yaoundé sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestier d'Afrique centrale](#), 1999

b) Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet

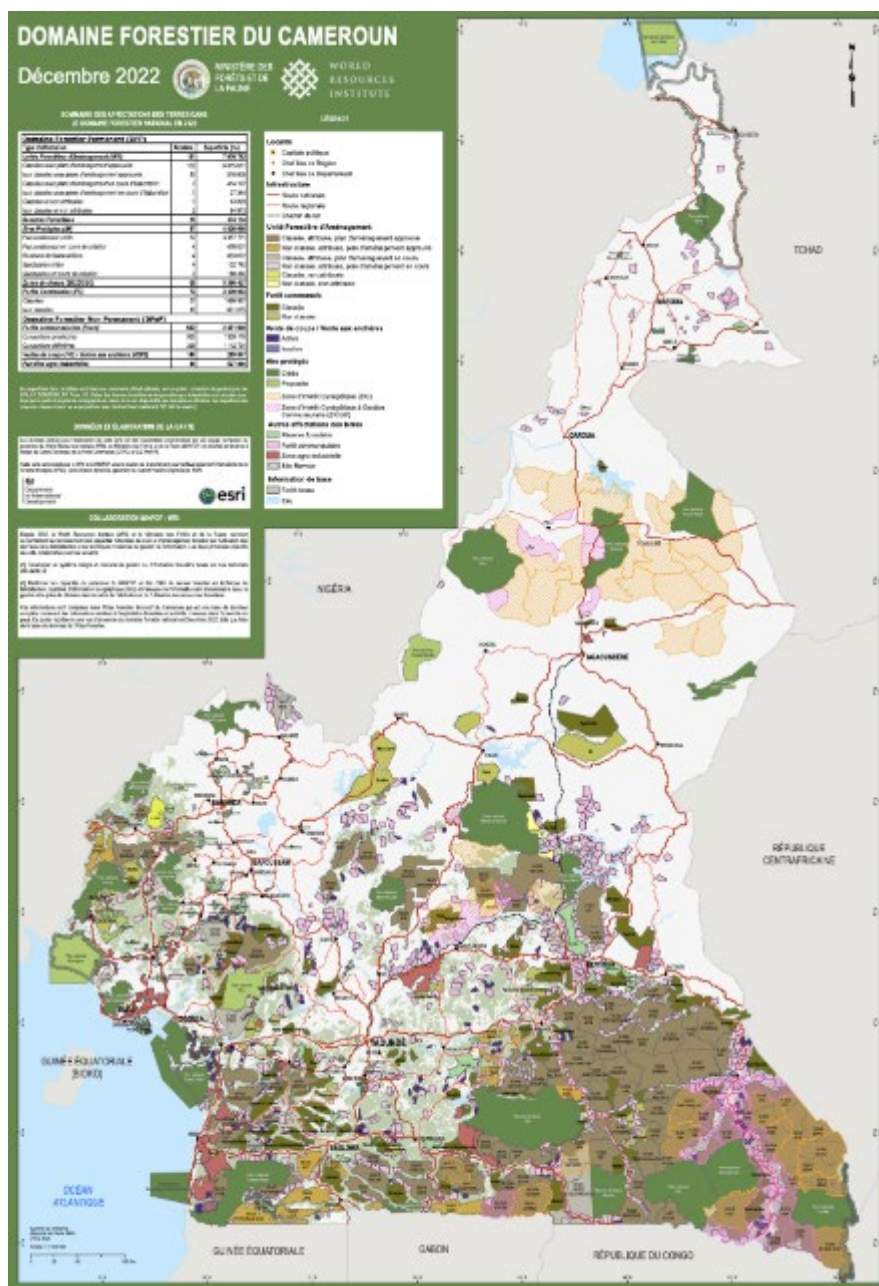


Figure 5: Carte 2022 du domaine forestier du Cameroun (MINFOF-WRI)

anthropique sur des terres apparaissant comme encore disponibles aux yeux des populations. C'est au sein du Domaine Forestier non permanent (DFNP), autrement connu

8. Le zonage forestier du Cameroun, confirmé par le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT), et par les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) au niveau des régions, prévoit que le Domaine Forestier Permanent (DFP) regroupant les forêts du domaine privé de l'État et des communes soit totalement préservé de toute tentative de mutation, interdisant de ce fait l'installation de plantations et de cultures agricoles en son sein. La question du respect strict des limites du Domaine Forestier Permanent est un enjeu réel au niveau national, a fortiori dans les zones connaissant de fortes croissances démographiques engendrant un

accroissement de la pression

Domaine Forestier non Permanent (zones banales, concessions agroindustrielles, forêts communautaires)
 ➔ Agriculture possible (mais selon le RDUE seulement hors forêts primaires ou naturellement régénérées)

Vs

Domaine Forestier Permanent (aires protégées, Concessions forestières, Zones de Chasse, Forêts communales)
 ➔ pas d'agriculture

en tant que « zones banales », que sont autorisées légalement les extensions de surfaces agricoles, mais aussi les aménagements divers. Ce mouvement d'extension agricole au sein des zones banales est voulu et favorisé par le Gouvernement dans tout le pays.

9. Le Cameroun connaît une certaine croissance de la dynamique de déforestation au cours des deux dernières décennies, représentant une perte nette de 626kha (soit 1,7% de la surface forestière totale) entre 2000 et 2020 (Global Forest Watch, 2022)¹². Le taux de déforestation reste constant, s'élevant à 0,27% par an pour la période 2015-2020, correspondant à une déforestation annuelle de 56,000 ha. L'agriculture familiale est le principal moteur de la déforestation, accentuée dans les zones périurbaines par la combinaison entre extensions agricoles et extensions urbaines. La culture du cacao participe dans certaines zones à ces dynamiques de déforestation, notamment lorsqu'il est utilisé comme marqueur de territoire pour la colonisation de nouvelles terres agricoles par les populations locales ou migrantes.
10. Le règlement sur la déforestation de l'Union Européenne (RDUE) entend contribuer à inverser la tendance à la réduction des espaces forestiers en limitant l'entrée sur son territoire à des produits qualifiés « zéro-déforestation ». Les filières cacao et café sont concernées et ce d'autant plus que le Cameroun a exporté 65% de sa production de cacao vers l'UE en 2020¹³ (RDUE, mai 2023).
11. Le Gouvernement du Cameroun prévoit dans sa stratégie nationale de développement (SND 30) et son PNIA¹⁴ (Plan National d'Investissement Agricole) que toutes les productions destinées à l'exportation augmentent fortement, de même que toutes les productions agricoles destinées à se substituer aux importations de produits alimentaires et plus généralement toutes les productions vivrières, maraîchères et fruitières. La SND30 fait de la politique d'import/substitution et de la promotion des exportations les leviers de la transformation structurelle de son économie. Dans ce cadre, le cacao et le café font partie des 11 filières prioritaires de développement agroindustriel, et vise à tripler la production entre 2020 et 2030, avec 600 000 tonnes de cacao d'ici à 2025 puis doubler cet objectif en 2030. Il s'agit pour cela d'améliorer la productivité (intensification) et de promouvoir l'expansion des exploitations de cacao (valorisation des jachères).

¹² [Global Forest Watch](#), 2022.

¹³ [Règlement \(UE\) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts](#), 2023.

¹⁴ [MINADER, SDSR/PNIA 2020-2030](#), 2020.

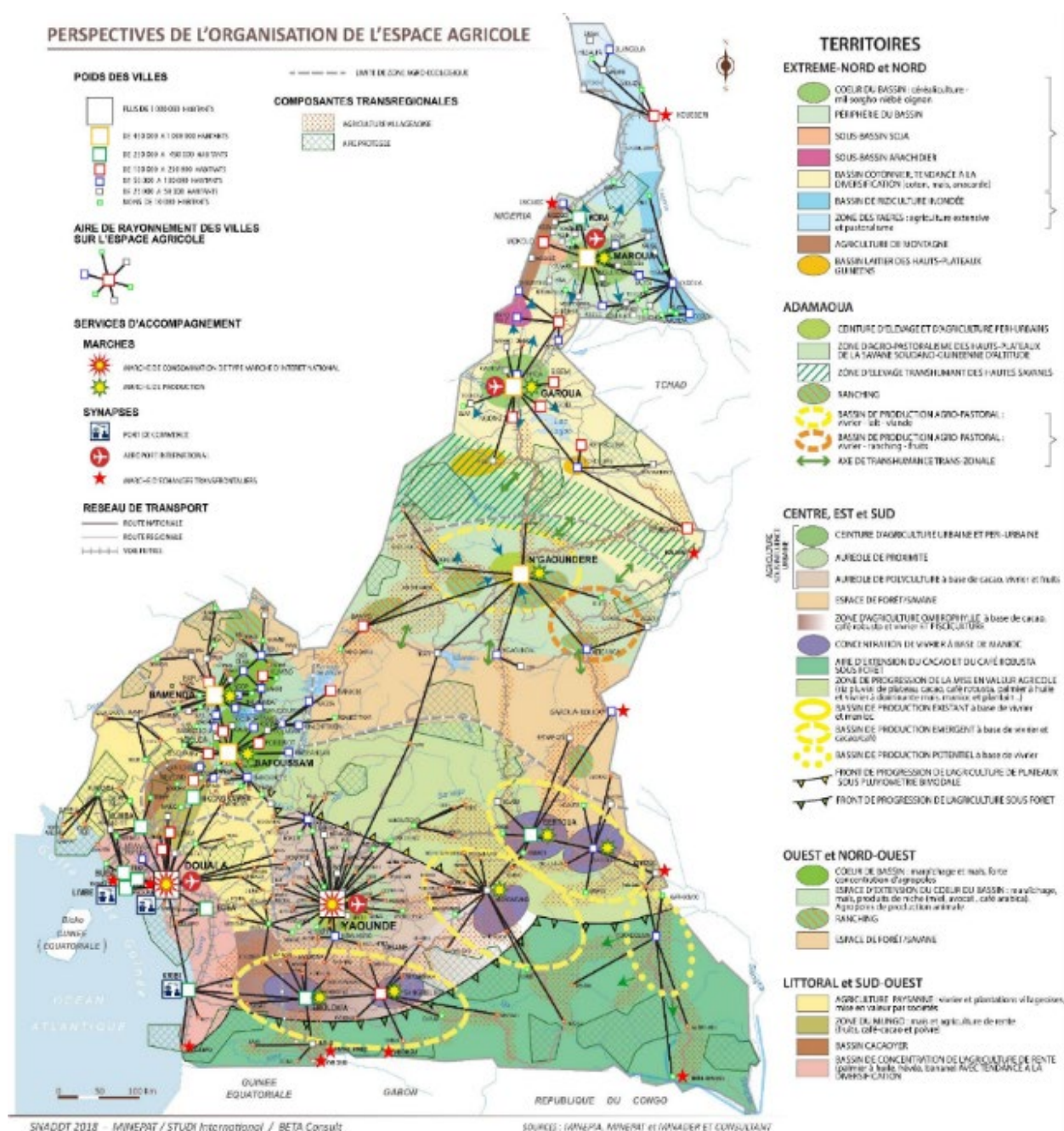


Figure 6: Planification de l'organisation de l'espace agricole national (SNADDT 2018-MINEPAT)

12. Le nombre de producteurs et de propriétaires de plantations de café et de cacao est estimé à près de 2 millions sur l'ensemble des 8 régions concernées (FODECC 2021). Avec les familles, cela représente bien plus de 6 millions de personnes qui en dépendent au moins partiellement pour leur subsistance, tous les producteurs étant dans le même temps producteurs de vivriers, de fruitiers, de petit élevage, etc. Le cacao étant la première denrée agricole d'exportation, il représentait en 2022 à lui seul 12,5% de la valeur des exportations hors pétrole, soit 385 milliards de FCFA en 2021. Le café ne représente guère plus de 10% de la valeur générée par le cacao, mais demeure tout de même une ressource significative dans les bassins historiques de production, en particulier

pour le robusta. Pour augmenter les volumes de ces deux produits, le premier défi est de juguler la faiblesse des rendements des vergers anciens, plafonnant autour des 250 kg/ha. La faiblesse des rendements est par ailleurs accentuée par la faible proportion de variétés sélectionnées, de pratiques de gestion souvent extensives, des pertes par manque de traitements phytosanitaires, du manque d'encadrement compétent et d'incitatifs à la performance, mais aussi de difficultés à mettre sur le marché des produits de qualité en mesure d'obtenir les meilleurs prix du moment. Les données microéconomiques montrent qu'il faut dépasser les 500Kg de rendement par ha pour pouvoir vivre normalement de sa production¹⁵.

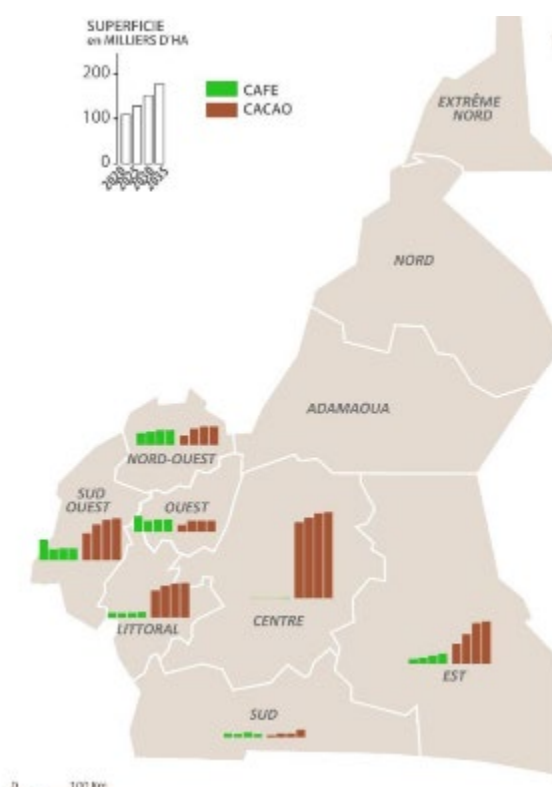


Figure 7: Estimation des surfaces de cacao et de cafés par région (hors Adamaoua) (SNADDT 2018 MINEPAT)

13. Néanmoins, malgré ces difficultés de production, la culture du cacao et café connaît un regain d'intérêt avec la remontée des cours sur le marché international, qui a permis en quelques années de passer d'un paiement net producteur d'une moyenne de 500 ou 600 Fcfa/kg à une moyenne actuelle de 2000 à 2150 Fcfa/kg, voire plus de 2300 Fcfa/kg début 2024¹⁶.
14. Cependant, des investissements conséquents en termes de renouvellement des vergers, une fertilisation plus systématique et une bonne maîtrise sanitaire s'inscrivent comme des

¹⁵ Voir le calcul des marges brutes des plantations de cacao pur ou en association en Annexe 13

¹⁶ Concernant le café, l'atteinte du seuil de rentabilité est plus longue et plus aléatoire, exigeant du planteur davantage de rigueur avant de pouvoir espérer tirer un profit réel. En pratique, ce sont les cultures intercalaires vivrières et fruitières qui participent réellement à l'amélioration du niveau de rentabilité des plantations.

barrières structurelles à l'augmentation des rendements de café et de cacao, auxquelles les agriculteurs pallient souvent en recourant à des pratiques agricoles extensives. Le graphique ci-dessous fait état de l'évolution des rendements entre 1960 et 2020, lesquels sont sujets à de fortes variations selon les régions, les bassins de production et la qualité du travail des producteurs.

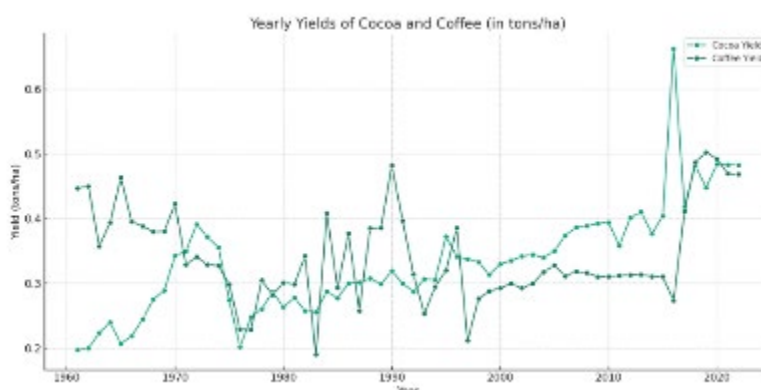


Figure 8: Évolution des rendements annuels de cacao et café (1960-2020) (Source : FAOSTAT)

3) Stratégie du projet

a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)

15. Le Gouvernement du Cameroun soutient ainsi avec vigueur la dynamique de développement du cacao et des cafés, notamment via les 4 principales organisations spécialisées que sont le FODECC (Fonds de Développement des Filières Cacao et Cafés), l'ONCC (Office National du Cacao et du Café), le CICC (Conseil Interprofessionnel du Cacao et des Cafés), et la SODECAO (Société de Développement du Cacao). Ces quatre organisations sont financées en tout ou partie par la redevance prélevée à l'exportation (et à l'entrée usine) des cacao et cafés marchands et versée automatiquement sur un compte séquestre à la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC).
16. Le Gouvernement du Cameroun dispose depuis 2019 d'un nouveau paradigme en matière de subvention agricole, basé sur le manuel de procédures d'octroi des subventions agricoles préparé par le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)¹⁷. Deux modes de subventions sont ainsi adoptés i) les subventions de masse via un système d'émissions de bons d'achat électroniques, et ii) le cofinancement de plans d'affaires des producteurs, des groupements et entreprises agricoles. Ces subventions directes aux producteurs, sans intermédiaire, visent à inciter les producteurs à changer leurs pratiques habituelles pour adopter des méthodes plus modernes, plus rationnelles,

¹⁷ MINADER, [Manuel de procédures d'octroi des subventions des intrants et équipements agricoles productifs pour le Cameroun](#), 2019.

plus respectueuses de l'environnement. Avec ce nouveau système, tous les bénéficiaires sont invités à s'identifier, à se bancariser, à se géoréférencer, à entrer dans une logique d'agriculture dite de seconde génération, utilisant les nouvelles technologies et orientée sur le marché. La subvention est toujours une part minoritaire de la valeur de l'acquisition (neuve) subventionnée et donc une prime à l'effort consenti par le producteur lui-même permettant de réduire à son niveau le prix d'achat du produit considéré. Les bons d'achat sont émis par les Banques/EMF des producteurs après dépôt préalable de la quote-part à charge du producteur et les produits sont à retirer chez les fournisseurs agréés et sous convention. Toutes les transactions sont électroniques et donc traçables.

17. En matière de transition agroécologique, le FODECC s'appuie sur les fiches de transition agroécologiques du MINADER éditées pour le Cacao, le Café Arabica, le Café Robusta, le Manioc et la Banane plantain, produites en 2023 avec l'appui de l'Union Européenne, complétant le manuel de transition agroécologique (G3) du FODECC (Voir Annexe11).

Principes fondateurs du paradigme de subvention agricole du Gouvernement/FODECC:

- i) Le planteur/producteur est responsable de son activité/de son entreprise → **base déclarative**
- ii) Le temps du « **tout gratuit** » est terminé, la **subvention est minoritaire** sur le coût d'achat réel (<50%)
- iii) La subvention publique est un **levier** pour inciter à changer les comportements
- iv) La subvention publique est une **prime à l'effort** initié par le planteur/producteur lui-même
- v) La subvention est délivrée par a) des **bons d'achat électronique** (subvention de la demande), et par b) le **cofinancement des plans d'affaires** (subvention de l'offre), ou c) une combinaison des deux (subvention de la transition agroécologique)
- vi) Le FODECC s'appuie sur des **partenariats productifs avec le secteur privé** (fournisseurs d'intrants-équipements-quincailleries-machines, banques et microfinances, organisations professionnelles et interprofessionnelles, opérateurs TelCom, conseillers agricoles, etc.)
- vii) **Complémentarité d'action** avec les divers programmes gouvernementaux
- viii) Utilisation des **nouvelles technologies** (téléphonie, internet, transfert d'argent, GPS, etc.)
- ix) **Bancarisation systématique** de tous les acteurs et numérisation des transactions
- x) Constitution d'une **base de données nationale géoréférencée** des producteurs et autres acteurs

18. Par ailleurs, en complément des actions mises en œuvre par le Gouvernement du Cameroun en matière de système de subventions agricoles, des initiatives nationales et internationales de mise en œuvre de systèmes de paiement pour services environnementaux (PSE) ont permis d'identifier des barrières à la mise en œuvre du projet, qui touchent à la fois à des problématiques techniques de fonctionnement mais également à des problématiques structurelles liées aux enjeux visés par le projet :

a. Faible coordination intersectorielle : la problématique agroécologique étant transversale et pérenne, elle devra impliquer diverses administrations sectorielles avec des demandes et des mandats diversifiés. Outre le comité de pilotage, des partenariats seront poursuivis en fonction des enjeux de réformes de politique publique nécessaires pour aider à la transition agroécologique promue par le guichet du FODECC.

- b. Le besoin d'une stratégie et d'un mécanisme de financement de long terme, transposable à différentes chaînes de valeur agricoles, capable d'orienter durablement les pratiques agricoles vers l'agroécologie.
- c. Le manque de ressources financières disponibles pour abonder le guichet et assurer sa pérennité. Les particuliers peuvent être réticents ou incapables d'allouer des fonds suffisants pour soutenir et mettre en œuvre des initiatives environnementales, compte tenu de la part de co-financement nécessaire (60 à 70% de l'investissement). Des budgets limités ou des priorités concurrentes peuvent compromettre la disponibilité des ressources pour les systèmes de paiement.
- d. Difficile accès aux intrants pour les activités agropastorales entravant le développement et la performance des secteurs agropastoraux au Cameroun. Ce défi est souvent exacerbé par des chocs exogènes (comme dans le cas de la guerre Russie-Ukraine) qui induisent des hausses de prix et des pénuries d'intrants.
- e. L'absence de droits de propriété clairement définis peut entraver la mise en place et le ciblage de certains systèmes de paiement pour l'environnement. L'enregistrement, le géoréférencement sur la base des droits d'usage reconnus localement et la bancarisation des centaines de milliers de producteurs est essentiel pour garantir un déboursement optimal des paiements, car, en l'absence de titre foncier, les PSE sont susceptibles d'exacerber les différends relatifs aux droits sur les terres.
- f. Absence de méthodes d'évaluation : L'absence de méthodes normalisées et largement acceptées pour évaluer les services rendus par les écosystèmes rend difficile la mise en place de mécanismes de paiement justes et précis.
- g. Un suivi et une mise en œuvre inadéquats : Pour être efficaces, les systèmes de paiement doivent s'appuyer sur de solides mécanismes de suivi et d'application afin de garantir que les résultats environnementaux souhaités sont atteints. La mise au jour d'indicateurs clairs et de méthodes de suivi et de traçabilité seront donc essentiels pour assurer la préservation des espaces forestiers.
- f. Coûts de transaction et charges administratives : Les coûts administratifs associés à la mise en œuvre des systèmes de paiement pour l'environnement peuvent être importants. Ces coûts peuvent décourager la participation et rendre les programmes économiquement non viables tant pour les fournisseurs que pour les bénéficiaires de services environnementaux.
- g. Lacunes et asymétrie de l'information : Des connaissances ou des informations limitées sur les avantages et les coûts de la participation à des systèmes de paiement peuvent décourager les participants potentiels, et réduire l'efficacité de ces initiatives. L'expansion de dispositifs de gestion des connaissances sera essentielle pour assurer l'expansion maximale du dispositif, en tirant profit de l'excellente pénétration du réseau téléphonique au Cameroun.
- h. L'efficacité des services délivrés par les guichets peut également être limitée si les revenus compensés sont peu élevés et ne permettent pas d'acquérir le capital nécessaire à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques pérennes. Il apparaît ainsi nécessaire d'intégrer au sein des différents guichets des subventions "de résilience", permettant aux producteurs de résister aux chocs et aux potentielles pertes de productivité aux premières heures de la transition agroécologique (systèmes de bonus prévus avec le guichet de transition agroécologique du FODECC pour renforcer les incitations).



19. Enfin, le projet s'appuiera sur les leçons tirées des investissements du FIDA au Cameroun, dont la stratégie de ciblage, d'agrégation et de mise en lien avec des services financiers et non financiers a fait ses preuves (Voir Section 6 c) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires). Les interventions passées et présentes du FIDA au Cameroun (PEA-Jeunes, PADFA II) ont permis à des petits exploitants ruraux pauvres de surmonter les effets de ces chocs, mais surtout de résoudre le problème des intrants dans les chaînes de valeur des cultures vivrières et de l'aquaculture avec des appuis financiers ciblés et une amélioration des services de conseil agropastoral. Ces leçons seront mises en pratique dans lors de la mise en œuvre de ce projet. En ce qui concerne l'inclusion financière, les interventions du FIDA ont mis en place des mécanismes de financement innovants pour fournir des montages financiers adaptés aux besoins et à la nature des entreprises agropastorales des bénéficiaires. Il convient de noter que grâce au projet PEA-Jeunes, 11 réseaux d'EMF partenaires se sont appropriés des segments de marchés ruraux où exercent les entreprises des jeunes et 78% des projets entrepreneuriaux soutenus dans le cadre du PEA-Jeunes ont pu accéder aux crédits auprès de ces IMFs en lien avec une banque commerciale (SGC) qui hébergeait les fonds de placements et garantie pour lignes de crédit aux agropastoraux. En s'appuyant sur le système de subventions de contrepartie déployé par le FIDA dans le cadre du PEA-Jeunes (2015-2023), le présent projet du FODECC déploie un système similaire de subvention des intrants pour les producteurs de cacao et café bénéficiaires. L'appui à la transition agroécologique dans le cadre de ce projet viendra également en complément des efforts du FIDA pour promouvoir les pratiques agroécologiques et la fourniture de services écosystémiques dans le cadre de la composante 3 du projet ACREGIR au Cameroun et le projet PDEA en cours d'instruction.
20. Le PEAJeune a aussi démontré que les jeunes sont désireux de s'engager dans le secteur agropastoral et aquacole à différents maillons de la chaîne de valeur avec des spécialisations dans différents services. Dans cette optique, les jeunes diplômés ayant reçu une formation en agriculture seront ciblés comme faisant partie de la troisième catégorie de bénéficiaires dans le cadre de ce programme pilote. Leurs capacités seront renforcées dans le cadre du projet afin qu'ils puissent à leur tour fournir des services rémunérés en tant que conseillers en transition agroécologique auprès des producteurs, et les aider notamment à préparer leur plan de transition agroécologique.

b) Stratégie d'intervention

21. Le FODECC a ainsi été désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre le nouveau modèle de subvention sur les filières cacao et cafés. Le Guichet Producteurs, dispensant des subventions de masse via un système d'émissions de bons d'achat électroniques, est alors créé au sein du FODECC avec une dotation annuelle de 5,3 milliards de Fcfa par an pour la filière cacao et 1,2 milliard par an pour les cafés. Le manuel opérationnel de subvention du Guichet Producteurs est validé en 2021 (cf. annexe 11) et la phase pilote de subvention est lancée en 2022 dans le département du Mounjo. On compte début 2024 plus de 120.000 producteurs de cacao et de cafés enregistrés et géoréférencés dans la base de données du FODECC.
22. Les 120.000 producteurs enrôlés à début 2024 sont identifiés et classifiés par taille des vergers géoréférencés (a/entre 0,1 et 1 ha, b/de 1 à 2 ha, c/de 2 à 3 ha, d/ > 3 ha<15 ha). Le FODECC a délivré via les Établissement de Microfinance partenaires des bons d'achat

électroniques (e-bons) à près de 44.000 producteurs en 2023, et vise l'enregistrement d'au moins 300.000 producteurs avant la fin de l'année 2024. La campagne de subvention de la productivité (G1/a-ebons) pour 2023 s'est clôturée après avoir engagé 6,5 Md Fcfa (USD 10,8M) de subventions sur les intrants cacao et café dans les 8 régions, selon le principe du premier arrivé-premier servi, générant directement par effet levier pour environ 16 milliards de Fcfa (USD 26,6M) d'acquisitions/investissements privés par les producteurs eux-mêmes. L'objectif du FODECC est de pouvoir subventionner d'ici fin 2025 au moins 400.000 producteurs via les 3 volets du guichet producteurs du FODECC (G1/manuel T1-production de-bons et plans d'affaires, G2/manuel T2-qualité et GDRN des CTD/OP, G3/manuel T3-transition agroécologique et conseil agricole).

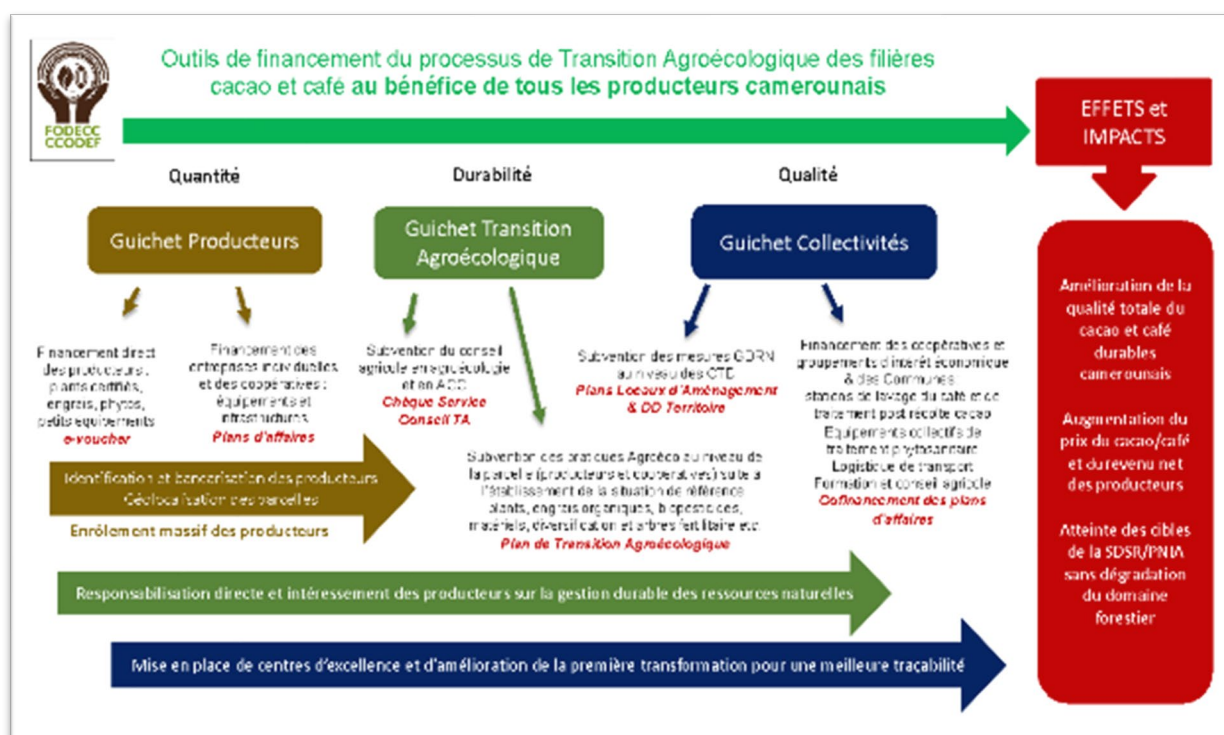


Figure 9: Logique de progression des différents volets du Guichet Producteurs : Quantité-Durabilité-Qualité

23. Le modèle de subvention du guichet productivité G1/a-ebon est conçu sur un cycle de 5 ans, avec une subvention dégressive (40%, 20%,10%) de la valeur des produits éligibles pour 2 ha de plantation sur 3 ans, et aucune subvention pour les années 4 et 5, années pour lesquelles le producteur doit assumer seul la totalité des charges d'exploitation. En année 6, il peut de nouveau prétendre à recevoir des subventions pour un nouveau cycle.
24. Ce sont les producteurs eux-mêmes qui sont les principaux contributeurs du système et qui composent eux-mêmes leur commande d'intrants éligibles à la subvention (engrais complets spécial cacao et spécial café uniquement, le FODECC ne subventionnant pas les engrais azotés de synthèse) sur la base de 2 ha/producteur. Sur le tableau ci-après, on peut constater que l'essentiel de la subvention a été consacrée à l'achat de fertilisants

chimiques et/ou organiques (près de 80%), les fongicides et les insecticides représentant moins de 8% des achats, et les petits équipements (pulvérisateur à dos, équipements de protection, etc.) 4,37% de l'ensemble.

Tableau 3: Composition des subventions accordées pour la campagne 2023 par catégorie de produit et par filière en Fcfa

Type de Produit	Nb de Commandes	Total Subventionné	
Engrais Cacao + Coffee	0	0	0,00%
Fertilizer - Coffee	15 426	1 176 879 460	18,53%
Fertilizer - Cocoa	35 932	3 929 476 460	61,88%
Insecticides - Cocoa	13 587	412 478 542	6,50%
Insecticides - Coffee	2 044	44 678 800	0,70%
Fongicides - Cacao	17 568	479 874 817	7,56%
Fongicides - Coffee	1 086	28 805 400	0,45%
Small Equipment	27 551	277 648 504	4,37%
TOTAL		6 349 841 983	

La construction du Guichet producteurs suit une logique de progression et de complémentarité. Le produit d'appel est permis par le G1/a-e-bon qui attire les producteurs intéressés par le système de subvention directe des engrais complets non-azotés spécifiques à la production du cacao et des cafés, et les amène à s'enrôler massivement¹⁸.

25. Dès lors que les producteurs sont enrôlés et confortés par l'accès à ce premier cycle de subventions (limité à 206.000 Fcfa par producteur au total sur 3 ans et sur 2 ha de verger), ils ont la possibilité dès la seconde année de postuler également pour bénéficier des subventions du Guichet 3 durabilité (G3 a&b) pour les appuyer dans leur effort de changement et adopter ainsi des pratiques de transition agroécologique. Alors qu'il n'y a pas de contrat en tant que tel pour le guichet G1/a-e-bon, l'accès aux subventions du G3/TA est conditionné à la préparation d'un plan de transition agroécologique et à l'engagement formel de le mettre en œuvre et de respecter les limites des forêts riveraines, dont la position géographique est déjà préalablement enregistrée lors de l'enrôlement du producteur au Guichet 1/a e-bon. Pour ce faire, le producteur est accompagné pendant 3 ans par un conseil agricole spécialement formé en transition agroécologique, formé et agréé par une Commission Régionale du MINADER. Le montant des subventions directes et des primes de bonus accordées au vu des résultats obtenus est de l'ordre de 735.000 Fcfa sur 3 ans. Si le producteur ne suit pas les termes de l'accord, le versement des tranches suivantes de subvention est suspendu et les bonus ne sont pas payés. Le tableau

¹⁸ Voir en annexe 11 le lien d'accès au manuel des procédures du Guichet Producteurs tel que validé par le Conseil de Gestion en 2020.

2 ci-dessous expose plus en détail les modalités pratiques de mise en œuvre de ce guichet, dont la version complète se trouve en Annexe 11 du présent document.

Figure 10: Logique d'intervention des différents volets du Guichet Producteur

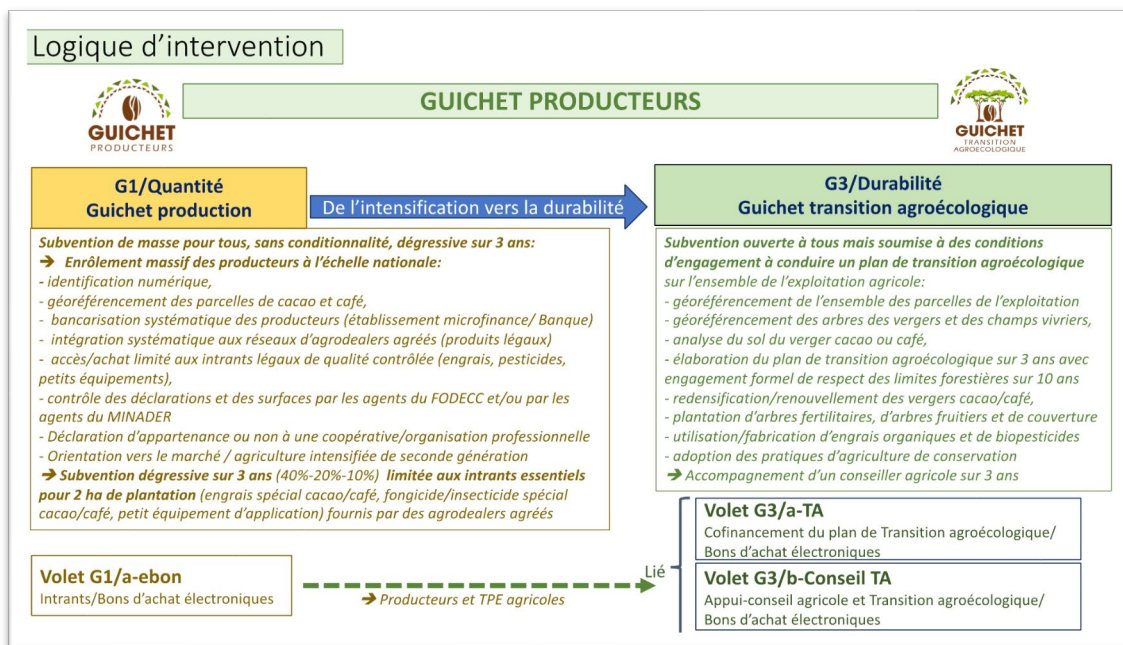
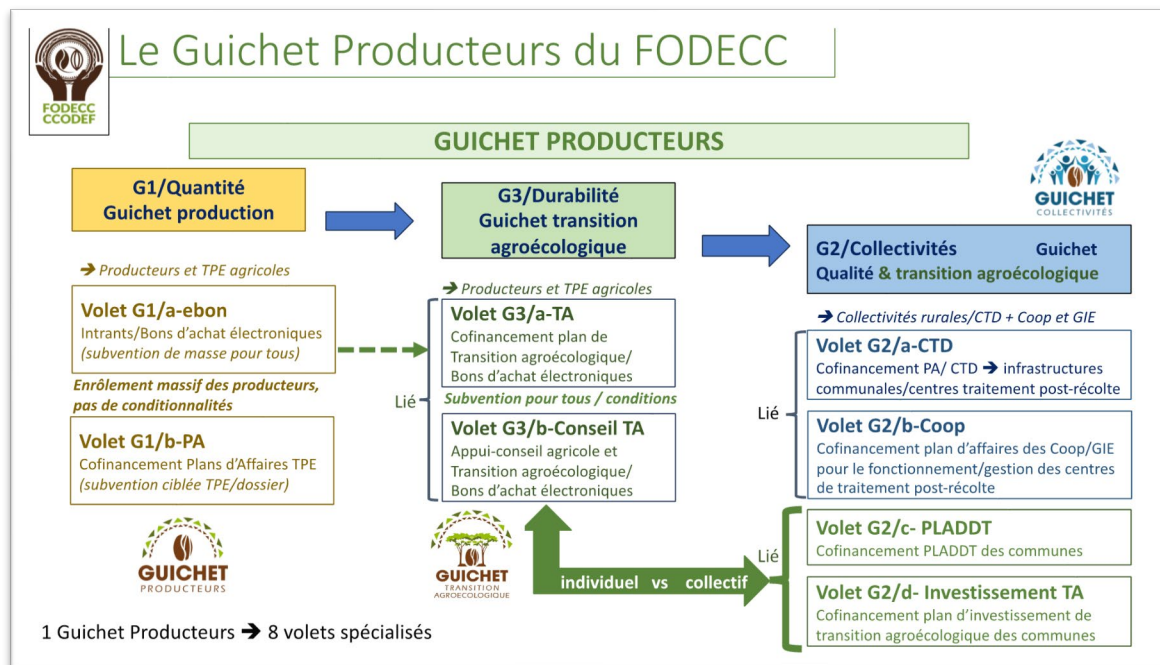


Figure 11: Le Guichet Producteurs du FODECC et ses 8 volets spécifiques

26. L'engouement pour le système de financement direct des producteurs par le FODECC conjugué à la remontée des cours est tel que beaucoup de petites plantations qui étaient laissées plus ou moins à l'abandon sont de nouveau entretenues. La limite de subvention

à 2 ha par bénéficiaire amène certains producteurs, souvent déjà âgés et possédant des surfaces plus importantes de vergers vieillissants, à ce que leurs plantations soient déclarées par portions de 2 ha à leurs enfants et à leur (s) épouse (s). Sachant qu'aucun propriétaire de plantation (sauf exception) ne possède de titre foncier formel, l'attrait de la subvention a pour effet d'accélérer le transfert des plantations entre les générations, à déclarer des jeunes et des femmes comme exploitants à part entière, et à les amener peu ou prou à s'intéresser et s'investir dans ces plantations. On commence ainsi à assister à un transfert progressif des droits d'usage entre les générations, assortis de déclarations plus ou moins formalisées, avec identification des nouveaux exploitants et de leurs nouveaux comptes bancaires, et leur immatriculation dans la base de données centrale du FODECC. En pratique, ces jeunes et ces femmes passent du statut non reconnu d'aide familiale à celui d'exploitant agricole à part entière. Les données du FODECC à février 2024 sur le niveau d'enrôlement des producteurs montrent que sur 120.032 producteurs de café cacao enrôlés (et confirmés), 43.028 sont des femmes (soit environ 35,8 % des producteurs) enrôlées comme chef d'exploitation de café ou cacao. Parmi ces femmes enrôlées, 27.863 sont dans le cacao (34,53%) et 15.165 sont dans le café (38,39%). L'enjeu est désormais qu'ils s'investissent réellement et durablement dans la redynamisation de leurs plantations, intégrant dans le même temps les méthodes de production agroécologiques prônées par le FODECC.

27. Le FODECC s'inscrit ainsi avant tout comme un outil pérenne de changement des comportements de la part des producteurs mais aussi des services publics (MINADER, MINAT, MINCOMMERCE, MINRESI) et privés (EMF, Agrodealers, Telcom, conseillers agricoles) œuvrant dans les filières cacao et cafés. La subvention ne représentant que 40% de la valeur des acquisitions subventionnées, les autres dépenses en intrants et en main d'œuvre sont entièrement à la charge du producteur, la subvention sert en réalité de déclencheur pour l'inciter à relancer lui-même les travaux et les opérations nécessaires pour optimiser ses rendements.
28. Néanmoins, les ressources du FODECC à court terme ne sont pas suffisantes pour satisfaire aux engagements financiers pour la subvention de l'ensemble des producteurs enrôlés. Ainsi, comme démontré dans le tableau ci-dessous, selon la règle du premier-arrivé-premier-servi qui prévaut pour le guichet G1/a-ebon, moins de la moitié des producteurs enrôlés en 2023 pourront avoir accès à la subvention prévue cette année-là à partir du budget existant, le paiement de leurs subventions étant reporté en 2024 dès que les nouveaux budgets seront disponibles.

Tableau 4:Éléments clés du manuel de transition agroécologique fu FODECC (2023)

Manuel FODECC du Guichet de transition agroécologique

- De l'Intensification (Guichet G1) → vers la durabilité (Guichet G3): augmenter les revenus, diminuer les intrants de synthèse, améliorer la souveraineté alimentaire, améliorer les rendements, préserver les terroirs
- G3/ Aligné sur les 10 éléments de l'agroécologie de la FAO
- G3/Aligné sur le paradigme de subvention agricole (fin du tout gratuit, base déclarative, prime à l'effort de changement de comportement, partenariat avec le secteur privé, bancarisation systématique, base de données/SIG national, nouvelles technologies,
- G3/Aligné sur les engagements environnementaux du Cameroun au niveau international: préservation des forêts et de la biodiversité, lutte contre le changement climatique/ réduction des émissions de gaz à effet de serre
- G3/Complémentaire des efforts consentis via les autres programmes d'appui aux filières agricoles et à ceux du guichet G1 du FODECC
- Renforce l'effet des avantages fiscaux et douaniers acquis
- G3/ cofinancement du plan de transition agroécologique du planteur à l'échelle de son exploitation agricole/ subventions directes via des bons d'achat électroniques / appui-conseil d'un conseiller agricole en transition agroécologique
- G3/ Aligné sur la politique nationale de développement alliant augmentation de la production agricole et transition agroécologique avec des trajectoires de réduction de l'utilisation des intrants de synthèse, recours à l'agroforesterie et aux arbres fertilisants, préservation des sols et de la biodiversité.
- G3/ Aligné sur la vision de l'UE intégrant le rôle des innovations, la mesure de la performance/emprunte environnementale, utilisation raisonnée des intrants, les progrès génétiques, la digitalisation des interactions et des transactions, le soutien à l'agriculture familiale, la promotion de chaînes de valeur compatibles avec l'agroécologie, et la transformation à grande échelle pour créer un environnement favorable comprenant de nouveaux mécanismes de financement et de nouvelles règles → introduit la possibilité d'accès aux paiements pour services environnementaux

Le Guichet de transition agroécologique:

- Soutient la croissance durable de la production de cacao et cafés: qualité normative, qualité sociale, et qualité environnementale des produits
- Soutient la croissance de la production vivrière et la valorisation des jachères
- Vise l'amélioration i) des prix de vente et du net à payer au producteur, ii) l'accès à des ressources internationales liées à la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité, notamment les PSE de la finance carbone, etc., iii) la préservation des forêts riveraines
- Complémentaire des Guichets « production » et « collectivités » du FODECC

Modalités du guichet de transition agroécologique pour le planteur:

- Enregistrer sa demande de subventions au G3 sur son compte FODECC accessible en ligne via son smartphone (même compte que pour le G1)
- Etablir la situation de référence géoréférencée de l'exploitation agricole
- Déposer le montant de sa quote-part sur son compte microfinance pour permettre l'émission des bons d'achat de subvention (plusieurs tranches)
- Réaliser une analyse des sols des vergers cacao ou café (subventionnée)
- Etablir un plan de transition agroécologique d'investissement sur 3 ans (redensification des vergers, plantations d'arbres fertilisants, utilisation de biopesticides et de biofertilisants (avec le conseiller agricole subventionné)
- S'engager formellement auprès du FODECC à réaliser son plan de transition agroécologique / contrat signé en ligne via son smartphone
- Contractualiser un conseiller agricole agréé lié au résultat sur 1 an, suivi d'une évaluation et accès au bonus, puis encore 2 ans puis bonus (subventionné)
- Mettre en œuvre le plan de transition agroécologique sur 3 ans (subventionné) : redensification des vergers et plantations d'arbres, biofertilisants et biopesticides, pratiques agricoles durables, etc.
- Respecter les limites des forêts naturelles ou des forêts naturellement régénérées riveraines de l'exploitation agricole (suivi sur 10 ans par imagerie satellitaire et enquêtes aléatoires par le FODECC/partenaires)

Tableau 5:Situation au 19 décembre 2023 de l'état de consommation de la subvention de la campagne 2023 par région (FODECC, 2024)

EVOLUTION PAR REGION					
Region	Somme de Producteurs	Somme de Précommandes	Somme de Bon d'achat	Somme de Enlèvements	Somme de Quote-part Bon d'achat
LITTORAL	47520	24957	20115	13792	4017880001
SUD	12271	4599	4134	2128	821802284
OUEST	28839	5715	4234	1852	626001947
CENTRE	15214	4320	3396	1257	518733994
EST	4450	976	942	717	169208980
SUD OUEST	8123	2636	824	124	148160600
ADAMAOUA	555	304	220	37	30053400
NORD OUEST	5267	435	129	56	19184200
Total	122239	43942	33994	19963	6351025406

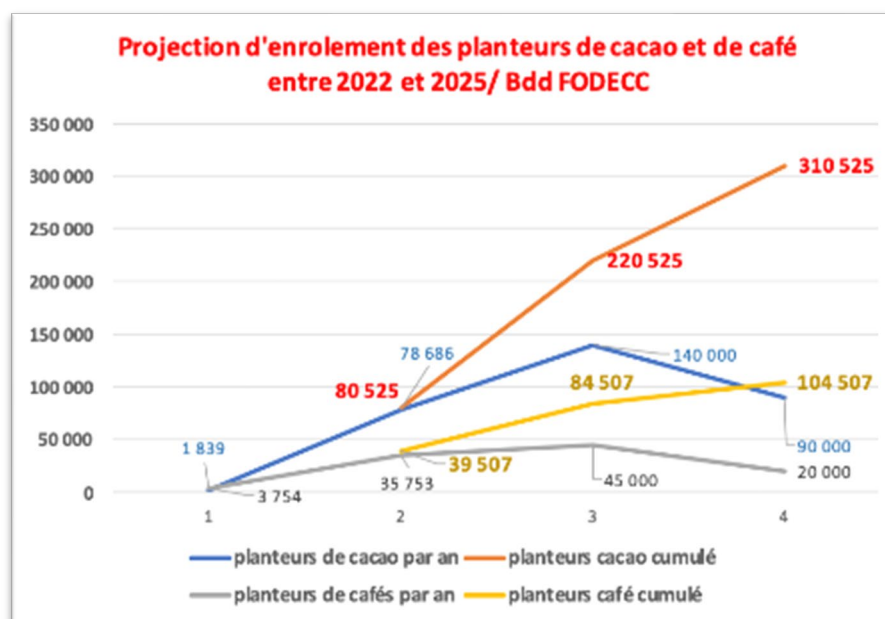


Figure 12: Projection de l'enrôlement des producteurs de cacao et de café dans le système FODECC à l'horizon 2025 (FODECC, 2024)

29. La poursuite du processus d'enrôlement des producteurs de cacao et de café dans les 8 régions d'opération du FODECC, répondant directement à l'instruction du Gouvernement du Cameroun, et l'écart entre les ressources disponibles et connues à court terme et les besoins financiers futurs vont continuer à croître. Les deux graphiques suivants illustrent le nombre de producteurs de cacao, d'une part, et de cafés, d'autre part, qui pourraient être enrôlés dans le Guichet Producteurs mais ne pourraient pas recevoir de subvention si de nouveaux financements ne sont pas rapidement mobilisés. Cette projection tient également compte du fait que les autres volets du Guichet Producteurs doivent démarrer en 2024 et monter en puissance en 2025 avec l'apport substantiel des ressources CAFI.

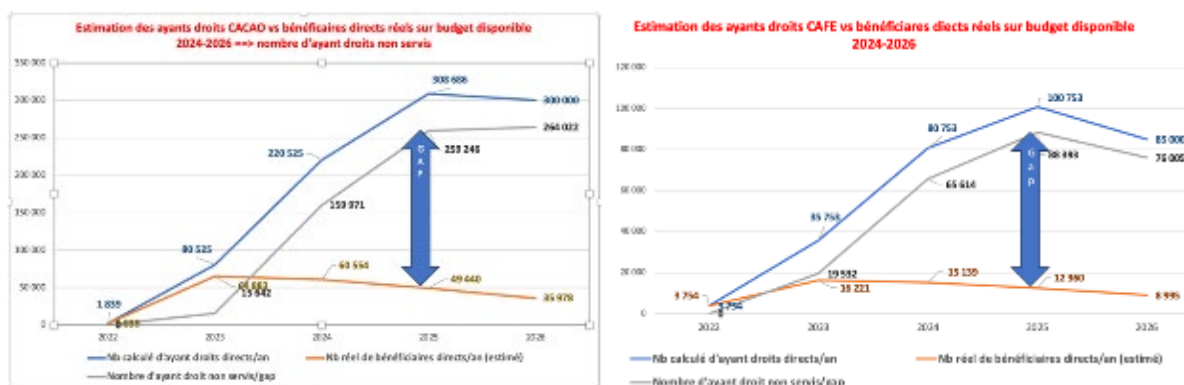


Figure 13: Estimation de la croissance des ayants droits vs bénéficiaires réels au regard des disponibilités financières actuelles (FODECC, 2024)

30. Le projet pilote est justifié par la nécessité d'accompagner le renforcement institutionnel du FODECC qui doit se structurer pour faire face à la forte croissance de ses activités, et par la nécessité d'abonder son dispositif de subvention par des financements complémentaires, notamment en matière de soutien à la transition agroécologique. L'enjeu pour le Cameroun est de devenir un producteur durable de premier plan, en assurant une rémunération équitable à ses producteurs de cacao et de cafés, en adaptant la production au changement climatique et en protégeant les forêts camerounaises.
31. Le projet fournira au FODECC de l'assistance technique et financière ainsi que de l'expertise et du conseil pour renforcer les capacités internes humaines et matérielles - Composante 1 -, et des concours financiers pour abonder le Guichet Producteurs - Composante 2-.
32. Le projet sera déployé dans les 8 régions où l'on produit du cacao et/ou du café, sur une période de trois ans, avec un focus particulier sur les départements du Mounjo et du Grand Mbam, où le premier volet du Guichet Producteurs (guichet Productivité) est opérationnel depuis 2022. A cet effet, une attention particulière sera portée à l'établissement de synergies avec les partenaires techniques et financiers opérant dans la région du Grand Mbam, où un projet de gestion intégrée du paysage, financé également par CAFI (USD 20M) est en cours de conception par la KfW. Ce projet apparaît directement complémentaire au Programme pilote du FODECC notamment avec le cofinancement des PLADDT et des investissements collectifs de traitement post-récolte, de subvention de la transition agroécologique des producteurs et des collectivités, et d'appui à la restauration des paysages dégradés.
33. Ainsi, le FODECC ambitionne de lancer en 2024 les premiers investissements pour la construction de centres d'excellence pour le traitement post-récolte (sur fonds propres), et d'étendre d'ici 2025 avec les fonds CAFI, le volet G1/b-Plan d'affaires pour soutenir l'investissement des petits producteurs et de leurs groupements et les volets G3/a & b pour soutenir la transition agroécologique de leurs exploitations agricoles. En particulier, afin de faciliter l'opérationnalisation rapide des différents volets Collectivité et transition Agroécologique, celui-ci se fera dans les départements du Mounjo et du Mbam et Kim. En effet, ces départements présentent intérêt à la fois en termes d'expérience acquise, puisque le Guichet Producteurs y est opérationnel depuis 2022, mais aussi en termes de ciblage, avec 7400 producteurs (40% de femmes et 60% d'hommes) enrôlés dans le Mounjo.

Tableau 6: Détail des producteurs enrôlés dans les départements du Moungo, du Mbam&Inoubu et du Mbam&Kim (FODECC, 2024)

	MOUNGO			Mbam-et-kim			Mbam-et-Inoubou		
0,1-1ha	2740			3508			61		
Cacao	1109	H	773	3507	H	2279	61,00	H	37
		F	336		F	1228		F	24
Coffee	1631	H	1068	1	H	0	0	H	0
		F	563		F	1		F	0
1-2ha	5687			5248			21		
Cacao	3867	H	2480,00	5246	H	3363	21	H	18
		F	1387,00		F	1883		F	3
Coffee	1820	H	1200	2	H	1	0	H	0
		F	620		F	1		F	0
2-3ha	22992			2477			9		
Cacao	15113	H	9331	2477	H	1686	9	H	7
		F	5782		F	791		F	2
Coffee	7879	H	4620	0	H	0	0	H	0
		F	3259		F	0		F	0
Plus de 3ha	9825			642			20		
Cacao	6571	H	4037	642	H	443	20	H	14
		F	2534		F	199		F	6
Coffee	3254	H	1955	0	H	0	0	H	0
		F	1299		F	0		F	0
	41244			11875			111		

Tableau 7: Cadrage budgétaire FODECC vs CAFI 2024-2026 sur Guichet Producteurs et projets en Fcfa (FODECC, 2024)

Année	FODECC Guichet Producteurs	FODECC Guichet Collectivité/ Qualité	FODECC/ Guichet Transition agroécologique	FODECC/ PAD Cacao & PARF Café	FODECC / développement des applications GTA	CAFI Guichet Producteurs/ TA	Investissement direct des producteurs en + de la subvention accordée
2023	6.500.000.000	0	100.000.000	2.300.000.000 1.300.000.000	1.622.000.000	0	
2024	6.500.000.000	900.000.000	100.000.000	2.500.000.000 1.500.000.000	717.000.000	4.200.000.000	39.000.000.000
2025	6.500.000.000	900.000.000	100.000.000	2.500.000.000 1.500.000.000	500.000.000	4.200.000.000	70.000.000.000
2026	6.500.000.000	900.000.000	100.000.000	2.500.000.000 1.500.000.000	500.000.000	-	93.000.000.000
Total	19.500.000.000	2.700.000.000	400.000.000	16.000.000.000	2.340.000.000	8.400.000.000	202.000.000.000

34. Le budget du FODECC provient actuellement exclusivement de la quote-part de la redevance export qui lui est attribuée et des ressources antérieures qui avaient été mises en réserve à la BEAC. Le résumé des affectations budgétaires de 2023, des prévisions budgétaires 2024 puis 2025 et 2026 concernant le Guichet Producteurs et les projets connexes est présenté dans le tableau ci-dessus. L'abondement du Guichet Producteurs sur financement CAFI (Composante 2) prévus en 2024 puis en 2025 (USD 14M) représente 22,5% du budget affecté par le FODECC sur la même période sur ses propres ressources au Guichet producteurs et ses projets connexes. Dans tous les cas, le modèle de financement prévoit un abondement par des ressources diverses, sachant que pour le Guichet productivité G1/a-ebon notamment, le contributeur principal reste, de très loin, le producteur lui-même. Ainsi, le financement de CAFI vient abonder les ressources

propres du FODECC pour accroître son effet levier. Il s'agit de les amener à intensifier leurs systèmes productifs par des pratiques d'optimisation de leurs ressources locales organiques, d'utilisation raisonnée des intrants de synthèse et de systématisation des pratiques d'agroécologie.

35. La croissance rapide des activités du Guichet Producteurs et donc des activités du FODECC présente des risques à plusieurs niveaux. L'assistance technique apportée par le projet pilote contribuera à anticiper et à contenir les risques liés à la mise en place d'un dispositif devant être conçu pour travailler à très grande échelle avec des centaines de milliers de bénéficiaires et des centaines de partenaires techniques (fournisseurs/agrodealers, Banques et microfinances, entreprises de télécommunication, prestataires de services, administrations publiques, etc.).
36. Au-delà de l'apport financier de CAFI pour abonder le système de subvention du FODECC et ses 3 grands volets du Guichet Producteurs, l'enjeu est de pouvoir accompagner le FODECC dans sa croissance et dans la mise à l'échelle de son modèle. A terme, il est envisagé que le FODECC devienne un outil gouvernemental spécialisé dans l'acheminement direct des subventions agricoles au niveau du producteur, ayant vocation à être utilisé par n'importe quel programme ou administration devant subventionner des activités agricoles. En pratique, cette diversification et cette montée en capacité du FODECC est un des objectifs projet pilote. Ainsi, dès 2024, il est envisagé une collaboration avec des projets de la Banque Africaine de Développement (PARPAC) et en 2025 avec les projets de développement de la riziculture VIVA-BENOUE et VIVA LOGONE financés par la Banque Mondiale. Le FODECC fournira à ces projets l'usage de son système numérique d'identification géoréférencée des producteurs, de gestion fiable des transactions, d'émission de bons d'achats électroniques par les établissements de microfinance et de délivrance des intrants et services. La base de données du FODECC sera interfacée avec celles des programmes partenaires et avec celle du MINADER pour constituer progressivement la base de données nationale répertoriant les acteurs nationaux, voulue par le Gouvernement.
37. Le projet entend par ailleurs tirer des leçons de la mise en œuvre des différents volets du Guichet Producteurs afin d'établir un environnement et des mécanismes propices à la reproduction et à la mise à l'échelle de ses acquis pour d'autres filières agricoles camerounaises. Plusieurs études de collecte de données de base seront lancées pour documenter et capitaliser les acquis durant la première année de projet, ainsi que les leçons apprises de la campagne pilote de 2022. Les premiers retours d'information de la part des producteurs sur les effets de la campagne pilote de 2022 font état d'une amélioration significative des rendements en cacao et café des vergers ayant pu bénéficier de fertilisants et de pesticides subventionnés, d'une part, mais aussi d'une augmentation

des productions vivrières associées au sein des vergers, d'autre part. Les réticences à l'ouverture de comptes bancaires et à l'utilisation du smartphone pour s'enregistrer sur la plateforme du FODECC et effectuer les procédures de transaction ont également été levées.

38. Le FODECC doit pouvoir anticiper sur les possibilités d'accès aux ressources internationales en matière de paiements pour services environnementaux (PSE), en réalisant notamment une première analyse des effets et impacts attendus des subventions accordées via le guichet producteurs en matière de réduction des effets de la déforestation et de la dégradation des forêts primaires et/ou naturellement régénérées, de reconstitution des stocks de carbone, et de préservation de la biodiversité, des sols et des ressources hydriques. Compte tenu de l'importance de ces critères pour l'accès aux ressources financières internationales, il est également prévu d'intégrer les prérequis environnementaux et sociaux des systèmes internationaux de PSE aux modalités de gestion administrative et financière du FODECC afin de faciliter leur obtention.

c) Description des capacités des bénéficiaires

Capacités du FODECC

39. Bénéficiaire principal du projet, le FODECC est une institution fonctionnelle, dont l'ambition affichée et les résultats déjà atteints mettent en exergue la nécessité de renforcer ses capacités opérationnelles et techniques. Le FODECC est organisé en établissement administratif, avec des directions et des services, et un service de contrôle financier détaché par le Ministère des Finances (MINFI) de manière permanente. Les 70 employés permanents du FODECC disposent d'un local de 500 m², trop petit pour accueillir les besoins d'expansion en ressources humaines et en matériel nécessaires à l'atteinte des ambitions de la structure.
40. Le FODECC fonctionne sous statut d'établissement public administratif à caractère financier. Le FODECC ne peut ni emprunter ni prêter de l'argent. Il gère jusqu'à maintenant exclusivement les ressources financières qui lui sont rétrocédées en provenance des redevances prélevées à l'exportation ou entrée usine du cacao et des cafés. Une procédure est engagée au niveau gouvernemental pour permettre l'extension des activités du FODECC à d'autres filières prioritaires et devenir le principal outil de soutien financier gouvernemental au secteur agricole. Dans cette perspective, l'organisation du FODECC a besoin d'être revue, avec une restructuration des services, des ressources humaines, des modalités de gestion des flux d'informations, et un recours plus systématique à l'utilisation des nouvelles technologies afin de pouvoir optimiser les ressources humaines et matérielles disponibles. Il est notamment question d'améliorer le ratio entre le coût global de fonctionnement de l'institution et les montants effectivement délivrés via le guichet producteur et les projets spécialisés.

41. Le FODECC dispose de systèmes informatiques opérationnels, permettant d'effectuer des suivis précis à la fois au niveau de la gestion des informations relatives au producteur (Age/ genre/ localisation), mais également des entrées et sorties des ressources fiduciaires et liquidités permettant d'établir des indicateurs de performance quantifiables et précis. Néanmoins, le FODECC ne dispose pas, à ce jour, d'un service de suivi-évaluation formalisé permettant d'apprécier les impacts quantitatifs et qualitatifs de son intervention. De même, le FODECC a besoin de renforcer ses capacités en matière de gestion de la formation interne et externe pour accompagner la montée en puissance des activités et pouvoir notamment former via sa plateforme numérique des centaines de conseillers agricoles en transition agroécologique. Également, le FODECC ne dispose pas de systèmes à même d'identifier, suivre et analyser les enjeux relatifs au genre qui méritent d'être captés, analysés et suivis. Ce manque constitue une perte d'opportunité stratégique, auquel le projet s'attachera à répondre.

Capacités des bénéficiaires finaux du projet (ciblage)

42. Les principaux groupes cibles de bénéficiaires directs du Guichet Producteurs du FODECC sont les producteurs et productrices de cacao et de cafés, notamment les petits et moyens producteurs (hommes, femmes, jeunes), individuels ou organisés en petits groupements/coopératives de producteurs lesquels peuvent être classés en deux catégories C.1 et C.2 Les deux catégories bénéficieront directement des appuis des volets G1/ a et b, et G3/a et b.

- La catégorie 1 (C1) sont des ruraux exploitants familiaux à la tête de micro et très petites exploitations (a/entre 0,1 et 1 ha, b/de 1 à 2 ha) ; peu ou pas lettrés avec très peu d'actifs de production. Dans leur d'exploitation, le café et/ou le cacao couvre en moyenne 1,44 ha. Ils sont les plus nombreux et emploient presque exclusivement la main d'œuvre interne à la famille.
- La catégorie 2 (C2). Ce sont des producteurs à la tête de petites et moyennes exploitations (c/de 2 à 3 ha et d/ > 3ha<15ha) ayant quelques actifs de production. Ce groupe est souvent constitué d'anciens fonctionnaires, de retraités au village, des jeunes entrepreneurs urbains, lettrés pour la plupart, qui ont repris des anciennes exploitations de café et cacao (abandonnées) ou héritées de leurs parents. Ils achètent d'autres terrains et investissent avec financement hors agriculture. Ils emploient souvent de la main d'œuvre externe.

43. Ces mêmes catégories de producteurs sont également souvent organisées en groupements (GIC ou coopératives) de petite ou de moyenne taille, parfois aussi au sein de très grandes coopératives avec ensuite des subdivisions spatiales et opérationnelles. Certaines coopératives sont adhérentes du CICC. Toutefois, la plus grande partie des producteurs continue à fonctionner de manière indépendante, qu'ils soient ou pas membres d'un groupement ou d'une coopérative.

44. Le second groupe cible concerne les communes rurales (collectivités territoriales décentralisées) et leurs partenaires privés organisés en coopératives ou en Groupes d'intérêt Économique (GIE) pour le développement de centres de traitement post-récolte visant l'amélioration de la qualité et des prix des produits marchands, mais aussi la planification de l'aménagement local du territoire et la restauration des paysages dégradés. Ils bénéficieront des appuis des volets G2/ a, b, c & d.
45. Le troisième groupe cible de bénéficiaires directs concerne l'émergence d'un véritable réseau national de conseillers agricoles et en transition agroécologique en mesure d'accompagner les producteurs dans leurs efforts de changement. Les conseillers recrutés par les producteurs qu'ils soient privés ou issus des services du MINADER, partenaire du FODECC, seront subventionnés via le volet G3/b.
46. Les bénéficiaires indirects sont les réseaux et établissements banques et microfinances, réseaux et établissements d'agrodealers agréés, et sociétés de services (telcom, prestataires, etc.). Le projet va accroître les opportunités d'affaires de ces groupes de bénéficiaires en leur permettant de se renforcer dans les rôles de fournisseurs ou d'acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement ou services connexes dans le café et/ou le cacao et de développer des relations d'affaires durables avec les C.1 et C.2.

d) Structuration du projet (produits, activités)

En complément de l'élaboration du PRODOC lui-même (20 MUSD de CAFI), les fonds de préparation de CAFI (USD 499,9K), d'ores et déjà mis à la disposition du FIDA, permettront de réaliser les travaux d'analyses préliminaires nécessaires à la mise en œuvre d'un projet cible, rendant compte de la situation des filières et des producteurs de café et de cacao issus de la transition agroécologique dans les 8 régions de production, des besoins de renforcement des capacités techniques, humaines, matérielles et de services du FODECC, notamment en ce qui concerne la gestion environnementale et sociale de ses différents guichets.

Ainsi, le don de préparation du projet prévoit la mobilisation d'expertise internationale afin de réaliser les différentes études de projection sur la vitesse d'enrôlement du FODECC et des flux de liquidités disponibles et des besoins financiers à court et moyen terme pour abonder les 3 volets du guichet producteurs (ii), mais également la mobilisation de consultants nationaux et internationaux pour conduire les études mentionnées ci-dessus :

- (ii) L'évaluation des capacités et des besoins techniques et organisationnels du FODECC ;
- (iii) L'évaluation du potentiel de génération des services environnementaux ;
- (iv) Prérequis techniques (TDRs, plans, APS, APD) du local à construire du FODECC ;
- (v) Les études de marché définissant la stratégie de développement des filières café/cacao vers l'agroécologie ;

- (vi) La préparation du manuel spécifique de gestion environnementale et sociale (MGES) ;
- (vii) L'élaboration d'un système de gestion des sauvegardes pour les volets du guichet producteurs du FODECC ;
- (viii) L'élaboration des manuels opérationnels des 3 volets du guichet producteurs ;
- (ix) L'analyse des potentialités de production d'intrants agricoles locaux pour accompagner la transition agroécologique.

En particulier, les activités prévues par le don de préparation s'attachent à constituer une situation de référence, et évaluer les conditions requises et la faisabilité du déploiement rapide du volet de transition agroécologique du Guichet Producteurs à travers l'analyse du contexte dans lequel celui-ci est mis en œuvre. Les résultats de ces études seront livrés en amont des COPILs du FODECC afin de faciliter l'intégration des conclusions de ces dernières au sein des différents organes de décision de l'institution, et répercutés dans le mode de gestion du projet.

Les ressources du don de préparation seront également employées à l'élaboration des manuels spécifiques de gestion environnementale et social (MGES) des trois guichets principaux du FODECC. Ces manuels s'inscrivent dans une démarche de réponse aux impératifs environnementaux mentionnés dans le manuel de procédures du FODECC, à l'instar des prescriptions environnementales et de la directive « zéro- travail des enfants », dont le manuel de procédures du FODECC fait mention. Le MGES définira ainsi le cadre de suivi et évaluation, de contrôle, ainsi que les dispositions institutionnelles et opérationnelles à prendre durant la mise en œuvre des activités bénéficiant du financement du Guichet de transition agroécologique. Il permettra ainsi de définir des activités et procédures pour atténuer voire supprimer les impacts environnementaux et sociaux défavorables pouvant être générés par le projet. Les mesures d'utilisation rationnelles des ressources et de prévention et gestion de la pollution et tout autre norme environnementale, sociale et climatique pertinentes seront énoncées dans le MGES. Par ailleurs, le système de suivi-évaluation définit par le MGES permettra de définir, au-delà des problématiques liées aux sauvegardes, un cadre et un mécanisme ambitieux permettant de mesurer et évaluer le succès de la transition agroécologique des filières café et cacao, et servira ainsi d'outil d'aide à la décision soutenant les efforts du FODECC dans sa mission.

Les fonds de préparation seront aussi employés à financer le lancement sans délai de la mise en œuvre du programme d'accompagnement du FODECC et de développement des 3 volets du guichet producteurs. En outre, il est question de pouvoir dès à présent anticiper sur les possibilités d'accès du FODECC aux ressources internationales en matière de paiements pour services environnementaux (PSE), en réalisant notamment une première analyse des effets et impacts attendus des subventions accordées via le guichet producteurs en matière de réduction des effets de la déforestation et de la dégradation des forêts primaires et/ou naturellement régénérées, de reconstitution des stocks de carbone, et de préservation de la biodiversité, des sols et des ressources hydriques.

Les activités mises en œuvre grâce au don de préparation ne seront pas séquencées avec les activités du projet, et ne constitueront pas une conditionnalité à la réalisation des activités du

projet, toutefois on s'attend à un chevauchement des calendriers entre la durée d'exécution de la phase de préparation qui devrait s'étendre avec les études à mener jusqu'à la fin de l'année 2024, et le lancement opérationnel du projet qui devrait être effectif quant à lui dès la validation du PRODOC. Ainsi, les travaux de la phase de préparation pourront alimenter le projet lui-même et engendrer si nécessaire des ajustements programmatiques avant la fin de l'année 2024.

47. Le Programme pilote d'appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique au Cameroun est structuré en 2 composantes complémentaires : (1) Renforcement des Capacités ; (2) Abondement des différents volets du guichet Producteur du FODECC. Le projet va également capitaliser sur les activités conduites dans le cadre de la phase et du don de préparation.

Composante 1 : Renforcement des capacités du FODECC (3.957 millions USD)

Effet attendu : Accompagnement et renforcement des capacités du FODECC dans ses missions de soutien direct aux producteurs, à leurs coopératives et organisations professionnelles, aux services d'appui-conseil, et aux CTD engagées sur des pratiques d'intensification agricole durable sans déforestation.

Sous-composante 1.1 Renforcement des capacités du FODECC (1 million USD, dont 0.6 million USD de CAFI et 0.3 million USD de FODECC).

Effet attendu : Les besoins et capacités du FODECC sont définis et renforcés.

Moyens : Assistance technique, Consultations spécialisées, appui-conseil, études, formations, communications, primes aux agents.

Produits : organigramme actualisé et renforcé, personnel formé, capacités augmentées, outils de formation professionnelle en ligne, manuels opérationnels de subvention et de cofinancement, dispositifs de suivi et de contrôle, manuels de procédures actualisés, produits financiers innovants.

Un audit institutionnel détaillé permettra de redéfinir l'organisation interne du FODECC, d'établir les fiches de poste des compétences manquantes, de définir les besoins de formation et de préciser les rôles et responsabilités des employés, mais aussi des prestataires, conseillers et partenaires techniques et stratégiques.

Le projet accompagnera le FODECC dans le développement des outils de formation et de sensibilisation en ligne (formation des conseillers -recrutement au niveau minimum de brevet de technicien agricole -, gestion des processus de validation des plans d'affaires et des plans de transition agroécologique, cofinancement des PLADDT et des investissements collectifs des communes et GIE, gestion des processus, communication interne et externe, etc.). Plusieurs manuels de procédures de subvention et de cofinancement sont disponibles au FODECC (cf. liens de téléchargement en annexe 11), et feront l'objet d'actualisations périodiques à partir des retours d'expérience. Le FODECC ayant d'ores et déjà engagé la procédure devant lui-permettre d'élargir son mandat au-delà des seules filières cacao et café, le dispositif d'assistance technique du projet devra l'accompagner dans cette dynamique de diversification impliquant des adaptations particulières.

De même, le FODECC doit se préparer à pouvoir proposer au niveau international des solutions de paiements pour services environnementaux dont les produits seront directement reversés aux producteurs en mesure de démontrer des efforts réalisés et des stocks de

carbone constitués (sur base d'engagements formels). Des études et travaux spécifiques seront commandés pour alimenter les réflexions et proposer des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de gestion du Guichet producteurs et des organes d'appui.

Activité 1.1.1. Renforcement institutionnel et organisationnel du FODECC

La première tâche de cette activité consistera à réaliser un audit institutionnel et organisationnel du FODECC en mesure d'actualiser l'organigramme pour être davantage en mesure de répondre aux enjeux de développement et d'extension du Guichet Producteurs à l'échelle nationale et sur plusieurs filières. Il s'agit de pouvoir combiner augmentation du volume de travail avec optimisation des outils technologiques et réduction des charges pour une meilleure efficacité de l'institution. Cet audit devra être réalisé dès le lancement du projet, parallèlement aux activités d'ores et déjà engagées pour l'année 2024 dans le cadre du don de préparation confié au FIDA.

A l'issue du processus d'audit et d'évaluation, le cabinet proposera un organigramme aménagé assorti des fiches de postes et d'un plan de formation interne (cf. organigramme actuel du FODECC en annexe 12). Il pourra être amené à proposer des aménagements dans la composition du personnel, tenant compte de la réglementation sociale en vigueur et du besoin de renforcement des capacités opérationnelles dans plusieurs services. Il complètera l'évaluation préliminaire des besoins réalisée durant la phase préparatoire du projet.

Les conclusions des audits sont attendues avant la fin de l'année 2024 pour être présentées au Comité de Gestion et prises en compte dans le budget 2025. Le projet accompagnera le FODECC dans la mise en place des différentes recommandations, des cellules spécialisées (formation, suivi-évaluation, genre, environnement, etc.) et dans la préparation des documents stratégiques et opérationnels. Le projet contribuera au budget du FODECC pour l'acquisition des équipements, matériels roulants (dont 2 véhicules sur budget projet) et autres matériels nécessaires au renforcement des capacités de la structure. Les coûts sont partiellement pris en charge par le projet, d'une part, et par le budget FODECC, d'autre part.

Activité 1.1.2. Actualisation des manuels de procédures de gestion administrative et financière de l'institution et des différents volets du Guichet Producteur

Avec la mise en place de nouvelles sources de financement du Guichet Producteurs et l'aménagement organisationnel de l'institution, il est nécessaire de réviser et d'actualiser le manuel de procédures administratives et financières du FODECC, et notamment de prendre en compte la nécessité de numérisation de la plupart d'entre elles afin de réduire l'usage du papier et d'accélérer les flux.

Au niveau du Guichet Producteurs, les manuels des volets Productivité G1/a-ebon et G1/b-PA, et Transition Agroécologique G3/a & b sont d'ores et déjà validés par le Conseil de Gestion et fonctionnels. Il convient toutefois de préparer des annexes opérationnelles qui préciseront les modalités pratiques de chacun d'eux en prenant en compte les retours d'expériences provenant du terrain. L'analyse des transactions et de la mise en œuvre effective de chacun des guichets permettra de tirer des leçons pour adapter les modalités pratiques de ces derniers. Il convient en particulier d'introduire au fur et à mesure toutes dispositions nécessaires pour contenir les tentatives de fraudes qui apparaissent en continu au cours de la mise en œuvre des activités.

Le projet apportera son expertise avec des consultations de court terme pour appuyer la rédaction et l'actualisation des différents manuels et contribuera à leur édition et diffusion, assortis des outils spécifiques de communication grand public.

Activité 1.1.3. Mise en place d'une cellule de suivi-évaluation

Le FODECC dispose d'un service en charge des données statistiques et de suivi des activités. Il n'est cependant pas en mesure de faire un suivi régulier des effets et des impacts de ses activités sur les filières cacao et café, en particulier sur les producteurs et l'ensemble des acteurs concernés. Il est pour cela nécessaire de définir une batterie d'indicateurs de suivi-évaluation (moyens, performances, résultats, effets, impacts) dont le renseignement chaque trimestre pour certains et chaque année pour d'autres, permettra d'alimenter la réflexion et la capacité de décision du Conseil de Gestion du FODECC, du Comité national d'orientation des subventions à l'échelle nationale, mais aussi des différents partenaires techniques et financiers potentiels. Le système s'appuiera sur les données en provenance de la plateforme numérique de gestion du Guichet producteurs, du système d'information géographique associé, sur l'imagerie satellitaire pour le suivi du couvert forestier et sur des enquêtes périodiques exécutées in situ dans les bassins de production.

Le FODECC prévoit de renforcer sa collaboration avec l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IIAT) basé à Nkolbison, qui travaille et conseille un panel d'environ 10.000 producteurs. Ce réseau pourra être mis à contribution dans le cadre du suivi des rendements et des résultats agroéconomiques des exploitations de cacaoculteurs en comparant notamment les effets entre les producteurs subventionnés et ceux qui ne le sont pas ou pas encore.

Un partenariat sera établi avec le projet de la FAO financé par l'UE en charge de développer des outils de suivi des extensions agricoles à fort potentiel de déforestation en Afrique centrale. Il est prévu que les outils développés par la FAO soient interfacés dès 2025 avec le système d'information géographique du FODECC afin que les exploitations agricoles des centaines de milliers de producteurs enrôlés dans le Guichet Producteurs puissent faire l'objet d'un suivi satellitaire en mesure de constater les évolutions superficielles, et notamment les impacts sur le couvert forestier. D'ici là, le projet de la FAO devra progresser en termes de capacités à différencier sur les images satellitaires les jachères de moins de 20 ans et donc toujours susceptible d'être réaffectées à l'agriculture, et les forêts primaires et forêts naturellement régénérées dont la mutation d'usage n'est plus permise selon les dispositions du RDUE(Cf. annexe 10).

Le projet pourra également s'appuyer sur les outils de suivi-évaluation développés par le FIDA à l'instar du RDMT¹⁹ ou l'outil B-ACT de Biovision²⁰. Concernant la mesure de la performance agro-écologique des exploitations des outils de suivi seront conçus et alignés sur les principes de l'agroécologie²¹, et suivi grâce à des logiciels comme TAPE ou SHARP²². Ces outils peuvent assurer que les subventions soient utilisées pour soutenir la transition agroécologique et alimenter le processus et les instances décisionnelles du FODECC. Le projet fournira un expert à plein temps au sein de l'UGP pour accompagner la cellule de suivi-évaluation du FODECC.

Dès 2024, une étude de la situation de référence sera lancée afin de pouvoir mesurer les impacts à la clôture du projet. Cette étude complètera les résultats de l'audit du processus du Guichet Producteurs qui est d'ores et déjà commandité par le FODECC. Et de même, une étude basée sur un échantillon représentatif des différentes catégories de bénéficiaires sera conduite au cours du projet par la cellule de suivi-évaluation. Un système externe d'évaluation sera également mis en place en addition à la cellule de suivi-évaluation afin de pouvoir suivre

¹⁹ [Outil méthodologie de résilience FIDA](#)

²⁰ [B-ACT](#)

²¹ [TAPE](#)

²² [SHARP](#)

l'évolution du dispositif année après année. Enfin, il est prévu que le Secrétariat de CAFI commandite en fin de projet, et à sa charge, un audit technique indépendant des résultats, sachant qu'il a également la faculté de commanditer à tout moment tous les audits qu'il serait amené à juger nécessaire.

Une des tâches prioritaires de la cellule de suivi-évaluation est aussi de veiller à la bonne exécution des conventions de partenariat stratégique signés par le FODECC avec ses divers partenaires. Il est question tout particulièrement de veiller à ce que les contrôles de qualité des intrants subventionnés soient effectués régulièrement dans toutes les régions par les services du MINADER qui en ont la charge afin de s'assurer que le FODECC ne subventionne pas à son insu des produits frelatés et illégaux.

Activité 1.1.4. Mise en place d'une cellule genre et inclusion sociale

Avec l'augmentation des activités agricoles et l'intérêt des femmes et des jeunes ainsi que d'autres groupes vulnérables dans les filières cacao et café, la question genre et de l'inclusion sociale devient de plus en plus importante. Il est donc proposé qu'une cellule soit spécialement affectée à cette fonction transversale afin de veiller à ce que les femmes, les jeunes et les populations vulnérables soient traitées équitablement et avec une attention particulière, afin d'assurer un accès équitable aux ressources financières et non financières du FODECC.

À ce titre, les actions de la cellule genre et inclusion sociale menées dans ce cadre viseront à tirer des leçons des premières années de mise en œuvre du Guichet Producteurs à travers l'analyse des données issues de la base de donnée du FODECC et des analyses de terrain, afin d'évaluer l'accès des femmes et des populations vulnérables au guichet, mais également envisager les bénéfices issus du cycle de subvention en terme de gouvernance, de gestion des ressources du foyer, et ou de réinvestissements des ressources par les femmes, afin d'élaborer une véritable stratégie incitative à destination des femmes et des populations vulnérables bénéficiaires des différents volets du Guichet Producteurs.

Ainsi, au-delà de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie genre et inclusion sociale des opérations du FODECC, la cellule devra veiller à ce que des mécanismes de capacitation additionnelle soient présentés aux différentes instances de décision du FODECC, dans le but d'instruire une véritable stratégie incitative à destination des femmes et des populations vulnérables. En ce sens, la cellule devra, à terme, présenter des stratégies de ciblage pour mieux atteindre ces différentes cibles. Le projet apportera son appui à la cellule avec des consultations de court terme.

Activité 1.1.5. Mise en place d'une cellule de formation interne et externe

Les besoins de formation interne du FODECC sont amenés à croître et se diversifier avec l'augmentation du volume d'activités et le recours de plus en plus systématique aux nouvelles technologies de l'information. La formation doit s'envisager non pas seulement comme une succession de sessions conduites indépendamment les unes des autres, mais plutôt comme un processus de construction collective des compétences à l'échelle de l'institution. Il est dès lors proposé qu'une personne soit affectée à la coordination d'ensemble des processus de formation.

Avec le Guichet Producteurs, et notamment le volet G3/b-Conseil agricole, il est prévu la formation et l'accréditation de centaines de conseillers agricoles qui devront suivre en ligne un cours de transition agroécologique. Ce n'est qu'après avoir réussi cette formation qu'ils pourront officiellement postuler pour être accrédités comme conseiller en transition agroécologique par le MINADER au niveau régional. La première tâche sera de préparer ces

modules de formation et, avec les services informatiques, de les mettre en ligne sur la plateforme du FODECC. Ensuite, il sera question de superviser le fonctionnement du dispositif depuis l'enregistrement des candidats, le suivi de leur cursus jusqu'au suivi du processus d'accréditation dans les régions (par des comités régionaux). Des nouveaux besoins de formation vont émerger dans le cadre de la mise en œuvre de chaque volet du Guichet Producteurs et seront principalement couverts par des offres numériques en ligne. Toutefois, le responsable FODECC de la formation pourra être amené à organiser à chaque fois que nécessaire des formations in situ avec les acteurs concernés dans les bassins de production pour travailler sur des messages et des dispositions spécifiques.

Le projet accompagnera le FODECC avec des consultations de court terme dans le processus de professionnalisation de la cellule de formation et dans le financement des activités de conception, de mise en ligne, d'édition et de publication des modules de formation à distance, et de conduite de sessions de formation en présentiel.

Activité 1.1.6. Professionnalisation de la cellule communication

Depuis sa création, le FODECC a eu à développer considérablement ses actions de communication, notamment avec le lancement du Guichet Producteurs puis son extension dans les régions. A cela s'ajoute les opérations de communication des projets PAD CACAO et PAD CAFE, et celles conduites avec le MINCOMMERCE concernant l'amélioration de la qualité, le développement des centres d'excellence et la distribution de prime qualité aux meilleurs groupes de producteurs (financé par le FODECC mais hors Guichet). Toutefois, il apparaît utile de structurer davantage cette fonction au sein de l'institution qui continue à grandir afin d'améliorer les processus de communication interne (verticalement et horizontalement), d'une part, et de communication externe, d'autre part, avec les différents groupes cibles dans les régions et les bassins, mais aussi avec les partenaires publics et privés à tous les niveaux, tant sur le plan national qu'avec les partenaires internationaux. Plus le Guichet Producteurs est amené à prendre de l'importance, plus la communication le concernant devient sensible avec des implications politiques et sociales évidentes. Les enjeux de communication s'inscrivent par ailleurs dans un objectif plus large de mobilisation de ressources et de création de partenariats avec des PTFs et autres bailleurs nationaux et internationaux. Dans le cadre du lancement du Guichet de Transition Agroécologique, il sera essentiel de veiller à gérer une communication positive en mesure de susciter l'adhésion des producteurs à un processus qui leur demandera d'accepter des changements de pratiques et de respecter des engagements formels.

Le projet accompagnera le FODECC avec des consultations de court terme dans le processus de professionnalisation de la cellule communication et participera au financement d'un certain nombre d'activités et d'outils de communication.

Sous-Composante 1.2. Accompagnement de l'opérationnalisation et de la digitalisation du FODECC (0.68 million USD, dont 0.53 million KUSD de CAFI et 0.1 million USD de FODECC)

Effet attendu : Renforcement de la digitalisation des systèmes du FODECC

Moyens : équipements, formations, assistance technique, abonnements, développement numérique...

Produit : Dispositif numérique agile, autonome et fiable de gestion du Guichet Producteurs à grande échelle avec ses différents volets.

A la suite de la phase pilote qui a permis la mise en place d'une plateforme de gestion digitale du Guichet Producteurs, une deuxième phase de développement est engagée avec le partenaire EDENRED sur budget FODECC pour la mise à l'échelle du dispositif et anticiper sur

les besoins de couverture nationale et de diversification sous-sectorielle. Le projet travaillera avec le FODECC à renforcer l'appropriation des nouveaux outils par les équipes nationales, mais aussi à développer des outils spécifiques de cofinancement des différents volets du guichet, et à l'autonomisation du FODECC quant à la gestion numérique des processus. A terme, la plateforme numérique comprenant la base de données géoréférencée, les diverses applications numériques d'interfaçage, le système d'information géographique, les systèmes de paiements intégrés, les systèmes de sécurité numérique, etc. doivent pouvoir être agiles et totalement maîtrisés au sein du FODECC. On veillera notamment à ce que les fonctionnalités diverses proposées aux producteurs, aux conseillers, aux fournisseurs et aux microfinances via les 4 applications numériques dédiées puissent évoluer en tenant compte de l'intérêt réel des producteurs en termes de réduction des frais et autres coûts directs et indirects, d'amélioration de l'ergonomie des applications pour en faciliter l'utilisation par les acteurs, de diversification des services accessibles via les smartphones.

Activité 1.2.1. Développer la plateforme numérique et ses applications pour la mise à l'échelle et la diversification des filières agricoles et des sources de financement

Après avoir développé un premier outil pour la phase pilote dans le Moungo, un nouveau contrat a été signé avec Edenred pour que le dispositif puisse passer à l'échelle et soit en mesure de se diversifier tant en termes de filières agricoles subventionnées que de sources de financement. Les nouveaux outils informatiques seront livrés courant 2024 et leur suivi et développement se poursuivra en 2025 sur budget du FODECC. Le projet accompagnera le FODECC avec un expert en programmation informatique et un expert en planification et développement des systèmes d'information (notamment SIG) au sein de l'UGP, des consultations spécialisées dans le cadre du suivi du processus d'élaboration et de test des outils.

Activité 1.2.2. Internaliser la gestion du système de gestion numérique du Guichet Producteurs

Nonobstant les bonnes relations avec EDENRED, il est important que le FODECC soit en mesure de travailler en toute autonomie et de gérer l'ensemble des outils développés pour le Guichet Producteurs dont il est contractuellement et légalement le propriétaire. Cela passera par des formations spécialisées, permettant le transfert des compétences d'EDENRED vers le FODECC. Le transfert des outils est opéré au fur et à mesure de la montée en compétence, y compris concernant les codes sources. Le projet contribuera à ce processus d'autonomisation et de responsabilisation de l'équipe informatique du FODECC et veillera notamment au renforcement des procédures de sécurité informatique pour éviter toutes formes de piratage des données. Le projet contribuera aux acquisitions d'équipements, matériels et logiciels nécessaires, et à la formation et professionnalisation des équipes informatiques du FODECC.

Activité 1.2.3. Développer des extensions spécifiques pour faire face à l'évolution des besoins

Pour anticiper l'évolution des besoins, il est important que les services en charge du numérique au sein du FODECC soient en permanence en situation de poursuivre le travail de recherche et développement et notamment de développer des extensions adaptées à ses besoins futurs. Le Guichet Producteurs est un modèle encore très récent, encore en cours d'évolution, et qui se doit d'être agile pour faire face aux enjeux potentiels pouvant survenir. En ce sens, il est notamment prévu de collaborer avec la FAO pour développer une extension permettant un suivi plus précis et fiable des parcelles de chaque producteur. Cette extension permettra d'une part, de compléter le système de suivi, évaluation et rapportage du FODECC



prévu en activité 1.1.3, et d'assurer dans le même temps le suivi de la bonne mise en œuvre de la RDUE.

Sous-Composante 1.3. Construction d'un nouveau siège du FODECC à Yaoundé (3,5 millions USD dont 2.6 millions USD CAFI et 0.92 million USD FODECC).

Effet attendu : Nouveau bâtiment siège du FODECC à Yaoundé

Moyens : études spécialisées (sols, architecture, APS, APD, DAO), travaux, contrôle des travaux

Produit : Nouveau siège du FODECC à Yaoundé.

Les conditions actuelles de logement du FODECC ne lui permettent pas de déployer pleinement ses capacités. Avec le développement des nouveaux outils de subvention du Guichet producteurs et l'objectif d'étendre les services au niveau national et sur plusieurs filières agricoles, le FODECC aura besoin d'un bâtiment d'environ 2000 M2 contre 500 M2 en location aujourd'hui, totalement saturé par les 70 personnels permanents. L'État financera sur le budget 2024 du FODECC l'acquisition d'un terrain approprié sur lequel le FODECC, avec l'appui du projet, pourra construire son nouveau siège, avec en outre des surfaces extérieures suffisantes pour les véhicules, groupe électrogène et autres services connexes.

Activités 1.3.1. Études architecturales

Un cabinet d'architecte/maître d'œuvre doit être recruté sur appel à proposition pour être en mesure, dès que le terrain destiné au siège du FODECC sera acquis (provision de 250 MFCFA sur budget 2024), de conduire sans délai les études nécessaires, notamment l'étude du sol puis l'étude architecturale afin de proposer rapidement au Comité de Gestion des esquisses et de pouvoir en choisir une à développer. Ensuite, le cabinet poursuivra le travail de conception avec la préparation des plans et du dossier d'APS. Après validation du dossier d'APS, l'AMI pourra être lancé pendant que le cabinet préparera le dossier d'APD et les dossiers de DAO des différents marchés concernés. Sur la base des listes courtes retenues, les AO pourront ensuite être lancés pour les travaux, les équipements et aménagements, et pour le contrôle des travaux. Le projet accompagnera en 2024 le processus de conception et de passation des marchés, et contribuera directement au financement des différentes tâches.

La première tâche de cette activité est l'acquisition du terrain lui-même sur le budget 2024 du FODECC pour un montant de 250 MFCfa (410.000 USD).

Activités 1.3.2. Suivi des travaux

Le projet accompagnera d'ici à 2026 le FODECC dans tout le processus de suivi du déroulé des tâches préparatoires puis des tâches de construction, d'équipement, d'aménagement, de contrôle et de réception. Le projet financera directement l'essentiel des coûts y afférent en complément du budget FODECC.

Sous-composante 1.4. : Plaidoyers de recherche et mobilisation de financements complémentaires internes et externes (0.1 million USD, dont 119K USD de CAFI et 9K de FODECC)

Effet attendu : Permettre le passage à l'échelle du Guichet Producteurs pour subventionner les filières cacao et café, la transition agroécologique et l'intensification agricole dans les filières agricoles prioritaires pour la sécurité alimentaire, la réduction des importations et la préservation des forêts.

Moyens : communication, conseil, lobbying, documents de financement et d'études.

Produit : Financements additionnels internes et externes additionnels et complémentaires

Le FODECC a d'ores et déjà entrepris un plaidoyer auprès du Gouvernement pour obtenir le relèvement de la quote-part affectée au Guichet Producteurs, mais aussi auprès des partenaires au développement pour qu'ils puissent abonder le dispositif.

Le premier enjeu est de faire en sorte que l'essentiel de la subvention affectée au soutien des filières cacao et café, mais aussi des autres filières alimentaires prioritaires (végétales et animales) provienne de ressources nationales, soit de redevances prélevées à l'exportation comme c'est déjà le cas pour le cacao et le café, soit de prélèvements sur les produits importés venant concurrencer fortement les productions nationales, à l'instar du riz, du maïs ou encore du blé. En pratique, il est question que l'ensemble des ministères sectoriels camerounais et leurs projets s'alignent sur le nouveau paradigme de subvention, le FODECC pouvant leur proposer des partenariats sur mesure pour acheminer les fonds de subvention directement auprès des bénéficiaires ciblés pour un rapport coût-efficacité compétitif.

Un enjeu majeur est également de pouvoir prétendre accéder rapidement aux différents outils internationaux de la finance climat et notamment carbone. Au sein du FODECC, la cellule de suivi-évaluation sera particulièrement sollicitée pour produire les documents, les études, les évaluations et autres notes spécialisées devant alimenter les efforts de recherche et de mobilisation de ressources financières externes.

En fonction des perspectives d'abondement additionnelles, le FODECC pourra étendre ses activités de financement à d'autres filières agricoles prioritaires à fortes potentialités de déforestation.

Activités 1.4.1. Préparation de dossiers

Afin de faciliter les actions de plaidoyer auprès de décideurs nationaux et internationaux, le FODECC, avec l'appui du projet, devra être en mesure de constituer des dossiers solides adaptés aux besoins spécifiques liés à chaque catégorie d'interlocuteurs visée. Au fur et à mesure de l'évolution des activités du Guichet Producteurs, le FODECC doit revoir périodiquement les projections chiffrées tant concernant le nombre de bénéficiaires que leur caractérisation par classe et par genre, cela en utilisant les données issues du système numérique et de suivi-évaluation du FODECC.

Ainsi, il est prévu la préparation des dossiers à présenter aux différents guichets internationaux liés au Changement Climatique et à la finance carbone, qui présentent un potentiel de financement du Guichet Producteurs à grande échelle et sur le long terme. En premier lieu, il est prévu de conduire une étude d'évaluation du potentiel du Guichet Producteurs en termes de stock de carbone et surfaces forestières préservées, afin d'évaluer le potentiel du FODECC comme outil PSE pouvant être utilisé dans les filières cacao et café. Le projet assistera le FODECC avec des consultants spécialisés dans ces tâches.

Activités 1.4.2. Actions de plaidoyer et de mobilisation de financement

Cette activité entend poursuivre et élargir le processus de plaidoyer déjà engagé par le FODECC pour atteindre divers types de partenaires et aboutir à des mobilisations confirmées de financements pour le Guichet Producteurs. Les productions agricoles dans les zones forestières du Cameroun doivent augmenter en volume pour accompagner l'augmentation de la demande nationale et sous-régionale, voire internationale pour le cacao et le café, cela suppose un effort considérable en matière d'intensification agricole et d'outils réglementaires et de contrôle pour limiter les impacts sur le couvert forestier. C'est donc notamment sur cet axe stratégique que le projet va devoir convaincre de la capacité à préserver les forêts tout en permettant une augmentation des volumes de production, et c'est donc sur ce paradigme que le projet prévoit de monétiser des PSE basés à la fois sur une approche superficielle et sur une

approche carbone afin de soutenir les efforts des producteurs et les inciter -financièrement- à respecter les engagements pris en matière de transition agroécologique.

Composante 2 : Abondement des différents guichets de subvention du FODECC (14 millions USD de CAFI,)

Effet attendu : renforcer à court terme les capacités de financement du FODECC au-delà de ce que permet la seule redevance prélevée à l'export, avec un focus sur la transition agroécologique.

Moyens : 14 MUSD CAFI et 38 MUSD FODECC (contribution majoritaire des bénéficiaires eux-mêmes).

Produit : Abondement du G1/a-ebon dans les 8 régions et démarrage des autres volets du guichet producteurs dans les départements pilotes du Mounjo et du Grand Mbam.

Le FODECC alimente le guichet productivité G1/a-ebon à partir de la quote-part de la redevance d'exportation qui lui est affectée par le COPIL, lequel gouverne la politique de subvention agricole au niveau gouvernemental. Celle-ci est fixée en 2023 à 6,5 MdFCFA dont 80% pour la filière cacao et 20% pour la filière café. Compte tenu du rythme intense et de l'engouement des producteurs à s'enrôler dans le dispositif du Guichet Producteurs, cette somme est déjà totalement insuffisante pour faire face aux engagements croissants de l'institution. CAFI est le premier partenaire extérieur à répondre positivement à la demande d'appui du FODECC via le MINEPAT et à proposer une première enveloppe de 14 millions USD devant contribuer au financement du Guichet Producteurs sur 2 ans pour le financement du volet productivité G1/a-ebon mais aussi pour permettre le lancement des activités des autres guichets et volets, notamment en matière de transition agroécologique. Le ratio de 80% cacao et 20% café sera également utilisé pour les fonds d'abondement CAFI.

Alors que le Guichet G1/a-ebon poursuivra son développement sur les 8 régions cacao-café, les ressources affectées notamment en provenance du cofinancement de CAFI serviront en priorité à lancer les autres volets sur la base des acquis du G1/a-ebon dans le département du Mounjo et dans les départements du Grand Mbam avec le G1/b-PA, le G3/a-ebon Transition agroécologique et le G3/b-Conseil TA.

Le projet s'appuiera sur les premiers acquis des projets de la KfW et de la GIZ financés par CAFI pour développer une synergie d'action dans les communes pilotes soutenues par ces deux projets. En particulier, les complémentarités et alignements entre le FODECC et le mécanisme de financement pour une économie verte prévu par l'effet 3 du projet GIZ seront explorés étroitement, la mise en réseau du Guichet Producteurs du FODECC avec le futur mécanisme prévu par le programme GIZ pouvant être envisagée au regard du rôle qu'entend jouer le FODECC dans la délivrance de subventions agricoles au Cameroun. Une coordination opérationnelle importante facilitée par le programme GIZ, s'effectuera dans le Grand Mbam, zone cible du projet porté par la KfW et zone d'opération historique du premier volet du Guichet Producteurs du FODECC, et maintenant zone cible pour le déploiement de son Guichet 3 : transition agroécologique. En ce sens, les deux projets auront à collaborer étroitement, notamment en matière de cartographie des exploitations agricoles des producteurs enrôlés dans le Guichet Producteurs du FODECC, la définition d'aires protégées à prendre en compte dans la conduite des activités du présent projet pilote, ou encore dans l'identification d'espaces pour l'agriculture hors-forêt et la diversification agricole, notamment en agroforesterie.

Activité 2.1.1. Transfert des fonds pour 2024

Le projet procédera au transfert d'une première tranche de 7 millions USD en 2024 pour abonder les ressources propres du Guichet Producteurs et contribuer à subventionner les différents volets du Guichet. Ces fonds seront gérés selon les procédures du Guichet Producteurs du FODECC. Outre la priorité d'abonder le volet G1/a-ebon qui soutient l'intensification agricole et permet un enrôlement massif des producteurs dans le dispositif, la priorité sera pour le FODECC de lancer le Volet G1/b-Plan d'affaires (soutien à l'investissement d'intensification pour les petits producteurs et leurs groupements), d'une part, et les deux volets du G3/ Transition agroécologique, d'autre part, avec le a) e-bons de cofinancement des investissements de transition agroécologique du petit producteur, et le b) e-bons de cofinancement du conseil agricole pour appuyer la préparation des plans de transition agroécologique et leur mise en œuvre sur 3 ans. En fin d'année 2024, ce sont donc 4 volets du Guichet Producteurs qui devraient être fonctionnels avec l'appui des fonds de CAFI. Parallèlement, le FODECC a prévu le lancement du Guichet 2 Collectivités pour la construction de centres de traitement post-récolte sur son propre budget en partenariat avec son ordonnateur, le MINCOMMERCE.

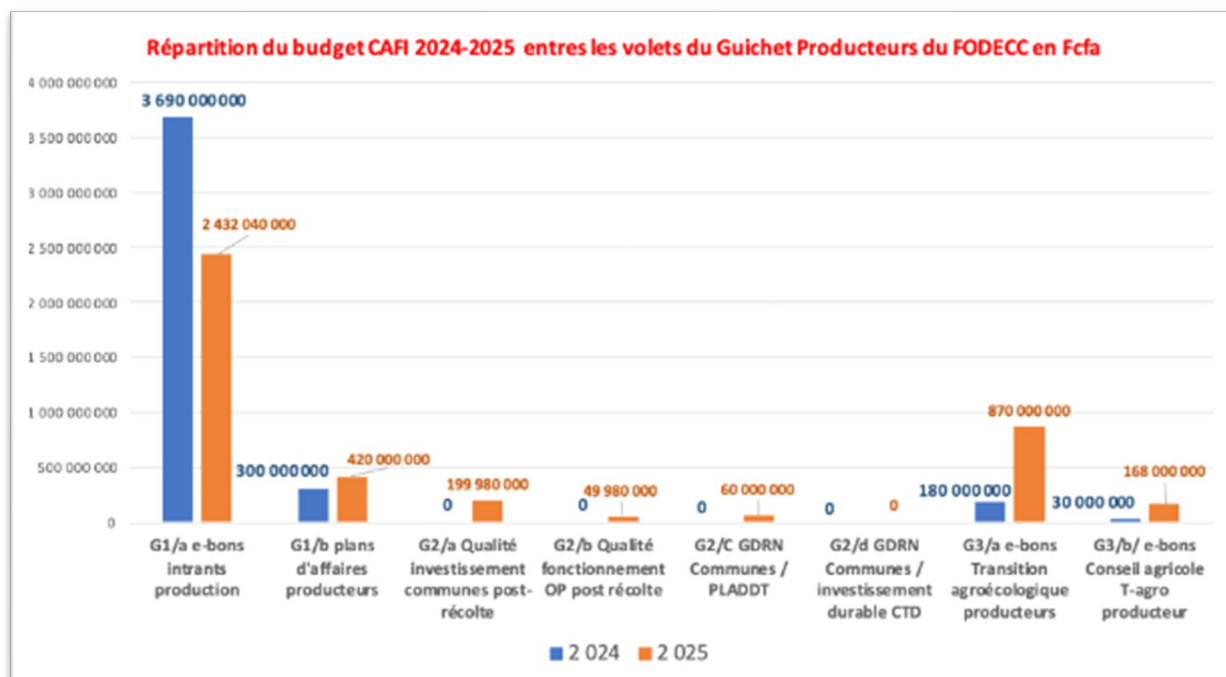


Figure 14: Répartition budgétaire indicative des fonds de la Composante 2 pour abonder les volets du Guichet Producteurs en 2024 et 2025 (en Fcfa)

Activité 2.1.2. Transfert des fonds pour 2025

Le projet procédera au transfert d'une deuxième tranche de 7 millions USD en 2025 pour abonder les ressources propres du Guichet Producteurs et contribuer à subventionner les différents volets du Guichet, et notamment la transition agroécologique au niveau des producteurs et au niveau des collectivités territoriales décentralisées. Ces fonds seront gérés selon les procédures du Guichet Producteurs du FODECC. Outre la poursuite des activités lancées en 2022 (G1/a-ebons), et en 2024 (G1/b-PA, G2/a, G3/a et b), le FODECC prévoit d'abonder avec les fonds CAFI les volets G2/a et G2/b pour soutenir le développement de centres de traitement post-récolte, et de lancer le volet G2/c-PLADDT pour cofinancer au

moins une commune du Moungo avec la préparation de son document stratégique de Plan Local d'Amenagement du Territoire (PLADDT).

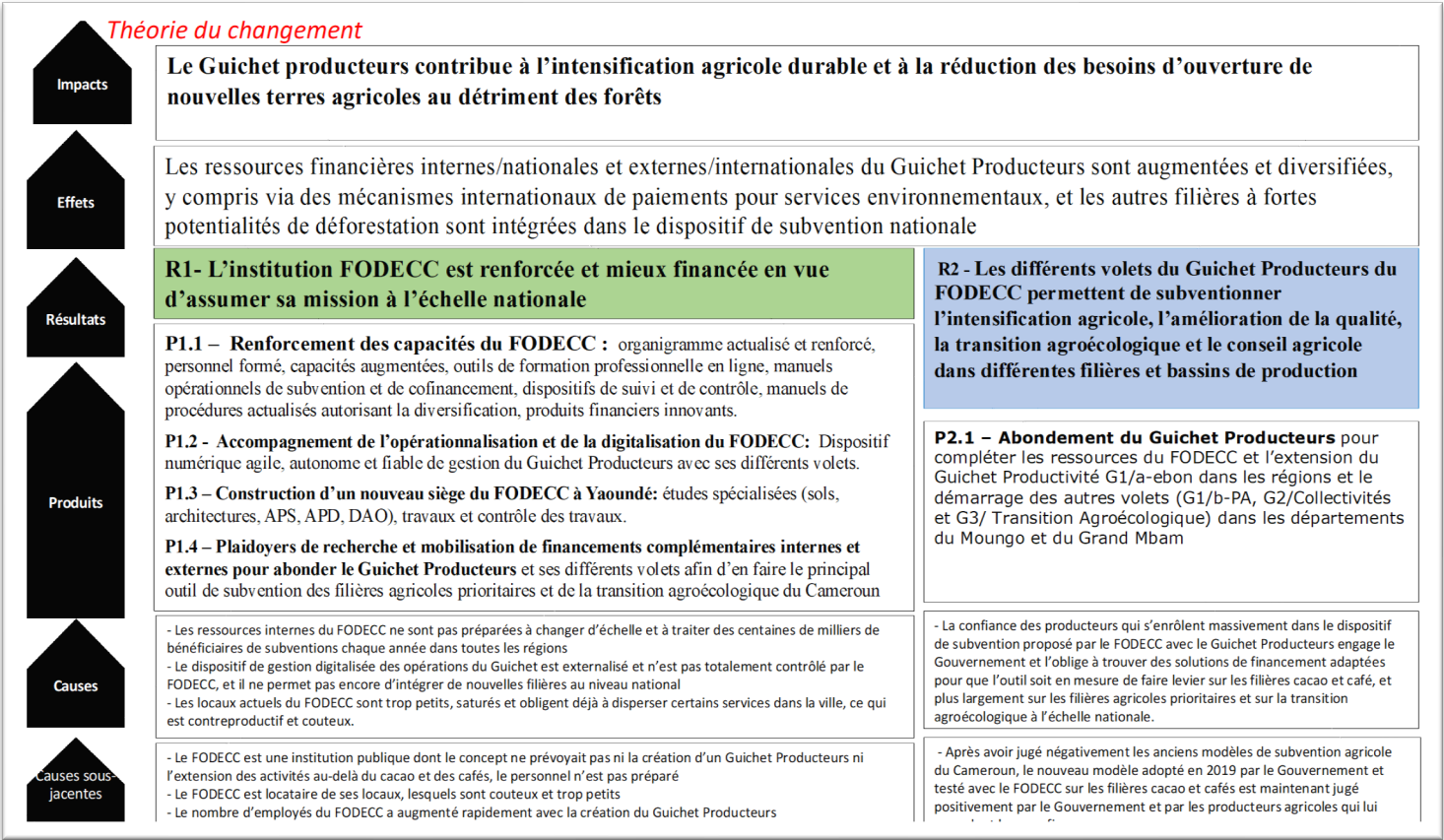
Répartition budget CAFI 2024-2025 USD	2023	2024	2025
G1/a e-bons intrants producteurs	USD	6 150 000	4 053 400
G1/b plans d'affaires	USD	500 000	700 000
G2/a Qualité investissement communes		0	333 300
G2/b Qualité fonctionnement OP		0	83 300
G2/C GDRN Communes / PLADDT		0	100 000
G2/d GDRN Communes / investissement durable		0	0
G3/a e-bons Transition agroécologique		300 000	1 450 000
G3/b/ e-bons Conseil agricole T-agro		50 000	280 000
		7 000 000	7 000 000

SD



e) Schéma de la Théorie du changement

Tableau 9:Schéma de la Théorie du changement



48. Hypothèses :

- L'institution FODECC reçoit le mandat des Ordonnateurs de procéder aux évolutions statutaires, institutionnelles et organisationnelles nécessaires pour assumer son mandat au niveau national et dans plusieurs filières agricoles prioritaires.
- L'État met à la disposition du FODECC un terrain en propriété pour y installer son nouveau siège social.
- L'audit du FODECC est conduit en 2024 et ses recommandations sont validées par le Comité de Gestion et mises en œuvre sans délai.
- L'étude du potentiel de réduction des émissions de GES est réalisée en 2024 et permet d'alimenter le plaidoyer pour la mise en place de nouveaux mécanismes liés à la finance carbone.
- Le montant des ressources annuelles issues de la redevance affecté chaque année au FODECC est augmenté de manière significative pour permettre de faire face à l'augmentation importante du nombre d'enrôlés.
- L'état soutient fermement la politique de respect des limites du domaine forestier permanent et des limites des forêts primaires ou naturellement régénérées.

Synthèse de la théorie du changement

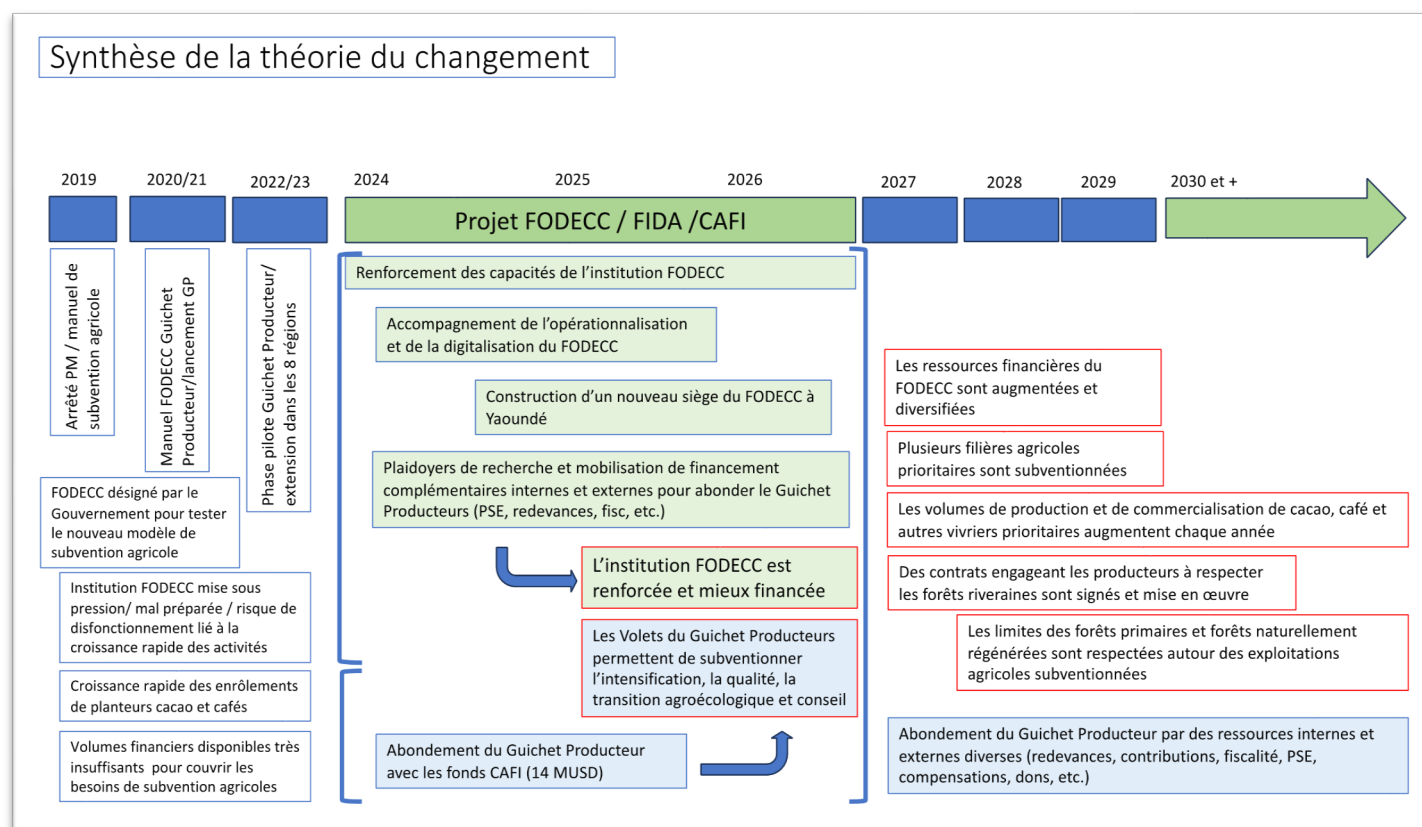


Figure 15: Synthèse de la théorie du changement

Contribution des différents produits aux effets de CAFI

Tableau 10: Contribution des différents produits aux effets CAFI

Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire	Le projet contribue directement à l'adoption de pratiques agricoles durables des producteurs de café et de cacao dans les 8 régions d'opération du FODECC. Les subventions distribuées par le FODECC constituent en effet une incitation au changement de mode de production de ces deux commodités et des cultures qui leurs sont souvent associées. A terme, il est attendu que i) l'intensification agricole promue via les subventions et matériels subventionnés réduisent les besoins de conversion des terres, ii) le recours aux bonnes pratiques de production agroécologiques promues par le projet (G3/TA) contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations par l'amélioration des champs vivriers
Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	n/a
Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	n/a
Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale ;	n/a
i) Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	Le fonctionnement du Guichet Producteurs du FODECC ainsi que le système informatique de suivi de la structure permet le suivi précis du couvert forestier. Les bénéficiaires du Guichet Producteurs (G3/TA) sont incités à protéger et redensifier leurs parcelles et vergers plutôt qu'à convertir de nouveaux espaces forestiers
La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	n/a
Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt	Le projet collaborera avec l'ensemble des Ministères ordonnateurs du FODECC pour la mise en œuvre du projet. L'élaboration de manuels d'opérationnalisation des volets Qualité et Transition Agroécologique, prévu dans la Composante 1, permettra par exemple de clarifier les rôles et portées des différents Ministères. Le FODECC, en tant qu'agence publique stratégique, dispose d'un rôle levier dans la gouvernance de la filière café et cacao, que le projet a pour ambition de renforcer, renforçant dans le même temps la gouvernance globale de la filière.

f) Appropriation nationale et durabilité du projet

49. Le FODECC est une institution financière publique spécialisée chargée par le Gouvernement du Cameroun de soutenir le développement des filières cacao et café via son Guichet Producteurs. Ainsi, l'appropriation nationale du projet est de facto assurée par le modus operandi du FODECC, lequel est le gestionnaire du projet. En particulier, les acteurs publics jouent un rôle particulier dans l'appropriation nationale du processus.
50. Le MINADER est un des ministères de tutelle technique du FODECC, ordonnateur des dépenses et membre du Comité de Gestion. Le MINADER préside également le Comité National d'Orientation des Subventions Agricoles qui fixe annuellement les orientations stratégiques et les budgets affectés aux subventions agricoles en fonction des possibilités budgétaires nationales. Le MINADER est le partenaire technique principal du FODECC sur le terrain via son réseau de Délégués régionaux, départementaux, d'arrondissements et de chefs de postes agricoles dans toutes les régions. Les agents du MINADER accompagnent le processus d'enrôlement des producteurs dans le dispositif du Guichet Producteurs et sont appelés notamment à contrôler les déclarations et à faciliter l'accès aux subventions. Dans les régions, le MINADER sera associé au processus de formation et d'agrément des conseillers en transition agroécologique.
51. Le MINCOMMERCE est un des ministères de tutelle technique du FODECC, ordonnateur des dépenses et membre du Comité de Gestion. Le MINCOMMERCE est également la tutelle de l'ONCC²³, organisation en charge de faciliter la commercialisation du cacao et des cafés, l'amélioration de la qualité des produits marchands, et de compiler et publier les statistiques des 2 filières. Le MINCOMMERCE et le FODECC ont affecté un budget annuel de 600 millions de Fcfa pour cofinancer la construction de centres d'excellence. Dans le cadre du Guichet producteurs, c'est le volet Collectivités G2/a-CTD qui permettra de cofinancer les constructions d'infrastructures avec les communes, et le volet Collectivités G2/b-Coop qui permettra de cofinancer leur mise en exploitation par des coopératives ou des GIE partenaires de ces communes dans les bassins de production.
52. Le MINRESI, ordonnateur des dépenses du FODECC et membre du Comité de Gestion est tutelle de programmes spécialisés et de l'Institution Nationale de la Recherche Agricole pour le Développement (IRAD). Le FODECC finance au sein de l'IRAD un programme de recherche variétale et de production de plants de base et de greffons destinés à améliorer les variétés de cacao et de café multipliées ensuite par les pépiniéristes multiplicateurs encadrés par les programmes PAD-CACAO et PARF-CAFE du FODECC, et destinés à approvisionner les producteurs pour les actions de redensification et de plantation des vergers.
53. Le MINFI est le ministère de tutelle financière du FODECC. Le MINFI est à la fois membre du Comité de Gestion du FODECC et membre du comité national d'orientation des subventions agricoles. Une équipe du MINFI est installée en permanence au FODECC -

²³ ONCC : Office National du Cacao et des Cafés

agence comptable et contrôle financier spécialisé - pour assurer le contrôle des comptes et des dépenses, et contresigne tous les engagements financiers.

54. Le MINEPAT a la charge de l'économie et de la planification. Il gère le budget d'investissement public national et les financements publics internationaux. À ce titre, il est le point focal de CAFI au Cameroun. Le MINEPAT est membre du Comité national d'orientation des subventions agricoles et donc partenaire du FODECC dans le cadre de la politique nationale de subvention agricole.
55. Les Communes et les Régions, collectivités territoriales décentralisées, dirigées par un conseil élu, entités juridiquement et financièrement autonomes sous la tutelle du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) et du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT). Avec la décentralisation, de nombreuses fonctions de base et compétences sont désormais transférées aux Communes et aux Régions.
56. En outre, le FODECC doit collaborer avec d'autres administrations publiques qui seront également impliquées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de subvention agricole, notamment :
57. Le MINFOF, ministère en charge des forêts et de la faune, notamment i) gestionnaire pour l'État du domaine forestier permanent (domaine privé de l'État ou des communes) en matière de conservation ou d'exploitation, et ii) de la gestion des autorisations de coupe de bois et de la chasse dans le domaine forestier non permanent (zones banales) qui sont les zones d'exploitation et d'extension agricoles. Le MINFOF est impliqué dans les opérations de reboisement et de restauration des paysages forestiers, et dans le suivi des opérateurs des filières bois, forêts et chasse.
58. Le MINEPDED, ministère en charge de l'environnement et de la protection de la nature, en charge notamment du suivi et du respect des règles environnementales, des EIES, PGES et autres NIES, du climat et de la protection de la nature.
59. Le MINPROFF, ministère en charge de la promotion de la femme et de la famille. Il est envisagé que les directives et les bonnes pratiques promulguées par le Ministère de la Femme en matière de suivi et d'intégration des femmes aux activités économiques et sociales puissent être intégrées durablement au sein des manuels de gestion des différents guichets du FODECC, et mise en œuvre à travers une cellule spécifique au sein du FODECC.
60. La compagnie nationale des postes (CAMPOST) qui a développé un agrégateur de paiements numériques (NPSI-CAMPOST), d'ores et déjà fonctionnel au niveau national, s'appuyant sur le réseau des postes dans toutes les villes, et permettant d'effectuer des paiements quelle que soit la source ou la destination (banque, microfinance, opérateur de transfert monétaire via les réseaux de téléphonie, etc.). Il est envisagé que la plateforme NPSI-CAMPOST soit interconnectée avec la plateforme FODECC pour faciliter et accélérer les transferts financiers et les paiements.

61. L'ONACC, Observatoire National du Changement Climatique, sous tutelle du MINEPDED. Cette institution a pour mandat de suivre l'évolution du couvert forestier et des effets du changement climatique. Une convention est mise en place avec le FODECC pour le suivi spatial des territoires afin de vérifier les effets positifs et négatifs des subventions agricoles sur les espaces forestiers et agroforestiers.
62. Les acteurs privés sont essentiels au processus d'appropriation nationale car ils s'inscrivent eux-mêmes dans la durabilité et sont les véritables responsables de la pérennité des processus, notamment :
63. Les principaux acteurs du système de subvention sont les producteurs/agriculteurs eux-mêmes. Le dispositif est conçu pour qu'ils soient eux-mêmes les déclencheurs du processus de subvention qui en feront des bénéficiaires. Le producteur doit s'enregistrer et s'identifier en ligne sur l'application du FODECC, ouvrir et enregistrer son propre compte bancaire et y déposer sa quote part restant à charge, géoréférencer ses parcelles, désigner son agrodealer préféré et son conseiller, etc.
64. Les Banques et établissements de microfinance qui ouvrent gratuitement les comptes pour les producteurs, encaissent et comptabilisent les apports des producteurs au titre de leur quote part restant à charge, et délivrent les bons d'achat correspondant à faire valoir chez l'agrodealer désigné par le producteur lui-même. Les EMF peuvent également accorder des crédits aux producteurs en lesquels elles ont confiance et préfinancer en partie leur quote part. L'EMF paie directement l'agrodealer par virement. Périodiquement, l'EMF documente sa demande de remboursement de la valeur de la subvention cumulée sur la période et transmet au FODECC pour paiement.
65. Les agrodealers sont également des acteurs clés du dispositif de subvention. Des conventions sont signées au niveau régional avec des grossistes disposant de réseaux de distribution dans les communes. Ils doivent être agréés par le MINADER et proposer des produits agréés et répertoriés dans une liste des produits éligibles par le FODECC. Les grossistes et agrodealers doivent travailler dans le secteur formel, garantir la qualité des produits proposés, lesquels doivent être identifiés par code barre et traçables. En outre, les agrodealers sont engagés par convention à reprendre les emballages usagés afin de limiter les tentatives de fraude et les problèmes sanitaires. Les agrodealers délivrent les produits aux producteurs après réception du bon d'achat par voie électronique, ils font signer pour réception et transmettent périodiquement les bons de livraison à l'EMF pour paiement, avec copie au FODECC.
66. Les Sociétés de téléphonie mobile, d'accès internet et de transfert d'argent, en l'occurrence essentiellement ORANGE et MTN qui représentent à elles deux l'essentiel du marché, sont des acteurs clés du dispositif (plus de 27 millions de lignes de téléphonie). Tout le système de subvention du FODECC est numérisé et requiert pour fonctionner une connexion téléphonique et une connexion internet via les smartphones des différentes

catégories d'acteurs clés. Des conventions sont signées entre le FODECC et les deux compagnies.

67. Le CICC, Conseil Interprofessionnel du Cacao et des Cafés, qui représente les deux filières en regroupant le collège des producteurs, le collège des exportateurs et le collège des usiniers et transformateurs. Les producteurs sont représentés au sein du CICC par les organisations coopératives et professionnelles. Le CICC est officiellement l'organisation qui défend les intérêts des professionnels du cacao et du café.
68. Certaines coopératives très dynamiques se sont appropriées le dispositif de subvention du FODECC dans leur zone d'influence et ont littéralement porté le modèle pour que leurs membres puissent tous en bénéficier.
69. Le FODECC a signé une convention avec son partenaire technique et stratégique EDENRED pour le développement d'une plateforme numérique centralisant les informations provenant du terrain, quatre applications numériques spécialisées (Agri4farmers pour les procédures bénéficiaires, Agri4confirmation pour les agents agréés du MINADER et des Coopératives, Agri4subsidy pour banques/EMF, Agri4subsidy pour agrodealers) permettant à chaque catégorie d'acteurs de s'enregistrer et d'interagir directement avec le système via son téléphone Android pour les uns et son POS24 pour les autres, un système d'information géographique, un système de gestion statistique, un système de contrôle et sécurisation des transactions, etc. Avec le nouveau contrat 2023, EDENRED doit passer à l'échelle, c'est-à-dire concevoir et développer le système numérique pour qu'il puisse traiter les données de millions de producteurs et de centaines d'agences bancaires et d'agrodealers à l'échelle nationale, tous ces acteurs devant être identifiés, immatriculés et géoréférencés. Il est donc question que le FODECC soit doté au nom de l'État camerounais d'un système informatique performant et fiable, disposant des sécurités nécessaires pour pouvoir atteindre directement un nombre toujours plus important de producteurs sur tout le territoire. L'enjeu d'ici 2026, outre le développement des systèmes numériques, est que les équipes du FODECC puissent s'approprier pleinement les outils, y compris dans la capacité à poursuivre des travaux de développement au fur et à mesure de l'émergence de nouvelles demandes et/ou de nouvelles contraintes.
70. Le FODECC entend consolider et développer avec l'appui du projet ses relations avec les différents partenaires techniques et financiers qui interviennent au Cameroun en appui au secteur agricole, au secteur forestier et dans la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité. On étudiera les possibilités de collaboration institutionnelle et d'abondement durable du Guichet Producteurs au-delà de ce qui est présentement en cours de mise en place avec ce projet pilote pour contribuer à la mise à l'échelle du

²⁴ POS : Point of Sale for small business

dispositif, et notamment toutes les opportunités liées à la finance climatique, biodiversité et eau. On peut notamment citer :

71. Le FIDA qui intervient et en tant qu'agence de mise en œuvre désignée et apportera de l'assistance technique et du conseil, et servira d'agence fiduciaire pour garantir une bonne gestion des fonds mis à disposition par CAFI auprès du FODECC.
72. Le secrétariat de CAFI qui assure l'interface entre le MINEPAT, le FODECC, le FIDA avec le Conseil d'Administration de CAFI et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire (MPTF) qui gère concrètement les ressources financières.
73. L'Union Européenne demeure un acteur essentiel au regard de l'appui budgétaire de l'UE pour l'appui au contrat de réforme du secteur rural grâce auquel le nouveau paradigme de subvention agricole a été élaboré puis adopté pour les filières cacao et cafés. Le Guichet Producteurs est donc un produit de cette démarche. L'UE, consommateur de 75% de la production mondiale de cacao, est également le principal régulateur mondial, notamment avec le règlement déforestation adopté en 2023 qui interdit toute nouvelle déforestation (et dégradation de forêts) pour la production de cacao, de café, de bois, de caoutchouc, d'huile de palme, de soja et de bœuf.
74. La GIZ, coopération technique allemande, est l'agence de mise en œuvre retenue par CAFI pour appuyer le MINEPAT dans la coordination intersectorielle et multi-niveaux des financés par CAFI au Cameroun. À ce titre, les activités du du present projet pilote concourent à l'objectif princial du programme GIZ d'accélérer l'émergence économique Cameroun à travers le développement d'une « économie verte », compétitive et durable, tout en assurant la sécurité alimentaire et en réduisant l'impact sur la déforestation. Les complémentarités et alignements entre le FODECC et le mécanisme de financement pour une economie verte prévu par l'effet 3 du projet GIZ seront explorées étroitement, au regard notamment des avancées déjà amorcées par le present projet pilote et son don de préparation. La mise en réseau du mecanisme FODECC avec le futur mécanisme prévu par le programme GIZ pourra être envisagée au regard du rôle qu'entend jouer le FODECC dans la délivrance de subventions agricoles au Cameroun. La GIZ est également partenaire de l'UE dans le cadre du suivi de la filière cacao et des « cocoa talks ».
75. La KfW, coopération financière allemande, est l'agence de mise en œuvre retenue par CAFI et le MINEPAT pour conduire le Projet de Gestion Intégrée du Paysage du Grand Mbam. Ce territoire étant également un bassin de production prioritaire pour le FODECC, les deux projets auront à collaborer étroitement, notamment en matiere de cartographie des exploitations agricoles des producteurs enrôlés dans le Guichet Producteurs du FODECC, la définition d'aires protégées à prendre en compte dans la conduite des activités du présent projet pilote, ou encore dans l'identification d'espaces pour l'agriculture hors-forêt et la diversification agricole, notamment en agroforesterie. En ce sens, le premier axe de cooperation pourra s'articuler autour des questions d'imagerie satellite et de ciblage des communes cibles pour le déploiement du Guichet 3 (transition agroécologique) du Guichet Producteurs du FODECC, compte tenu de l'identification des

communes de Mbangassina, Ntui et Ngoro, couvrant un important bassin de production de cacao comme communes cibles du programme KfW.

76. La FAO est à la fois partenaire de l'UE dans le processus du cocoa talks et de son projet d'appui au cacao durable, et responsable avec le MINADER de la mise en œuvre du recensement général de l'agriculture. Par ailleurs, la FAO met en œuvre une initiative fournissant un appui technique et analytique pour le développement d'algorithmes et de techniques permettant de cartographier et de surveiller les plantations de cacao, la déforestation associée et les risques potentiels en utilisant des données d'observation de la Terre. À ce titre, et au vu des synergies évidentes entre les systèmes de suivi du FODECC et ceux de la FAO, collaborera extensivement avec cette initiative.²⁵
77. D'autres partenaires techniques et financiers sont également impliqués autour des filières agricoles en général, et des filières cacao et café en particulier, on peut notamment citer :
78. La Banque Mondiale qui finance plusieurs grands projets d'investissement agricole, d'infrastructures et de transformation numérique avec le MINEPAT, le MINADER, le MINEPIA et le MINPOSTEL. Plusieurs projets envisagent de collaborer directement avec le FODECC afin d'optimiser la plateforme numérique déjà fonctionnelle, permettant de réduire les coûts de développement et de gestion, et d'accélérer ainsi les processus dans une logique de mutualisation des efforts.
79. La Banque Africaine de Développement, qui finance notamment le programme d'urgence post-COVID du MINADER dans le secteur agricole. Après une première phase pilote conduite en régie par le MINADER, la BAD souhaite que la suite des opérations soit gérée via la plateforme numérique du FODECC et son guichet producteur.
80. IDH, institut néerlandais de développement du commerce, intervient en soutien à la filière cacao. Le fonds de garantie géré par IDH offre des opportunités d'appui financier qui pourraient être utilisées pour soutenir les opérateurs, et notamment les coopératives de producteurs de cacao.
81. Les différents fonds verts orientés sur le paiement des services environnementaux liés au changement climatique, à la protection des forêts, à la protection de la biodiversité et à la protection des ressources en eau.

²⁵ Cf. fiches projet FAO cacao et RDUE en annexe 9.



4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la Lettre d'Intention

a) Cadre de résultats

Tableau 11: Cadre de résultats

								Liens vers		
Indicateurs ²⁶	Situation de référence, /année & source données	Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Moyens de vérification ²⁷	Fréquence renseignement indicateur	suivi → budget t s additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Loi	Cadre de résultats CAFE	Cadre de résultats du CNI ²⁸
IMPACTS										
Estimation de la réduction des émissions et des augmentations d'absorptions grâce à l'appui du projet (tCO2 eq)	AD	AD	AD	ONACC/ données SIG	Annuelle	O	Les producteurs engagés dans le G3 réalisent les objectifs de transition agroécologiques prévus dans leur plan de transition.	N/A	Reduction des émissions nettes du Cameroun.	N/A
Nombre de bénéficiaires directs désagregé par département, genre et minorités	33.994 producteurs cacao/ café subventionnés (01/2024)	150.000	300 000	Rapports d'activité du FODECC	Trimestrielle	N	La part des femmes bénéficiaires du Guichet Producteur augmente.	N/A	Amélioration des conditions de vie	N/A
Superficie annuelle moyenne de déforestation et de dégradation (ou de perte de couvert arboré) / %	0,067	AD	AD	ONACC	Annuelle	O	La superficie annuelle moyenne de déforestation est réduite.		Reduction des émissions nettes du Cameroun.	
EFFET CAFE : Progrès vers les indicateurs d'impact-pauvreté										
Montants des PSE transférés, ventilés par i) type de PSE, ii) genre, iii) groupes vulnérables	6,33 Md Fcfa e, 2023	10,5 Md FcfA	AD	Géoréférencement a travers les rapports des agences locales d'exécution du projet	Annuelle	O	Le guichet producteurs mobilise et met en œuvre les fonds issus de la redevance abondé par les ressources CAFE	N/A		
Superficie sous contrat PSE annuelle moyenne brûlée dans les terroirs (zones agricoles, sous	0	AD	AD	Géoréférencement, télédétection FAO/ONACC/WRI	Annuelle	N	Le système de télédétection est en mesure de faire la différence entre des forêts naturelles préservées et			

²⁶ Quand pertinent, les indicateurs doivent être désagrégués par genre et pour les peuples autochtones.

²⁷ Par exemple : enquêtes/questionnaires, données et archives gouvernementales, groupes de réflexion, observations de terrain, rapports d'activités des opérateurs, revue documentaire, données SIG, entretiens, autre.

²⁸ Cadre National d'Investissement REDD+ (ou Plan National d'Investissement REDD+)



régénération naturelle, conservation) en ha							des jachères reconverties pour l'agriculture			
EFFET CAFI: Agriculture :										
Production annuelle cacao et café (en T/ha) sur les surfaces appuyées par le projet	AD	AD	AD	Enquête ; rapports d'activités du FODECC ; données SIG, application FODECC.	Annuelle	N	La productivité sur les surfaces appuyées est plus importante que sur les surfaces qui ne le sont pas.	N/A	t/ha café et cacao produites sur surfaces des producteurs enrôlés / FODECC	
Revenu global généré dans la vente des produits issus des plantations subventionnées, ventilé par type (cacao et café)	AD	AD	AD	Enquête annuelle (méthodologie harmonisée a définir)	Annuelle	O				
% d'augmentation des rendements des cultures de cacao et de café	AD	AD	AD	Enquête annuelle	Annuelle	O	Au moins 20% d'augmentation des rendements des cultures			
Superficies couvertes par des pratiques de gestion améliorée des terres (ha)	AD	AD	AD	Données SIG	Annuelle	O	Les innovations nécessaires à la mise à jour des mécanismes de suivi du FODECC répondent aux besoins identifiés.	N/A	Identification via le SIG du FODECC des surfaces non-éligibles.	N/A
EFFET CAFI: Gouvernance										
Nombre de plans de transition agroécologiques (individuels) faisant l'objet d'un contrat de mise en œuvre et respecté	0	2000	AD	Rapports FODECC	Annuelle	N	Le guichet de transition agroécologique démarre en 2024			
Nombre de conseillers agricoles formés et agréés, ventilés par type de formation	0	100	AD	Rapports FODECC	Annuelle	N	Le système de formation et d'agrément est fonctionnel au 3 ^{ème} trimestre 2024			
Produit : renforcement de capacités										
Le FODECC a amélioré ses capacités de gestion financière et de subvention des filières agricoles prioritaires à l'échelle nationale	Conformité modérément satisfaisante	Conformité modérément satisfaisante à la RMP	Conforme	Conformité avec les clauses de l'accord de financement	Rapports des missions annuelles de supervision FIDA	N	Le FODECC a la capacité de gérer au moins le triplement des volumes de subventions agricoles sur cacao et café et plusieurs autres filières prioritaires au niveau national			
Produit : Agriculture										
Hectares géoréférencés	215.000 ha plantations	AD	AD	Données SIG, application FODECC	Annuelle	N	Géoréférencement des exploitations agricoles bénéficiaires	N/A		N/A



	géoréférencés									
Produit: Gouvernance										
Nombre de réunions du Comité de gestion du FODECC élargi au COPIL du projet organisées et préparées de manière adéquate	0	2/an	2/an	PV du Comité de gestion		N	Régularité (au moins 2 fois par an)			
Produit : Renforcement des capacités										
Le dispositif organisationnel et institutionnel du FODECC est modernisé et adapté aux besoins de développement du Guichet Producteurs à l'échelle nationale	Système initial fonctionnel	Système restructuré	AD	Organigramme, Manuels de procédures, Outils de formation, Rapports d'activité technique et financiers	Annuelle	N	L'audit institutionnel du FODECC est réalisé suffisamment tôt en 2024 pour permettre la mise en place des recommandations à tous les niveaux de l'institution d'ici à 2026			
Le système informatique du FODECC est en capacité de traiter plus d'un million de producteurs subventionnés par an via les e-bons	40.000	150.000	AD	Rapports d'activités	Annuel	N	Le système informatique du FODECC est en mesure de gérer efficacement au moins un million de bénéficiaires			
Le système informatique du FODECC a la capacité de gérer les différents volets de cofinancement du Guichet Producteurs (8 volets + autres volets spécifiques)	N	AD	AD	Rapports d'activités	Annuel	N	Le système informatique du FODECC est en mesure de gérer les différents outils de subvention et de cofinancement			
Un nouveau siège social est construit et opérationnel pour le FODECC	N		O	Rapports de suivi et de réception des travaux	N/A		Le FODECC dispose d'un nouveau siège social adapté à ses besoins			
Des sources de financements additionnels abondent le Guichet producteurs et augmentent ses capacités de financement	0	AD	AD	Rapports techniques et financiers	Annuel	N	Les capacités de financement additionnelles du Guichet Producteurs augmentent rapidement et prennent le relais du projet en permettant de tripler les volumes de subventions accordés aux filières prioritaires.			



b) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

82. Le Cameroun n'a à ce jour, pas encore signé de Lettre d'intention avec CAFI. *Cf. cadre des résultats au point a)*

5) Cohérence et synergies avec les projets existants

Tableau 12: Cohérence et synergie avec les autres programmes existants au Cameroun



Nom du projet	Agence(s) de mise en œuvre	Statut et période de mise en œuvre	Zone d'intervention	Budget total	Objectif(s) et résultats attendus	Pertinence pour des synergies
Projet de gestion intégrée du paysage du Grand Mbam	KFW Autres partenaires/agences d'exécution direct : GIZ, WCS, WRI, IDH, Earthworm, ZSL, FODECC	Phase diagnostic (Stade de la collecte des données) en dec. 2023. Jan 2024 : Atelier de coordination pour ciblage des communes, ensuite l'élaboration finale du PRODOC CAFI-KfW.	Le paysage du Grand Mbam, qui couvre deux départements : (i) Mbam et Kim ; (ii) Mbam et Inoubou. Communes pré-identifiées pour la phase pilote : Mbangassinna, Ntui, Ngoro, Ngambe Tikar, et Yoko.	20 M USD	Objectif : Développer et piloter des mécanismes pour des programmes « juridictionnels » de réduction des émissions basées sur la performance liant les efforts de gestion des ressources naturelles aux investissements dans la productivité agricole. i) Produit 1: Les PLADDT des municipalités ciblées sont négociés et les prescriptions sont intégrées dans les PCD. ii) Produit 2 : Un programme juridictionnel de réduction des émissions basé sur les performances est mis en œuvre et suivi. iii) Produit 3 : L'intensification durable de l'agriculture et la gestion collaborative des 3 ressources naturelles sont renforcées. iv) Produit 4 : La fragmentation du paysage et les conflits d'utilisation des terres sont	Ce projet est directement complémentaire au Programme pilote FIDA/FODECC notamment avec le cofinancement des PLADDT et des investissements collectifs de traitement post-récolte, de subvention de la transition agroécologique des producteurs et des collectivités, et d'appui à la restauration des paysages dégradés. Un premier axe de coopération identifié porte sur les questions d'imagerie satellite et de ciblage des communes cibles pour le déploiement du Guichet 3 (transition agroécologique) du Guichet Producteurs du FODECC, compte tenu de l'identification des communes de Mbangassinna, Ntui et Ngoro, couvrant un important bassin de production de cacao comme communes cibles du programme KfW.

50



					Financement de la phase pilote de l'inventaire forestier national (IFN) dans le grand Mbam	
Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (Viva Bénoué)	MEADEN - Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord/ MINEPAT	Projet en cours Durée : 2020-2027	Région du Nord ; arrondissement de Lagdo ; Périmètre Lagdo I sur la rive droite de la Bénoué et périmètre Lagdo II sur la rive gauche de la Bénoué (4 villages : Gounougou, Ouro-Doukoudge, Bessoun, Dingale)	261 millions de USD	Fournir des services d'irrigation et de drainage durables et améliorer la production agricole dans les zones irriguées de la vallée de la Bénoué Composante 1 : Amélioration des infrastructures et de la gestion de l'eau Composante 2 : Services d'appui à la production agricole (bon d'achat électroniques, matching grants, etc.) Composante 3 : Renforcement institutionnel et mise en œuvre Composante 4 : Riposte d'Urgence Conditionnelle	Viva Bénoué bénéficiera des transferts de technologie du présent programme pilote CAFI, principalement à travers l'élargissement de la plateforme numérique du Guichet Producteurs du FODECC pour gérer les subventions agricoles aux chaînes de valeur et aux bénéficiaires appuyés dans le cadre de VIVA Bénoué : (i) bons d'achat électronique (subvention partielle et dégressive de cat. 1 pour relancer la production dans les périmètres réhabilités dans le cadre de la sa sous-composante 2.1 de Viva Bénoué, et ; (ii) les « matching grants » pour cofinancement des plans d'affaires agricoles et agroindustriels du Viva Bénoué (sa sous-composante 2.2). Les coûts liés à l'adaptation de cette plateforme seront pris en charge par ce dernier. L'utilisation de cette plateforme du FODECC comme mécanisme de distribution des subventions agricoles permettra de réduire les coûts, de renforcer et positionner le FODECC comme l'agence pour l'octroi de subventions agricoles au Cameroun.



Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD – CACAO)	MINADER	Projet en cours Durée : 5 ans (2022-2026)	Toutes les régions de cacao	40 milliards de XAF BIP et FODECC.		Le Programme pilote FODECC utilisera les services du PAD-CACAO, notamment pour la vulgarisation & accompagnement des bénéficiaires avec ses agents de vulgarisation. Le Programme Pilote fournira des appuis à cet effet.
Projet d'appui à la relance de la filière café PARF-CAFE	MINADER	Projet en cours Durée : 5 ans (2023-2027)	Huit régions café du Cameroun	76,7 milliards francs CFA Financement FODECC	Doubler la production du café ; passer de 11 557 tonnes (robusta et arabica) en 2021-2022 pour atteindre 22 086 tonnes cumulées de café vert de qualité (4 858 tonnes pour le café arabica et 17 228 le café robusta). Le projet s'articule autour de 3 composantes techniques : i) Production et diffusion du matériel végétal à haut rendement, ii)-Soutien au développement des exploitations caféières	Le Programme pilote FODECC utilisera les services du PARF-CAFE, notamment pour la vulgarisation & accompagnement des bénéficiaires : ils servent d'agents de vulgarisation des interventions du FODECC). Le Programme Pilote fournira des appuis à cet effet.
Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (Viva Logone)	MINADER/ Société d'Expansion et Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY)	En cours 2021-2029	Région de l'Extrême Nord ; Département de Mayo-Danay : Quatre arrondissements : Yagoua, Vélé, Kaï-kaï, Maga	217.40 millions de USD	Objectif de développement : Améliorer les services d'irrigation et de drainage et la production agricole dans les zones irriguées de la vallée du Logone. Composante 1 : Amélioration des	Viva Logone bénéficiera également des transferts de technologie du présent programme pilote CAFI, principalement à travers l'élargissement de la plateforme numérique du Guichet Producteurs du FODECC pour accommoder les subventions agricoles aux chaînes de valeur et aux bénéficiaires appuyés dans le cadre de VIVA Logone : (i) subvention de cat. 1 : bons d'achat électronique pour



					infrastructures et de la gestion de l'eau Composante 2 : Production et soutien aux services agricoles (bons d'achat électroniques ; matching grants pour la production et l'agro-industrie dans la vallée) Composante 3 : Appui au développement du secteur et à la mise en œuvre Composante 4 : Riposte d'Urgence Conditionnelle Résultats attendus : -Bénéficiaires directs touchés : 30000 personnes -Aménagements hydro-agricoles :12210ha -Superficie préparée/labourée : 17500ha	les intrants et les coûts liés à la préparation des terres et services d'irrigation, afin de relancer la production dans les périmètres réhabilités dans le cadre de Viva Logone (sa sous-composante 2.1) et ; (ii) Les « matching grants » adaptés pour cofinancement des plans d'affaires des groupements (coopératives, OPs, agricoles, etc.) dans la production, mécanisation transformation, valeur ajoutée. (Sous-composante 2.2 du projet Viva Logone). Les coûts liés à l'adaptation de cette plateforme seront pris en charge par ce dernier. L'utilisation de cette plateforme du FODECC comme mécanisme de distribution des subventions agricoles permettra de réduire les coûts, de renforcer et positionner le FODECC comme l'agence de choix pour l'octroi de subventions agricoles au Cameroun.
Accroître la résilience des communautés locales au changement climatique	FIDA	Projet en cours, Durée : 6 ans (2021-2026)	Régions : Extrême Nord (EN), Nord (N), et Nord-Ouest (NO) :	M USD (Don du Fonds d'adaptation)	i) Composante 1 : intégration de l'adaptation au changement climatique dans les cadres institutionnels et réglementaires - plans d'amélioration de la gestion des terres et des ressources	Le projet va aussi contribuer à la mise à jour des plans de développement locaux et régionaux dans les zones d'intervention afin d'intégrer l'adaptation au changement climatique que le guichet



grâce à l'entrepreneur iat des jeunes et à la gestion intégrée des ressources naturelles au Cameroun (ACREGIR)			Parcs nationaux de Waza (EN), de la Bénoué (N) et de Kimbi-Fungom (NO) et leurs périphéries	naturelles aux niveaux régional et local (1 400 000 USD), ii) Composante 2 : amélioration des connaissances sur la vulnérabilité des écosystèmes au changement climatique, l'adaptation basée sur les écosystèmes et les opportunités d'entreprises intelligentes face au climat (1 300 000 USD) ; iii) Composante 3: des mesures d'adaptation au changement climatique sont mises en œuvre pour accroître la résilience climatique des communautés ciblées Des mesures d'adaptation au changement climatique sont mises en œuvre au moyen d'instruments incitatifs permettant d'accroître la résilience au changement climatique des communautés et zones ciblées.	agroécologique du FODECC pourra mettre à l'échelle.
Initiative Cacao durable	FAO Investment Center, UE, MINADER et MINFOF		Régions : Centre, Ouest, Littoral, Sud, Sud-Ouest, Nord-Ouest, Est	Activités complémentaires : i)- Activité 1 : Cartographie du cacao ; ii) Activité 7 : Étude technique sur la faisabilité de la mise en place de mécanismes d'incitation à l'adoption de systèmes de production	L'approche utilisera des logiciels entièrement libres de la suite Open Foris (SEPAL, Collect Earth Online) et Google Earth Engine pour créer des approches transparentes et reproductibles afin d'identifier et de quantifier les activités liées au cacao, y compris le cacao en plein



				durables (agroforesterie). lii) Adoption de systèmes de production durables (agroforesterie) ; iv) Bilan des bonnes pratiques et benchmarking mondial ; v) - Analyse des DAP actuels et des priorités pour accroître l'adoption de ces systèmes. Vi)- Pilotage à petite échelle ; vii) - Activité 8 : Information des producteurs sur l'EUDR, évaluation des capacités et des besoins des coopératives ; viii)- Information aux niveaux national, régional et coopératif ; ix) - Évaluation des capacités et des besoins → développement des capacités et plans d'investissement	soleil et le cacao à l'ombre. Cette approche sera complétée par l'intégration de données d'alerte en temps réel permettant aux homologues nationaux de surveiller toute nouvelle activité potentielle liée à la production de cacao. Ces logiciels et méthodologies pourront être intégrés au logiciel de suivi développé par EDENRED, et renforcer le rôle central du FODECC dans la production de cacao et de café durables
--	--	--	--	---	--

6) Gouvernance du projet

a) Organes de gouvernance

83. Les concertations et consultations stratégiques sont assurées au niveau du Comité de Suivi des projets financés par CAFI et présidé par le MINEPAT, dont le secrétariat est assuré par l'Unité Technique de Coordination CAFI-MINEPAT.
84. Le comité de pilotage du projet (COPIL) est composé du Comité de Gestion du FODECC, du secrétariat de CAFI, du MINEPAT/Point focal CAFI et de la direction nationale du FIDA. Le secrétariat CAFI est partie prenante du quorum du COPIL.
85. En tant qu'organisme de mise en œuvre de CAFI, le FIDA est responsable de l'organisation du comité de pilotage (COPIL) de ce projet. Le FIDA devra se coordonner étroitement avec le FODECC afin de s'assurer d'une pleine intégration de la gouvernance du projet au sein des instances de gouvernance du FODECC. Pour ce faire, le COPIL du projet se réunira deux fois par an à la même date que la réunion du Comité de gestion du FODECC. Le MINADER, MINCOMMERCE, MINRESI, MINFI et CICC sont impliqués directement dans le suivi de la mise en œuvre via le Comité de Gestion du FODECC, il n'y a donc pas lieu de dupliquer les instances de supervision et de décision.
86. Les rôles du COPIL sont les suivants :
- Approbation des plans de travail et budgets annuels (PTBA)²⁹;
 - Examen et adoption des rapports³⁰ semestriels et annuels techniques et financiers ;
 - Examen de la prise en compte des recommandations du COPIL du projet et des résolutions/décisions (i) des organes de gouvernance du partenariat entre CAFI et le Cameroun et (ii) du Conseil d'administration de CAFI, en ce compris les conditions suspensives à l'octroi de financement ;
 - Examen des problèmes (éventuels) dans la mise en œuvre du projet et adoption d'accords/décisions pour améliorer la mise en œuvre et l'impact du projet ;
 - Analyse des arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre et révision si nécessaire (e.g. demande d'extension du projet, révision des cibles et des budgets (selon les cas de figure décrits en section 5.4 du Manuel d'Opérations de CAFI), etc.) en conformité avec le Manuel d'Opérations de CAFI³¹ ;
 - Assurance de l'harmonisation du projet avec les engagements et les jalons de la Lettre d'intention établissant le partenariat entre CAFI et le Cameroun (dès lors qu'elle sera approuvée).
 - Examen et revue des rapports d'audit internes des activités du projet.
87. Les Lignes directrices de Suivi Évaluation de CAFI encadrent également les responsabilités des comités de pilotage des projets financés directement par CAFI.

²⁹ Voir le canevas de [plans de travail et budgets annuels \(PTBA\)](#)

³⁰ Voir le canevas de rapport des projets financés par FONAREDD et CAFI : [Templates M&E - Google Drive](#)

³¹ Voir le Manuel d'Opérations de CAFI : [CAFI MOP version 2023 03_FINAL_Sept23.pdf](#)

88. La convocation au COPIL est adressée à chaque membre au moins 10 jours ouvrables (2 semaines calendaires) avant la tenue de la réunion et doit comprendre les termes de référence et l'ensemble de la documentation soumise à l'examen du COPIL. Une réunion du COPIL doit être organisée entre le mois de janvier et le mois de mars de chaque année.
89. Un procès-verbal des recommandations et délibérations du COPIL doit être partagé avec les membres du COPIL dans un délai de 5 jours ouvrables après la tenue du COPIL.

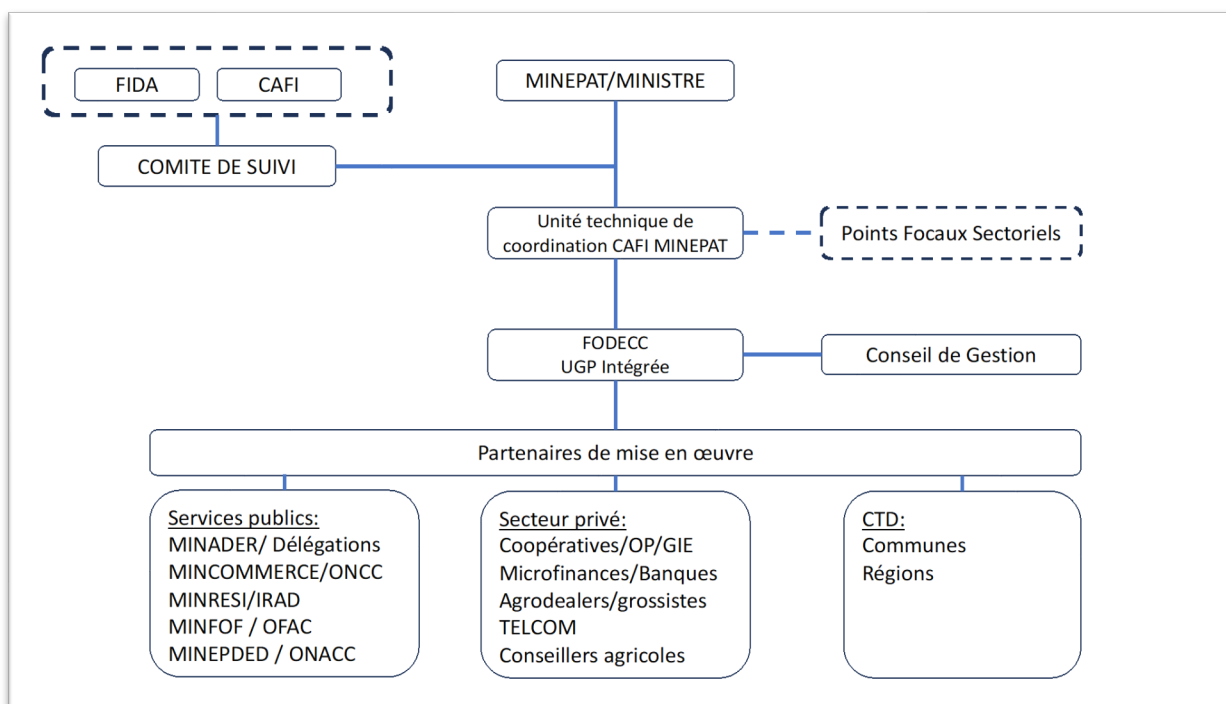


Figure 16: Ancrage institutionnel du projet

b) Gestion et exécution du projet

90. L'unité de Gestion de Projet (UGP), intégrée au FODECC, est établie à Yaoundé, et dispose d'un bureau dans les locaux du FODECC. Elle assurera la mise en œuvre du Projet. Elle est coordonnée et dirigée par le Coordonnateur du Projet placé sous la responsabilité de l'Administrateur du FODECC. L'unité de gestion de projet sera cloisonnée et disposera d'une autonomie en gestion administrative et financière et sera redevable auprès du FODECC. Les membres de l'UGP seront recrutés suivant un processus de sélection transparent, objectif et compétitif suivi de près par le FIDA et le FODECC. L'Administrateur du FODECC assurera un rôle d'orientation stratégique et de dialogue politique avec le FIDA, CAFI et MINEPAT. A cet effet, il veillera à l'alignement des activités du projet avec celles du FODECC dans son ensemble.

Outre le coordonnateur du projet, l'équipe administrative de l'UGP comprendra un responsable administratif et financier, un expert en passation des marchés, et un auditeur

interne. Pour le suivi des activités et du cadre de résultats, l'UGP disposera d'un responsable suivi-évaluation qui travaillera en étroite collaboration avec l'équipe FODECC en charge des statistiques et du suivi-évaluation. Pour renforcer l'équipe de la direction des services d'information, l'UGP recrutera un expert IT programmeur et un expert en planification et organisation des systèmes d'information, en particulier des systèmes SIG.

91. Le coordonnateur du projet et le responsable administratif et financier sont les deux (2) seules personnes habilitées à cosigner les dépenses effectuées sur ressources CAFI/FIDA et sont redevables auprès du FODECC et du FIDA. En l'absence d'un des signataires habilités, le Responsable Suivi et Evaluation devient la personne habilitée à titre intérimaire.
92. L'auditeur interne rapportera directement au comité de gestion et au COPIL. Un comptable du Service Financier et Comptable du FODECC sera assigné à temps pleins au projet. L'organigramme devra être mis à jour afin d'intégrer l'UGP. De plus, les fonctions de passation des marchés devront être indépendantes des fonctions administratives et financières.
93. L'assistance technique long terme et court terme interviendra directement en appui à la Composante 1 afin de renforcer les équipes opérationnelles et stratégiques du FODECC. Ces appuis concernent notamment le renforcement des dispositifs de gestion administrative et financière, de gestion technique et numérique, de suivi-évaluation, de gestion des plaintes et de genre, de gestion des questions environnementales et sociales, d'évaluation et de préparation à la gestion des ressources issues du marché du carbone, etc. Ces différentes fonctions font partie des besoins identifiés lors de la mission d'instruction et seront affinées lors de l'audit institutionnel du FODECC.
94. Le Comité de Gestion du FODECC, élargi deux fois par an aux représentants de CAFI, du MINEPAT et du FIDA, supervise le bon fonctionnement du projet intégré, à l'instar des autres projets du FODECC.
95. *Organisation et personnel.* En plus de la structure existante au sein du FODECC, l'UGP recrutée disposera d'une autonomie en gestion administrative et financière et sera redevable auprès de l'Administrateur du FODECC, à l'exception de l'auditeur interne qui se rapportera directement au comité de gestion et au COPIL. Un comptable du Service Financier et Comptable du FODECC sera assigné au projet afin d'appuyer le Responsable Administratif et Financier de l'UGP. Le FIDA apportera sa non-objection au processus de recrutement mis en place lors de la sélection de l'UGP, ainsi qu'aux modalités de sélection des personnels. L'organigramme devra être mis à jour afin d'intégrer l'UGP ; de plus, les fonctions de passation des marchés devront être indépendantes des fonctions administratives et financières. Les demandes de non-objection déposées dans le cadre de la mise en œuvre du projet auprès du FIDA seront déposées par le coordinateur de projet.

96. *Budgétisation.* Un risque substantiel existe d'un processus non-optimal de mise en œuvre du calendrier budgétaire et de retards dans l'approbation du PTBA par le comité de pilotage. L'établissement du premier PTBA et la réunion du comité de pilotage seront des conditions pour le décaissement initial du projet. Les fonds du projet seront budgétisés annuellement sur la base des activités planifiées pour la période. Les procédures en matière de gestion administrative, financière et comptable en vigueur au FIDA gouverneront le projet. Les logiciels de gestion et de comptabilité utilisés par le FODECC seront adaptés aux besoins du projet CAFI afin d'adhérer aux normes de reporting financiers, périodiques et annuels, jugées acceptables par le FIDA. L'UGP établira trimestriellement des situations financières et comptables qu'elle transmettra au FIDA permettant de faire un suivi des engagements, des décaissements, une analyse de la performance financière du Projet, un suivi de son efficacité (niveau des coûts de fonctionnement) ainsi que l'accès aux données financières pour un suivi croisé technico-financier.

Flux de fonds et modalités de décaissement. La séparation du décaissement et de la gestion des fonds provenant des différentes sources sera assurée par la mise en place de systèmes distincts de gestion des fonds. Le manuel de mise en œuvre du projet (MIP) devra inclure un schéma détaillé des flux de fonds et les points de contrôles et de monitoring des guichets jusqu'au dernier bénéficiaire. La non-objection du FIDA sur le MIP sera une des conditions pour le décaissement initial du projet. Les décaissements de fonds se feront sur la base des procédures de décaissements en vigueur.

97. *Contrôles internes.* Un risque inhérent demeure le fonctionnement inadéquat du contrôle interne/de l'audit interne et questions relatives à l'information financière. Les lacunes en matière de contrôle interne et de fonction d'audit interne seront comblées par la mise en place d'une unité d'audit interne indépendante se rapportant directement au COPIL et Comité de Gestion. Le projet sera administré conformément aux règles et procédures du FIDA et dans le respect des clauses de l'accord de financement. Les procédures de contrôles internes spécifique au CAFI seront détaillées de manière exhaustive dans le manuel de procédures de gestion administratives, financières et comptables du FODECC. Aussi, les termes de références de chaque personnel seront indiqués dans le manuel pour assurer une bonne séparation des tâches. Un rapport d'audit interne élaboré par l'auditeur interne sera fourni au COPIL, Comité de Gestion et au FIDA sur une base trimestrielle au plus tard 45 jours suivant la fin de chaque trimestre.

98. *Informations financière et comptable.* Le RAF et son équipe établiront des situations financières et comptables dans un logiciel de gestion et de comptabilité du FODECC adapté aux besoins du projet CAFI afin d'adhérer aux normes de reporting financier périodique et annuel jugées acceptables par le FIDA. De manière trimestrielles des rapports financiers intérimaires seront transmis au FIDA afin de suivre les engagements, les décaissements, une analyse de la performance financière du projet, un suivi de son efficacité (niveau des coûts de fonctionnement) ainsi que l'accès aux données financières pour le suivi croisé technique et financier.

99. *Audit externe.* Annuellement, le programme sera soumis à un audit externe des états financiers effectué par une entité indépendante tel qu'un cabinet d'audit sur la base des termes de références acceptables pour le FIDA. Le rapport d'audit annuel sera fourni au FIDA au plus tard 6 mois suivant la fin de l'exercice financier.

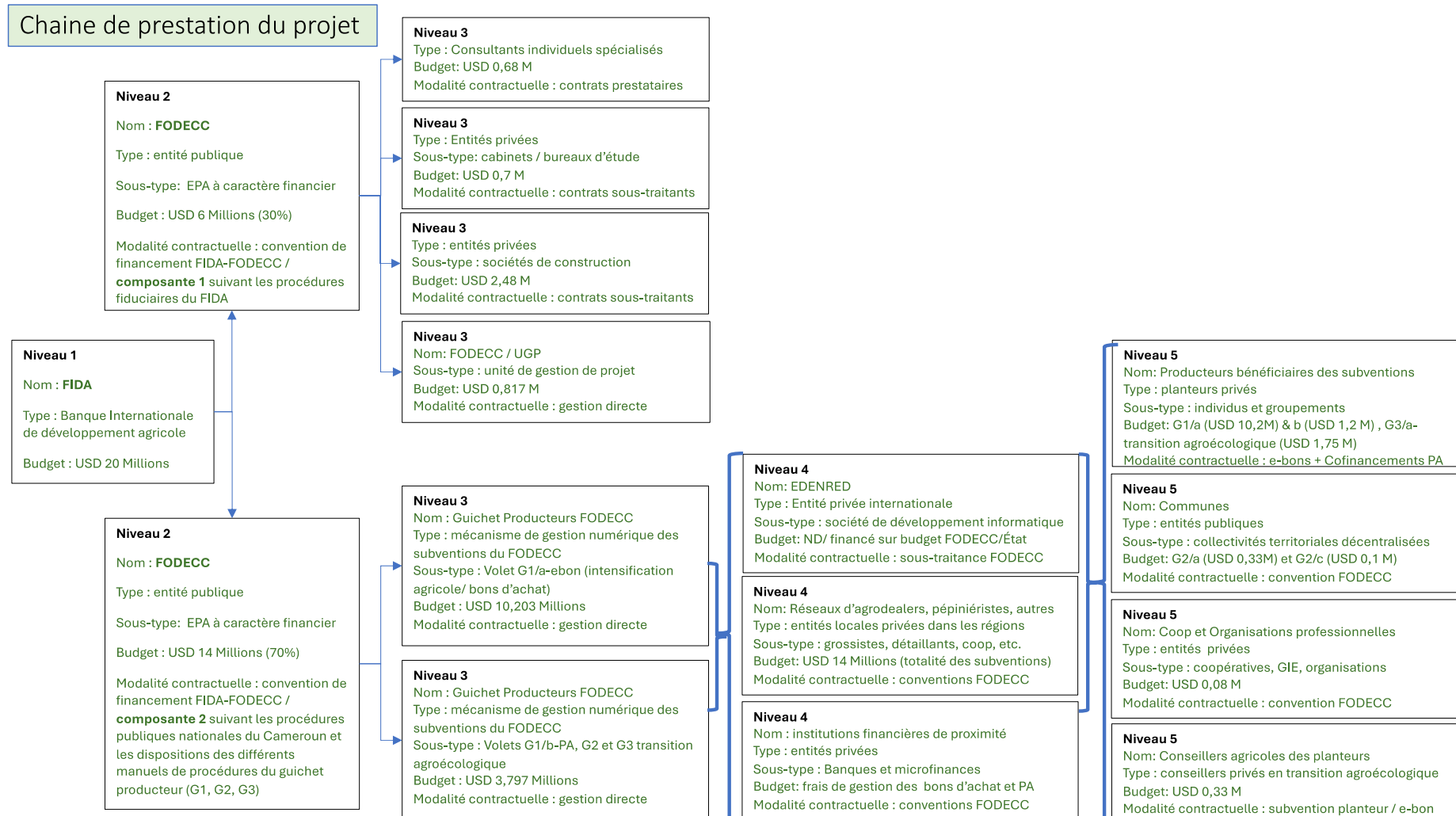


Figure 17: Chaine de prestation du projet

c) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires

100. Depuis 2019, le portefeuille d'investissement du FIDA s'élève à 113 projets, répartis dans 91 pays dont 28% dans les pays en situation de fragilité. L'ensemble des projets mis en œuvre depuis 2019 ont un coût total de 12,2 milliards de USD, dont USD 4,3 milliards de financement propre du FIDA et USD 4 milliards de contributions domestiques (Gouvernement, bénéficiaires, secteur privé national) et USD 3,7 milliards de cofinancements internationaux d'autres institutions financières.
101. En 2023, le FIDA compte 1.848 employés, parmi lesquels 883 membres du personnel, dont 75 employés nationaux, 426 internationaux et 208 services généraux, repartis en 5 bureaux régionaux et 51 lieux d'affectations. L'expertise du FIDA est centrée sur le financement de projets de développement agricole et rural, mise en œuvre à travers l'usage de différents outils financiers. L'organigramme du FIDA³² présente un aperçu plus détaillé des différentes expertises des employés de l'organisation, qui portent aussi bien sur de l'expertise fiduciaire que technique (changement climatique ; production durable...), répartie sur 5 régions d'opération.
102. Le FIDA dispose d'un bureau de représentation dans chacun des pays du Bassin du Congo, à l'exception de la RDC, et met actuellement en œuvre 10 projets dans la zone.
103. Le bureau pays du FIDA au Cameroun emploie 8 personnes (Directrice Pays, Chargée de programme pays, Analyste des Opérations, Assistante de Programme pays, Consultant en Finance, 2 Assistantes Administratives, Consultant en passation des Marchés) dont l'expertise touche à la mise en œuvre de projets et de programmes. L'équipe est renforcée par 4 employés du bureau sous-régional basés à Yaoundé, et par 6 autres employés basés à Abidjan et Rome, qui disposent d'une expertise en passation de marchés, gestion financière, gestion environnementale et climatique et questions juridiques. Les équipes du bureau pays Cameroun travaillent également avec un réseau de consultants thématiques qui sont mobilisés à la demande pour apporter l'assistance technique à la mise en œuvre des projets.
104. Depuis 1981, le FIDA met ou a mis en œuvre 12 projets au Cameroun³³, correspondant à un investissement total de 492 millions de dollars, dont 248 millions de dollars de financement direct du FIDA, représentant environ 80% de prêts concessionnels et 20% de dons. Le portefeuille actuel comprend un projet en cours de clôture et deux projets en cours d'implémentation, et s'élève à 144 millions de dollars. Un nouveau projet en cours d'instruction, s'élevant à 61,5 millions de dollars, a été approuvé en décembre 2022 par le Comité Exécutif du FIDA. L'ensemble des investissements FIDA au Cameroun touche plus de 610 302 ménages.
105. Le programme d'investissement du FIDA au Cameroun (Programme d'Options Stratégiques du FIDA pour le Cameroun, (COSOP) sur la période 2022 – 2024, repose sur 4

³² [Organigramme du FIDA](#)

³³ <https://www.ifad.org/fr/web/operations/w/country/cameroon>

axes stratégiques majeurs : (1) L'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agropastoral et aquacole (PEA-Jeunes (2015 – 2023) et PDEA (2023 –2030) ; (2) Le développement des filières riz et oignon (PADFA II (2020-2026), (3) La gestion durable du bambou à travers le projet régional de coopération sud-sud porté par l'Organisation internationale du bambou et du rotin (INBAR 2018-2022) ; (4) La promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles forestières grâce au guichet climat sur le fond d'adaptation au changement climatique (ACREGIR 2020-2026).

106. Le COSOP pour la période 2019-2024 ³⁴ est ainsi très bien aligné à ce projet pilote d'appui à l'intensification de l'agriculture et la transition agroécologique du FODECC. Il contribue aussi à la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Cameroun, et s'articule autour de 3 axes : (i) Accroître durablement la productivité et la production des petites exploitations agricoles et des entreprises rurales ; (ii) Accroître les revenus et autres avantages que les ruraux pauvres tirent de leur intégration au marché ; (iii) Renforcer les capacités sectorielles de coordination, de concertation sur les politiques et de gestion des résultats.

107. Les interventions et l'approche proposées dans le cadre de ce projet pilote reflètent les objectifs stratégiques du COSOP 2019-2024 du FIDA pour le Cameroun, et sont en phase avec les leçons, conclusions et recommandations de la revue à mi-parcours dudit COSOP, conduite en 2021, dont notamment les suivants: (i) le calibrage des appuis aux acteurs ruraux en fonction de leur niveau de maturité tout en continuant la promotion de l'accès des ruraux pauvres aux services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins; (ii) l'implication simultanée des institutions de financement et des structures d'accompagnement dans le cadre d'une approche entrepreneuriale pour garantir un meilleur résultat ; (ii) la concentration des interventions sur les principaux bassins de production et les filières à fort potentiel de développement pour créer de meilleurs impacts.

7) Stratégie d'engagement des parties prenantes

³⁴ [Stratégie d'investissement 2019-2024 du FIDA au Cameroun](#)

Carte des acteurs

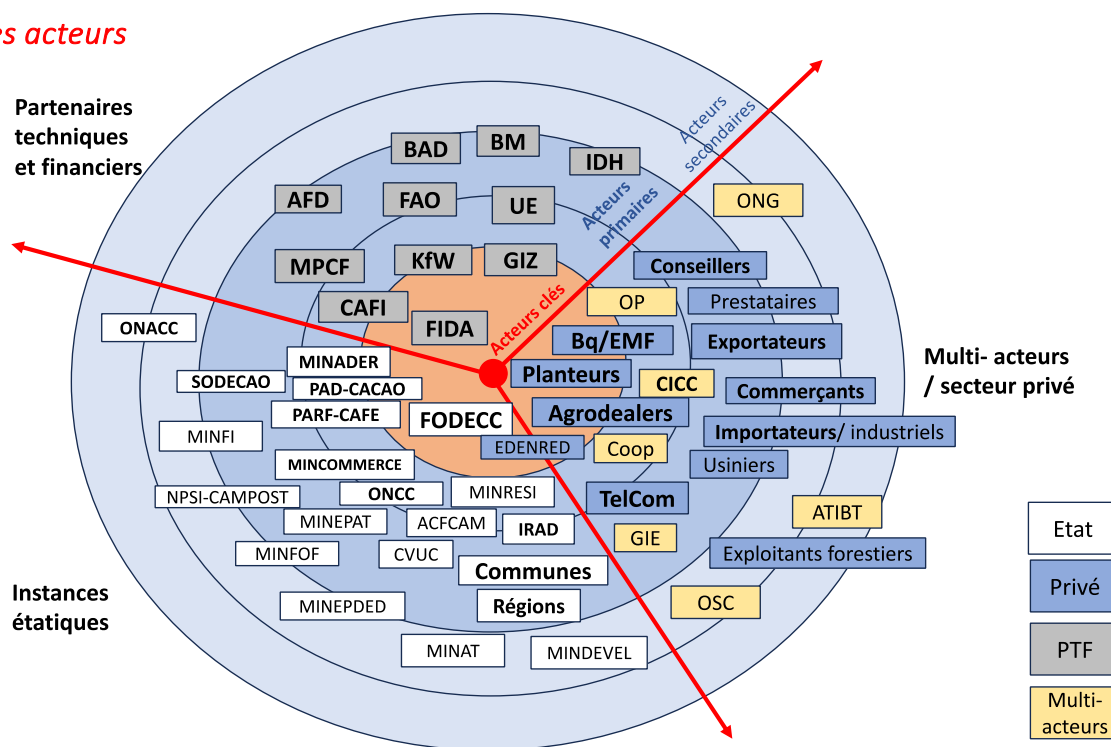


Figure 18: Cartographie des acteurs

a) Gouvernement

108. Le Gouvernement du Cameroun fera partie intégrante du Comité de Pilotage du projet, ou il sera représenté par le MINEPAT. Le MINCOMMERCE, le MINADER et le MINRESI, en tant que ministères ordonnateurs déjà membres du comité de gestion, joueront également un rôle dans la conduite et l'opérationnalisation des activités du Guichet Producteurs. Des partenariats techniques sont mis en place avec les Ministères cités, afin d'améliorer les synergies et augmenter l'impact des opérations du FODECC.
109. Le volet Collectivités G2/a-CTD du Guichet Producteurs prévoit le cofinancement des constructions d'infrastructures avec les communes, et le volet Collectivités G2/b-Coop permettra de cofinancer leur mise en exploitation par des coopératives ou des GIE partenaires de ces communes dans les bassins de production. Le projet, à travers sa Composante 2 "Abondement des Guichets du FODECC", permettra de contribuer à ces infrastructures et à leur mise en exploitation.
110. La stratégie de mobilisation de fonds fait partie intégrante des activités du FODECC et aussi du projet (sous-composante 1.4) et des actions de plaidoyers seront développées.

b) Donateurs et partenaires de développement



111. Des échanges techniques se sont tenus avec la KfW, l'agence de mise en œuvre retenue par CAFI et le MINEPAT pour conduire le projet d'aménagement du Grand Mbam, lors de la mission de conception du projet tenue du 11 au 23 Décembre 2023. Les échanges ont permis à la mission et aux consultants de KfW d'identifier des pistes de synergies potentielles et d'éviter les chevauchements de leurs interventions dans les zones d'intervention. De même, les réunions de coordination entre agences de mise en œuvre des projets CAFI au Cameroun, et la présentation des différentes activités a permis d'identifier des points de coopération entre les deux programmes, à l'instar de l'utilisation de l'imagerie satellite et du ciblage des communes cibles pour le déploiement du Guichet 3 (transition agroécologique) du Guichet Producteurs du FODECC, compte tenu de l'identification des communes de Mbangassina, Ntui et Ngoro, couvrant un important bassin de production de cacao comme communes cibles du programme KfW. Les deux projets collaboreront étroitement pour optimiser les ressources et faciliter la mise à l'échelle de leurs impacts.
112. Des échanges en visioconférence entre l'équipe de conception du projet du FIDA et la FAO se sont tenus le 22 novembre 2023 et le 08 janvier 2024, afin d'explorer les potentielles synergies entre les activités conduites par cette dernière au Cameroun et dans le bassin du Congo et le présent projet. La FAO met en œuvre une initiative fournissant un appui technique et analytique pour le développement d'algorithmes et de techniques permettant de cartographier et de surveiller les plantations de cacao, la déforestation associée et les risques en utilisant des données SIG. A ce titre, et au vu des synergies évidentes entre les systèmes de suivi du FODECC et ceux de la FAO, le projet aura à collaborer avec cette initiative. Cf. fiches projet FAO cacao et RDUE en annexe 9.
113. Le projet cherchera à mettre en œuvre la stratégie de coopération entre le MINEPAT et le CAFI de manière holistique, et à ce titre, cherchera à créer des synergies opérationnelles avec la GIZ, agence de mise en œuvre retenue par CAFI pour appuyer le MINEPAT en matière de coordination de l'aménagement du territoire et de coordination des actions financées par CAFI au Cameroun. En particulier, les complémentarités et alignements entre le FODECC et le mécanisme de financement pour une économie verte prévu par l'effet 3 du projet GIZ seront explorées étroitement, la mise en réseau du Guichet Producteurs du FODECC avec le futur mécanisme prévu par le programme GIZ pouvant être envisagée au regard du rôle qu'entend jouer le FODECC dans la délivrance de subventions agricoles au Cameroun. Une coordination opérationnelle importante facilitée par le programme GIZ, s'effectuera dans le Grand Mbam, zone cible du projet porté par la KfW et zone d'opération historique du premier volet du Guichet Producteurs du FODECC, et maintenant zone cible pour le déploiement de son Guichet 3 : transition agroécologique.
114. La Banque Mondiale qui finance plusieurs grands projets d'investissement agricole, d'infrastructures et de transformation numérique, dont certains prévoient la mise en place de dispositifs de subvention agricole alignés sur le manuel national adopté par décret prévoyant des bons d'achat électronique et des cofinancements de plans d'affaires.

Plusieurs projets envisagent ainsi de collaborer directement avec le FODECC afin d'optimiser la plateforme numérique déjà fonctionnelle, permettant de réduire les coûts de développement et de gestion, et d'accélérer ainsi les processus dans une logique de mutualisation des efforts.

c) Société civile

115. Les coopératives de producteurs sont mises à contribution, notamment en collaboration étroite avec le CICC, afin de permettre un enrôlement massif des producteurs dans l'ensemble des 8 régions, et permettre aux producteurs les plus vulnérables de bénéficier des subventions du FODECC. Les coopératives sont impliquées dans le suivi des opérations de subvention et le seront encore davantage dans le suivi de la mise en œuvre des plans d'affaires et des plans de transition agroécologique, et dans la mise en exploitation des centres de traitement post récolte en partenariat étroit avec leurs communes.

d) Secteur privé

116. Le FODECC a signé une convention avec son partenaire technique et stratégique EDENRED pour la phase pilote de 2022 suivi en 2023 d'un contrat plus important destiné à passer à l'échelle. Avec le FODECC et suivant en cela les modalités prescrites dans le manuel du Guichet Producteurs, EDENRED a conduit le développement d'une plateforme numérique centralisant les informations provenant du terrain, quatre applications numériques spécialisées (Agri4farmers pour les procédures bénéficiaires, Agri4confirmation pour les agents agréés du MINADER et des Coopératives, Agri4subsidy pour banques/EMF, Agri4subsidy pour agrodealers) permettant à chaque catégorie d'acteurs de s'enregistrer et d'interagir directement avec le système via son téléphone Android pour les uns et son POS pour les autres, un système d'information géographique, un système de gestion statistique, un système de contrôle et sécurisation des transactions, etc. Avec le nouveau contrat 2023, EDENRED doit passer à l'échelle, c'est-à-dire concevoir et développer le système numérique pour qu'il puisse traiter les données de millions de producteurs et de centaines d'agences bancaires et d'agrodealers à l'échelle nationale, tous ces acteurs devant être identifiés, immatriculés et géoréférencés. En outre, le contrat prévoit que la plateforme puisse accueillir dès 2024 de nouvelles filières agricoles prioritaires et de nouveaux financements nationaux et internationaux. Il est donc question que le FODECC soit doté au nom de l'État camerounais d'un système informatique performant et fiable, disposant des sécurités nécessaires, pour pouvoir atteindre directement un nombre toujours plus important de producteurs sur tout le territoire. L'enjeu d'ici 2026, outre le développement des systèmes numériques, est que les équipes du FODECC puissent s'approprier pleinement les outils, y compris dans la capacité à poursuivre des travaux de développement au fur et à mesure de l'émergence de nouvelles demandes ou de nouvelles contraintes.



117. Les Banques et établissements de microfinance continueront d’être sollicités pour poursuivre d’ouverture des comptes bancaires, encaissement et comptabilisation des apports des producteurs au titre de leur quote-part restant à charge, et délivrance des bons d’achat correspondant à faire valoir chez l’agrodealer désigné par les producteurs bénéficiaires dans l’ensemble des 8 régions.
118. Les agrodealers sont également des acteurs clés du dispositif de subvention. Le projet travaillera avec le MINADER pour consolider la mise en réseau de grossistes agréés dans les 8 régions en collaboration avec le MINADER pour la fourniture de produits agréés et répertoriés et éligibles par le FODECC. Les grossistes et agrodealers doivent travailler dans le secteur formel, garantir la qualité des produits proposés, lesquels doivent être identifiés par code barre et traçables. En outre, les agrodealers sont engagés par convention à reprendre les emballages usagés afin de limiter les tentatives de fraude et les problèmes sanitaires. Les agrodealers délivrent les produits aux producteurs après réception du bon d’achat par voie électronique, ils font signer pour réception et transmettent périodiquement les bons de livraison à l’EMF pour paiement, avec copie au FODECC. Selon les cas, les agrodealers peuvent délivrer en magasin ou se rendre eux-mêmes chez les producteurs pour livrer les produits. En réalité, comme tous les produits nécessaires aux producteurs ne sont pas subventionnés ou pas en totalité, les agrodealers ont intérêt à développer une relation de confiance avec leurs clients et notamment à faire des livraisons en gros lorsque possible.
119. Les Sociétés de téléphonie mobile, d’accès internet et de transfert d’argent, en l’occurrence essentiellement ORANGE et MTN, sont des acteurs clés du dispositif³⁵, qui continueront à être mis à contribution pour assurer l’accessibilité et la sûreté du système de subventions.

e) Autres : Organisation d’éducation et/ou de recherche

120. Dans le cadre de la collaboration avec le MINRESI, le FODECC collabore étroitement avec l’IRAD et finance un projet de recherche agronomique sur l’amélioration variétale des cacao et cafés et la production de greffons certifiés à partir des parcs à bois. Cette collaboration va devoir s’intensifier en termes de capacité pour l’IRAD à fournir aux pépiniéristes agréés multiplicateurs des greffons et des semences certifiées en quantité suffisante pour satisfaire les besoins des différentes régions.
121. Avec la FAO et l’IRAD, mais aussi avec EFI et certainement le CIRAD, voire d’autres acteurs de recherche, le projet travaillera à la mise en place d’une activité de recherche-développement afin de pouvoir faciliter la reconnaissance par image satellitaire des plantations agroforestières (sous-couvert) et pouvoir les différencier, d’une part avec les jachères de moins de 20 ans, toujours susceptibles d’être réutilisées pour de nouvelles plantations agricoles, et d’autre part avec les forêts intactes ou naturellement régénérées

³⁵ Il y a au Cameroun plus de 27 millions de lignes de téléphonie pour une population totale de l’ordre de 29 millions d’habitants. Le taux d’accès à internet est de l’ordre de 35%. (MINPOSTEL)



qui ne doivent pas changer d'affectation. Cette question est devenue extrêmement importante car elle détermine les surfaces qui pourront être subventionnées ou non, mais aussi les surfaces dont le cacao ou le café pourront être commercialisés à l'exportation avec l'UE ou pas. Le FODECC ayant mis en place un dispositif d'enrôlement basé sur le géoréférencement des parcelles, une base de données de référence de grande taille est donc déjà disponible pour faciliter les travaux de recherche nécessaires. Cette activité n'est pas prévue dans le cadre du projet proprement dit, mais le projet contribuera à faire avancer cette problématique et à mobiliser les ressources nécessaires pour que des solutions puissent être trouvées.

8) Gestion des risques et des sauvegardes

a) Risques et mesures d'atténuation

Matrice de gestion des risques liés au projet

Tableau 13: Matrice de gestion des risques liés au projet

Risques	Niveau risque : Très élevé Haut Moyen Bas (Probabilité x impact)	Vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/ personne responsable
Risques socio-environnementaux					
Utilisation d'engrais solides et foliaires liquides et de traitements insecticides et fongicides au pulvérisateur ou au nébulisateur, avec risques de pollution locale.	Modéré	Presque certain	Mineur	Sensibilisation des producteurs sur l'utilisation responsable des engrais et pesticides agricoles, sensibilisation, exposé de la pratique, démonstration sur les types et leur application. Sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des déchets dangereux et nécessité de gérer les déchets, notamment les contenants de produits chimiques vides qui doivent être repris par les fournisseurs d'intrants selon la convention avec FODECC	FODECC
Travail sans équipements adaptés dans les plantations pour les pulvérisations	Haut	Presque certain	Modéré	Sessions de sensibilisation et de formation auprès des producteurs sur les risques liés aux activités de production et les mesures de prévention lors des pulvérisations chimiques	FODECC
Potentiel non-respect des règles de travail et des conditions de sécurité pour la construction du bâtiment du FODEC	Moyen	Possible	Mineur	Entreprises prestataires pour la construction répondent aux exigences en matière d'emploi et de conditions de santé et sécurité pour les employés travaillant à la construction du bâtiment.	FODECC
Travail des enfants dans les plantations de cacao et café	Moyen	Probable	Modéré	Mise en place des systèmes de surveillance et d'élimination du travail des enfants (CLMRS en anglais) développé par l'Initiative internationale pour le cacao (ICI).	FODECC
Potentiel enregistrement de bénéficiaires dont les parcelles sont situées dans le domaine forestier permanent/ aires protégées	Haut	Probable	Modéré	Établir une liste d'exclusion pour les producteurs se situant actuellement dans le domaine forestier permanent établi par le gouvernement.	FODECC
Inégalité dans l'accès au Guichet producteur pour les femmes	Moyen	Possible	Modéré	Étude sur la participation actuelle des femmes Plan d'action sur le genre pour analyser les limites de l'accès des femmes et mise en place de mesures spécifiques	FODECC

Inégalité dans l'accès au Guichet producteur pour les jeunes	Moyen	Possible	Modéré	Étude sur la participation actuelle des jeunes Plan d'action sur le genre pour analyser les limites de l'accès des jeunes et mise en place de mesures spécifiques	FODECC
Potentielle discrimination et/ou non-respect des droits des populations autochtones dans l'accès au Guichet	Moyen	Peu probable	Modéré	Consultations avec les populations autochtones Développement d'un processus d'enregistrement distinct si nécessaire	FODECC
Impact des variations climatiques sur la productivité des cultures	Haut	Possible	Modéré	Appui à la mise en œuvre de pratiques agricoles climatiquement intelligentes à travers le sous-guichet transition agroécologique	FODECC
Risques politiques et réglementaires					
Instabilité politique à l'approche des prochaines élections nationales	Moyen	Probable	Majeur	Assurer la fiabilité et la sécurisation du système de financement et des outils informatiques de subvention pour satisfaire les engagements pris avec les bénéficiaires	FODECC
Incapacité statutaire du FODECC à s'engager sur d'autres filières prioritaires	Haut	Possible	Majeur	Engager au plus tôt et au plus haut niveau de l'État le processus de réforme des statuts du FODECC pour autoriser l'institution à élargir son spectre d'activité	FODECC
Risques financiers					
Incapacité à gérer l'augmentation des volumes d'activités et de financements du Guichet Producteurs et des programmes	Moyen	Possible	Majeur	Utiliser l'assistance technique du projet pour identifier et renforcer tous les points de faiblesse identifiés au niveau organisationnel et institutionnel du FODECC	FODECC
Fraude/ malversation des fonds	Moyen	Possible	Majeur	- Recrutement sur base compétitive d'un coordonnateur - Modification du manuel de mise en œuvre du projet (PIM) pour inclure les procédures spécifiques à CAFI et au FIDA a savoir: - Organigramme et liens hiérarchiques spécifiques à CAFI - Schéma détaillé des flux financiers et supervision du Guichet Producteurs (processus de sélection détaillé, description des critères d'éligibilité des bénéficiaires et de la contribution attendue de ceux-ci) - Rapports financiers et exigences de l'audit externe - Décaissements - Séparation des tâches - Gestion des actifs - Procédures de paiement - Gestion des avances aux entités de mise en œuvre	FODECC

				○ Gestion du règlement des avances au personnel	
Faible absorption budgétaire due à une faible performance potentielle du projet. Le budget de FODEC pour 2024, s'élève à XAF 22 billion (EUR 33.5M), sans le financement de CAFI.	Moyen	Possible	Majeur	- Effectuer une planification réaliste des activités en intégrant au processus de planification le personnel clé en gestion financière, passation de marchés etc . - Assurer un niveau adéquat de dotation en personnel	FODECC
Mutualisation du personnel et des ressources du projet	Moyen	Possible	Modéré	UGP en autonomie de gestion administrative et financière, redevable auprès de l'Administrateur du FODECC à l'exception de l'auditeur interne qui se rapportera directement au comité de gestion et au COPIL. Un comptable du Service Financier et Comptable du FODECC sera assigné à temps pleins au projet. L'UGP sera recrutée suivant un processus de sélection transparent, objectif et compétitif suivis de près par le FIDA et le Ministère tutelle. L'organigramme devra être mis à jour afin d'intégrer l'UGP ; de plus, les fonctions de passation des marchés devront être indépendantes des fonctions administratives et financières	FODECC
Processus non-optimal de mise en œuvre du calendrier budgétaire et retard d'approbation du PTBA par le comité de pilotage	Moyen	Peu probable	Modéré	L'établissement du premier PTBA et du comité de pilotage sera une condition pour le décaissement initial du projet.	FODECC
Risques opérationnels (y inclus sur les processus et capacités d'adaptation du projet) et stratégiques (dont réputationnels)					
Délai de mise à disposition des ressources financières CAFI au FODECC via le FIDA	Faible	Possible	Majeur	Anticiper dès la phase de préparation les procédures à gérer pour que les fonds de subvention du Guichet Producteurs puissent être mises à disposition dans les meilleurs délais	CAFI, FIDA, MINEPAT, FODECC
Incapacité à terminer et livrer le nouveau siège du FODECC dans les délais du projet pilote	Moyen	Possible	Modéré	Identifier et sécuriser au plus tôt le terrain destiné au nouveau siège et lancer le processus de marché public sans délai	CAFI, FIDA, MINEPAT, FODECC
Incapacité du FODECC à maîtriser pleinement les différents outils et dispositifs informatiques nécessaires au Guichet Producteur	Moyen	Possible	Modéré	S'assurer du transfert des bases de données et des systèmes depuis le concepteur EDENRED au niveau des systèmes de gestion numérique du FODECC et du renforcement des capacités et de la sécurité des systèmes et des équipes en charge	FODECC, EDENRED
Le FODECC et les gestionnaires du Guichet Producteurs sont accusés de malversations	Moyen	Possible	Extrême	Renforcer le contrôle interne au sein du FODECC pour éliminer toute possibilité de malversation tout en veillant à ne pas bloquer les processus	FODECC

Charge de travail additionnelle pour les équipes du FODECC ainsi que la nécessité d'être formés aux impératifs de rapportage CAFI et FIDA	Haut	Possible	Modéré	Renforcement des capacités des équipes du FODECC	FIDA
Défaillance du système informatique pour absorber les nouvelles données, volumes financiers, nouvelles filières et nombre de partenaires	Haut	Possible	Modéré	· Evaluation des capacités système informatique actuel · Ajustement du système pour répondre aux nouveaux besoins	FODEC, FIDA, EDENRED
Risques organisationnels (y inclus fiduciaires)					
Instabilité du personnel dirigeant du FODECC	Haut	Possible	Extrême	Obtenir une révision des statuts et des modalités de gestion du personnel du FODECC pour améliorer les conditions de travail et de rémunération, et stabiliser les compétences de haut niveau nécessaire à la structure	FODECC
Fonctionnement inadéquat des contrôles internes et questions relatives à l'information financière	Moyen	Possible	Modéré	Mise en place d'une unité d'audit interne indépendante se rapportant directement au COPIL et Comité de Gestion	FODECC
Lourdeurs institutionnelles du FODECC	Moyen	Probable	Modéré	Engager au plus tôt l'audit institutionnel du FODECC, puis la révision de l'organigramme et des procédures de gestion interne pour moderniser les pratiques et fluidifier les relations fonctionnelles	FODECC
Incapacité à mobiliser suffisamment de financements chaque année pour satisfaire les engagements avec les producteurs	Très élevé	Probable	Extrême	Engager dès maintenant les opérations de plaidoyer et de renforcement de la confiance auprès du Gouvernement et des partenaires internationaux pour s'assurer de disposer des financements nécessaires à la satisfaction des engagements pris avec le Guichet Producteurs	FODECC
Tentatives de fraude financière via les systèmes informatiques	Haut	Possible	Majeur	Renforcer avec EDENRED les systèmes de sécurité de la plateforme numérique et des applications pour être en mesure de résister en permanence aux attaques diverses	FODECC
Retards importants dans la mise en place des équipes et outils de gestions de projet affectent la performance de mise en œuvre	Moyen	Peu probable	Majeur	Préparation du recrutement des équipes et élaboration anticipés des outils de gestion (manuels) dans la phase de préparation du projet	FODECC, FIDA
Sureté et sécurité					
Vulnérabilité politique et sécuritaire dans les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest	Haut	Probable	Majeur	Partenariats avec des organisations professionnelles ou civiles locales qui relaient ses interventions dans les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest. Évaluation périodique du contexte sécuritaire afin d'éviter les zones à haut risque et baser le dispositif d'appui à la mise en œuvre sur les capacités techniques et opérationnelles locales.	FODECC, FIDA

b) Sauvegardes

i. Intégration de la dimension genre

122. Le projet ambitionne d'être genre transformateur. Les femmes sont très présentes dans le secteur agricole au Cameroun : 71,6% dans le secteur informel agricole, 56,3% de la main d'œuvre agricole et occupent une place prépondérante dans certaines filières. Selon le Document de Politique Nationale Genre (PNG) 2011-2020, les cultures vivrières (maïs, manioc, mil, sorgho, banane plantain, arachide, riz, tubercules, etc.) sont contrôlées en majorité par les femmes. Elles apportent une contribution substantielle dans la gestion durable des écosystèmes forestiers et contribuent pour 60% à la production alimentaire nationale³⁶. Cependant, les femmes continuent d'être soumises à des considérations d'ordre socio-culturel qui limitent leur accès aux facteurs de production. Elles restent très défavorisées aussi bien dans la gestion des ressources tirées des exploitations que dans le développement des stratégies de développement de ces deux secteurs. Seulement 10% d'entre elles sont propriétaires de terres contre 90% des hommes³⁸.
123. Quant aux cultures de rente (cacao, café, coton, etc.) qui, durant de longues années étaient rentables et sous le contrôle des hommes, la présence des femmes y est de plus en plus remarquée. Les femmes sont nombreuses dans le cacao et le café, mais en majorité dans des fonctions subsidiaires comparativement aux hommes. Dans la production, les femmes sont dans les activités non rémunérées en tant que main d'œuvre domestique utilisée³⁹. Peu d'entre elles sont cheffes d'exploitation de plantation de café ou de cacao. On trouve très peu de femmes dans les activités de transformation ou commerce de café ou cacao⁴⁰. En outre, les femmes sont souvent confrontées aux difficultés d'accès à la terre, à la propriété foncière, aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.) et aux techniques agricoles modernes.
124. Toutefois, avec l'opportunité de financement direct à travers le guichet producteur, plusieurs femmes, non seulement parviennent à reprendre l'exploitation familiale, mais également à l'élargir. Les données de FODECC à février 2024 sur le niveau d' enrôlement des producteurs montrent que sur 120.032 producteurs de café cacao enrôlés, 43.028 sont des femmes (soit environ 35,8% des producteurs) enrôlées comme chef d'exploitation de café ou cacao. Elles exploitent de petites superficies et adoptent un système de culture principalement basé sur des systèmes agroforestiers mais très peu intensifiés.

³⁶ Les femmes représentent 50,1 pour cent de la population camerounaise (estimée à plus de 28,9 millions en 2023 (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, World Population Prospects-Cameroun, 2023 Estimation de la population)

³⁷ Annuaire Statistique du MINPROFF, p.59

³⁸ Organisation Internationale du Café (OIC) et Office National du Cacao et du Café (ONCC), 2019, Profil sur le Café du Cameroun, p16.

³⁹ Escuyer, G., et Al., 2019. Analyse de la chaîne de valeur du cacao au Cameroun. Rapport pour l'Union Européenne, DG-DEVCO. Value Chain Analysis for Development Project (VCA4D CTR 2016/375-804), p81.

⁴⁰ Lescuyer, G., et Al., 2019, op.cit.

125. Les appuis à travers les différents guichets ainsi que les autres projets connexes financés par le FODECC permettent aux femmes productrices de café ou de cacao d'accéder directement aux biens et services nécessaires pour mieux produire et vendre à de meilleurs prix. Les bénéfices des ventes leur permettent de réinvestir dans l'achat d'autres plantations de café et cacao. Les opportunités de mise en relation avec le secteur financier renforcent la bancarisation des femmes, la bonne relation avec les institutions financières et par ricochet leur accès au crédit pour financer les champs de vivriers dont les bénéfices permettent de payer de la main d'œuvre pour l'entretien des vergers de café-cacao.
126. D'après une enquête réalisée par l'Unicef au Cameroun, les femmes apportent 74% des revenus généralement consacrés à l'amélioration du quotidien tandis que les hommes n'en consacrent que 22%⁴¹, réduisant ainsi leurs capacités de réinvestissement comparativement aux hommes.
127. Soutenir la montée en puissance des femmes dans les filières café et cacao (meilleure distribution des rôles selon le genre dans la gouvernance des filières et du fonds, renforcement de leur accès aux facteurs de production et au contrôle des ressources par des logiques équitables de gestion, prises en compte des contraintes et aspirations spécifiques des femmes dans la mise en œuvre) par un modèle de financement approprié contribuera à leur autonomisation économique, à la gestion durable des terres et à l'amélioration du bien-être des ménages vulnérables. De plus, le modèle de système d'exploitation soutenu par le projet renforce les femmes dans leur rôle de garant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la famille et participent à l'augmentation de leur revenu.
128. Le modèle de financement (guichet producteurs) mis en place à travers le FODECC donne à tous les producteurs (femmes et hommes) la possibilité d'accéder sur base d'équité aux biens et services nécessaires pour conduire leur exploitation. A partir des facilités de mise en relation assurées par le FODECC, les femmes et les jeunes auront plus facilement la possibilité de devenir chef d'exploitation (par la reprise des exploitations de café cacao par héritage ou par acquisition de vieilles exploitations (à travers les dynamiques qui se créent entre les producteurs, les microfinances et les agro-dealers). Cependant, la présence des jeunes et des femmes en tant que chef d'exploitation de plantation café cacao demeure faible. Ils ont peu de connaissances dans la bonne gestion des exploitations. Pour ce faire, les formations sur la gestion durable des terres (à travers les projets financés par le fonds) et l'accès aux ressources via les autres guichets prévus à cet effet viseront essentiellement les femmes et les jeunes pour renforcer leur position dans ces filières.

⁴¹ UNICEF, 2007, La situation des enfants dans le monde 2007 : Femmes et enfants - Le double dividende de l'égalité des sexes

129. Du fait de la superposition des calendriers agricoles, les femmes se retrouvent surchargées parce que très sollicitées à la fois pour les besoins du cacao ou du café et pour ceux du vivrier. Le projet soutiendra la diffusion des innovations concourant à la réduction de la pénibilité du travail dans les plantations de café et cacao à travers le financement des autres projets connexes d'appui au développement des deux filières.
130. Par ailleurs, le mode d'accès au financement à travers le guichet producteur n'exige pas de l'exploitant d'avoir un titre de propriété sur la superficie exploitée. Cette situation favorise l'accès aux ressources du FODECC par les femmes et explique leur engouement à se faire enrôler pour en bénéficier. Toutefois, la question de l'accès au foncier par les femmes et sa sécurisation demeurent un enjeu capital à adresser dans les politiques et stratégies de développement des filières café et cacao à mettre en place. Les réflexions stratégiques à engager au cours du projet incluront ces aspects fonciers pour assurer une durabilité sociale des deux filières
131. Le projet accompagnera le FODECC pour intégrer à l'audit institutionnel prévu en activité 1.1, l'audit genre, dont les résultats permettront de définir une stratégie genre et d'élaborer des plans d'action annuels budgétisés pour financer les actions genres sensibles qui seront planifiées. Une expertise internationale ou nationale en genre sera recrutée pour accompagner le FODECC à intégrer de façon efficace le genre dans son organisation, ses actions, sa communication et au-delà dans les décisions politiques nécessaires pour un changement durable en faveur de l'équité et de l'égalité dans la promotion des filières café et cacao, notamment à travers la mise en place de mécanismes de capacitation additionnelle pour les femmes au sein des différents volets du Guichet Producteurs.
132. Les interventions du projet contribueront à soutenir les réformes et les pratiques "genre sensible" tout autant dans le fonctionnement institutionnel du FODECC qu'au niveau opérationnel (à travers les mécanismes et approches de fonctionnement des guichets) dans une cohérence d'ensemble qui induira le renforcement de la prise en compte des dynamiques de genre dans les autres initiatives ou projets soutenus (à l'instar du PARF café et PAD cacao). In fine, l'approche genre transformateur vise à rendre l'institution FODECC plus inclusive et genre responsable dans les actions et les décisions y compris à garantir une meilleure valorisation du genre dans son architecture organisationnelle et dans la gestion des deux filières.
133. Le Plan d'action Genre se trouve en annexe 2 du présent document.

ii. Exploitation, harcèlement et abus sexuels

134. Concernant les Droits de l'homme et la non-discrimination, le FIDA a développé des [lignes directrices](#) visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des opérations du FIDA. Ces politiques s'appliquent à l'ensemble des manifestations du FIDA, et tout autre forum, qui sont organisés, accueillis ou parrainés en tout ou en partie par le FIDA, en et hors les murs du FIDA. Ces directives s'appliquent à tous les participants à une manifestation du FIDA, y compris à toutes les personnes qui y assistent ou y participent à quelque titre que ce soit. [Le Code de conduite du FIDA](#), qui précise les prérequis déontologiques du Fonds, s'applique au

personnel du FIDA et aux autres personnes engagées par le FIDA dans le cadre d'un contrat hors personnel.

135. Le Bureau de la déontologie examine les allégations d'inconduite et, le cas échéant, renvoie les affaires pour enquête au Bureau de l'audit et de la supervision. Le Bureau de la déontologie conseille également les responsables et le personnel sur les actions susceptibles de constituer une violation du Code de conduite du FIDA et des valeurs fondamentales que sont le respect, l'intégrité, le professionnalisme et l'orientation vers les résultats.

iii. Mesures de sauvegarde de Cancún

136. Le FIDA dispose de procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP), éditées en 2017 et mises à jour en 2021, définissant un cadre et un processus améliorés pour la gestion des risques et des impacts, et pour l'intégration des priorités dans les nouveaux investissements soutenus par le FIDA. Ces procédures interviennent tout au long du cycle de projet, et visent à l'intégration de mesures de vérifications sur les plans environnemental, social climatique, des lignes claires pour intégrer les priorités du FIDA et les populations marginalisées dans les projets, ainsi que la construction de mécanismes de réponse aux doléances fonctionnels, à travers la Procédure améliorée de règlement des plaintes en cas d'allégation de non-respect des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.

Tableau 14: Mesures et sauvegardes de Cancún et prise en compte dans la mise en oeuvre du projet

Sauvegarde de Cancún	Prise en compte dans la mise en œuvre du projet	Description des mesures de suivi-évaluation spécifiques
Complémentarité et compatibilité avec les objectifs des projets forestiers nationaux et les accords internationaux	Le projet est aligné avec les projets nationaux suivants : 1. La loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 relative au régime des forêts, de la faune et de la pêche au Cameroun, complétée par l'ordonnance n° 99/001 du 31 août 1999 qui définit le domaine permanent et non permanent et les conditions de sa protection. Loi en cours de révision 2. Contribution Déterminée au niveau National qui prévoit de promouvoir l'agriculture intelligente face au climat, de renforcer les chaînes de valeur et d'améliorer la productivité agricole comme mesures d'adaptation et d'atténuation. 3. Plan national d'adaptation au changement climatique 4. Stratégie nationale REDD+ : qui vise la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le plateau forestier du sud notamment à travers une agriculture intelligente face au climat et la gestion intégrée des bassins versants dans le Plateau occidental 5 – Stratégie Intégrée de Financement de la Gestion durable des terres et cadre d'investissement intégré	Établir une liste d'exclusion pour les producteurs se situant actuellement dans le domaine forestier permanent établi par le gouvernement. · Nombre de producteurs ayant adopté des pratiques agricoles intelligentes face au climat · Productivité des producteurs de café et cacao par hectare
Transparence et efficacité des structures de gouvernance	Les procédures fiduciaires et opérationnelles du FODECC doivent être renforcées par le projet dans le cadre du renforcement de ses capacités.	Appui aux audits et renforcement des procédures fiduciaires du FODECC.

Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones	Le FODECC ne dispose actuellement pas de données sur les peuples autochtones bénéficiaires.	· Nombre de bénéficiaires issus des peuples autochtones · Développement d'un processus d'enregistrement adapté si nécessaire
Participation intégrale et effective des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales	· La mission a rencontré des bénéficiaires actuels du FODECC afin de recueillir leur avis sur la mise en œuvre du Guichet et leurs recommandations pour l'extension des services à travers le présent projet. · Un mécanisme de gestion de plaintes sera mis en œuvre pour s'assurer que les parties prenantes puissent partager leurs préoccupations	· Publication des rapports du projet, dont celles des réunions des instances de gouvernance · Statistiques du mécanisme de gestion des plaintes
Compatibilité des activités avec la préservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques /mise en place d'activités permettant des bénéfices socioéconomiques	· L'objectif du projet est d'appuyer les producteurs à augmenter leur productivité et réduire la pression sur les forêts liée à la déforestation pour l'extension des surfaces de production. · Le guichet de transition agroécologique vise à promouvoir l'adoption des pratiques durables de gestion des parcelles, préservant ainsi les écosystèmes et la biodiversité. · L'appui à l'augmentation de la productivité a pour objectif d'améliorer les revenus de producteurs.	· Suivi des revenus des producteurs bénéficiaires · Suivi des services écosystémiques · Suivi des tendances de déforestation dans les zones de production
Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion	Bien que le projet ait pour objectif de réduire la pression sur l'écosystème forestier en évitant de nouveaux fronts de dégradation et/ou déforestation, il ne vise pas à réduire les émissions. Le suivi des risques d'inversions n'est ici pas applicable.	n/a
Mesures pour réduire les déplacements d'émission	Le FODECC appuie les producteurs déjà installés. Seules les parcelles existantes et cultivées sont éligibles, le risque de déplacement d'émission est donc très limité.	n/a

b. Gestion des plaintes

137. Le FIDA possède trois mécanismes distincts de gestion des plaintes.
138. L'un est lié aux sauvegardes (SECAP) et relève de la [procédure de plainte du SECAP](#), qui s'applique à l'ensemble des investissements du FIDA approuvés après cette date (SECAP 2021).
139. Un deuxième est relatif aux abus sexuels et au harcèlement, qui relève de la [Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles](#).
140. Enfin, le troisième est lié à la fraude et à la corruption. En outre, il existe une [politique de protection des lanceurs d'alerte](#), formulée par le Bureau de la Déontologie du FIDA.

c. Détournement de fonds

141. Le FIDA s'engage à promouvoir et à respecter les normes les plus strictes de probité et de responsabilité dans l'utilisation de ses financements et ne tolérera pas le détournement des ressources qui lui sont confiées par les États membres, les États non membres et d'autres sources. Le FIDA reconnaît que la lutte contre le blanchiment d'argent et le

financement du terrorisme sont des éléments essentiels du mandat de développement du Fonds et applique ses procédures connexes, qui visent à garantir que le FIDA identifie, évalue et atténue de manière adéquate les risques de criminalité financière/d'intégrité afin de réduire le risque d'exposition du FIDA à des dommages graves à sa réputation, à des pertes financières ou à une responsabilité juridique. Le FIDA prendra des mesures raisonnables, conformément à ses politiques et procédures, pour veiller à ce que les fonds fournis au titre du présent Accord ne soient pas utilisés aux fins d'un paiement qui serait interdit par une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies prise en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

9) Suivi-évaluation

142. Pour un suivi-évaluation robuste et efficace des activités et de leurs résultats, le projet se dote d'une capacité de collecte et de traitement des données socioéconomiques et des données spatiales (géoréférencées) des activités pertinentes. Pour les informations sensibles et non publiques, les données pourront être communiquées à la demande via des liens à des dossiers numériques dédiés sécurisés, en fournissant notamment un accès protégé au secrétariat de CAFI.
143. Un plan de suivi et d'évaluation pluriannuel accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation sera créé en année 1 du projet. Il permettra d'orienter les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du projet, en conformité avec les attentes en termes du Manuel d'opération, de la Politique et Lignes Directrices de Suivi Évaluation et de CAFI.
144. Le FODECC dispose de systèmes informatiques permettant l'analyse de données de suivi pertinentes à la fois au niveau de la gestion des informations relatives au producteur (Age/ genre/ localisation), mais également des entrées et sorties des ressources fiduciaires et liquidités permettant d'établir des indicateurs de performance quantifiables et précis. Néanmoins, le FODECC ne dispose pas, à ce jour, d'un service de suivi-évaluation formalisé permettant d'apprécier les impacts quantitatifs et qualitatifs de son intervention. Il est ressorti à travers les échanges avec les exploitants et leurs organisations rencontrées sur le terrain (Voir annexe 1 : Multi-stakeholder engagement in the program development process) des évolutions dans les rôles des genres qui méritent d'être captés, analysés et suivis. Pour ce faire, l'un des enjeux dans ce projet sera d'observer ces nombreuses dynamiques qui émergent du modèle de financement exécuté par le FODECC.
145. Le projet financera non seulement la collecte de données désagrégées par sexe et par âge sur (i) l'accès des producteurs aux fonds qui leur sont dédiés et (ii) aux autres

instruments financiers de soutien mis en place, mais également la collecte de données sur les nombreuses dynamiques en rapport avec a) l'utilisation des ressources sur les plantations, b) la gestion des exploitations (en lien par exemple avec la cession des parts d'exploitations aux autres membres de la famille), c) la part de ressource captée par famille de producteurs et d) l'utilisation de ces ressources dans les exploitations de café, cacao ainsi que e) la part attribuée aux autres acteurs comme les jeunes et les femmes utilisés comme mains d'œuvre dans les exploitations. Ces données seront récoltées en faisant usage des systèmes informatiques existants du FODECC et seront renforcées par des extensions facilitant le captage des informations nécessaires à l'élaboration d'un système fiable et robuste. L'analyse de ces données contribuera à renforcer l'équité et l'égalité dans l'accès à tous les instruments financiers en place à travers le FODECC. Ces analyses genre contribueront également à une meilleure compréhension des relations de genre dans les exploitations de café et cacao pour des prises de décisions stratégiques en faveur des femmes et des jeunes quant aux affectations des ressources et leur gestion par FODECC mais aussi au niveau global dans le développement des deux filières.

146. Les systèmes d'information géographique (SIG) déjà fonctionnels au sein du FODECC seront renforcés par le projet afin d'affiner et d'améliorer la granularité des informations récoltées. Il est ainsi envisagé que ces systèmes soient renforcés par des logiciels libres de droit à l'instar de la suite Open Foris (SEPAL, Collect Earth Online) afin d'identifier les activités liées à l'occupation des sols et identifier la déforestation et la dégradation récente liées à l'expansion des activités cacaoyères et caféières sur les parcelles des producteurs enrôlés par le FODECC.

147. Le système de suivi-évaluation du projet sera mis en place dans le cadre du renforcement des capacités du FODECC (Composante 1) par l'Unité de Gestion du Projet (UGP), et devra répondre aux impératifs de rapportage du CAFI et du FIDA. A ce titre, une mission de supervision est prévue chaque année. Des missions supplémentaires de supervision et d'appui à la mise en œuvre sont à prévoir en fonction du niveau de risque du projet. Par ailleurs un gestionnaire national du Projet (NOC) sera affecté au projet. Le projet disposera d'un auditeur interne qui aura la charge de produire des états financiers annuels audités. En complément, il est prévu une mission de supervision à mi-parcours, ainsi qu'une mission de clôture en fin de projet.

10) Communication et visibilité

148. La communication et la visibilité auront deux objectifs principaux : i) influencer les perceptions et susciter le changement ii) accroître la visibilité du travail et des résultats du projet, ainsi que de ses financeurs. Une attention particulière sera accordée à la sensibilisation des bénéficiaires et des partenaires sur les aspects innovants du projet, avec un focus spécifique sur une

appropriation plus efficace par les publics cibles, en particulier les producteurs, les femmes, les jeunes et leurs organisations, en s'appuyant sur des partenariats stratégiques.

149. Tous les efforts de communication et de visibilité au niveau national et régional sont alignés sur le plan de communication et de visibilité de CAFI et du FIDA. Les organisations de mise en œuvre du projet doivent s'assurer que toutes les communications et activités de visibilité sont alignées sur le plan de communication et de visibilité de CAFI et du FIDA. Cela permettra de garantir la visibilité de CAFI et du FIDA, ainsi que de sensibiliser les publics ciblés aux activités du projet, tels la lutte contre la perte de forêts, le changement climatique et la pauvreté dans la région.
150. Le projet doit également utiliser les logos et la mention « financé par CAFI » dans toutes ses communications et activités de diffusion. L'utilisation de ces logos et de cette mention sur les infrastructures, les équipements, les véhicules, l'approvisionnement et tout résultat financé doit être autorisée expressément par le FIDA par écrit. Les logos et la mention « financé par CAFI » seront montrés de manière visible au public et de façon proéminente. Ils apparaîtront dans tout type de produit public, y compris les publications, et le financement sera mentionné lors de toute relation avec les media.

11) Transparence fiduciaire

151. Les politiques et procédures du FIDA en matière de transparence fiduciaire sont :
- 1) [Le Manuel du FIDA pour le rapportage financier](#) (2023) ;
 - 2) [Cadre conceptuel de rapportage financier et d'audit externe](#) (2017);
 - 3) [Politique anti-corruption](#) (2018);
 - 4) [Directives sur les passations de marches](#) (2019);
 - 5) [Politiques de protection des lanceurs d'alerte](#) (2021).
152. Liens vers les derniers audits, évaluations externes et mesures anti-corruption ;
- 6) [Rapport annuel sur les investigations et les activités anti-corruption du FIDA 2022](#) ;
 - 7) [Rapports annuels sur les investigations et les activités anti-corruption du FIDA 2019 ; 2020 et 2021.](#)
 - 8) [Procédures d'investigation et de sanction](#) (2023).

Pour les acquisitions de biens, travaux et services à contracter pour une valeur supérieure à 100,000 USD, un plan d'approvisionnement/passation de marchés y compris une description du processus qui sera utilisé pour identifier le fournisseur est proposé en annexe 06.



12) Budget, plan de travail et chronogramme

a) Budget ventilé par catégories UNDG⁴²

Tableau 15: Budget ventilé par catégories UNDG

CATEGORIES DE BUDGET UNDG	Total in USD
1. Personnel	528 288
2. Fournitures, produits de base, matériaux	175 000
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	2 731 000
4. Services contractuels	1 286 500
5. Voyages	280 000
6. Transferts et subventions aux contreparties	14 000 000
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	170 000
Total des Coûts Directs	19 170 788
8. Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	1 341 955.16
TOTAL des Coûts	20 512 743.16

⁴² Tout rapport financier du FIDA sera fourni uniquement conformément au Tableau « Budget ventilé par catégories UNDG ».



b) Budget détaillé ventilé par catégories UNDG

Les tableaux budgétaires ci-dessous sont inclus uniquement à des fins informatives. Des rapports financiers certifiés par le FIDA seront publiés conformément aux catégories de dépenses de UNDG selon le tableau ci-dessus intitulé Budget ventilé par catégories UNDG.

Tableau 16: Budget détaillé ventilé par catégories UNDG

CATEGORIES DE BUDGET UNDG				
	Total en USD			
1. Personnel	528 288			
2. Fournitures, produits de base, matériaux	175 000			
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	2 731 000			
4. Services contractuels	1 286 500			
5. Voyages	280 000			
6. Transferts et subventions aux contreparties	14 000 000			



7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	170 000			
Total de Coûts Directs	19 170 788			
8. Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	1 341 955.16			
TOTAL de Coûts	20 512 743.16			

c) Plan de travail par produits/activités pour information

Tableau 17: Plan de travail par produits/ activités pour information

Produit	Activité	Activités	Organisme de mise en œuvre	Partenaire de mise en œuvre	Période (min. par an)			Budget planifié CAFI	Budget planifié autres sources*	Budget planifié TOTAL
					A1	A2	A3			
A. COUTS DES PRODUITS DU PROJET										
Produit 1 : Renforcement des capacités du FODECC										
Sous- produit 1.1 :Renforcement des capacités du FODECC										
1	1.1.1	Audit institutionnel et organisationnel du FODECC	Mazars					\$ 69 000	\$ 36 010	\$ 105 010



1	1.1.2	Actualisation des manuels de procédures de gestion administrative et financière de l'institution et des différents volets du Guichet Producteur	FODECC				\$ 83 000	\$ 54 740	\$ 137 740
1	1.1.3	Mise en place d'une cellule de suivi-évaluation	FODECC	FAO			\$ 210 000	\$ 64 542	\$ 274 542
1	1.1.4	Mise en place d'une cellule genre et inclusion sociale	FODECC				\$ 107 500	\$ 71 482	\$ 178 982
1	1.1.5	Mise en place d'une cellule de formation interne et externe	FODECC				\$ 193 500	\$ 64 542	\$ 258 042
1	1.1.6	Professionnalisation de la cellule communication	FODECC				\$ 36 000	\$ 64 542	\$ 100 542
Sous-total sous-produit 1.1							\$ 699 000	\$ 355 858	\$ 1 054 858
Sous- produit 1.2 : Accompagnement de l'opérationnalisation et de la digitalisation du FODECC									
1	1.2.1	Développer la plateforme numérique et ses applications pour la mise à l'échelle et la diversification des filières agricoles et des sources de financement	EDENRED	FODECC			\$ 15 000	\$ -	\$ 15 000
1	1.2.2	Internaliser la gestion du système de gestion numérique du Guichet Producteurs	EDENRED, FODECC				\$ 359 000	\$ 144 190	\$ 503 190



1	1.2.3	Développer des extensions spécifiques pour faire face à l'évolution des besoins	EDENRED, FODECC	FAO				\$ 162 500	\$ -	\$ 162 500
Sous-total sous-produit 1.2								\$ 536 500	\$ 144 190	\$ 680 690
Sous- produit 1.3 : Construction d'un nouveau siège du FODECC à Yaoundé										
1	1.3.1	Etudes architecturales	Bureau d'etudes	FODECC				\$ 107 000	\$ 611 800	\$ 718 800
1	1.3.2	Suivi des travaux	Cabinet architectural	FODECC				\$ 2 496 000	\$ 317 600	\$ 2 813 600
Sous-total sous-produit 1.3								\$ 2 603 000	\$ 929 400	\$ 3 532 400
Sous- produit 1.4 : Plaidoyers de recherche et mobilisation de financements complémentaires internes et externes										
1	1.4.1	Préparation de dossiers	FODECC					\$ 64 000,00	\$ 9 910,00	\$ 73 910,00
1	1.4.2	Actions de plaidoyer et de mobilisation de financement	FODECC					\$ 55 000,00	\$ -	\$ 55 000,00
Sous-total sous-produit 1.4								\$ 119 000	\$ 9 910	\$ 128 910
Sous-total Produit 1 : Renforcement des capacités du FODECC								\$ 3 957 500	\$ 1 439 358	\$ 5 396 858
Produit 2: Abondements des différents guichet de subvention du FODECC										
2	2.1.1	Transfert des fonds pour 2024	FODECC					\$ 7 000 000	\$ -	\$ 7 000 000
2	2.1.2	Transfert des fonds pour 2025	FODECC					\$ 7 000 000	\$ -	\$ 7 000 000
Sous-total Produit 2								\$ 14 000 000.00		\$14 000 000
TOTAL COUTS DES PRODUITS DU PROJET								\$ 17 957 500	\$ 1 439 358	\$ 19 396 858
B. COUTS DE GESTION DU PROJET										
Unité de gestion du projet										
N/A	N/A	Coordinateur de Projet	FODECC					\$ 111 312	\$ -	\$ 111 312
N/A	N/A	Specialiste Suivi Evaluation	FODECC					\$ 55 656	\$ -	\$ 55 656
N/A	N/A	Specialiste Passation de marches	FODECC					\$ 55 656	\$ -	\$ 55 656



N/A	N/A	Responsable Administratif et Financier	FODECC				\$ 55 656	\$ -	\$ 55 656
N/A	N/A	Auditeur interne	FODECC				\$ 55 656	\$ -	\$ 55 656
N/A	N/A	Specialiste programmation SIG	FODECC				\$ 55 656	\$ -	\$ 55 656
N/A	N/A	Specialiste IT Programmeur	FODECC				\$ 55 656	\$ -	\$ 55 656
N/A	N/A	Vehicle 1	FODECC				\$ 85 000	\$ -	\$ 85 000
N/A	N/A	Vehicle 2	FODECC				\$ 60 000	\$ 39 450	\$ 99 450
Sous-total : Unité de gestion du projet							\$ 590 248	\$ 39 450	\$ 629 698
Suivi-evaluation									
N/A	N/A	Atelier de lancement du projet	FIDA				\$ 30 000	\$ -	\$ 30 000
N/A	N/A	Atelier de lancement du projet	FODECC				\$ 40 000	\$ -	\$ 40 000
N/A	N/A	Missions de supervision et d'appui a la mise en œuvre	FIDA				\$ 120 000	\$ -	\$ 120 000
N/A	N/A	Missions de supervision et d'appui a la mise en œuvre	FODECC				\$ 90 000	\$ -	\$ 90 000
N/A	N/A	Mission d'achevement	FIDA				\$ 40 000	\$ -	\$ 40 000
N/A	N/A	Mission d'achevement	FODECC				\$ 30 000	\$ -	\$ 30 000
N/A	N/A	Etudes d'impact du projet	FIDA				\$ 39 000	0	\$ 39 000
N/A	N/A	Dispositif d'analyse economique et financière	FODECC				\$ 12 000	\$ -	\$ 12 000
N/A	N/A	Evaluation finale du projet	FIDA				\$ 39 000	\$ -	\$ 39 000
N/A	N/A	Gestionnaire National du Projet (NOC)	FIDA				\$ 83 040	\$ -	\$ 83 040
Sous-total: suivi-evaluation							\$ 523 040	0	\$ 523 040
Communication									



N/A	N/A	Atelier de restitution 2024	FODECC				\$ 10 000	\$ -	\$ 10 000
N/A	N/A	Atelier de restitution 2025	FODECC				\$ 10 000	\$ -	\$ 10 000
N/A	N/A	Atelier de restitution 2026	FODECC				\$ 10 000	\$ -	\$ 10 000
N/A	N/A	Atelier de clôture du projet	FIDA				\$ 30 000	\$ -	\$ 30 000
N/A	N/A	Atelier de clôture du projet	FODECC				\$ 40 000	\$ -	\$ 40 000.
Sous-total: Communication							\$ 100 000	\$ -	\$ 100 000
TOTAL COUTS DE GESTION DU PROJET							\$1 213 288	\$39 450	\$1 252 738
TOTAL COUTS DIRECTS DU PROJET							\$19 170 788	\$1 478 808	\$20 649 596
Total coûts directs FODECC							\$ 18 789 748	\$ 1 478 808	\$20 268 556
Total coûts directs FIDA							\$ 381 040	\$ -	\$ 381 040
TOTAL COUTS INDIRECTS (frais de gestion du FIDA) (ne doit pas excéder 7%)							\$ 1 341 955.16	\$ -	\$ 1 341 955.16
TOTAL DES COUTS							\$20 512 743.16	\$1 478 808	\$21 991 551.16



d) Plan d'opérationnalisation du projet

Tableau 18: Plan d'opérationnalisation du projet

Composante	Sous-composante	Activité	Source de financement	Agence (s) de mise en œuvre	Année 1			Année 2				Année 3			
Composante 1 : renforcement des capacités du FODECC	Sous-composante 1.1 Renforcement des capacités du FODECC	1.1.1 Audit institutionnel et organisationnel du FODECC	CAFI (USD 69.000) FODECC (USD 36.010)	Cabinet de Conseil	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		1.1.2 Actualisation des manuels de procédures de gestion administrative et financière de l'institution et des différents volets du Guichet Producteur	CAFI (USD 83.000) FODECC (USD 54.740)	FODECC	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		1.1.3 Mise en place d'une cellule de suivi-évaluation	CAFI (USD 210.000) FODECC (USD 64.542)	FODECC	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		1.1.4 Mise en place d'une cellule genre et inclusion sociale	CAFI (USD 105.000) FODECC (USD 71.482)	FODECC	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		1.1.5 Mise en place d'une cellule de formation interne et externe	CAFI (USD 193.500) FODECC (USD 64.542)	FODECC	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
				FODECC	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4



		1.1.6 Professionnalisation de la cellule communication	CAFI (USD 36.000) FODECC (USD 64.542)												
	Sous-composante 1.2 Accompagnement de l'opérationnalisation et de la digitalisation du FODECC	Activité 1.2.1. Développer la plateforme numérique et ses applications pour la mise à l'échelle et la diversification des filières agricoles et des sources de financement	CAFI (USD 15.000) FODECC (USD 0)	EDENRED/ FODECC	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		Activité 1.2.2. Internaliser la gestion du système de gestion numérique du Guichet Producteurs	CAFI (USD 352.000) FODECC (USD 144.190)	EDENRED/ FODECC	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		Activité 1.2.3. Développer des extensions spécifiques pour faire face à l'évolution des besoins	CAFI (USD 162.500) FODECC (USD XX)	FAO/FODECC/ EDENRED	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		Sous-Composante 1.3. Construction d'un nouveau siège du FODECC à Yaoundé	CAFI (USD 97.000) FODECC (USD 612.000)	Bureau d'étude TBD	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
					Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
					Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4



		Activités 1.3.2. Suivi des travaux	CAFI (USD 2.485.000) FODECC (USD 317.600)	Cabinet architecte TBD/ FODECC											
	Sous-composante 1.4. : Plaidoyers de recherche et mobilisation de financements complémentaires internes et externes	Activités 1.4.1. Préparation de dossiers	CAFI (USD 59.000) FODECC (USD 9.910)	FODECC	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		Activités 1.4.2. Actions de plaidoyer et de mobilisation de financement	CAFI (USD 55.000) FODECC (USD 0)	FODECC	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Composante 2 : Abondement des différents guichets de subvention du FODECC	Sous-composante 2.1 : abondement des volets du guichet producteurs	Activité 2.1.1. Transfert des fonds pour 2024	CAFI (USD 7.000.000)	FODECC	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		Activité 2.1.2. Transfert des fonds pour 2025	CAFI (USD 7.000.000)	FODECC	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4



13) ANNEXES

ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet

Type de consultation (atelier national de lancement, revue mi-parcours, atelier de validation pour la soumission conjointe, etc.)	Date(s)	Liste des organisations participantes et nombre de participants	Résumé des recommandations	Compte rendu et liste de présence soumis dans un fichier séparé (✓)
Réunion de concertation et de sensibilisation des partenaires d'exécution du projet.	07 septembre 2023	FIDA, CAFI, FODECC, MINEPAT (14 participants)	Définition des procédures et modalités de financement du projet, sensibilisation des différentes organisations aux procédures et modalités de fonctionnement du FIDA et du FODECC, définition des modalités de suivi et évaluation du projet. Non-objection du MINEPAT désignant officiellement le FIDA comme l'entité de mise en œuvre du projet.	Aide-Mémoire de la réunion MINEPAT-FODECC-CAFI-FIDA
Mission de conception du projet	11 au 23 Décembre 2023	Au cours de la mission, les institutions suivantes ont été consultées : 15 décembre 2023 : Administrateur du FODECC et Directeurs techniques du FODECC. 16 décembre 2023 : GFA, cabinet contracté par la KfW pour le design du projet Grand Mbam. 18-19 Décembre 2023 : Délégué Départemental, du MINADER/Moungo ; délégués d'arrondissement de Nkongsamba II et III, et les chefs de postes agricoles desdits arrondissements. Sous-préfet du Moungo ; Etablissement de microfinance NTAMBENG CULL, EMF; Coopérative agropastorale des femmes rurales du Littoral, Ouest, et Sud-Ouest (COOPAFERLOS); 20 Décembre 2023: MINEPAT, FODECC, CAFI.	L'équipe de mission a identifié, à travers les échanges avec les exploitants et leurs organisations rencontrées sur le terrain, des évolutions dans les rôles des genres qui méritent d'être captés, analysés et suivis. Pour ce faire, l'un des enjeux dans ce projet sera d'observer ces nombreuses dynamiques qui émergent du modèle de financement exécuté par le FODECC.	Aide-Mémoire
Réunion de coordination hebdomadaires	Septembre 2023 – Juin 2024	MINEPAT, FODECC, CAFI, FIDA (dizaine de participants)	Les réunions de coordination hebdomadaires assurent la bonne conduite des opérations de conception du projet ainsi	



			que la bonne circulation des informations relatives aux activités des différents partenaires impliqués.	
Revue mi-parcours	12-14 février 24	Atelier de travail réunissant le groupe technique FIDA, MINEPAT, FODECC, CAFI pour lecture et amendements du PRODOC (15 participants)	Cet atelier du groupe technique de travail a permis de clarifier la compréhension du projet pour les principaux acteurs, de discuter certaines options et hypothèses, de fixer les grandes lignes stratégiques et financières	Aide-Memoire
Atelier de validation pour la soumission conjointe	22/03/24	Atelier réunissant toutes les parties prenantes nationales du FODECC et du Guichet Producteurs pour information et validation du PRODOC à soumettre à CAFI (30 participants)	Le PRODOC est présenté aux diverses parties prenantes par l'Administrateur du FODECC qui porte formellement le dossier devant l'ensemble des parties concernées	



Tableau 19: Liste des Établissements de microfinance et leur volume d'activité avec le Guichet Producteur en Decembre 2023 (FODECC, 2024)

EVOLUTION PAR EMF

EMF	Somme de Précommandes	Somme de Bon d'achat	Somme de Enlèvements	Somme de Quote-part Bon d'achat
ADEC	14291	12683	3138	2114966126
NTAMBENG CCUL	9483	8044	7913	1703493900
MUFID DE LOUM	2799	2089	1734	385074465
RIC	3166	1946	1330	338631520
KITCCUL	2314	1850	1499	394764280
MUFID DE MELONG	1882	1616	1123	338835490
CAPOCOM MANJO	1652	1408	1190	279701020
MUFID DE MANJO	1291	1030	763	205141650
GUZANG CCUL	1311	795	56	147773000
UNICS	2828	502	67	88378760
CAPOCOL	539	329	285	69084600
MUFID BARE-BAKEM	367	282	239	53869880
MUFID DE MBANGA	327	282	0	53333820
LA FOURMILIERE	348	271	173	41200360
CCEFI SA	293	219	188	39085965
COFIDA SA	309	193	176	15885720
FODIS	166	147	0	31494920
MUFID NJOMBE	86	74	69	15856450
CAPOCOP PENJA	66	64	0	8230500
CEPI SA	110	63	1	9551650
ALACCS Pls MENCHUM	34	32	1	3542000
MUFID NLOHE	27	23	9	3768380
MUFID LOLODORF	31	17	0	3042000
CCEC SA	20	12	0	2452360
CAPOCOP LOUM	14	9	8	1187000
MUFID KEKEM	51	7	0	1535080
JIACCUL SOUZA	73	5	0	1004960
MUFID PENJA	2	2	1	139550
	0	0	0	0
Total	43942	33994	19963	6351025406



Tableau 13: Liste des agrodealers (distributeurs d'intrants) et leur volume d'activité avec le Guichet producteur en decembre 2023 (FODECC, 2024)

EVOLUTION PAR AGRODEALERS

Agro	Somme de Précommandes	Somme de Bon d'achat	Somme de Enlèvements	Somme de Quote-part Bon d'achat	Somme de Montant Enlèvement
COWRIES	7422	6046	5958	1293239600	1274514720
AFRICA IPM	7174	6547	1321	1044315396	198667434
REUSSITE DU PLANTEUR	3991	3332	793	620299380	148267080
SOGRADI SARL	2936	2439	1958	485269400	383116740
MAISON DU PRODUCTEUR	2502	2068	1366	427580750	285067000
Terre Nouvelle	2055	1998	1955	410254300	401258220
Gérôme - GIC JEPAM PHYTO	2289	1915	1574	405720500	331608960
DISEF SUARL	1904	1502	1208	266605425	210420905
ETS STEPH CORPORATION	1510	1494	666	257041750	113111064
RIC	2459	1382	1113	247038300	204555100
TMG	3505	1295	409	221576330	70474500
KISEH CAM	1524	1001	875	205666140	179561940
EM CAMEROON	1756	1148	59	202484160	8229360
ETS VENUSTERIA	445	431	107	75978000	20811600
FOURMILIERE COOP- CA DJA ET LOBO	348	271	173	41200360	24963720
AFRICA COFFEE COMPAGNY	392	294	249	40572085	33582245
SAP	386	296	1	39925020	220800
ABOSS AFRIQUE	257	199	1	26791860	56000
AGRODEALER COFIDA	227	193	176	15885720	14727440
USACAM	623	76	0	13095000	0
MTBO	153	62	1	9480970	221100
ETS ESPOIR DU CAMEROUN	76	5	0	1004960	0
	0	0	0	0	0
DEPAL PHYTO	0	0	0	0	0
DEPAL SARL PHYTO	6	0	0	0	0
LA JOIE DU PLANTEUR MBANGA	1	0	0	0	0
Njifou Alain	1	0	0	0	0
SODEAC PENJA	0	0	0	0	0
Total	43942	33994	19963	6351025406	3903435928



Tableau 20: Statistiques d' enrôlement des producteurs par département(données brutes avant confirmation) (FODECC, 17 février 2024)

Nb de Profils sur la Plateforme	165 800
Nb de Profils Enregistrés	152 741
Nb de Profils Non-Complétés	13 059

Régions	Départements	Profils		Hommes		Femmes	
		Nb de Profils	Profils Complétés	Nb de Profils	Profils Complétés	Nb de Profils	Profils Complétés
ADAMAOUA	DJEREM	1	1	0	0	1	1
ADAMAOUA	MAYO BANYO	697	697	486	486	211	211
ADAMAOUA	VINA	1	1	0	0	1	1
CENTRE	HAUTE SANAGA	1	1	1	1	0	0
CENTRE	LekiÃ©	3 813	3 811	2 702	2 702	1 109	1 109
CENTRE	MÃ©fou-et-Afamba	1 394	1 393	881	881	512	512
CENTRE	Mbam-et-Inoubou	508	63	51	51	12	12
CENTRE	Mbam-et-Kim	13 900	13 663	9 099	9 099	4 564	4 564
CENTRE	MEFOU ET AKONO	1 582	1 582	1 162	1 162	420	420
CENTRE	MFOUNDI	4	4	4	4	0	0
CENTRE	NYONG ET MFOUMOU	2	2	2	2	0	0
CENTRE	NYONG ET SO'O	379	379	265	265	114	114
CENTRE	Nyong-et-KellÃ©	1 327	883	634	634	249	249
EST	BOUMBA ET NGOKO	3 135	2 256	1 595	1 595	661	661
EST	HAUT NYONG	864	323	273	273	50	50



EST	KADEI	406	256	221	221	35	35
EST	LOM ET DJEREM	673	329	265	265	64	64
LITTORAL	MOUNGO	54 050	52 133	31 927	31 748	20 435	20 385
LITTORAL	NKAM	1 080	980	753	753	227	227
LITTORAL	SANAGA MARITIME	2 654	2 188	1 648	1 648	540	540
LITTORAL	WOURI	1	1	1	1	0	0
NORD OUEST	BOYO	373	373	263	263	110	110
NORD OUEST	BUI	1 812	1 812	1 194	1 194	618	618
NORD OUEST	DONGA MANTUNG	1 271	1 271	776	776	495	495
NORD OUEST	MENCHUM	297	297	223	223	74	74
NORD OUEST	MEZAM	1 285	1 285	674	674	611	611
NORD OUEST	MOMO	2 037	2 037	1 161	1 161	876	876
NORD OUEST	NGO KETUNJIA	328	328	263	263	65	65
OUEST	BAMBOUTOS	1 093	1 093	725	725	368	368
OUEST	HAUT NKAM	7 216	6 545	4 475	4 475	2 070	2 070
OUEST	HAUTS PLATEAUX	601	601	480	480	121	121
OUEST	KHOUNG-KHI	365	365	295	295	70	70
OUEST	MENOUA	13 874	13 558	6 865	6 865	6 693	6 693
OUEST	MIFI	2 654	2 654	1 513	1 513	1 141	1 141
OUEST	NDE	1 747	1 666	1 207	1 207	459	459
OUEST	NOUN	9 771	9 771	6 280	6 280	3 491	3 491
SUD	Dja-et-Lobo	5 198	4 632	3 221	3 221	1 411	1 411
SUD	MVILA	12 230	9 395	6 784	6 784	2 611	2 611
SUD	Océan	1 745	1 670	1 316	1 316	354	354
SUD	Vallée-du-Ntem	3 559	3 324	2 486	2 486	838	838



SUD OUEST	FAKO	2 453	1 392	1 016	1 016	376	376
SUD OUEST	KUPE MUANENGUBA	2 663	2 663	1 826	1 826	837	837
SUD OUEST	MANYU	910	358	267	267	91	91
SUD OUEST	MEME	5 829	4 689	3 165	3 165	1 524	1 524
SUD OUEST	NDIAN	17	16	11	11	5	5
TOTAL		165 800	152 741	98 456	98 277	54 514	54 464

Fiches de présence des rencontres tenues pendant la mission de Design

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
COCOA AND COFFEE SUB SECTORS DEVELOPMENT FUND

FEUILLE DE PRESENCE	
Motif: <u>MISSION DU FIDA au Cameroun</u>	Date de la réunion: <u>15/12/2023</u>
Présidée par: <u>L'Administrateur du FODECC</u>	Lieu/Salle: <u>Bureau ADM</u>

N°	Nom(s) et Prénom (s)	Fonction	Téléphone	E-mail	Signature
1	<u>MENGUE Samuel D.</u>	<u>Adm</u>			
2	<u>Ajpmma AKAMIN</u>	<u>Tech Specialist</u>	<u>(+39) 3518033810</u>	<u>a.akamin@jaf.org</u>	<u>[Signature]</u>
3	<u>AZELOKONON Olga</u>	<u>Consultant</u>	<u>+237 95718180</u>	<u>olga.azelokonon@yahoo.com</u>	
4					
5	<u>Emine NDITOKUWATO</u>	<u>Directrice Bureau Multipays</u>		<u>e.nditokuwato@fida.org</u>	
6	<u>GUY PAUL SANKU</u>	<u>Adm</u>	<u>48300697</u>	<u>guy.paul.sanku@fida.org</u>	<u>[Signature]</u>
7	<u>Jean Pierre Nkomo</u>	<u>Adm</u>		<u>jp.nkomo@fida.org</u>	<u>[Signature]</u>
8	<u>DOUGUE Nkomo</u>	<u>DET</u>	<u>658139099</u>	<u>doug.denis.nkomo@fida.org</u>	<u>[Signature]</u>
9	<u>KAKMAN DOUSSO</u>	<u>CT</u>	<u>69900188</u>	<u>kakman@fida.org</u>	<u>[Signature]</u>
10	<u>NDO Aristide</u>	<u>AD</u>	<u>675500615</u>	<u>aristide.ndo@fida.org</u>	<u>[Signature]</u>
11	<u>Danielle Nkomo</u>	<u>CMF P.</u>	<u>699010091</u>	<u>danielle@fida.org</u>	<u>[Signature]</u>
12	<u>MEBE ANGOUNDA L.F</u>	<u>CSEM</u>	<u>691540243</u>	<u>falambé@fodecc.org</u>	<u>[Signature]</u>
13					
14					
15					
16					
17					

Rencontres de terrain entre la mission et les services déconcentrés du MINADER (Nkongsamba)

Nkongsamba le 18/12/2023

Recueil de présences de travail FODEC

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Localité	Contact	Signature
	Jamboué Mame	Con. Tech	Yolde	09161882	
	ERATIME NICHOLAS GUAY	Directeur Représentatif FIDA	Yaoundé		
	NCHENDEIT VALENTINE	DDADIER/2020	Nkongsamba	67501700	
L	BATOUN Paul	CSED	Yaoundé	67236964	
	DOUGSE Ngla	CDCT	Yolde	658139099	
	LOMBE SILVAN Prudente	Délégué d'assurances Séminaire Nkongsamba 3e	N'kongsamba	6963864 85	
	AZELOKONON OLGA	Consultant	Yaoundé		
8	GUY RAUL SAMON	Conducteur	YAOUNDE	00226 78200695	
9	DINYE NYENBE THIBAUD	Délégué Nkongsamba	Nkongsamba	65639745	
10	Ndjee Isaac	CPA Ekangé Nkongsamba 2e	N'kongsamba	674528824	
11	REINGDUMBE LAURENT ARNAUD	CRAC N'KONGSAMBA 3e	NKONGSAMBA 3e	696468145	

12	Jacques TOSEPH	UNION N'Samba Lu	N'Samba lu EBOUNA	60944 2213	12
13	NGAMBI LOBE ANNE	CPA EGNBKI	EBOUNA	67903 9279	13
14	MENEMA Victor	Planteur MSbs 3	Visite	674 812900	
15	LALLA Jules	Planteur	Ediakap	67595 9582	15
16	EMOUNGUE EWAME ERRESTIME	CPA EDIAKAP	EDIAKAP	69056 5463	16
17	Ajapwa AKAMIN	FIDA	Yde	673226701	17
18					
19					



Investir dans les populations rurales

Rencontres à Melong avec les coopératives (COOPAFERLOS) et EMFs (NTAMCCUL)

Nom	Structure	Contact	Signature
Jean Pierre Nnamdi	Consultant	691161783	
EMME NDIKUNSI	FIDA (Représentant)		
GUY RAOUL SANON	FIDA	00 226 78 20 06 01	
AZELKONON Olga	Consultant FIDA	algazelakonon@yahoo.com	
Agnès Akramin	Tech. Spec. CST. Bureau Pays FIDA	673296701	
DOUKÉ Adama	Fodoc (CST)	658139099	
BATON Paul	FODECL (CST)	697369641	
EPLE NGOPD	Coopérative	67699418	
KOUONGUN COOP	Coop	699363358	
SM. EBULLE EKONDE	Coop	678244972	
Zo Fou Chanie	Coop	675078115	
Tim Christian	NTAMCCUL	670620134	



Investir dans les populations rurales

Nom	Structure	Contact	Signature
DSD FANGA M pulehaine	coopafertlos	674968271	
Mejo Désirée	coopafertlos	652540983	
Jemjo Veronique	coopafertlos	673761711	
Keune gradisse	coopafertlos	672524528	
Zenne tiki pourin	coopafertlos	673036549	
KOMBI Catherine	coopafertlos	652384416	
Moungoue Marie	coopafertlos	651775180	
Nbet vitorine	coopafertlos	654381576	
Chaleu Bernadette	coopafertlos	676398068	
Masso Micheline	coopafertlos		
Menne Dorice	coopafertlos	679357402	
Melie Marie Noëlle	coopafertlos	675426494	
Masso Micheline	coopafertlos	673149881	
Hélène	coopafertlos		



Investir dans les populations rurales

Nom	Structure	Contact	Signature
KAIKANG D.	Membre	677697170	
MOKAM CHRISTIAN	Producteur	670485533	
KWA ERIC KI	PLANTEUR	677820006	
HAYE Emanuel	Producteur	677370112	
AKAMA TAFONBE	COOPATIERES	672223839	
Arasume Lourize	-/-	676658808	
Elouya Mbessi Duplan	-/-	678839033	
Samajeste Djumou NGIEYA FLORENCE N	Membre	677449828 695588559	
MAGAHA	Gaige	670052493	
Kirila	Wanehan	692465588	
Ngoi	Marguerite		
Mbogne Basile	Membre	676044502	



Investir dans les populations rurales

Makouling	Mare	651231413	13
Moffankou	Emillienne	671633747	47
Keumang	Ivonne	673035026	6
Awah Eveline D. G		675223305	05
Tou Christian de PC		670620134	34

ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre

Analyse contextuelle et enjeux de genre, jeunes et inclusion sociale dans le développement des filières café et cacao

1. La population camerounaise est estimée à plus de 28.6 millions en 2023 avec 14,4 millions de femmes (soit 50,3% de femmes et de filles contre 49,7 d'hommes et de garçons) selon les projections⁴³ de INS-UNFPA (2023). Plus de 51 pour cent de cette population vivent en milieu rural. La fécondité des femmes demeure élevée : l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est estimé à 5,1 enfants par femme⁴⁴. En dépit des efforts du gouvernement dans la lutte pour la réduction de la pauvreté et des inégalités basées sur le genre, le Cameroun fait néanmoins face à de nombreux défis dont l'accentuation des inégalités sociales (y compris les inégalités de genre), les problèmes d'emploi, principalement l'emploi des jeunes, etc.

2. Avec un IDH de 0,576, le Cameroun occupe le 151^e rang sur 191 pays classés par le rapport sur le développement humain (PNUD, 2021/2022) et reste dans la catégorie des pays les plus inégalitaires au monde. Son indice de GINI en 2018 est de 39,80. Les valeurs des ratios : indice des inégalités de genre (IIG est de 0.565) et indice de développement de genre (IDG est de 0.885) illustrent l'ampleur de la perte de développement humain qui est potentiellement due à l'écart entre les niveaux atteints par les hommes et les femmes principalement dans les dimensions, autonomisation et statut économique.

Enjeux de genre dans le contexte socio-économique de mise en œuvre du projet

Les femmes jouent un rôle prépondérant dans la production agricole et l'économie domestique. Elles sont nombreuses dans le secteur agricole : 71,6 pour cent dans le secteur informel agricole⁴⁵ et 56,3% de la main d'œuvre agricole. Elles apportent une contribution substantielle dans la gestion durable des écosystèmes forestiers et contribuent pour 60% à la production alimentaire nationale⁴⁶. Dans les filières des produits de rente (cacao, café, coton, etc.), jadis réservées aux hommes, les femmes sont de plus en plus nombreuses mais elles sont en général confrontées à d'énormes difficultés, notamment l'accès à la propriété foncière, aux intrants agricoles, aux ressources financières (crédit, subventions, dons, etc.), à la main d'œuvre qualifiée et à la faible maîtrise des techniques agricoles modernes⁴⁷ qui réduisent ainsi leur capacité de production et la compétitivité de leur exploitation.

3. **Genre et accès à la terre.** Au Cameroun, 70% des personnes qui travaillent la terre sont des femmes mais elles ont très peu accès au foncier sécurisé et à son contrôle. Seulement 10% d'entre elles sont propriétaires de terres contre 90% d'hommes^{48,49}. Malgré que le cadre juridique existant facilite l'accès à la terre aux femmes et aux hommes⁵⁰, des considérations d'ordre traditionnel et le faible pouvoir économique des femmes rurales rendent difficile leur accès à la terre et à son contrôle.

4. **Genre et accès au crédit.** Les femmes rurales ont difficilement accès aux crédits accordés par les banques en raison de la sélectivité à l'entrée, des modalités inconciliables avec leur situation économique et coûts de crédit doublés de garanties élevées. Par ailleurs, elles sont peu informées des financements mis à la disposition des ruraux. Ce manque de moyens financiers et d'accès à l'information utile pour l'exercice de leur activité les empêche d'étendre ou de moderniser leurs exploitations. L'accès à la terre pour les femmes grâce à un titre de propriété est un défi réel qui entrave également leur accès aux crédits pour des investissements structurants visant l'accroissement de du capital productif et aux technologies pour l'extension et la modernisation de leur exploitation.

Genre et emplois. Sur le marché du travail, les femmes sont moins actives que les hommes au Cameroun (64 pour cent contre 74 pour cent) et plus affectées par le chômage et le sous-emploi. En effet, elles sont 79,2 pour

⁴³ Les projections du Bureau central des recensements et des études de la population (BUCREP) situent la population camerounaise à 21,68 millions en 2014 et respectivement à 24,91 et 33,96 millions en 2020 et 2035

⁴⁴ Taux de fécondité global, par femme en 2023 est de 4,3 (UNFPA, 2023). et la fécondité précoce (taux de 127 pour cent) à 15-19 ans

⁴⁵ Annuaire Statistique du MINPROFF, p.59

⁴⁶ Annuaire Statistique du MINPROFF, p.59

⁴⁷ "Cameroun, profil genre pays, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille/ Onufemmes, 2020"

⁴⁸ Organisation Internationale du Café (OIC) et Office National du Cacao et du Café (ONCC), 2019, *Profil sur le Café du Cameroun*, p16.

⁴⁹ Les femmes ont accès à des parcelles qu'elles mettent en valeur. Mais, cet accès à la terre ne leur permet pas d'en avoir le contrôle. Elles ne jouissent pas de l'héritage foncier de leurs parents et maris. Lorsque la terre est en jeu, les femmes n'ont que peu la possibilité de faire valoir leurs droits (OCHA, 2019, Données sur l'égalité des sexes au Cameroun, p2)

⁵⁰ Le cadre juridique camerounais favorise l'accès à la terre à ses citoyens à travers trois (03) principaux textes dont (i) l'Ordonnance 74/1 du 6 juin 1974 fixant le régime foncier (ii) le Décret n° 76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier et (iii) le décret n°2005/481 du 16 décembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du précédent décret, permettant aux femmes et aux hommes d'accéder à la propriété foncière.

cent à être en situation de sous-emploi contre 63 pour cent pour les hommes⁵¹. En termes de gestion du temps, les femmes rurales ont des journées de travail très longues soit 1,5 à 3 fois plus longues que celles des hommes (FAO, 2019 :29). Elles consacrent en moyenne 8,2 heures de plus par semaine que les hommes aux travaux domestiques non rémunérés⁵². Cet investissement en temps quotidien important constitue une certaine limite en matière de leur accès aux activités génératrices de revenus, aux loisirs et aux forums de prise de décision et par conséquent impact considérablement leur moyen de subsistance (notamment pour ce qui concerne les femmes chefs de ménage).

5. Genre, pauvreté et participation des femmes à la prise de décision. Les femmes sont 51,5 % de la population nationale vivant sous le seuil de pauvreté. Même si l'incidence de la pauvreté est plus importante dans les ménages dirigés par les hommes (38,9 pour) que dans ceux dirigés par les femmes⁵³ (32,8 pour cent), les femmes ont en moyenne un capital humain plus faible et donc des revenus moins importants⁵⁴ que les hommes. Pour la participation aux prises de décision, les femmes sont majoritairement sous représentées dans l'ensemble des sphères de décision (Par exemple la proportion des femmes maires n'est que de 8%)⁵⁵. Elles demeurent très défavorisées aussi bien dans la gestion des ressources tirées des exploitations et participent très peu au dialogue sur les politiques de développement du secteur (par conséquent elles ont très peu d'opportunité de faire entendre leur voix). Les hommes ont un accès privilégié aux réunions publiques communautaires et prennent souvent seuls les décisions qui concernent la communauté (OCHA, 2019 : 3).

Politiques, stratégies et cadre réglementaire et institutionnel favorable à la promotion genre ⁵⁶

6. Le Cameroun a signé et ratifié la plupart des instruments juridiques internationaux et régionaux, adhéré à l'ensemble des recommandations sur l'égalité des sexes⁵⁷. Le pays a fourni des efforts louables pour traduire ses engagements à travers nombre de textes, de dispositions juridiques et de documents programmatiques au niveau national qui constituent l'arsenal juridique camerounais et le cadre qui oriente la politique et les interventions en matière de prise en compte du Genre dans tous les domaines. On peut retenir principalement : (i) la Politique nationale genre (PNG) en 2014 et son plan d'action multisectorielle ^[1], (ii) la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2017-2020⁵⁸. De même, plusieurs documents programmatiques et stratégiques concourant à la création d'un environnement favorable à la sécurité et à l'émancipation de la femme et des personnes vulnérables ont été élaborés à l'instar de (i) la «Vision 2035, Cameroun Pays Émergent », (ii) La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30), (iii) la stratégie de développement du secteur rural couplée avec le Plan national d'investissement agricole du Cameroun, SDSR/PNIA 2020-2030^[2]; (iii) l'Ordonnance 74/1 du 6 juin 1974 fixant le régime foncier; (iv) le Décret n° 76/165 du 27 avril 1976 fixant les conditions d'obtention du titre foncier et (v) le Décret n°2005/481 du 16 décembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du précédent Décret. Malheureusement la plupart de ces politiques et stratégies sont peu suivies d'effets et sont confrontées à une budgétisation insuffisante pour leur mise en œuvre. Les budgets alloués au volet promotion de l'égalité des sexes sont dans la plupart des cas loin des 30% exigés par la PNG

^[1] l'adoption de la Politique nationale genre (PNG) en 2014 et son plan d'action multisectorielle qui fixe les grandes orientations de l'action du Gouvernement, des partenaires au développement et de la société civile dans le domaine de la promotion du Genre ;

^[2] la stratégie de développement du secteur rural couplée avec le Plan national d'investissement agricole du Cameroun, SDSR/PNIA 2020-2030⁵⁹ dans lesquels il est retenu à travers l'action 4.5 "Renforcement de la prise en compte du Genre dans la mise en œuvre de la SDSR/PNIA été conçue de

⁵¹ ONU Femmes Cameroun, cité par UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs OCHA, 2019, Données sur l'égalité des sexes au Cameroun, p3.

⁵² La responsabilité pour les différentes activités de base — préparer les repas, chercher et stocker de l'eau, s'occuper de l'hygiène des enfants et de l'hygiène ménagère, prendre soin des personnes dépendantes du foyer et de la communauté (personnes avec handicap, âgées, malades, orphelins) est principalement portée par les femmes et les filles (OCHA, 2019, op. cit. p1)

⁵³ Selon INS (2014), 24 pour cent de la population générale et 21% des pauvres vivent dans les ménages dirigés par les femmes.

⁵⁴ INS-Cameroun, ECAM 4 p38.

⁵⁵ SND 30, op. cit. p 99.

⁵⁶ En matière de prise en compte des problématiques de genre en rapport avec la lutte contre la pauvreté et l'autonomisation de la femme

⁵⁷ On peut retenir principalement (i) la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et son Protocole Additionnel qui recommande aux États de promouvoir les femmes dans tous les domaines y compris l'économie et (ii) le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique qui protège les droits spécifiques des femmes dans différents domaines de la vie nationale (l'article 5 de ce Protocole insiste sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme

⁵⁸ Plus de 43,2 % de femmes en union sont confrontées aux violences conjugales (OCHA, 2019, p9)

⁵⁹ L'action 4.5. a été conçue de manière à bénéficier exclusivement aux femmes et « rééquilibrer le budget global » de la SDSR/PNIA en leur faveur. Le plan se propose d'être plus sensible au genre en adoptant l'approche Budgétisation Sensible au Genre (BSG) et en mettant en œuvre les orientations édictées par le Chef de l'État depuis 2010. Les orientations budgétaires ont des impacts sur les différentes composantes de la population et sur les inégalités comme sur les progrès sociaux, économiques, culturels budget alloué aux différents domaines d'investissement pour la promotion du genre représente 46% du budget global. Ce pourcentage prend en compte les actions dédiées spécifiquement aux femmes, aux jeunes et celles liées aux questions de gouvernance et d'appui institutionnel, qui bénéficieront aux hommes et aux femmes de façon équitable.

manière à bénéficier exclusivement aux femmes et « rééquilibrer le budget global » de la SDSR/PNIA en leur faveur".

7. Cadre institutionnel pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Le Décret N° 2005/088 du 29 mars 2005 confère au Ministère de la promotion de la femme et de la famille le mandat de veiller « à la disparition de toute discrimination à l'égard de la femme ainsi qu'à l'accroissement des garanties d'égalité à l'égard de la femme dans le domaine de l'agriculture et ce, à travers des actions diverses et multiformes telles que: le plaidoyer, la communication interpersonnelle, les études et recherches en matière de protection des droits de la femme et des questions de genre, l'octroi de microcrédits, le renforcement des capacités des femmes, des hommes et des familles dans les domaines économique, social et politique»⁶⁰ Par ailleurs, le MINPROFF, le MINADER et d'autres ministères ont mis sur pied des Comités Genre qui participent au suivi des projets dans le secteur agricole. Ces comités participeront à la formation en genre et à la diffusion des textes protégeant les droits des femmes et leur bien être dans tous les bassins de production ciblés dans le cadre de ce projet. De même ces comités seront impliqués dans le suivi de la mise en œuvre du projet et assureront la veille stratégique et le portage politique des décisions concernant les besoins et intérêts stratégiques des femmes dans le cadre des actions de développement des filières café et cacao de manière à contribuer à une meilleure prise en compte des voix des femmes et des filles.

Jeune, emploi et inclusion sociale

8. Selon les statistiques officielles, les jeunes de 15 à 34 ans constituent près de 34,7 pour cent de la population⁶¹. L'indice de jeunesse (% de jeunes de moins de 15 ans) est respectivement 39,2 pour cent et 47,8 en milieu urbain et rural⁶². Les projections démographiques de 2015 estiment cette frange de la population à 7,4 millions de personnes (soit 35,5% de la population dont 52,3% de jeunes filles). Le taux d'alphabétisation chez les jeunes est très élevé (78,2 pour cent)⁶³. Le Ratio de dépendance total au Cameroun est de 78.1 % (ESA⁶⁴, 2022). Malgré les politiques et les programmes, les jeunes ruraux sont pour la plupart exclus socialement et économiquement dans le pays. Ils sont spécialement vulnérables et font face à de multiples défis tels que la pauvreté, le manque d'accès aux services plus adaptés à leur besoin, aux opportunités d'emploi décent et aux postes de décision. Le secteur informel (agricole et non agricole) est le secteur dans lequel la grande majorité de jeunes (92,0 pour cent) exercent un emploi.

9. Le taux de chômage élargi⁶⁵ est plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (10,3 pour cent) et de 15-34 ans (8,9 pour cent) que celui dans l'ensemble de la population (5,7 pour cent). Au plan national, le taux de sous emplois est chez les jeunes de sexe masculin et de 23,5 pour cent chez les jeunes de sexe féminin⁶⁶. Le sous-emploi sévit plus chez les actifs ruraux actifs (78,8 pour cent en milieu rural contre 57,4 pour cent en milieu urbain et environ 75,8 pour cent au niveau national). La précarité des emplois (43,4 pour cent de jeunes sont des travailleurs indépendants)⁶⁷. Les jeunes font également face à Le taux d'emploi vulnérable est très important chez les jeunes de 15-34 ans en 2021 est de 56,3⁶⁸ (75,2 pour cent pour ceux de 15-24 ans et 69,2 pour cent pour ceux de 15-34 ans). Autrement dit, la majorité d'emplois exercés par les jeunes sont vulnérables⁶⁹. Le manque de qualification et de compétences ainsi que l'inadéquation de formation⁷⁰ aux besoins du marché d'emploi, la faiblesse du système d'information sur l'emploi, l'insuffisance de la gouvernance du marché de l'emploi ainsi que le faible esprit entrepreneurial des jeunes figurent parmi les causes du chômage élevé des jeunes.

Stratégies nationales d'insertion des jeunes dans le secteur agricole

10. Tirant leçon des résultats des précédents plans⁷¹, le PANEJ 2016-2020 réaffirme la volonté du Gouvernement de centrer son action sur la création d'emplois décents, non seulement pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance de la croissance Une Politique nationale de l'emploi (PNE) a été élaboré en 2017 à cet

⁶⁰ Cameroun, Document de Politique Nationale Genre 2011-2020, p41

⁶¹ 3^{ème} RGPH-2005, Volume II, Tome 1 : État et structures de la population, BUCREP

⁶² Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, 2015, Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2016-2020, p6.

⁶³ Données issues du rapport de l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI) 2010

⁶⁴ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2022

⁶⁵ Taux de chômage élargi: Rapport entre la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés à la population active (élargie aux chômeurs découragés)

⁶⁶ Le sous-emploi touche quasiment l'ensemble des jeunes en particulier ceux de 15-24 ans (taux de sous-emploi global des jeunes de 15-24 ans et le taux de chômage des jeunes est environ deux fois plus élevé que le taux de chômage et de sous emplois au niveau national).

⁶⁷ Sur dix jeunes ayant un emploi, huit sont en situation de sous-emploi en milieu rural contre six sur dix sont en milieu urbain (Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, 2015, Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2016-2020, p1).

⁶⁸ Institut National de la Statistique (INS)-Cameroun 2022, TROISIEME ENQUETE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL AU CAMEROUN (EESI3)

⁶⁹ Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2016-2020, p1.

⁷⁰ Le taux de chômage des jeunes est plus élevé chez les diplômés de l'enseignement supérieur, soit 27,1%. En milieu urbain, le taux de chômage des jeunes de sexe féminin de niveau supérieur est plus de deux fois celui des jeunes de sexe masculin (39,9% contre 19,0%).

⁷¹ Afin de répondre aux problèmes de l'emploi des jeunes, le Cameroun a élaboré depuis 2008 un Plan d'action national pour l'emploi des jeunes (PANEJ).

effet. Cette politique vise à « *promouvoir le plein emploi décent au Cameroun, à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie* »⁷². A travers la SND30, l'État inscrit la problématique de l'emploi au centre des interventions sur les dix prochaines années⁷³.

11. Le FODECC portera une attention particulière sur la situation des jeunes dans les filières café et cacao. Les actions de sensibilisation et d'appui à l'enrôlement cibleront les jeunes. Le projet soutiendra la promotion de l'emploi décent dans les filières appuyées et contribuera à la formation des jeunes à cet effet. Par ailleurs, le programme veillera au suivi contre le travail des enfants (5 à 14 ans) qui est très significatif au Cameroun avec une proportion de 41% contre une moyenne de 25% en Afrique subsaharienne.

Les peuples autochtones et la problématique de l'inclusion sociale

Groupes sociaux vulnérables. Selon la politique sociale du Cameroun défini comme groupes vulnérables les orphelins et enfants vulnérables (OEV), les femmes en générale et celles en détresse, les jeunes désœuvrés, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes autochtones et les personnes victimes des catastrophes et calamités naturelles ou d'origine humaine. En plus de ces groupes, selon les régions et le milieu, les agriculteurs de subsistance (chef de ménages, petits exploitants dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, les hommes ou femmes non ou peu scolarisés (niveau primaire), etc. constituent le groupe socio-économique le plus exposé à la précarité et contribuent à 66,1% à la pauvreté nationale sur le plan de l'inclusion.

12. **Vulnérabilité des communautés autochtones.** Les communautés dites autochtones sont constituées de deux groupes principaux : (i) le groupe des chasseurs- cueilleurs appelés péjorativement « pygmées » dans lequel on retrouve les Baka estimés entre 70 000 et 100 000 personnes, les Bagyeli, Bakola et Bedzang, estimés entre 10 000 et 40 000 ; et (ii) le groupe des Mbororo, population pastorale estimée à moins de 2 millions⁷⁴ qui sont les grands groupes de communautés autochtones présents dans la zone du PDEA. Ces communautés vivent en dessous du seuil de pauvreté pour la plupart. Leur vulnérabilité est exacerbée par les difficultés liées à leur accès à l'éducation, à la santé, à la terre, la discrimination et marginalisation systémique dont ils sont victimes et parfois l'expropriation par d'autres communautés des écosystèmes naturels dont ils dépendent pour leur subsistance. L'inclusion socio-économique des communautés autochtones constitue un défi au plan politique et social, étant donné que la persistance de la pauvreté et la double marginalisation dont elles sont victimes peuvent jouer un rôle négatif dans la cohésion sociale.

13. **Inclusion des communautés autochtones.** Les actions définies dans la SND 30 en direction des groupes vulnérables ont pour objectif d'élargir la couverture sociale de ces couches de la population en intégrant progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système, à travers : (i) la réduction des inégalités, privations et exclusions sociales ; (ii) les mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité ; (iii) la cohésion et l'inclusion sociales et la réalisation d'un développement durable, inclusif et pro-pauvre. Le programme accompagnera cette dynamique à travers leur inclusion socio-économique, leur ciblage et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les activités à promouvoir.

GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Aperçu sur les contraintes et défis des femmes et des jeunes dans les filières café et cacao

14. Dans les filières café et cacao, les femmes sont nombreuses, mais en majorité dans des fonctions subsidiaires comparativement aux hommes. Dans la production, les femmes sont dans les activités non rémunérées^[1] en tant que main d'œuvre domestique utilisée⁷⁵. Peu d'entre elles sont cheffes d'exploitation de plantation de café ou de cacao. On trouve très peu de femmes dans les activités de transformateurs ou commerçants de café ou cacao⁷⁶. Toutefois, avec l'opportunité de financement direct à travers le guichet producteur, plusieurs femmes, non seulement parviennent à reprendre, mais également à l'élargir par achat. Les données de FODECC à janvier 2024 sur le niveau d'enrôlement des producteurs montre que sur 104.021 producteurs de café cacao enrôlés, il y a 18.274 femmes (soit environ 17% de femmes) enrôlées comme chef d'exploitation de café ou cacao. La

⁷² SND 30, 2020, op. cit. p 98.

⁷³ Deux des quatre piliers de la stratégie portent sur cette problématique. Il s'agit du pilier 2 relatif au développement du capital humain et du pilier 3 en rapport avec la promotion de l'emploi et de l'insertion économique notamment du sous-emploi, de l'adéquation

⁷⁴ Organisation internationale du Travail (OIT), 2015, Les peuples autochtones au Cameroun : Guide à l'intention des professionnels des médias

⁷⁵ Lescuyer, G., et Al., 2019. Analyse de la chaîne de valeur du cacao au Cameroun. Rapport pour l'Union Européenne, DG-DEVCO. Value Chain Analysis for Development Project (VCA4D CTR 2016/375-804), p81.

⁷⁶ Lescuyer, G., et Al., 2019, op.cit.

plupart de ces femmes enrôlées sont (93%) dans le cacao et représentent 25% des cacaoculteurs enrôlés. Elles exploitent de petites superficies (majoritairement 2-3 ha) et adoptent un système de culture principalement basé sur des systèmes agroforestiers mais très peu intensifiés.

15. Les appuis à travers les différents guichets ainsi que les autres projets connexes financés par le FODECC de même que les facilités d'appui à l'enrôlement des producteurs mis en place par le FODECC ont servi de levier dans le renforcement de la présence des femmes en tant que chef d'exploitation dans les filières café et cacao. Ces actions permettent aux femmes productrices de café ou de cacao d'accéder directement aux biens et services nécessaires pour mieux produire et vendre leur production à de meilleurs prix. Les bénéfices des ventes leur permettent de réinvestir dans l'achat d'autres plantations de café et cacao. Les opportunités de mise en relation avec le secteur financier renforcent la bancarisation des femmes, la bonne relation avec les institutions financières et par ricochet leur accès au crédit pour financer les champs de vivriers dont les bénéfices permettent de payer de la main d'œuvre pour l'entretien des vergers de café-cacao.

^[1] Le travail agricole dans les cacaoyères alourdit le travail des femmes puisqu'il vient s'ajouter à celui des cultures vivrières propres aux femmes, aux travaux domestiques et aux soins des enfants et de la famille (Lescuyer et Al., 2019, p82).

16. D'après une enquête réalisée par l'Unicef au Cameroun, les femmes apportent 74% des revenus généralement consacrés à l'amélioration du quotidien tandis que les hommes n'en consacrent que 22%⁷⁷.

17. Soutenir la montée en puissance des femmes dans les filières café et cacao (meilleure distribution des rôles selon le genre dans la gouvernance des filières et du fonds, renforcement de leur accès aux facteurs de production et au contrôle des ressources par des logiques équitables de gestion, prises en compte des contraintes et aspirations spécifiques des femmes dans la mise en œuvre) par un modèle de financement approprié contribuera à leur autonomisation économique, à la gestion durable des terres et à l'amélioration du bien-être des ménages vulnérables. De plus, le modèle de système d'exploitation soutenu par le projet [2] renforce les femmes dans leur rôle de garant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la famille et participent à l'augmentation de leur revenu.

^[2] Le système d'exploitation intégrée et écologique adopté par les producteurs et le respect de leur logique d'exploitation des champs en lui-même permettant d'accroître à la fois les rendements de production de café et/ou cacao et celui des autres cultures vivrières de base associés sans accroître les superficies.

Renforcement de l'équité dans l'accès aux intrants agricoles et à l'appui conseils rapproché.

18. Le modèle de financement (guichet producteurs) mis en place à travers le FODECC donne à tous les producteurs (femmes et hommes) la possibilité d'accéder sur base d'équité aux biens et services nécessaires pour conduire leur exploitation. A partir des facilités de mise en relation assurées par le FODECC, les femmes et les jeunes auront plus facilement la possibilité de devenir chef d'exploitation (par la reprise des exploitations de café cacao par héritage ou par acquisition de vieilles exploitations (à travers les dynamiques qui se créent entre les producteurs, les microfinances et les agro-dealers). Cependant, la présence des jeunes et des femmes en tant que chef d'exploitation de plantation café cacao demeure faible. Ils ont peu de connaissances dans la bonne gestion des exploitations. Pour ce faire, les formations sur la gestion durable des terres (à travers les projets financés par le fonds) et l'accès aux ressources via les autres guichets prévus à cet effet viseront essentiellement les femmes et les jeunes pour renforcer leur position dans ces filières.

19. Du fait de la superposition des calendriers agricoles, les femmes se retrouvent surchargées parce que très sollicitées à la fois pour les besoins du cacao ou du café et pour ceux du vivrier⁷⁸. Le projet soutiendra la diffusion des innovations concourant à la réduction de la pénibilité du travail dans les plantations de café et cacao à travers le financement des autres projets connexes d'appui au développement des deux filières.

20. Par ailleurs, le mode d'accès au financement à travers le guichet producteur n'exige pas de l'exploitant d'avoir un titre de propriété sur la superficie exploitée. Cette situation favorise l'accès aux ressources du FODECC par les femmes et expliquent leur engouement à se faire enrôler pour en bénéficier. Toutefois, la question de l'accès au foncier par les femmes et sa sécurisation demeure un enjeu capital à adresser dans les politiques et stratégies de développement des filières café et cacao à mettre en place. La sécurisation des droits d'usage des femmes est nécessaire pour (i) leur permettre de protéger leur investissement dans ces filières et (ii) favoriser

⁷⁷ UNICEF, 2007, La situation des enfants dans le monde 2007: Femmes et enfants - Le double dividende de l'égalité des sexes

⁷⁸ Les calendriers de culture se superposent, pour le cacao (juin- décembre) avec le travail agricole nécessaire au vivrier (mars –juin), notamment pour la production de maïs ou d'arachide (récoltes juin- septembre)

des mutations rapides dans la reprise des exploitations de café et cacao par les jeunes et les femmes dans la perspective de répondre aux enjeux de vieillissement des chefs d'exploitation qui se pose. Pour ce faire, les réflexions stratégiques à engager au cours de la mise en œuvre du projet incluront les aspects sur le foncier pour assurer une durabilité sociale des deux filières et contribuer à garantir les droits des femmes dans le domaine du foncier.

Renforcement de la visibilité des aspects genre dans les actions soutenues par le FODECC

21. La mission de formulation a constaté que le FODECC dispose d'une base de données très riche dont certains indicateurs sont désagrégés par sexe. Mais la mission note une faible analyse genre sensible de ces indicateurs et leur utilisation dans la prise de décision au niveau de l'institution. De même il apparaît une faible visibilité des femmes dans l'architecture institutionnelle du FODECC. Même si de manière tacite plusieurs actions conduites par le FODECC intègrent le genre et participent du soutien à l'autonomisation des femmes, le FODECC n'a pas fixé dans son fonctionnement des indicateurs précis pour mieux valoriser sa contribution dans ce sens. La plupart des données ou des indicateurs prévus dans la mise en œuvre des actions du FODECC ne sont pas ventilés par sexe et les analyses ne se fondent pas sur une démarche qualitative mettant en exergue les contraintes sexo-spécifiques pour mieux informer sur la contribution de l'institution à la mise en œuvre des politique genre dans le domaine agricole. Pour ce faire, le projet accompagnera le FODECC à intégrer dans l'audit institutionnel, l'audit genre dont les résultats permettront de définir une stratégie genre et d'élaborer des plans d'action annuels budgétisés pour financer les actions genres sensibles qui seront planifiées. Une expertise internationale ou nationale en genre sera recrutée pour accompagner le FODECC à intégrer de façon efficace le genre dans son organisation, ses actions, sa communication et au-delà dans les décisions politiques nécessaires pour un changement durable en faveur de l'équité et de l'égalité dans la promotion des filières café et cacao.

Les interventions du projet contribueront également à soutenir les réformes et les pratiques "genre sensible" tout autant dans le fonctionnement institutionnel du FODECC qu'au niveau opérationnel (à travers les mécanismes et approches de fonctionnement des guichets) dans une cohérence d'ensemble qui induira le renforcement de la prise en compte des dynamiques de genre dans les autres initiatives ou projets soutenus (à l'instar du PARF café et PAD cacao). In fine, l'approche genre transformateur vise à rendre l'institution FODECC plus inclusive et genre responsable dans les actions et les décisions y compris à garantir une meilleure valorisation du genre dans son architecture organisationnelle et dans la gestion des deux filières. Le projet accompagnera le FODECC à réaliser l'audit genre dans ses actions et dans son architecture mieux rendre visible la prise en compte de la dimension genre dans les activités liées à (i) la facilitation de l'accès des producteurs, notamment des femmes et des populations vulnérables aux biens et aux services de qualité facilités dans le cadre de la mise en œuvre. Les actions du projet menées dans ce cadre viseront à tirer des leçons des premières années de mise en œuvre du Guichet Producteurs dans le Moungo et les régions à travers l'analyse des données issues de la base de donnée du FODECC et d'analyses de terrain, afin d'évaluer l'accès des femmes au guichet, mais également envisager les bénéfices issus du cycle de subvention en terme de gouvernance et ou de réinvestissements des ressources par les femmes, afin d'élaborer une véritable stratégie incitative à destination des femmes et des populations vulnérables (ii) le suivi des plaintes, notamment des aspects de Violence Basée sur le Genre (VBG) pour une prise de conscience globale sur l'importance de ce problème et ses conséquences sur le développement. Les actions à menées dans ce cadre consisteront essentiellement en des campagnes d'information et de sensibilisation du grand public, sur le genre, la réalité des VBG, sur leurs manifestations, et sur les moyens de les éradiquer pour renforcer la cohésion sociale et pour un développement équitable.

Inclusion sociale

22. Les populations vulnérables dans les zones de café et cacao. Les populations à considérer comme les plus vulnérables dans les zones de café cacao en dehors des femmes, ce sont les jeunes (15-35 ans), les jeunes enfants (12 - 14 ans) et adolescents (15-17 ans), et les communautés autochtones, particulièrement les BAKA.

Contraintes des jeunes dans les filières café et cacao et réponse du projet

23. Les jeunes (de 15-34 ans) sont essentiellement présents dans la filière café et cacao en tant que main d'œuvre. Comme les femmes, très peu de jeunes sont propriétaires de terres, chefs d'exploitation. Cependant, le chômage élevé et les opportunités de financement rendus disponibles à travers le guichet producteur sont des déterminants qui favorisent la reprise par les jeunes des plantations familiales de café et cacao abandonnées et l'arrivée de jeunes adultes nouveaux investisseurs dans la filière. Ces jeunes adultes sont confrontés à la pénibilité du travail, à la précarité de l'emploi et au manque de formation.

24. Les interventions du projet renforceront davantage la présence des jeunes dans la filière. Les efforts doivent être poursuivis pour renforcer le ciblage des jeunes et leur formation dans la production, ainsi que dans différents métiers et services connexes nécessaires pour le développement des deux filières à travers les autres projets et programmes soutenus par le FODECC. Outre la promotion des innovations réduisant la pénibilité du travail, le projet fera l'effort de désagréger les données produites par genre et par tranche d'âge pour surveiller et alimenter les indicateurs concernant l'évolution de la présence des jeunes dans la filière, la part de revenu capté par ces jeunes, la valorisation des emplois dans la filière, l'équité dans la répartition de la valeur ajoutée créée, etc.

25. Quant aux jeunes enfants leur présence dans les deux filières est relativement faible d'après les déclarations des producteurs rencontrés lors des consultations de terrain. Pour ces personnes ressources rencontrées, le travail des enfants serait semble-il très marginal dans les plantations de café ou de cacao. Ces personnes rencontrées reconnaissent toutefois utiliser leurs propres enfants d'un certain âge (12 et 15 ans) comme main d'œuvre familiale ou parfois d'autres enfants de la zone comme mains d'œuvre externe et rémunérée mais exclusivement durant les périodes de vacances. Certains jeunes (15-17) ans se font également volontairement embauchés comme main-d'œuvre dans les champs de café cacao pour soutenir leur famille et payer leur scolarité. La littérature sur les filières café et cacao au Cameroun précise que les niveaux de scolarisation des enfants dans les régions productrices de café et de cacao sont supérieurs à toutes les autres régions du pays. Le « cacao a toujours payé l'école des enfants, du moins jusqu'à la génération des + de 25 ans actuels »⁷⁹. Cependant, au regard de la dynamique actuelle de relance de la filière marquée par la reprise des exploitations de café ou de cacao abandonnée notamment par des petits exploitants (ménages pauvres) et face à la rareté de la main d'œuvre dans la zone selon les propos des producteurs rencontrés, il est important de faire attention au travail des enfants. A cet effet, le programme collectera les informations lui permettant de suivre les indicateurs sur le phénomène du travail des enfants afin d'aider à la prise de décision pour décourager toute sorte de pratique tendant à mettre en danger les enfants et pour soutenir la promotion de leur droit dans les zones de plantations de café et cacao.

Main d'œuvre BAKA dans les filières café et/ou cacao.

Les hommes BAKA, dans les régions sous-peuplées du sud-est du Cameroun, travaillent dans les champs de cacao comme employés, main d'œuvre ponctuelle ou saisonnière pour la récolte ou autres travaux. Leur faible pouvoir de négociation ne leur permet pas de négocier les émoluments⁸⁰. Au regard des discriminations dont les communautés BAKA sont l'objet dans ces zones forestières très isolées, une attention particulière sera accordée à cette problématique. Le projet collectera périodiquement des données et produira des analyses spécifiques sur l'importance des BAKA dans la filière, leur relation de travail avec les autres acteurs des deux filières pour aider à la prise de décision pour la protection de leur droit, la promotion de l'équité et l'égalité dans les relations entre acteurs des deux filières à tous les niveaux. Les résultats des analyses aideront au financement de la conception de différents outils de sensibilisation (plaquettes, capsules, vidéo et autres) qui seront diffusées dans les zones de production pour soutenir la promotion des principes de non-discrimination dans l'ensemble des zones d'intervention du projet.

Suivi et Évaluation de l'exécution du projet et du plan d'action genre du FODECC

Mise en place d'une cellule genre et inclusion sociale

Avec l'augmentation des activités et le recours à des financements internationaux, la question genre et de l'inclusion sociale devient de plus en plus importante, tant au niveau de l'institution elle-même que des bénéficiaires des subventions du guichet producteurs. Il est donc proposé qu'une cellule soit spécialement affectée à cette fonction transversale afin de veiller à ce que les femmes, les jeunes et les populations autochtones soient traitées équitablement et avec une attention particulière dans tous les processus en cours. En outre, la cellule aura la responsabilité de la gestion d'un système de gestion des plaintes, permettant de suivre et résoudre les problématiques sociales pouvant survenir dans le cadre de la mise en œuvre du projet et du Guichet Producteurs, permettant d'atténuer, voire d'éviter les impacts et les risques associés aux activités. Le mécanisme disposera d'un système opérationnel d'enregistrement et de gestion des plaintes, qui devra être rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes. Il s'agit de s'aligner et de se mettre en cohérence avec les standards internationaux en matière de sauvegardes, et sera utile lors des phases ultérieures de plaidoyer. Le projet accompagnera le FODECC dans le processus de professionnalisation de la cellule genre et inclusion sociale.

⁷⁹ Lescuyer, G., et Al, 2019. Op.cit. p75.

⁸⁰ Dans d'autres cas, selon le lieu, les circonstances, et le type de relations entretenues entre les Baka et les villageois bantou, il peut être dit que la situation d'embauche du Baka est proche de celle d'un travail forcé. (Lescuyer, G., et Al, 2019. Op.cit. p 74.)

Le Suivi et Évaluation de la performance en genre du FODECC

Un audit genre de l'institution FODECC étant prévu en début de projet avec l'élaboration d'un plan d'action genre et inclusion sociale, il est nécessaire de suivre l'effectivité des résultats de cet audit genre et la mise en œuvre des actions genre sensibles planifiées en identifiant des indicateurs de date et de résultat en cohérence avec les objectifs et résultats attendus du projet. Le Suivi et Évaluation de la performance en genre du FODECC vise deux objectifs :

1. s'assurer que les activités financées dans le cadre de ce projet intègrent le volet genre et que les indicateurs produits sont bien désagrégés dans la mesure du possible ;
2. accroître la visibilité de la prise en compte du genre dans l'institution FODECC
3. assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action genre (à revoir à la suite de l'audit genre prévu).

A cet effet, la cellule genre va appuyer celle en charge du Suivi et Évaluation du FODECC à intégrer dans le plan de suivi-évaluation des activités de l'institution, le suivi de la performance en genre et inclusion sociale du FODECC. Ce plan doit préciser quels indicateurs collectés seront ventilés par sexe. Plus précisément, les indicateurs qui quantifient le niveau de participation des femmes et des jeunes dans les différents guichets et d'autres activités en rapport par exemple avec a- le nombre de parties prenantes formés, b- le nombre de producteurs bénéficiaires de subvention, c- le nombre d'emplois qualifiés et non qualifiés générés à travers les appuis du FODECC ...). Ces types d'indicateurs peuvent être ventilés par sexe pour mieux évaluer la part de ressource du FODECC captée par les producteurs hommes et femmes bénéficiaires d'une activité quelconque facilitée par l'institution FODECC. La cellule peut également identifier les types d'indicateurs pouvant permettre de s'assurer de la visibilité du genre (production de données désagrégées autant que possible et leur analyse) dans les rapports produits par l'institution ainsi que dans tout livrable remis par les partenaires prestataires ou tout contractant ou consultant recruté par le FODECC. Les différents niveaux d'évaluation à faire reposeront sur des méthodes d'évaluation qualitative et quantitative pour informer sur l'impact des activités du projet sur les hommes, les femmes les jeunes et aussi sur les autres populations vulnérables, mais également sur le triptyque autonomisation économique, pouvoir de décision et charge de travail équitable. Les évaluations indépendantes (impact et ou performance en genre) seront commanditées par le FODECC. Les missions de supervision CAFI ou FIDA seront également des occasions d'évaluation les avancées en matière de prise en compte du genre dans les activités du FODECC.

Analyse des risques liés à la mise en œuvre du plan d'action genre et inclusion sociale du FODECC

La mise en œuvre de tout projet et/ou des activités peut générer des risques pouvant entraver l'atteinte des objectifs fixés. Il conviendra de prévenir les risques et d'anticiper leur traitement dans le cadre du suivi des risques liés à la mise en œuvre du projet.

Les risques potentiels identifiés (non exhaustifs) :

✓ Contraintes budgétaires pour l'opérationnalisation de la stratégie genre

Au regard de l'ampleur rapide que prend le guichet producteur, Le FODECC peut se retrouver confronté à des contraintes budgétaires qui peuvent ralentir voir empêcher la mise en œuvre du plan d'action si l'institution n'arrive pas à mobiliser des ressources financières internes et externes suffisantes pour exécuter toutes les activités surtout en année de croisière.

Il serait nécessaire de nouer une forte collaboration avec le ministère de la femme (MINPROFF), les institutions nationales et internationales qui œuvrent au quotidien pour la protection des droits des femmes et leur autonomisation et/ou pour la promotion de l'emploi décent pour les jeunes. Ces partenariats à sceller sont requis dès le début de mise en œuvre (validation publique des résultats de l'audit genre, communication sur les activités genre sensibles réalisées et diffusion des résultats).

✓ Faible ciblage (faible niveau d'enrôlement) des petits producteurs, des femmes et des jeunes

Une bonne sensibilisation à chaque lancement des campagnes d'enrôlement, la mise à disposition des équipes de facilitation, la revue des critères de ciblage des bénéficiaires des différents guichets avec l'intégration des mesures de discrimination positives en faveur des femmes et des jeunes, le respect des quotas d'objectif de ciblage fixés contribueront à atténuer. De même, un Bon suivi sensible au genre et aux jeunes et la désagrégation par sexe, âge et statut des données sur les producteurs enrôlés permettront de pouvoir identifier à temps les gaps, déterminer qui est exclu et les raisons de son exclusion ou non adhésion et initier des mesures correctives. Ce suivi permettra également de suivre les différents enjeux sur les questions de travail des enfants, de violence

faites aux femmes, de précarités des emplois (qui sont des enjeux identifiés au cours de la formulation) dans une certaine mesure et par ricochet d'identifier les groupes vulnérables (nouveaux) qui émergent des actions du projet et prendre les dispositions appropriées à cet effet.

- ✓ Non implication des Parties prenantes/ potentiels bénéficiaires (les petits producteurs, les femmes et les jeunes)

Pour gérer ces types de risques, il s'agira de vérifier les conditions et niveaux de participation des populations ciblées par le projet afin de garantir que les différents bénéficiaires ont un accès égal aux avantages du projet et des activités. Aussi il faudra s'assurer de l'appropriation du plan de communication et des activités du projet par les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires.



Plan d'action pour l'égalité des sexes et l'inclusion sociale

Le tableau ci-dessous présente un draft de plan d'action **pour soutenir la promotion de l'égalité des sexes et l'inclusion sociale** dans les actions du FODECC (ce plan d'action sera revu et enrichi après la réalisation de l'audit genre du FODECC)

Résultat du Projet	Le Guichet producteurs contribue à l'intensification agricole et à la réduction des besoins d'ouverture de nouvelles terres agricoles au détriment des forêts intactes ou naturellement régénérées				
1- Impacts à long terme sur le genre : Renforcer la résilience des communautés rurales vulnérables, y compris les femmes et les filles, aux impacts négatifs du changement climatique 2- Objectif quantitatif : 30% de femmes chef d'exploitation sont enrôlées et bénéficient des appuis du FEDECC dans le cadre du projet 20% de jeunes chef d'exploitation sont enrôlées et bénéficient des appuis du FEDECC dans le cadre du projet Budget par volet d'activité (cf. Tableau des coûts du projet dans le document principal et ses annexes)					
Indicateurs/d'effets d'impact genre	Objectifs	Activités	Indicateurs et cibles	Chronologie	Responsabilités
D'ici à 2026, le nombre de femmes et de jeunes producteurs subventionnés a augmenté dans les filières cacao et café et dans plusieurs autres filières agricoles prioritaires soutenues par le FODECC	Améliorer l'ancrage institutionnel du genre dans le FODECC	Réalisation de l'audit genre	01 Audit réalisé et un plan d'action genre élaboré	Début de mise en œuvre	Administrateur du FODECC
		Mise en place d'une cellule genre et inclusion sociale	1 cellule genre est en place et fonctionnel dès le démarrage du projet	Début de mise en œuvre	Administrateur du FODECC
		Renforcer les capacités de la cellule genre sur le plan d'action élaboré et la démarche de sa mise en œuvre et sur la mise en œuvre des résultats/recommandation de de l'audit genre	01 formation est faite	Début de mise en œuvre	
		Assurer la formation en prise en compte et analyse genre de l'ensemble du personnel du FODECC et des partenaires de mise en œuvre des projets soutenus par l'institution	Au moins 1 session de formation en genre réalisée par an	Début de mise en œuvre	cellule genre et inclusion sociale (CGIS)
		Sensibiliser le Top management du FODECC sur l'importance du « gender mainstreaming » dans les activités de l'institution et sur les enjeux de mobilisation de fonds pour ses activités	Une sensibilisation par an et Nombre de membres du Top management de FODECC formés	Début et continu	
		Réviser les différents manuels de fonctionnement élaborés par le FODECC pour y intégrer les aspects	Les manuels de fonctionnement des différents guichets et de l'institution (y		



		genre (et tenant compte des besoins identifiés lors de l'audit genre)	compris le manuel de suivi-évaluation) sont révisés		
		Intégrer le genre dans le plan de communication et de gestion des connaissances du projet	1 évaluation du niveau d'intégration	Continu	
	Promouvoir l'inclusion des femmes et des jeunes dans les filières café cacao	Favoriser l'enrôlement des femmes et des jeunes dans les différents guichets	Au moins 90.000 producteurs subventionnés sont des femmes 60.000 producteurs subventionnés sont des jeunes	Continu	Administrateur du FODECC
		Formation des partenaires de mise en œuvre des différents projets soutenus par le FODECC sur les enjeux liées à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale	100% des prestataires partenaires du FODECC sont formés	Continu	cellule genre et inclusion sociale (CGIS)
		Organisation des séances de sensibilisation spécifiques en direction des coopératives et organisations de femmes et de jeunes sur le fonctionnement des guichets et le processus d'enrôlement des femmes et des jeunes dans les différents guichets	Au moins une séance trimestre	Continu	cellule genre et inclusion sociale (CGIS)
		Mettre à disposition des facilitateurs pour appuyer les femmes et les jeunes	Nombre de facilitateurs recrutés et formé en genre et jeunes	Continu	
		Organiser des actions de sensibilisation directes ciblées et de renforcement des capacités en direction des femmes et des jeunes pour intensifier leur enrôlement dans les différents guichets	Nombre de séance réalisé (chaque semestre et au cours du lancement des enrôlement)	Continu	Administrateur
		Mettre en place une plateforme d'information et d'orientation est mise en place et fonctionnel	1 plateforme est en place et fonctionnel	Continu	
		Organiser des séances de sensibilisation-Formation des producteurs chefs d'exploitation sur les enjeux sociaux et genre dans la gestion de leurs exploitations	Nombre de séances réalisées (au moins une séance par semestre)	Semestriel	CGIS
		Formation et accompagnement des structures et diverses entités sous contrat avec le FODECC en genre et sur les enjeux d'inclusion sociale	Nombre personnes formé et nombre de contrat genre sensible signé (une évaluation à faire)	Continu	Responsable passation de marché
		Insérer une clause de redevabilité en genre dans tous les contrats de prestations de services signés par le FODECC dans le cadre de ce projet	Une clause de redevabilité en genre est incluse dans tous les contrats		
	Amener les contractant à engager des femmes et des jeunes dans leur effectif/e				



	Soutenir la promotion du genre et les emplois femmes et jeunes dans les filières cafés et cacao	Réaliser une étude d'identification et de caractérisation des métiers-emploi qualifiés et non qualifiés pour les femmes et les jeunes dans les filières café -cacao (notamment la production et ses métiers connexes)	01 étude réalisée et les résultats diffusés	Au démarrage	CGIS
		Diffuser les résultats de l'étude pour susciter l'intérêt des femmes et des jeunes ainsi que des investisseurs et acteurs de développement des deux filières		Premier semestre après le démarrage	CGIS
		Nouer un partenariat avec les institutions de formations professionnelles pour la formation des femmes et des jeunes sur les différents métiers/services identifiés	1 partenariat est noué et suivi		Administrateur
	Assurer le suivi de la prise en compte du Genre dans les actions de FODECC	Faire le screening genre et le suivi genre du processus de mise en œuvre des études et toutes activités financées par le FODECC	1 annotation genre est intégré dans le processus de validation de tout documents et produits de connaissance avant leur diffusion	Continu	CGIS
		Suivre la prise en compte de la dimension genre dans la collecte et le traitement, l'analyse des données, les rapports, les produits de communication, les produits de capitalisation et de gestion des savoirs et dans la diffusion des résultats du FODECC		Continu	CGIS
		Organiser un atelier bilan semestriel pour sur le genre dans les actions du FODECC		Continu	CGIS
		Renforcer les capacités de la cellule de suivi-évaluation pour la collecte des données ventilées par genre et l'analyse des impacts sexospécifiques des actions conduites dans le cadre du projet		Continu	CGIS
		Suivi et coordination des activités spécifiques genre et du plan d'action genre élaborée			CGIS
		Signature d'un partenariat formel avec le MINPROFF pour l'appui à la prise en compte du genre dans les décisions politiques et dans les stratégies de développement des filières café et cacao	01 partenariat formel est signé avec le MINPROFF	Dès le démarrage	Administrateur
	Renforcer la prise en compte du Genre dans les produits et supports de communication et	Appuyer le suivi de l'intégration de la dimension genre dans la Conception des visuels de communication	01 suivi continu réalisé 1 évaluation de la performance en genre de l'institution est faite	Continu	Administrateur
		Assurer la prise en compte du genre dans les produits de gestion des savoirs et tout document (rapport, bilan, supports divers) produits par le FODECC		Continu	Administrateur



	de gestion des savoirs				
--	------------------------	--	--	--	--

ANNEXE 3 : Stratégie de communication

1. Objectifs de communication généraux

Le FODECC dispose d'une stratégie de communication qui certes permet d'assurer la visibilité sur l'institution et ses activités mais qui est insuffisamment mise en œuvre faute de budget approprié. Le projet prévoit de renforcer les capacités de communication (interne et externe) du FODECC. Il s'agit d'accompagner la revue et l'actualisation de la stratégie de communication du FODECC assortie d'un plan de communication pluriannuel qui permettra à l'institution d'avoir une stratégie compréhensive dans le but de (i) Accroître la visibilité sur le FODECC, ses actions et leur impact sur le développement des filières café et cacao ; (ii) Sensibiliser les populations rurales (en particulier dans les bassins de production de café et de cacao) sur les objectifs du projet et sur les questions d'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique en lien avec le développement des filières café et cacao ; (iii) Rendre plus accessibles les informations sur le fonctionnement des différents guichets (pour plus d'adhésion) et sur les connaissances générées aux utilisateurs; (iv) Sensibiliser les partenaires techniques et financiers sur la valeur ajoutée de la collaboration entre le gouvernement camerounais (à travers le FODECC), le CAFI et le FIDA sur les questions d'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique et (v) Renforcer les capacités de mobilisation financière du FODECC

De façon spécifique, l'appui à apporter à l'institution FODECC dans le cadre de la revue de sa stratégie de communication permettra de structurer davantage cette fonction au sein de l'institution, d'améliorer le contact de l'institution avec l'ensemble des acteurs des chaînes différentes chaînes d'approvisionnement des filières café et cacao et plus particulièrement de renforcer l'interaction avec les petits producteurs, d'accroître leur enrôlement massif pour mieux bénéficier des opportunités et facilités d'appui prévues à travers les différents guichets et d'amplifier par conséquent les effets et impact des appuis du FODECC sur leur résilience face au changement climatique et sur l'amélioration de leur moyens de subsistance.

2. Public(s) ciblé(s)

Les principaux groupes cibles visés par la stratégie de communication sont :

a- Les acteurs externes bénéficiaires directs et indirects des activités financées par le FODECC et ses partenaires ;

- Les producteurs et productrices de cacao et de cafés, notamment les petits et moyens producteurs (hommes, femmes, jeunes), individuels ou organisés en petits groupements/coopératives de producteurs ;
- Les autres acteurs des chaînes d'approvisionnement dans les deux filières dont les privés agrodealers, gestionnaires des centres de traitement post-récolte, commerçants, fournisseurs de divers services y compris les services connexes à la production du café et du cacao ` (à l'instar du réseau national de conseillers agricoles en transition agroécologique, les conseillers recrutés par les producteurs, les jeunes facilitateurs qui appuient l'enrôlement des producteurs, les employés et mains d'œuvre divers travaillant dans les exploitations de café cacao, etc.) ;
- Les structures de recherche ;
- Les collectivités territoriales décentralisées ;
- Les réseaux et les établissements de banques et de microfinances ;
- Les diverses entités partenaires prestataires de services pour le FODECC (dont ceux qui assurent les fonctions « support » pour l'institution) ;

b- Les partenaires stratégiques au niveau national et international

- Les partenaires techniques et financiers qui accompagnent le développement des filières café et cacao au Cameroun ;
- Les ministères en charge des questions de développement ;
- Les acteurs internes du FODECC ;
- Les entités impliquées dans le conseil d'administration, de gestion et leurs directions techniques ;
- Le personnel du FODECC.

Les objectifs de la communication en direction des producteurs répondent aux objectifs suivants :

- Renforcer la communication sur le FODECC et ses activités, les différents guichets et leur contenu, les conditions d'éligibilité aux différents mécanismes, les facilités mises en place par le FODECC pour intensifier l'enrôlement des plus petits producteurs (dont les femmes et les jeunes) ;
- Encourager la participation et l'adhésion de l'ensemble des couches de la population aux activités du projet et garantir un accès équitable aux biens et services facilités par le FODECC dans ce cadre
- Accroître la sensibilisation pour plus d'interaction avec les producteurs en vue de leur appropriation des bonnes pratiques et innovations promues à travers le projet (particulièrement en ce qui concerne la question de la transition agroécologique).

Les objectifs de la communication en direction des autres acteurs des chaînes d'approvisionnement dans les filières café et cacao sont les suivants :

- Accroître la visibilité sur les activités du FODECC et les conditions de partenariats pour collaborer dans les différents modèles soutenus par l'institution
- Susciter l'intérêt de tous les acteurs des chaînes d'approvisionnement à saisir les opportunités d'affaires avec les groupes cibles (bénéficiaires directs des appuis du FODECC), à collaborer davantage pour l'atteinte des objectifs du projet et au-delà en jouant mieux leur partition en tant que fournisseurs ou acteurs moteurs des chaînes d'approvisionnement participant au développement des deux filières (café et/ou le cacao)

Les objectifs de la communication en direction des Partenaires Technique et financiers (PTF) et autres partenaires publics et privés (à tous les niveaux) sont les suivants :

- Renforcer la visibilité sur la stratégie, les modèles de financement développés, les résultats et impacts des actions du FODECC sur la relance des filières café et cacao au Cameroun
- Communiquer sur l'expérience de collaboration FODECC-CAFI-FIDA pour adresser les questions d'intensification durable de l'agriculture et de transition agroécologique

Les objectifs de la communication en direction du personnel sont les suivants :

- Améliorer les processus de communication interne (verticalement et horizontalement) pour plus synergie et d'engagement collectif à l'attente des objectifs assignés au FODECC.



3. Description des principales actions de communication

Description*	Public cible	Activités et outils de communication	Responsable	Période approximative de mise en œuvre
Sur le projet en général				
Renforcement de la communication externe	Producteurs, agents de la chaîne de valeur, instituts de recherche	Activité 1.1: Actualisation de la stratégie de communication (<i>l'évaluation de la stratégie de production, capitalisation, gestion et diffusion des connaissances, d'archivage des données et savoirs produits ou généré</i>) Activité 1.2 Organisation des campagnes de visibilité sur FODECC et ses activités (<i>conception des supports tels que articles web, des articles de presse écrites, des affiches, des fiches et livrets techniques, BD, vidéos</i>) Activité 1.3: Dynamisation des relations publiques (<i>événements de visibilité et de mobilisation des partenaires, tels que les « café de presse » avec les journalistes nationaux et internationaux, les cocktails des partenaires techniques et financiers</i>)	UGP/ FODECC	Année 1, 2 et 3
Amélioration de la communication interne	Personnel	Restructurer sa cellule de communication, à le renforcer en personnel et à accompagner la professionnalisation de la cellule de communication par des formations adaptées. L'appui du projet intégrera le développement ou la refonte d'une plateforme intranet FODECC, la formation des utilisateurs et la prise en charge des problèmes techniques	UGP/ FODECC	Année 1, 2 et 3
Sensibilisation et diffusion des pratiques et innovations sur l'intensification durable de l'agriculture et sur la transition agroécologique	PTF, bailleurs de fonds, Gouvernement du Cameroun	Activité 2.1 Organisation des séances d'information, communication et sensibilisation spécifiques producteurs et autres acteurs des chaînes d'approvisionnement du café cacao. (campagnes de sensibilisation) Activité 2.2 Production et diffusion de matériel didactique sur les activités du projet et les mandats des parties prenantes à destination des producteurs (<i>affiches, livrets techniques, vidéos, etc</i>) Activité 2.3 Mise en place d'une plateforme d'information-communication et d'orientation des producteurs et des parties prenantes des différents mécanismes promus (<i>le FODECC instaurera par département bassin de production en collaboration avec les collectivités décentralisées une plateforme d'information-communication</i>)	UGP/ FODECC	Année 1, 2 et 3
Capitalisation, Gestion et diffusion des connaissances/savoirs	FODECC, CAFI, FIDA	Activité 4.1 Production des connaissances et leur diffusion (<i>publications, site Web du FODECC, ateliers de réflexion, participation à des Communautés de Pratique, production de films vidéos, etc.</i>). Activité 4.2 Mise en place d'une bibliothèque électronique.	UGP/ FODECC	Année 1, 2 et 3

4. Description des moyens alloués, arrangements de mise en œuvre et estimation du budget nécessaire

Le FODECC a développé plusieurs outils de communication tels que les supports imprimés (**plaquette**, brochure, flyer, affiche, kakémono, roll-up, BD, etc.), les digitaux (**site** internet, réseaux sociaux, etc.) qui ont permis la visibilité sur l'institution et ses actions. La revue évaluera la complétude de ces outils et le projet financera leur mise à jour (si nécessaire) ainsi que l'élaboration d'autres outils complémentaires tenant compte des objectifs et résultats attendus du projet. Il sera également procédé à la traduction des outils élaborés (en anglais et en d'autres langues locales^[1]) pour faciliter leur appropriation principalement par les femmes et les jeunes non scolarisés (qui sont majoritairement employés comme mains d'œuvre dans les exploitations de café et de cacao). Certains produits et outils très illustratifs ont été développés par le MINADER avec l'appui de l'UE, le FODECC (les bandes dessinées sur le fonctionnement du Guichet producteurs, une fiche générale de conseil en transition agroécologique (CTA), ainsi que des fiches spécifiques de CTA pour le cacao, café (arabica et robusta). Tous ces outils seront capitalisés dans la stratégie de communication et de diffusion des connaissances du FODECC.

Au regard de la diversité des profils des bénéficiaires, partenaires et autres utilisateurs des informations, des résultats et des produits de connaissances générés par le FODECC divers outils seront utilisés pour s'assurer d'atteindre le public le plus large possible. A cet effet, le FODECC dans le cadre de ce projet utilisera les outils de communication média et hors média tels que le site et les articles web, les articles de presse écrites, les affiches, les kakémonos, les fiches et livrets techniques, les BD, vidéos, les TV, les radios, les panneaux publicitaires, etc. Le FODECC est déjà très actif sur les réseaux sociaux. Cette présence sera renforcée particulièrement en ce qui concerne le réseau WhatsApp pour faciliter l'accès direct des femmes et des jeunes ruraux aux informations et produits de connaissances diffusés par le FODECC. Les outils traditionnels dont le « bouche-à-oreille » ; des clubs d'écoute ou des projections pour les zones plus isolées.

Pour mesurer la portée des actions et l'atteinte des objectifs de communication, le FODECC organisera des enquêtes périodiques (à raison d'une enquête par an) sur le niveau de satisfaction des producteurs enrôlés, des autres parties prenantes, les partenaires, les PTF qui accompagnent l'institution. Ces enquêtes permettront de mesurer à la fois l'efficacité de la communication interne du FODECC. Des audits rapides de communication sur les principaux outils utilisés seront réalisés. Le FODECC pourra également apprécier la portée de sa stratégie de communication lors des missions de terrain effectuées ou par l'analyse fine des données de suivi-évaluation sur les profils des bénéficiaires enrôlés et des partenaires qui adhèrent aux actions de l'institution.

Au total, la stratégie de communication du FODECC sera alignée sur le plan de communication et de visibilité du CAFI et intégrera la visibilité sur le CAFI avec un focus sur la manière dont l'institution contribue à la lutte contre la déforestation, le changement climatique et la pauvreté dans les pays partenaires financés. Cette stratégie de communication enrichie par le volet gestion des savoirs reposera sur deux dimensions : collecte-analyse et diffusion des produits de connaissance et sera également liée aux plateformes de communication et au système AVANTI du FIDA.

ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché

1. Général

- **Information du projet** : Programme pilote d'appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique, Cameroun.
- **Version du Plan** : Version 1.0 datée Février 2024
- **Date approbation du plan** :
- **Période couverte** : 18 mois

2. Seuils et méthodes d'acquisition (biens, travaux et services)

Le tableau suivant s'applique aux marchés de biens, travaux, services et ressources humaines

Description	Valeur (USD'000)	Source financement	Méthode d'acquisition	Pré qualification (O/N)	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition
Acquisition du matériel roulant	145	CAFI et FODECC	Appel d'Offres International	Non	12/12/24	7/4/25 7/7/25	Ouverte
Acquisition du mobilier et matériels de bureau	319	CAFI et FODECC	Appel d'Offres International	Non	12/12/24	7/4/25 7/7/25	Ouverte
Acquisition Equipement Réseau	140	CAFI et FODECC	Appel d'Offres International	Non	12/12/24	7/4/25 7/5/25	Ouverte

3. Plan d'acquisition de biens et travaux (autres que les services de consultation)

Description	Valeur (USD'000)	Source financement	Méthode d'acquisition	Pré qualification (O/N)	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition
Construction du bâtiment de FODECC	2 271	CAFI et Autres	Appel d'Offres International	Non	30/5/25	25/11/25 10/11/26	Ouverte
Travaux Aménagement Extérieur du bâtiment de FODECC	175	CAFI et Autres	Appel d'Offres National	Non	1/10/25	3/1/26 ⁸¹ 30/12/26	Ouverte

4. Plan d'acquisition de services de consultance

Description	Type de contrat	Valeur (USD'000)	Source Finance	Méthode d'acquisition	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition
Etudes techniques pour construction du bâtiment FODECC	Forfait	107,00	CAFI	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)	1/9/24	18/12/24 18/5/25	Ouverte
Contrôle des travaux de construction du bâtiment FODECC	Temps passé	50,00	CAFI	SFQC	4/3/25	13/9/25 30/12/26	Ouverte

⁸¹ L'Ordre de service de démarrage des travaux d'aménagement pourrait être donné en fonction de l'évolution des travaux de construction du bâtiment du FODECC.

Audit institutionnel	Forfait	69,00	CAFI	Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)	1/5/24	27/10/24 27/12/24	Ouverte
Activités de renforcement des capacités	Forfait	522,5	CAFI	SFQC	2/1/25	14/7/25 AD ⁸²	Ouverte
Genre et ciblage	Forfait	107,500	CAFI	SFQC	5/5/24	14/11/24 14/01/25	Ouverte
Environnement et GRN	Forfait	64,00	CAFI	SFQC	10/5/24	19/11/24 19/01/25	Ouverte
Audit FODECC	Forfait	52,20	CAFI	Sélection au Moindre Coût (SMC)	25/4/24	11/11/24 11/01/25	Ouverte
Appui à l'élaboration des plans d'aménagement du territoire	Forfait	100,00	CAFI	SFQC	2/8/24	11/02/25 AD	Ouverte
Recrutement de 100 Conseillers TA	Forfait	338,00	CAFI	Sélection de Consultant Individuel	2/8/24	22/12/24	
UGP : Coordonnateur, Suivi Evaluation, Passation des marchés, Responsable Administratif et Financier, Auditeur interne, Expert systemmes SIG, expert programmeur	Forfait	445,248	CAFI	Sélection de Consultant Individuel	20/9/24	7/11/24	Ouverte

Dispositions relatives à la passation des marchés

Règles applicables

Dans le cadre du Projet d'Appui à l'Intensification Durable de l'Agriculture et la Transition Agroécologique au Cameroun, les activités de passation des marchés se répartissent entre les travaux, les biens/équipements, et les services. Les travaux concernent principalement la construction de l'immeuble siège du FODECC et les aménagements extérieurs. Les services de consultants concernent la maîtrise d'œuvre des travaux sus mentionnés, les audits, le renforcement des capacités, l'appui à l'élaboration des plans d'aménagement, et le recrutement de consultants individuels. Les biens/équipements à acquérir concernent le matériel roulant, le mobilier et équipement de bureau, et l'équipement réseau. Toutes ces activités émanent de la Composante 1 (Renforcement des capacités du FODECC) du projet. Il n'est pas prévu d'activités de passation de marchés publics pour la Composante 2 (Abondement du guichet Producteurs) du projet.

Les marchés de biens, de travaux et de services seront passés conformément aux directives du FIDA pour la passation des marchés. L'Unité de Gestion du Projet (UGP), logée au sein du FODECC se conformera pleinement aux dispositions de l'Accord de Financement, du Rapport de Conception du Projet (PRODOC) et des Directives du FIDA pour la passation des marchés dans le cadre des projets, ainsi que du Manuel de passation des marchés du FIDA. Toutefois, les dispositions de la réglementation de la République du Cameroun en matière de passation de marchés peuvent être utilisées, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les Directives du FIDA. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) s'assurera que le personnel de

⁸² A déterminer.

passation de marchés est bien familiarisé avec les directives de passation de marchés du FIDA, le manuel de passation de marchés du FIDA et les règles nationales de passation de marchés.

Méthodes de passation des marchés, Seuils et Revue préalable

Seuils et méthodes d'acquisition (biens, travaux et services)

Les marchés de travaux et de services autres que les services de consultant de montants estimatifs supérieurs ou égaux à 500 000 USD seront passés suivant la méthode d'Appel d'Offres International. L'Appel d'Offres national sera utilisé pour les marchés de travaux de montants estimatifs inférieurs à 500 000 USD. Les marchés de biens et de services autres que les services de consultant de montants estimatifs supérieurs ou égaux à 150 000 USD seront passés suivant la méthode d'Appel d'Offres International. L'Appel d'Offres national sera utilisé pour les marchés de biens de montants estimatifs inférieurs à 150 000 USD. Les marchés de services de consultants de montants estimatifs supérieurs ou égaux à 80 000 USD seront passés suivant le mode de sélection basée sur la Qualité Technique et le Coût ou suivant le mode de sélection basée sur la Qualité. Le mode de sélection basée sur le Budget Déterminé ou le mode de sélection au Moindre-Coût sera utilisé pour des marchés de services de consultants dont les montants estimatifs sont inférieurs à 80 000 USD et supérieurs à 50 000 USD. En dessous de ce seuil, le mode de sélection basée sur les Qualifications des Consultants est applicable. Le recrutement de tout consultant individuel dont le montant estimatif du contrat est supérieur à 10 000 USD se fera de manière compétitive.

La revue préalable du FIDA s'appliquera : (i) pour tout marché de travaux de montant supérieur à 100 000 USD, (ii) pour tout marché de biens de montant supérieur à 50 000 USD, (iv) pour tout marché de services de consultant supérieur ou égal à 30 000 USD et (v) pour tout marché de consultant individuel de montant supérieur à 15 000 USD.

De manière générale, la méthode de passation de marchés par défaut pour les biens, les travaux et les services autres que de conseil est l'Appel d'Offres International (AOI) ; toutefois, pour les activités de passation de marchés dont le coût estimé est inférieur au seuil de l'AOI, d'autres méthodes de passation de marchés peuvent être utilisées. La méthode d'achat par défaut pour les services de conseil (et les services non-conseils similaires) est la sélection basée sur la qualité technique et le coût (QCBS) ; cependant, pour les activités d'achat dont le coût est estimé inférieur au seuil du QCBS, d'autres méthodes d'achat peuvent être utilisées selon le tableau ci-dessous.

Méthodes, Seuils et délais de passation (83)					
Méthodes de passation →	Direct contracting (DC)	Shopping (limited Request for Quotations)	NCB (National Open Bidding)	ICB (International Open Bidding)	PRIOR Review
Types de projets et délais ↓					
Goods/NCS	< US\$10 000	< US\$70 000	< US\$ 150 000	>= US\$ 150 000	> US\$ 50 000
Works/NCS	< US\$10 000	< US\$175 000	< US\$ 500 000	> =US\$ 500 000	> US\$ 100 000
Minimum Time Limit to submit quotes/bids from launch	n/a	14 days	30 days	45 days	
Minimum Time limit for bidders to ask questions (measured from deadline)	Same day	7 days	15 days	25 days	
Minimum Time limit for PMU to answer questions (measured from deadline)	Same day	5 days	10 days	20 days	
	SSS	CQS	FBS, LCS	QBS, QCBS	PRIOR Review
Consulting Services / NCS – Firms	< US\$50 000	< =US\$ 50 000	< US\$ 80 000	> =US\$ 80 000	>= US\$ 30 000
Shortlisting	Shortlisting using REOI is mandatory for CQS and ICS; Shortlisting (REOI or Prior List) is mandatory for all other methods. > US\$ 80 000				
Minimum Time Limit to submit proposals from launch	n/a	21 days (REOI) 21 days (RFP)	21 days (REOI) 45 days (RFP)	21 days (REOI) 45 days (RFP)	
Minimum Time limit for bidders to ask questions (measured from deadline)	Same day	10 days (REOI) 10 days (RFP)	10 days (REOI) 25 days (RFP)	10 days (REOI) 25 days (RFP)	
Minimum Time limit for PMU to answer questions (measured from deadline)	Same day	8 days (REOI) 8 days (RFP)	8 days (REOI) 20 days (RFP)	8 days (REOI) 20 days (RFP)	
Individual	< US\$10 000	Competitive ICS for all other values > US\$ 10 000			> US\$ 15 000

⁸³ Les délais indiqués dans ce tableau sont des périodes minimales ; les dates réelles générées par le plan de passation de marchés pour la soumission des offres/propositions seront celles adoptées pour chaque activité de passation de marchés.

Minimum Time Limit to submit proposals from launch	n/a	21 days (REOI) / 21 days (RFP)	
Minimum Time limit for bidders to ask questions (measured from deadline)	Same day	10 days (REOI)/10 days (RFP)	
Minimum Time limit for PMU to answer questions (measured from deadline)	Same day	8 days (REOI)/ 8 days (RFP)	
DC or SSS below thresholds are cleared in advance as part of Procurement Plan approval. All DC or SSS procedures are subject to Prior Review Force Account may be used if justified and included in the LTB and Procurement Plan and is subject to Prior Approval.			

Tableau 1 – Méthodes, seuils et délais applicables

Plans de Passation des Marchés (PPM)

Le PPM détaillé de l'ensemble des activités du projet sera préparé à l'aide du modèle du FIDA, et entièrement aligné sur le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA). Le premier PPM portera sur une période de 18 mois et les PPM suivants seront soumis sur une base annuelle peu avant le début de l'année fiscale. À la fin de chaque période fiscale, toutes les activités de passation de marchés en cours (c'est-à-dire celles qui n'ont pas encore fait l'objet d'un contrat) sont transférées dans le PPM suivant, avec les dates prévues et les dates réelles. Indépendamment des délais établis par les règles nationales de passation de marchés (le cas échéant), les délais prédéfinis dans le modèle de PPM et générés automatiquement par celui-ci seront pleinement respectés.

La non-objection de la part du FIDA doit être recherchée avant la publication de tout avis général de passation de marché (AGPM). Si la publication d'un AGPM initial (couvrant les 18 premiers mois de mise en œuvre) est obligatoire, la publication ultérieure de l'AGPM mis à jour annuellement est fortement recommandée. L'avis général de passation de marchés doit obligatoirement inclure toutes les méthodes de passation de marchés ouvertes au cours de la période couverte par le PPM initial (c'est-à-dire Avis à manifestation d'intérêt (AMI), demande de préqualification, services de conseil publiés, Appel d'offres International et Appel d'offres national) et, de préférence, également d'autres activités de passation de marchés non ouvertes (par exemple, services de conseil basés sur une liste préalable, shopping, appel d'offres international limité, contrats directs et sélection d'une source unique).

Dispositions particulières en matière de passation de marchés

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de passation des marchés du Projet d'Appui à l'Intensification Durable de l'Agriculture et la Transition Agro écologique au Cameroun, les modalités de passation de marchés suivantes s'appliqueront :

Dispositions particulières	Oui/Non	Commentaires
Regie	Non	
Achat de produits de base	Non	
Achat auprès d'agences des Nations Unies	Non	
Achats avec la participation de la communauté	Non	
Préférence nationale pour les travaux acquis par AOI	Oui	Pourcentage applicable : 7.5%
Préférence nationale pour les biens acquis par AOI	Oui	Pourcentage applicable : 15%

Table 1 – Dispositions particulières applicables en matière de passation de marchés

Documents types de passation de marchés (DMP) à utiliser

Les documents standards d'appel d'offres suivants seront adoptés par le projet pour toutes les activités de passation de marchés :

Etapas de passation	Document standard de passation à utiliser
Plan de passation des marchés (PPM) Avis général de passation de marchés Avis spécifique de passation de marchés AOI Travaux/Services non consultatifs AOI Biens/ Services non consultatifs	Document type du FIDA
AON Travaux/ Services non consultatifs AON Biens/ Services non consultatifs Cotation Travaux/ Services non consultatifs Cotation Biens/ Services non consultatifs	Dossier type national après revue du FIDA
Contrat direct (Gré à Gré, Source unique)	Contrat type du FIDA
Avis de Pre-qualification Avis à manifestation d'intérêt	

Sélection basée sur la Qualité et le Coût (SBQC)	Dossier type du FIDA
Sélection basée sur la Qualité (SFQ), Budget déterminé (SBD), Moindre coût (SMC)	
Qualifications des Consultants (CQS), Sélection de Consultants individuels (SCI)	
Source unique	
Rapport de préqualification	Document type du FIDA
Rapport de liste restreinte	
Rapport d'évaluation	
Rapport/Procès-verbal de négociation	
Notification de l'intention d'attribution	
Notification d'attribution	

Tableau 2 – Documents types de passation de marchés applicables

Si les documents et modèles nationaux sont autorisés selon le tableau ci-dessus, l'UGP sera responsable de l'absence de toute contradiction avec les Directives du FIDA. Les documents nationaux de passation de marchés doivent être modifiés pour éliminer toute contradiction avec les Directives du FIDA ; ils doivent également inclure les formulaires d'auto-certification obligatoires (au stade de l'appel d'offres et au stade du contrat), la politique du FIDA sur la prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations ainsi que celle pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel.

Documentation relative à l'examen préalable

Toutes les demandes d'examen préalable doivent être communiquées et les notifications de non-objection doivent être émises par OPEN. Les exigences en matière de non-objection sont :

Plan de passation de marchés (PPM) : L'UGP doit s'assurer de la non-objection du FIDA pour chacune des transactions suivantes i) le PPM initial de 18 mois, ii) les PPM annuels, par la suite ; et iii) toute mise à niveau du PPM.

Avis général de passation de marché (AGPM) : L'UGP doit s'assurer de la non-objection du FIDA sur chacun des AGPM avant leur publication.

Appels d'offres international (biens, travaux, services non consultatifs) : La soumission par OPEN pour la non-objection concerne les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- Avis spécifique de passation de marché ;
- Documents de préqualification (le cas échéant) ainsi que l'avis de préqualification ;
- Rapport de préqualification (le cas échéant) ;
- Documents d'appel d'offres comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les calendriers des besoins) ;
- Toute modification du dossier d'appel d'offres ;
- Les rapports d'évaluation (y compris les rapports d'ouverture des plis) comprenant tous les éclaircissements en cas de procédure à deux enveloppes, des rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières, ainsi qu'un rapport combiné pour les deux ;
- Projet de contrat dûment rempli ;
- Le contrat signé (pour information et enregistrement) ;
- Les modifications cumulées du contrat dépassant 10% de la valeur initiale du contrat ; et
- Les extensions cumulées du contrat dépassant 25% de la durée initiale du contrat.

Achats (Biens, Travaux, Services non-conseils) : La soumission par OPEN pour la procédure de non-objection doit concerner les dossiers et documents d'achat suivants :

- Demande de devis comprenant les spécifications techniques (y compris les estimations de coûts et, le cas échéant, les dessins, les devis quantitatifs et les calendriers des besoins) ;

- Toute modification de la demande de devis ;
 - Rapports d'évaluation comprenant toutes les clarifications ; en cas de procédure à deux enveloppes (exceptionnellement utilisée), rapports d'ouverture et d'évaluation séparés pour les enveloppes techniques et les enveloppes financières ;
 - Projet de contrat ou de bon de commande dûment rempli ;
 - Contrat ou bon de commande signé (pour information et enregistrement) ;
 - Les modifications cumulées du contrat/bon de commande dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat/bon de commande ; et
 - Prolongations cumulées du contrat/de la commande dépassant 25 % de la durée initiale du contrat/de la commande
- 9)

Services de conseil : QCBS, QBS, FBS, et LCS : La soumission par OPEN pour l'obtention d'un avis de non-objection portera sur les dossiers et documents de passation de marchés suivants :

- L'avis à manifestation d'intérêt (AMI) (le cas échéant), les termes de référence, et les estimations de coûts détaillées ;
 - Le rapport de la liste restreinte (le cas échéant) ;
 - La liste préalable (le cas échéant), y compris la justification de la sélection des entreprises ;
 - La demande de propositions (RFP) ;
 - Tout amendement à la demande de propositions ;
 - Le rapport d'évaluation technique (y compris le rapport d'ouverture de la proposition) et tout éclaircissement ;
 - Le rapport d'évaluation combiné (y compris le rapport d'ouverture de la proposition financière) ;
 - Le projet de contrat dûment rempli ;
 - Le procès-verbal des négociations (y compris les négociations infructueuses et l'intention d'annuler ou d'inviter le consultant classé deuxième) ;
 - Le Contrat signé (pour information et enregistrement) ;
 - Les modifications cumulées du contrat/du protocole d'accord dépassant 10 % de la valeur initiale du contrat ;
 - Les extensions cumulées du contrat/du protocole d'accord dépassant 25 % de la durée initiale du contrat.
- 10)

Passation de marché directe et sélection d'une source unique : *Il n'est pas envisagé de passation de marché directe et sélection*

Achats/cotations (Biens, Travaux, Services non-conseils) : *Il n'est pas envisagé de passation de marché d'achats/cotations*

Passation de marchés auprès des agences des Nations Unies : *Il n'est pas envisagé de passation de marché auprès des agences des Nations Unies*

Autres exigences spécifiques de l'examen préalable :

L'UEP doit en outre obtenir la non-objection du FIDA pour les éléments suivants :

- Le recrutement du personnel chargé de la passation des marchés ;
- Les modèles de documents d'appel d'offres et de demandes de propositions pour toutes les méthodes de passation de marchés (que ce soit pour l'examen a posteriori ou l'examen préalable) dans le cas où ils diffèrent des DSP du FIDA ;

- La recommandation de rejeter toutes les offres ou propositions ou d'annuler un processus de passation de marché ;
- Les recommandations de mettre fin aux négociations avec une société de conseil/un individu et de procéder à des négociations avec la société de conseil/un individu classé(e) suivant(e) ;
- Les recommandations de procéder à l'attribution du marché au soumissionnaire classé suivant dans le cas où le soumissionnaire sélectionné n'a pas signé de contrat ;
- Les justifications pour procéder à l'ouverture des offres/propositions qui sont moins de trois ;
- L'utilisation d'une garantie d'exécution autre que sous la forme d'une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable sur demande ;
- Les décisions concernant les offres anormalement basses ;
- L'établissement d'une liste restreinte composée de moins de trois entités ; et
- L'intention de résilier un contrat.

Autre coordination avec le FIDA en matière de passation de marchés

L'UGP se coordonne à l'avance avec le FIDA sur les questions et problèmes suivants :

- Toute modification du manuel de mise en œuvre du projet (MIP) ;
- Toute modification du personnel de l'unité d'exécution du projet ;
- La composition des comités d'évaluation ;
- Les résumés des demandes de débriefing et les copies des protestations pour toutes les activités de passation de marchés à examen préalable avant qu'une décision ne soit émise (facultatif pour les activités de passation de marchés à examen postérieur) ;
- L'UGP informera le FIDA de tout appel connexe déposé auprès des autorités nationales compétentes (le cas échéant) dès qu'elle aura connaissance d'un tel appel ;
- Les rapports sur l'état d'avancement de la passation de marchés ainsi que les rapports spéciaux sur les questions critiques ;
- Des détails sur les fournisseurs défaillants ou corrompus ;
- La radiation d'un fournisseur qui semble être radié par un autre BMD pour validation par le FIDA si une radiation croisée doit s'appliquer (pour examen préalable et postérieur) ; et
- Toute autre question spécifiquement demandée par le FIDA.

11)

En plus de ce qui précède, le projet fournira une assistance complète au FIDA pour l'appui à la mise en œuvre, la supervision, l'examen à mi-parcours et les missions de clôture du projet. Le projet mettra à disposition tout le personnel nécessaire et fournira tous les documents, registres et fichiers requis. Il en va de même pour tout audit ou enquête du FIDA.

Règlementation nationale des marchés publics : Les marchés publics au Cameroun sont régis par le décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, et le décret 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles, communes applicables aux marchés des entreprises publiques. Le code des marchés publics fixe les règles applicables à la préparation, à la passation, à l'exécution, au contrôle et à la régulation des marchés publics (art.1). Les règles fixées par le code reposent sur les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, d'efficacité et d'intégrité (art.2). L'appel d'offres est la méthode par défaut pour la passation des marchés.

Questions cruciales relatives à la réglementation nationale des marchés

Le décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ne s'applique pas aux marchés de montant inférieur à 5 000 000 FCFA (XAF). Le même décret crée, en son article 49 un comité chargé de l'examen des recours en matière des marchés publics. Toutefois, le texte particulier qui précise l'organisation, la composition et le fonctionnement dudit Comité n'est pas publié.

Comparaison entre la réglementation nationale des marchés publics et les Directives du FIDA en matière de passation des marchés

Le tableau ci-dessous résume les principales comparaisons entre les règles nationales et celles des directives du FIDA en matière de passation des marchés ; l'objectif est de mettre en évidence, pour l'UGP, les aspects contradictoires qui doivent être résolus en appliquant les directives et le manuel du FIDA :



Tableau 3 – Comparaison entre les règles nationales de passation des marchés et les Directives du FIDA

Aspect de passation des marchés	Règlementation nationale	Directives du FIDA
Principes de passation des marchés	Liberté d'accès à la commande publique ; Egalité de traitement des candidats ; Transparence des procédures ; Efficience ; Intégrité (art.2)	Ethique, Obligation de rendre compte ; Concurrence ; Equité; Transparence; Efficience, Efficacité et Economie; et Meilleur Rapport Qualité-Prix.
Méthode de passation par défaut pour les biens et les travaux	Appel d'offres	Appel d'Offres International (AOI)
Méthode de passation par défaut pour les services de conseil	-	Sélection basée sur la Qualité et le Coût (SBQC)
Restrictions et discrimination	Le Code des marchés publics n'autorise pas de restriction ni de discrimination de soumissionnaires.	Tous les marchés publics doivent être fondés sur une concurrence totale, équitable et légitime entre les fournisseurs et les entrepreneurs admissibles.
Nombre minimum de devis, d'offres ou de propositions	Le code des marchés permet la poursuite de la procédure d'adjudication avec une seule offre lorsque le processus amont a été jugé acceptable.	Trois devis/offres/propositions en dessous desquels une non-objection est requise pour poursuivre l'opération.
Marchés publics de faible valeur, contrats directs et source unique	Le code des marchés (art.109) autorise l'utilisation de la méthode du gré à gré pour des circonstances exceptionnelles, telles les droits exclusifs/brevets, l'urgence ou encore la continuité du service où le contrat initial a été acquis sur une base compétitive	Soit annoncé au niveau national, soit lancé à une liste prédéfinie de vendeurs. Les contrats directs/Sélection d'une source unique peuvent être utilisés dans des circonstances très exceptionnelles, conformément au manuel.
Exclusions des marchés concurrentiels	Les règles nationales de passation des marchés n'autorisent pas les exclusions de la passation de marchés concurrentiels.	Le FIDA ne tolère aucune exclusion, discrimination, partialité, préjugé, favoritisme, etc.
Admissibilité	Les soumissionnaires de tous les pays et leurs produits sont éligibles.	Tous les pays et territoires
Préférence nationale	La préférence nationale peut s'appliquer dans le cas d'un appel d'offre international. Elle est de 10 % pour les travaux et 15% pour les biens/fournitures.	Accepté dans le cadre d'un appel d'offre international uniquement et à titre exceptionnel
Transparence	La transparence est un principe fondamental qui fonde le code des marchés publics du Cameroun. Les opportunités de la commande publiques sont publiées à travers le portail de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) accessibles à tous les soumissionnaires. Les critères d'évaluation sont publiés dans les dossiers de consultations, les procédures de réclamations existent et les décisions d'attribution des contrats publiées.	La transparence nécessite la diffusion publique (i) de la disponibilité des opportunités de marché ; (ii) de l'endroit où accéder aux données pertinentes ; (iii) des processus avec lesquels le marché sera entrepris (v) Les critères d'évaluation et d'attribution ; (v) les données relatives à l'attribution des contrats ; et (vi) les procédures d'appel (débriefings et contestations). Les décisions d'attribution des marchés sont prises sur la base de critères définis dans les documents d'appel d'offres.
Méthodes et processus de passation de marchés	Le code des marchés a prévu des méthodes de passation (AOI, AON, Demande de prix, Gré à Gré/Entente directe) et les processus sont bien décrits et correspondent au standard international. Il n'est pas autorisé de lancer une consultation sans la disponibilité du budget correspondant.	Les méthodes et les processus sont déterminés en fonction du budget ; les processus d'achat doivent être "bien organisés et exécutés correctement en ce qui concerne la quantité, la qualité et le respect des délais, à un prix optimal".
Optimisation des ressources (Rapport Qualité/Prix)	Le meilleur rapport qualité /prix est pris en compte dans le code des marchés. Le code des marchés exige que les biens, les travaux ou services acquis répondent aux exigences de l'activité, de qualité de service et que les fournisseurs soient compétents dans l'exécution des contrats.	Démontrée par " (i) l'application de principes de passation de marchés solides et reconnus au niveau international ;(ii) en s'assurant que les biens, travaux ou services acquis répondent aux exigences de l'activité ;(iii) en veillant à ce que les biens, les travaux ou les services soient achetés aux meilleures conditions possibles, compte tenu de leur cycle de vie prévu ; (iv) s'assurer que le fournisseur des biens, des travaux ou des services est qualifié, légalement habilité et compétent pour conclure et exécuter un contrat.



Base d'attribution	L'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services quantifiables se fait au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante (art.99, a). L'attribution des marchés de services non quantifiables, y compris les prestations intellectuelles se fait au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux disante, par combinaison des critères techniques et financiers et/ou esthétiques (art.99, b).	La base d'évaluation du prix le plus bas ainsi que les offres les plus économiquement avantageuses (base d'évaluation par points de mérite avec un minimum de 80% pour le prix ou le coût du cycle de vie le plus bas). Pour les services de conseil, la pondération maximale du prix est de 30 % dans le cadre du Sélection basée sur la Qualité Technique et le Coût (SBQC).
Participation de la communauté	Le code des marchés a prévu la possibilité d'implication des communautés dans les processus de passation des marchés	Les modalités possibles d'implication des communautés sont détaillées dans les lignes directrices
Période d'attente, débriefing et protestations	La procédure nationale s'appuie sur l'attribution provisoire et l'attribution définitive. Entre les deux, les soumissionnaires ont la possibilité de faire des réclamations	Avant que la décision d'attribution ne soit prise, l'emprunteur doit notifier son intention d'attribuer le marché en donnant aux soumissionnaires la possibilité de demander des comptes rendus et/ou de contester la décision dans le délai d'attente prévu par le manuel.
Marchés en dessous de 5 000 000 FCFA	Le Code des marchés publics du Cameroun ne s'applique pas aux marchés en dessous du seuil de 5 000 000 FCFA.	

Degré d'application des règles nationales de passation des marchés dans le cadre du projet

Sur la base de ce qui précède et de la comparaison ci-dessus, les activités ci-après seront conduites selon les dispositions du manuel de passation des marchés du FIDA :

- Tout recrutement de firmes et consultants individuels sera entrepris à travers les méthodes de passation des marchés du FIDA.
- Le processus d'acquisition de biens et de travaux en utilisant l'appel d'offres international sera conduit suivant les méthodes de passation des marchés du FIDA.
- Tout contrat de montant inférieur à 5 000 000 FCFA (XAF) sera conclu suivant les procédures de passation des marchés du FIDA.
- Dans tout dossier d'appel d'offres, devront être insérés, sous peine de rejet, le formulaire d'auto-certification du FIDA, ainsi que la politique du FIDA pour la prévention de la fraude et de corruption dans le cadre de ses activités, et la politique du FIDA pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel
- La gestion des plaintes et des réclamations sera en conformité avec le standard du FIDA.

Estimation des coûts et du calendrier

Les estimations détaillées des coûts et du calendrier de chaque activité de passation de marché seront estimées avec précision au plus tard lors de l'élaboration des exigences (spécifications ou TDR). Ces estimations détaillées seront soumises avec les exigences pour les activités d'examen préalable. Si l'estimation des coûts dépasse le budget alloué dans le PTBA et le PPM, l'une des mesures suivantes sera prise :

- Mettre à jour le PTBA et le PPM en réaffectant les fonds nécessaires ; si l'augmentation du budget initialement approuvé dépasse 10%, le PPM mis à jour doit être soumis au FIDA sans objection ;
- Reconcevoir l'activité de passation de marchés pour qu'elle s'inscrive dans les limites du budget disponible.
- Un mélange des deux options ci-dessus.

Lors du regroupement des activités de passation de marchés, il sera dûment tenu compte du regroupement des besoins et des activités en lots pouvant être lancés dans le cadre d'une seule procédure divisée en plusieurs lots afin de réaliser des économies d'échelle, de promouvoir la concurrence, de faciliter l'accès aux petites et moyennes entreprises et de réduire le coût de transaction associé aux activités de passation de marchés. Lorsque l'activité d'achat est divisée en lots, l'estimation du coût total de tous les lots sera utilisée pour identifier la méthode d'achat correcte. Le fractionnement artificiel des activités de passation de marchés en lots plus petits lancés séparément afin d'échapper à l'application de méthodes de passation de marchés plus ouvertes et concurrentielles constitue une violation des principes de passation de marchés.

L'estimation du calendrier d'exécution des contrats doit également être précise afin de s'assurer que les délais spécifiés dans les documents de sollicitation sont réalistes et ne découragent pas la concurrence.

Publication des avis

L'avis général de passation des marchés et tous les avis de passation de marché pour tout Appel d'Offres international (AOI) seront publiés sur les forums suivants :

- Le site Internet du FIDA ;
- Le site Internet des Nations Unies pour le développement ;

- Le Journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
- Un journal local à grand tirage ; et
- Tout autre média indiqué.

Les avis spécifiques de passation des marchés pour tout Appel d'Offres National (AON) seront publiés au niveau local à travers les supports ci-après :

- Le Journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Un journal national de large diffusion ; et tout autre média national approprié.

Les avis d'attribution (NoA) de tous les contrats, ainsi que les résultats de la présélection et de la préqualification et la décision d'annuler une activité de passation de marché et de rejeter toutes les offres/propositions seront publiés sur les forums suivants :

- Le site Internet du FIDA ;
- Le site Internet des Nations Unies pour le développement (pour les AOI uniquement) ;
- Le Journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Un journal national à grand tirage ; et
- Tout autre média indiqué.

Principes de passation des marchés et Ethique

L'UGP respectera strictement les dispositions de la section II des directives du FIDA sur la passation de marchés pour les projets (2019) couvrant les principes clés de la passation de marchés à savoir : l'éthique ; la reddition des comptes ; la concurrence ; l'équité ; la transparence ; l'efficacité, l'efficacités et l'économie ; et le meilleur rapport qualité-prix.

En outre, l'UEP se conformera strictement aux dispositions de la politique du FIDA sur la prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Le projet veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents de sollicitation et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment.

L'UGP respectera strictement les dispositions de la Politique du FIDA pour prévenir et répondre au harcèlement sexuel. Le projet veillera à ce que cette politique soit clairement énoncée dans tous les documents de passation de marchés (documents de sollicitation et contrats) et à ce que tous les fournisseurs s'y conforment.

L'UGP se conformera strictement aux dispositions de la politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Tenue des dossiers

L'UGP conservera les registres et les dossiers de passation de marchés (pendant 10 ans) d'une manière facilement accessible et facilement récupérable qui facilite l'examen et l'audit, même s'ils sont effectués à distance. Pour faciliter l'examen, la supervision et l'audit, tous les dossiers de gestion des achats et des contrats sont archivés sous la responsabilité du personnel chargé des achats.

Mise en place institutionnelle, rôles et responsabilités

- 12) Il sera institué par arrêté du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des marchés publics, une commission spéciale de passation des marchés pour le Projet d'Appui à l'Intensification Durable de l'Agriculture et la Transition Agroécologique au Cameroun. La commission spéciale de passation des marchés mettra en place, à chaque fois que de besoin, des comités d'évaluation des offres et des propositions.

13) Les procédures suivantes concernant les comités d'évaluation s'appliquent à tous les comités d'évaluation du projet. Chaque activité de passation de marché doit avoir son comité d'ouverture et d'évaluation officiellement désigné ; le comité peut être unique pour les procédures d'ouverture et d'évaluation à condition que chaque membre soit libre de tout conflit d'intérêt et assure que son engagement dans l'évaluation ne sera pas biaisé sur la base de travaux préparatoires tels que la rédaction de spécifications ou de termes de référence et la réalisation d'études de marché.

Les conditions suivantes seront respectées pour tous les comités :

- Le comité est formellement nommé par l'autorité compétente ;
- Les membres du comité connaissent bien l'avis à manifestation d'intérêt, les documents de préqualification, les documents d'appel d'offres ou la demande de propositions ; ils consacrent suffisamment de temps pour comprendre pleinement le document et le processus et consacrent tout leur temps pour effectuer l'évaluation rapidement ;
- Tous les membres du comité signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité (selon le modèle standard du FIDA) immédiatement après avoir pris connaissance des noms des soumissionnaires et de leurs partenaires, personnel, experts, sous-traitants, etc. Dès qu'il se rend compte de la présence d'un conflit d'intérêt (potentiel ou réel), le membre du comité concerné doit le signaler au président qui coordonnera son remplacement immédiat ;
- Le comité comprend des spécialistes techniques, des spécialistes de la passation de marchés et d'autres spécialistes nécessaires à l'activité particulière (par exemple, des spécialistes des finances, du droit, etc.) ;
- Le comité peut également inclure des représentants des utilisateurs finaux ; les utilisateurs finaux sont engagés lorsque l'activité de passation de marché est dédiée au bénéfice d'un groupe ou d'une communauté légalement établie ;
- Si le personnel de l'unité de gestion du projet (et des utilisateurs finaux le cas échéant) manque de qualifications, de compétences ou d'expertise dans le domaine de la passation de marché, l'unité de gestion du projet peut inclure dans le comité un membre externe (consultant ou personnel d'une autre entité publique) à condition que ce membre soit libre de tout conflit d'intérêt et respecte les règles décrites dans ce manuel ;
- Le nombre de membres du comité est impair, avec un minimum de trois, la taille dépendant de la valeur et de la complexité de la mission ;
- Le comité fonctionne de manière autonome et ne comprend pas de responsables qui approuvent en fin de compte le résultat de l'évaluation ; il ne doit pas non plus y avoir d'autorité hiérarchique entre les membres du comité afin de garantir qu'une telle hiérarchie n'exerce pas de pression indue sur les membres ;
- L'évaluation est réalisée individuellement par chaque membre du comité, en particulier lorsque l'évaluation implique une notation ; dans ce cas, les notes individuelles sont ensuite discutées et peuvent être ajustées en conséquence, pour autant que les notes initiales et les notes ajustées soient toutes deux incluses dans le rapport avec le raisonnement derrière les ajustements ; les scores combinés seront sur une base moyenne (moyenne des scores individuels ajustés) ;
- Dans tous les aspects de l'évaluation qui sont sur une base réussite/échec (pas de notation), le comité devrait prendre sa décision à l'unanimité, à défaut de quoi la décision devrait être basée sur un vote majoritaire avec enregistrement des opinions dissidentes.

En cas de désaccord majeur ayant un impact irréversible sur le résultat, le président décidera ;

- Les membres du comité sont censés évaluer l'ensemble des manifestations d'intérêt, des demandes de qualification, des offres, des propositions et des devis reçus pour toutes les étapes de l'évaluation ; la division de l'évaluation verticalement (répartition des offres entre les membres pour l'évaluation) ou horizontalement (certains membres effectuant l'examen préliminaire tandis que d'autres s'occupent de l'évaluation technique) n'est pas autorisée ;
- Malgré ce qui précède, chaque membre du comité exercera son expertise et ses qualifications sans influencer indûment les opinions des autres membres ;
- En plus de remplir le rôle d'évaluation au même titre que les autres membres du comité, le spécialiste de la passation de marchés au sein du comité est chargé de veiller au respect total des règles de passation de marchés en vigueur ; le spécialiste de la passation de marchés est chargé de communiquer toute clarification (sur la base de l'accord du comité) aux soumissionnaires et de rédiger le rapport d'évaluation. En outre, le spécialiste de la passation de marchés assumera le rôle d'animateur du comité, tel que prévu dans le Module K1 du manuel du FIDA, et veillera notamment au respect des règles de passation de marchés en vigueur, conformément au présent manuel ;
- Chaque comité sera présidé par un président chargé de coordonner les discussions techniques au sein du comité et assumera les rôles définis dans le module K1 du manuel ;
- Toutes les évaluations et décisions doivent être faites sur la base des critères et des exigences élaborés dans les documents de passation de marchés, les documents d'appel d'offres ou les demandes de propositions ; toutes les décisions doivent être suffisamment étayées par l'élaboration des délibérations, des réserves, des discussions, des forces et des faiblesses, etc. de manière suffisamment détaillée pour garantir que la procédure régulière a été appliquée ;
- Le comité termine l'évaluation rapidement et, en tout état de cause, dans le délai de validité des offres/propositions ; dans des circonstances exceptionnelles et dûment justifiées, le comité peut demander une prolongation de la validité des offres. Ces demandes sont adressées aux soumissionnaires officiellement par écrit avant l'expiration de la validité par l'intermédiaire du Coordonnateur de l'UGP ;
- Le même comité d'évaluation devrait idéalement procéder à des discussions ou à des négociations précontractuelles dans les limites spécifiées dans le manuel et le présent manuel ;
- Le Président du comité de passation des marchés du projet (CPP) est l'autorité de nomination des comités d'évaluation ; le Président du CPP est également l'autorité d'approbation des résultats de l'évaluation. Par conséquent, le Président et les membres du CPP ne seront pas membres ou présidents de ces comités ; le Président du CPP doit nommer un comité pour chaque activité d'achat (ou groupes/catégories d'activités tant que les compétences, l'expérience et les aptitudes requises sont communes et tant qu'il n'y a pas de chevauchement en termes de calendrier et de charge de travail) ; le comité est formé suffisamment tôt avant la date et l'heure d'ouverture, et ses membres doivent rester confidentiels jusqu'à la date et l'heure d'ouverture au public ;
- Toute tentative de la part d'un soumissionnaire potentiel ou d'un opérateur économique d'influencer l'un des membres du comité ou le personnel de l'unité de gestion du projet ou de l'utilisateur final ou le personnel des agences gouvernementales concernées ne doit

pas être tolérée ; elle doit être consignée dans le rapport d'évaluation et transmise aux autorités compétentes ;

- Le comité dispose des pouvoirs suivants :
 - Évaluer de manière indépendante chaque soumission sur la base de ses propres mérites et sur la base des critères inclus clairement dans les documents de sollicitation ;
 - Décider individuellement (chaque membre) du résultat de l'évaluation et collectivement (comité conjoint) lorsqu'un consensus est nécessaire, sans recourir à une personne ou une autorité extérieure au comité ;
 - Demander l'aide d'experts en la matière qui seront nommés par le Président du CPP.
 - Décider des déviations identifiées dans chaque soumission et classer chacune d'entre elles comme mineure ou majeure sur la base des seules directives du Manuel, du contenu des documents de passation de marchés tout en garantissant l'équité, l'égalité de traitement, la proportionnalité et la transparence ;
 - Décider de la nécessité et du contenu des clarifications des soumissionnaires conformément aux dispositions des documents de consultation et du Manuel ;
 - Décider de manière autonome du rejet d'une soumission avec des justifications détaillées
 - Décider de manière autonome du rejet de toutes les soumissions et de l'annulation du processus si l'une des conditions d'annulation du Manuel est présente ;
 - Décider de manière dûment motivée des recommandations d'attribution ;
 - Signaler toute tentative d'influencer le comité dans la conduite de ses travaux ;
 - S'abstenir de divulguer toute information relative à son travail à toute personne ou entité jusqu'à ce que les procédures d'évaluation soient terminées ; ensuite, un rapport interne ainsi qu'un rapport au FIDA sont requis avant que les résultats de l'évaluation puissent être rendus publics ;
 - Fournir un avis et un retour d'information détaillés pour toute plainte ou demande de débriefing ;
 - Lorsque les négociations sont autorisées, gérer l'ensemble du processus de négociation dans les limites autorisées par la demande de proposition et le manuel et dans la période de validité des propositions ;
- En plus de nommer le comité, le président du CPP examine et approuve le résultat de l'évaluation
- Le président du CPP a les pouvoirs suivants :
 - Remplacer un membre du comité pour des raisons de conflit d'intérêts ou autres et modifier la décision de formation du comité en conséquence ;
 - Émettre des demandes de prolongation de la validité des offres si elles sont dûment justifiées par le comité ;
 - Approuver les recommandations telles que soumises par la commission dans le rapport signé ;
 - à la réception du rapport signé, clarifier auprès de la commission certains aspects de l'évaluation et demander des précisions et des justifications supplémentaires ;
 - Rejeter la recommandation du comité sur la base de justifications détaillées ;
 - Approuver la diffusion des résultats de l'évaluation (par exemple, NOITA, NOA, avis d'annulation, etc.).

- Les comités doivent se référer au manuel de passation des marchés du FIDA pour des conseils détaillés sur l'évaluation.

Il sera organisé à l'intention des membres de la commission spéciale de passation des marchés du projet dès sa constitution, une formation en passation des marchés et éthique selon les procédures du FIDA. Il sera fait obligation à tous les membres de ladite commission de se soumettre à cette formation. Les frais de sessions de cette commission spéciale seront supportés par les fonds de contrepartie du programme. La commission se retrouvera en session en moyenne 2 fois par mois pour examiner les dossiers de passation de marchés soumis à son examen.

Sélection du personnel de l'Unité d'Exécution/Gestion du Projet (UGP)

Le personnel de l'unité d'exécution du projet (UGP) sera recruté suivant la procédure de sélection de consultants individuels (SCI) décrite dans le manuel de passation des marchés du FIDA. Cela ne s'applique pas pour le personnel détaché par le gouvernement. La sélection du personnel de l'UGP ou tout changement de personnel sera coordonné en avance par le FIDA. Si le processus de sélection dépasse le seuil de revue a priori pour les consultants individuels, elle sera assujettie à la non-objection du FIDA à travers OPEN. Pour identifier si le processus de sélection est assujetti à la non-objection du FIDA, l'UGP devra estimer le coût couvrant la rémunération pour la totalité restante de la durée du projet suivant l'Accord de Financement (AF). Tout recrutement de personnel de l'UEP doit être contenu dans le plan de passation des marchés conséquent.

Le processus de sélection devra suivre la procédure de sélection de consultants individuels (SCI) avec les aspects suivants adaptés pour le cas de recrutement du personnel de l'UGP :

- Préparation des termes de références (TDR) selon le modèle du FIDA ;
- Préparation et publication de l'avis à manifestation d'intérêt (AMI) suivant le modèle du FIDA
- Si l'interview avec les candidats de la liste restreinte est prévue afin d'aider à identifier le candidat le plus qualifié :

14)

- L'interview tout comme les critères doivent être explicitement mentionnés dans l'AMI et les TDRs. Cela voudrait dire que l'exigence d'interview doit être connue à l'avance et annoncée au public ;
- L'interview devrait avoir un poids en plus des poids réservés pour les autres critères de qualification ;
- Les critères de compétences devraient être formulés de manière claire et objective ;
- Les questions d'interview devraient être les mêmes pour tous les candidats ;
- Tous les candidats ayant obtenu la note minimale requise à l'issue de l'évaluation des CV devraient être invités pour passer l'interview ;
- Les candidats sélectionnés pour l'interview devraient être informés suffisamment à l'avance. Beaucoup de temps devrait leur être accordé à l'avance ;
- L'interview devrait être menée en ligne (virtuelle) si des contraintes existent pour mener l'interview en présentiel ;
- En plus des questions sur les compétences, l'UGP peut tester les personnes interrogées pour valider leurs connaissances et leur expérience à travers une ou plusieurs "questions techniques" qui doivent également être standardisées et communes à toutes les personnes interrogées ;

- L'UGP doit consulter le FIDA à l'avance pour établir les questions d'entretien basées sur les compétences ainsi que les questions techniques pour chaque poste ; en dehors de cette consultation, les questions doivent rester strictement confidentielles ;
- Les entretiens doivent être entièrement documentés ainsi que la notation qui en résulte dans le rapport d'évaluation ;
- Pour le recrutement du personnel à long terme de l'unité d'exécution du programme financé par le FIDA, il est recommandé de procéder à des entretiens basés sur les compétences.

L'organigramme ci-dessous décrit les principales étapes de la procédure de sélection de consultants individuels (SCI).

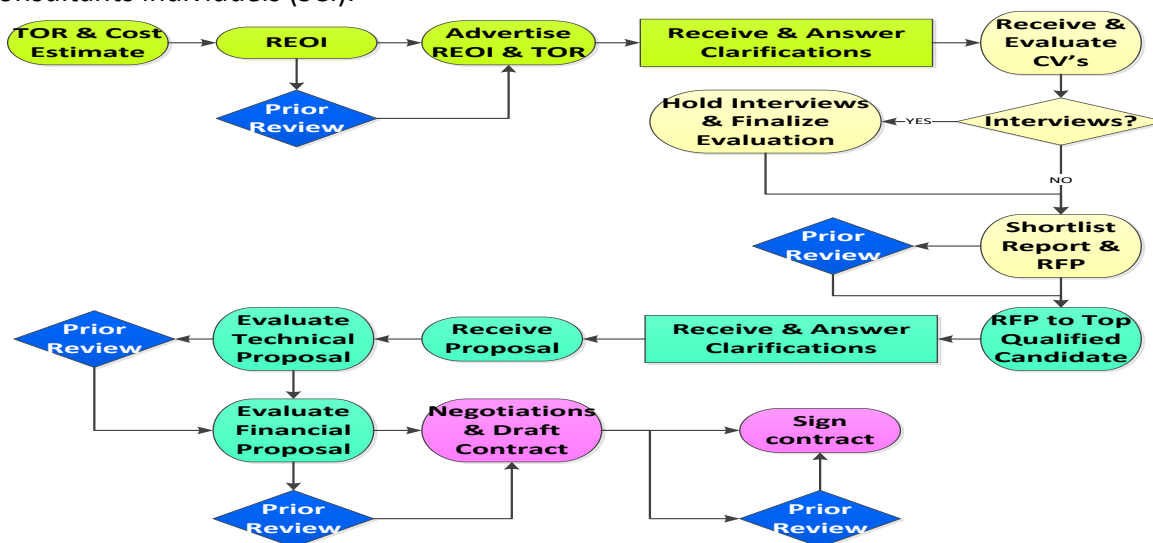


Figure 3- Diagramme de la procédure du SCI pour la sélection du personnel de l'Unité d'Exécution/Gestion du projet (UGP).

Dans des cas exceptionnels et dûment justifiés identifiés dans le Manuel de Passation des Marchés, les consultants individuels peuvent être sélectionnés sur la base d'une source unique : (i) Des tâches qui sont la continuation de travaux antérieurs effectués par le consultant et pour lesquels le consultant a été sélectionné de manière concurrentielle ; (ii) Certaines missions dont la durée prévue est inférieure à trois mois ; (iii) Les urgences découlant de catastrophes naturelles ; (iv) Lorsque l'individu est le seul consultant qualifié pour la mission ; et (v) Lorsque le budget de la mission du consultant individuel est inférieur au seuil de faible valeur prédéfini pour la sélection d'une source unique (SSS). Dans ces cas, l'UGP lancera un SSS par le biais d'OPEN en incluant des justifications détaillées. Le recrutement des membres du personnel doit être conforme aux politiques du FIDA en la matière. Chaque fois que la Division des politiques opérationnelles et des résultats (OPR) publie une nouvelle mise à jour, le MIP devra être actualisé en conséquence.

Rôles & Responsabilités

Le FODECC gèrera le processus de recrutement du personnel de l'Unité d'exécution du programme (UGP). Les postes de Coordonnateur, de Responsable Administratif et Financier (RAF), de Responsable de la passation des marchés (RPM), et des Spécialistes spécifiques seront recrutés de manière compétitive et en externe. Ils constitueront le socle de l'UGP qui pourra faire appel, en cas de besoin, à une assistance technique ponctuelle. Les termes de références de ces différents postes sont joints au présent document.

Le tableau qui suit est une représentation est une matrice détaillée d'attribution des responsabilités couvrant la majorité des fonctions et étapes de passation de marchés au sein de l'UGP.

Etapes de passation de marchés	RPM	Experts Techniques	Comité de passation des marchés	Coordonnateur du projet	RAF
Prépare le plan de passation des marchés (PPM)	x				
Finalise et approuve le PPM			x	x	
Suis la mise en œuvre et actualise le PPM	x				x
Prépare les spécifications techniques		x			x
Finalise et approuve les spécifications techniques	x		x	x	
Prépare les dossiers de consultation (DC)	x				
Finalise et approuve les DCs			x		
Publie les avis/annonces				x	
Membres des Comités d'évaluation			x		
Former les comités d'évaluation			x		
Suis-les offres/ouvertures des offres/propositions			x		
Gère l'évaluation des offres/propositions			x		
Approuve les recommandations des évaluations			x	x	
Gère le débriefing et les plaintes	x			x	
Prépare les projets de contrats	x				
Signe les contrats				x	
Gestion technique des contrats		x		x	
Gestion des contrats	x			x	x
Acceptation des membres des comités				x	
Forme les comités				x	
Examine les demandes de paiements	x				x
Vérifie et approuve les demandes de paiements	x			x	x
Procède aux paiements				x	x
Archive tous les dossiers de passation des marchés	x				
Correspond avec le FIDA pour les non-objections				x	

Tableau 6 : Rôles et responsabilités des acteurs en passation des marchés

Exécution de la passation des marchés

Dotation en personnel

La fonction "Achat" exige qu'un service opérationnel et spécialisé en assure la gestion par le contact avec les fournisseurs dans le but de pourvoir aux besoins des services par des articles acquis aux meilleures conditions de qualité, délai de livraison, prix et paiement. Le responsable de passation des marchés et le responsable administratif et financier ont la responsabilité des achats et de la gestion des stocks du programme. Pour ce faire, ils doivent (i) connaître, en temps utile, les besoins des différents services de l'Unité d'exécution du programme et des antennes régionales, et (ii) passer les commandes et suivre leur exécution.

Le service de passation des marchés du projet sera composé d'un responsable en passation des marchés (RPM) pour gérer les processus d'acquisition et de contractualisation. Les tâches spécifiques du RPM sont décrites dans les termes de référence du poste joints au présent document. Le RPM du projet sera suffisamment qualifié et expérimenté, avec une bonne connaissance des procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds dont entre autres, le FIDA. C'est pourquoi la sélection du RPM se fera de manière compétitive par voie d'appel à candidatures selon une procédure préalablement approuvée par le FIDA.

Enregistrement des contrats et Gestion/suivi des contrats

- 15) L'UGP devra obligatoirement utiliser l'outil de suivi et de gestion des contrats (CMT) mis en place par le FIDA. Le CMT est une plateforme obligatoire pour l'enregistrement

et la gestion de tous les contrats et bons de commande signés conformément au plan de passation des marchés. Tous les types de contrats signés et financés dans le cadre du projet devront donc obligatoirement être enregistrés et gérés à l'aide de l'outil de suivi et de gestion des contrats (CMT) mis en place par le FIDA.

- 16) Le registre des contrats sera extrait sous forme de rapport directement du CMT. Il s'agira d'un document cumulatif qui sera augmenté progressivement et automatiquement avec les nouveaux contrats signés et insérés dans le système. L'UGP adoptera l'outil de suivi des contrats déployé par le FIDA et consacrera des ressources suffisantes pour utiliser, exploiter et générer des rapports à partir de ce système, conformément aux instructions du FIDA. L'enregistrement des contrats signés par les Partenaires d'exécution avec des tiers (biens, travaux, services de conseil, services hors conseil, ou subventions) doit également être effectué sur le CMT.

Programme de renforcement des capacités

Il sera organisé au cours de l'atelier technique de démarrage une session de formation en passation des marchés selon les procédures du FIDA pour l'ensemble du personnel du projet. Le personnel de l'UGP sera aussi formé à l'utilisation des outils OPEN pour la gestion des demandes de non-objection et CMT pour le suivi et la gestion des contrats financés dans le cadre du projet. Un programme de renforcement des capacités plus élargi sera basé sur les programmes de certification en marchés publics de projets pour le développement agricole et rural (*BuildProc*) en collaboration avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale de Travail (ITCILO). Les aspects suivants feront partie de ce programme de renforcement des capacités : (i) Principes fondamentaux, principes et pratiques générales de l'approvisionnement de projets, (ii) Processus d'approvisionnement efficaces pour une mise en œuvre réussie du projet, et (iii) Stratégies avancées d'approvisionnement et de gestion des contrats.

Intégration des normes PESEC dans la passation des marchés

L'équipe PESEC a identifié quatre (04) potentiels risques environnementaux qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre des opérations de passation des marchés du projet. Le tableau ci-après rappelle ces risques et désigne le niveau de conséquence.

Risques	Niveau
<i>Utilisation d'engrais solides et d'engrais foliaires liquides ainsi que des traitements insecticides et fongicides au pulvérisateur ou aux nébuliseurs, parfois en milieu agro-forestier ce qui peut causer une pollution au niveau local.</i>	Substantiel
<i>Potentiel non-respect des droits des autochtones.</i>	Modéré
<i>Potentiel non-respect des règles de travail et des conditions de sécurité pour la construction du bâtiment pour le FODEC.</i>	Substantiel
<i>Absence d'un système de suivi et de liste d'exclusion au sein du FODEC et Retards importants dans la mise en place des équipes et des outils de gestions du projet affectent la performance dans la mise en œuvre, y compris la défaillance du système informatique pour absorber les nouvelles données, volumes financiers, nouvelles filières et nombre de partenaires.</i>	Elevé

La mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Intensification Durable de l'Agriculture et la Transition Agroécologique au Cameroun ne peut se faire sans des apports considérables d'engrais ainsi que des traitements insecticides et fongicides pouvant causer une pollution au niveau local. De même, la mise en œuvre du projet pourrait avoir un impact sur les peuples autochtones si leurs droits ne sont pas respectés, ou encore sur les conditions de travail lors de l'exécution des activités de travaux. En plus, le FODECC ne dispose pas à date d'un système de suivi et de liste d'exclusion. A cette carence s'ajoute la défaillance du système informatique pour absorber les nouvelles données, volumes financiers, nouvelles filières et nombre de partenaires.

Des mesures préventives devront donc être prises en amont afin de fluidifier les opérations de passation des marchés du projet. En effet, les activités de passation des marchés seront menées en conformité avec les normes PESEC tout au long du cycle de planification, de conception et de supervision du Projet d'Appui à l'Intensification Durable de l'Agriculture et la Transition Agroécologique au Cameroun pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux. Le tableau ci-dessous présente les mesures d'atténuation arrêtées, fondamentalement dans les phases d'élaboration des spécifications techniques des dossiers d'appel d'offres, de définition des qualifications des soumissionnaires, d'évaluation des offres, et d'élaboration des clauses contractuelles.



Normes PESEC	Risques identifiés par les PESEC	Niveau du risque attribué par les PESEC	Mesures de passation des marchés à prendre
Norme 2 : Ressources et prévention de la pollution			
2.6 Le projet pourrait-il comporter des apports d'engrais et d'autres agents modificateurs ? 2.7 Le projet pourrait-il porter sur l'approvisionnement, la fourniture et/ou l'utilisation de pesticides sur les cultures, le bétail, l'aquaculture ou la foresterie ?	Utilisation d'engrais solides et d'engrais foliaires liquides ainsi que des traitements insecticides et fongicides au pulvérisateur ou aux nébuliseurs, parfois en milieu agro-forestier ce qui peut causer une pollution au niveau local	SUBSTANTIEL - Le projet ne peut se faire sans des apports considérables d'engrais et d'autres agents modificateurs. La capacité d'adaptation de l'environnement est élevée, ce qui devrait améliorer les problèmes potentiels de pollution. - Le projet ne peut se faire sans des apports considérables de pesticides. La capacité d'adaptation de l'environnement est élevée, ce qui devrait améliorer les problèmes potentiels de pollution	- Les spécifications techniques des dossiers d'appel d'offres envisageront l'utilisation de produits portant un label écologique permettant de minimiser l'utilisation de substances dangereuses et la production d'émissions dangereuses. - Il sera exigé une expérience professionnelle antérieure du soumissionnaire dans des environnements similaires - Une supervision appropriée sera exigée lors de l'exécution des contrats. - Les dossiers d'appel d'offres FIDA pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'USD seront utilisés, ou bien les dossiers d'appel d'offres nationaux complétés par les normes PESEC sous la forme d'une annexe.
Norme 4: Peuples autochtones			
4.1 Le projet pourrait-il être implanté dans des zones où des peuples autochtones sont présents (y compris la zone d'influence du projet) ? 4.3 Le projet pourrait-il avoir des répercussions sur les droits des peuples autochtones ou sur les terres, les territoires et les ressources qu'ils revendiquent ?	Potentiel non-respect des droits des peuples autochtones	MODERE - Le projet peut avoir un impact modéré sur les populations autochtones, parce qu'il est situé à proximité des communautés autochtones et parce qu'il offre des emplois aux autochtones. - Impact modéré sur la population autochtone. Dommages ou perte temporaire de l'accès aux terres, aux biens, aux ressources et/ou au patrimoine culturel autochtones.	- Les dossiers d'appel d'offres prescriront la conformité à la législation nationale relative aux peuples autochtones - Qualification du soumissionnaire : Expérience professionnelle antérieure dans des contextes similaires où se trouvent des populations autochtones. - Conditions contractuelles : le début des travaux est conditionné par la mise en œuvre satisfaisante du PAR ; le contrat prévoit i) une forme de remboursement à la communauté pour l'utilisation des savoirs traditionnels de la communauté et ii) un mécanisme de doléances d'accès facile en langue autochtone - Supervision : supervision supplémentaire lors de l'exécution de contrats. - Pour les AOI de montant inférieur à 5 millions USD, le dossier d'appel d'offres du FIDA sera utilisé.
Norme 5 : Travail et conditions de travail			
5.1 Le projet pourrait-il fonctionner dans des secteurs ou des chaînes de valeur		SUBSTANTIEL	Les dossiers d'appel d'offres exigeront la conformité à la législation nationale du travail



<i>caractérisés par des conditions de travail qui ne respectent pas les lois nationales du travail ou les engagements internationaux ? Remarque : il peut s'agir de pratiques discriminatoires, d'une forte inégalité entre les sexes et d'un manque d'égalité des chances, d'un déni de la liberté syndicale et de la négociation collective, de travailleurs migrants</i> <i>5.3 Le projet pourrait-il impliquer des enfants (a) en dessous de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national (généralement 15 ans) ou (b) au-dessus de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national mais de moins de 18 ans dans des activités soutenues ou dans des chaînes de valeur ?</i> <i>5.4 Le projet pourrait-il (a) fonctionner dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les producteurs et les autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques importants en matière de travail et de sécurité, et/ou (b) promouvoir ou utiliser des technologies ou des pratiques qui présentent des risques pour la sécurité et la santé au travail (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général ?</i>	Potentiel non-respect des règles de travail et des conditions de sécurité pour la construction du bâtiment pour le FODECC	- Le projet ne peut fonctionner que dans des secteurs ou des chaînes de valeur caractérisés par des conditions de travail qui ne respectent pas le droit du travail national ou les engagements internationaux. Ces secteurs ou chaînes de valeur ne font pas l'objet d'un audit de performance environnementale ou sociale. 17) - Le projet intervient dans des chaînes de valeur où des rapports crédibles ont récemment fait état d'un recours au travail des enfants. - Le projet intervient dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les travailleurs sont régulièrement exposés à des risques importants en matière de sécurité et de santé au travail (SST) et où l'on sait que la réglementation est faible ou inexistante. Le secteur signale des cas de maladie ou de décès causés par l'exposition à des risques liés à la SST.	- Qualifications du soumissionnaire : aucune condamnation antérieure pour infraction aux lois du travail - Evaluation des offres : emploi et formation professionnelle en cours d'emploi pour les jeunes et les femmes sans emploi au - dessus d'un pourcentage défini de la main-d'œuvre des contractants doivent être récompensés par des points de mérite technique lors de l'évaluation des offres. - Conditions contractuelles : Respecter les normes fondamentales du travail de l'OIT (pas de travail des enfants ou de travail forcé ; égalité des chances, non-discrimination et liberté d'association) ; Salaires décents compatibles avec les salaires similaires pour la même profession dans la région ; Le contractant principal imposera les conditions de travail identiques à la main d'œuvre de ses sous-traitants et autres fournisseurs ; déclaration d'accident y compris les infractions au code de conduite du contractant par son personnel ; Mécanisme permettant au FODECC de payer directement les sous-traitants en cas de retard de paiement injustifié de la part du contractant principal - Les dossiers d'appel d'offres FIDA pour les AOI concernant des contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'USD seront utilisés, ou bien les dossiers d'appel d'offres nationaux complétés par les normes PESEC sous la forme d'une annexe.
Norme 8 : Intermédiaires financiers et Investissements directs			
<i>8.1 L'investissement pourrait-il être accordé à une institution qui n'a pas de politiques environnementales et sociales et qui n'a pas mis en place un système de gestion environnementale et sociale (SGES) associé (transparent, accessible au public) ?</i>	Absence d'un système de suivi et de liste d'exclusion au sein du FODECC Retards importants dans la mise en place des équipes et des outils de gestions du projet affectent la	ELEVE Le FODECC n'a pas mis en place de SGES, ni de politiques d'E&S dans ses règles et règlements généraux. L'institution ne rend pas compte de leur impact environnemental et social.	Le contrat standard de consultant du FIDA avec des conditions contractuelles spéciales adaptées au contexte de mise en œuvre du projet et au PGESC d'ensemble du projet sera utilisé.



8.3 L'investissement pourrait-il être accordé à une institution qui n'a pas de liste d'exclusion?	performance dans la mise en œuvre Défaillance du système informatique pour absorber les nouvelles données, volumes financiers, nouvelles filières et nombre de partenaires	18) L'établissement n'a pas de liste d'exclusion	
--	--	---	--

Principales attributions et Profil recherché du Responsable en Passation des Marchés

Principales attributions :

- Participer à l'élaboration du Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA)
- Préparer annuellement et actualiser le plan de passation des marchés (PPM) sur la base du PTBA ;
- Préparer les appels à manifestation d'intérêt (AMI), les dossiers d'appel d'offres (DAO), les demandes de propositions (DP) et demandes de cotations, sur la base des spécifications techniques et termes de référence soumis par les spécialistes de l'UGP ;
- Assurer la publication ou diffusion des avis d'appel à candidatures (DAO, DP, AMI, etc.) auprès des soumissionnaires potentiels ;
- Organiser en accord avec les directives nationales et régionales en matière de passation des marchés, les travaux de la Commission d'Ouverture et d'évaluation des Offres : les séances d'ouverture des plis, les sessions d'évaluation des offres, et la rédaction des rapports et Procès-verbaux correspondants,
- Soumettre les documents de passation soumis à revue préalable - ayant reçu l'approbation des instances nationales habilitées - à la revue préalable du FIDA en fonction des seuils établis dans les accords de financement et dans le Code des Marchés Publics, respectivement ;
- Préparer les notifications d'attribution des marchés, participer aux négociations, établir les contrats, conventions et protocoles d'accord et les soumettre à l'approbation du Coordonnateur de l'UEP, ainsi qu'à celle du FIDA en fonction des seuils ;
- Mettre en place un système de suivi du processus de passation ; effectuer le suivi et la saisie dans le logiciel de passation des marchés ou de tout autre support de saisie de toutes les activités de passation au fur et à mesure de leur réalisation, dont notamment le CMT (*Contract Monitoring Tool*) et son système successeur End 2 end System/ OPEN ;
- Mettre à jour le PPM pour refléter les réalisations et préparer les rapports d'exécution du PPM ;
- Elaborer et mettre à jour le registre des contrats ;
- Assurer le suivi financier et juridique des marchés (y compris les contentieux avec les fournisseurs)
- Produire un rapport semestriel et annuel des activités ;
- Veiller à la réception dans les délais, des fournitures, travaux et autres prestations ainsi qu'à une bonne gestion des cautions ;
- Archiver tous les documents servant de support à la passation des marchés et les pièces justificatives des marchés lancés et adjugés, et mettre en place un système d'archivage électronique qui est complété en continue
- Veiller à l'assurance qualité dans tout le processus de passation et de gestion des marchés
- Former les prestataires, les prestataires de mise en œuvre, les OPA, en techniques et procédures de passation des marchés appliqués au projet, suivant les dispositions de la partie passation de marchés du manuel des procédures du projet
- Exécuter toute autre tâche jugée utile à la demande du Coordonnateur.

Profil exigé



- Diplôme : être titulaire d'un diplôme de niveau minimum Bac+4, d'un master, DESS, ingénierie ou équivalent), en droit, finances, économie, gestion, génie civil/Rural, ou dans une discipline connexe.
- Expérience : Justifier d'une expérience professionnelle de 8 ans minimum dont 5 ans au moins à un poste similaire et avoir des connaissances avérées en planification, mise en œuvre et supervision des processus de passation des marchés publics ou privées ou dans des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux
- Capacités techniques : Bonne maîtrise des procédures nationales et de celles des bailleurs de fonds dans la passation des marchés ; une bonne connaissance des procédures du FIDA constituerait un avantage. Bonne maîtrise des documents types de passation des marchés. Bonne connaissance des procédures administratives.
- Capacités personnelles : avoir le sens de la diplomatie et disposer d'une bonne capacité rédactionnelle et de communication ; avoir une capacité d'analyse et de synthèse, de supervision, le sens de l'organisation, une aptitude à travailler en équipe et sous pression et une bonne condition physique permettant de participer à des missions de terrain. Avoir la capacité de résoudre les problèmes techniques et souvent complexes. Le candidat devra aussi démontrer des aptitudes de rigueur, d'organisation, de précision du raisonnement et dans la méthode afin de garantir la fiabilité des solutions proposées, avec des contraintes de temps, de moyens et de respect des réglementations.
- Connaissance linguistique et informatique : Maîtriser la langue française. Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, Power Point, tableur).
- Avoir une intégrité et une éthique sans faille et vérifiables b par références

ANNEXE 5 : Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives)

1 - Coordonnateur de l'UGP

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision de l'Administrateur FODECC, en alignement avec les orientations stratégiques de l'Administrateur du FODECC.
Missions	Le coordonnateur de projet est chargé de diriger, coordonner et superviser la mise en œuvre du programme et des équipes de l'Unité de Gestion de Projet, en étroite collaboration avec l'Administrateur du FODECC et de l'ensemble des parties prenantes. Sous l'autorité et la supervision de l'Administrateur du FODECC, le coordinateur travaille étroitement avec les équipes du FIDA, MINADER et MINEPAT, afin d'assurer la cohérence entre les activités du projet et celles du FODECC en tant que telles.
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision de l'Administrateur du FODECC, le coordinateur est en charge de : <i>Coordination/ supervision :</i> - Assurer la bonne coordination et exécution du projet, et faciliter la coordination avec les partenaires d'exécution, les parties prenantes locales et les représentants gouvernementaux ; - Faciliter des ateliers de revue annuels avec les parties prenantes du programme et organiser et diriger les missions de supervision sur le terrain du programme, auxquelles participeront les agences participantes et les représentants gouvernementaux le cas échéant ; <i>Exécution :</i> - Assurer l'élaboration, la rédaction et la qualité des PTBAs et des rapports d'activités du programme ; - Assurer le démarrage en temps voulu du programme conformément au plan de démarrage ; - Assurer la bonne exécution du projet et prévenir les difficultés de mise en œuvre en lien avec les procédures FIDA et en collaboration avec l'Administrateur du FODECC. - Assurer la cohérence des activités du projet, et veiller à ce que le Plan d'Action Environnemental et Social (PAES), et le Système de Gestion de Gestion Environnemental et Social (SGES) élaboré par le FIDA soient mis en œuvre et intégrés aux systèmes du FODECC. - Apporter une expertise technique pour la rédaction de termes de référence et la bonne exécution des activités en lien avec l'adaptation au changement climatique et la foresterie. - Veiller à ce que les systèmes de planification, de mise en œuvre et de suivi du programme soient en place, et veiller à leur mise à jour régulière ; - Accompagner les partenaires d'exécution à la collecte des données sur les réalisations des activités sur le terrain et les données sur les effets/impacts auprès des bénéficiaires ; - Veiller à ce que les indicateurs de performance du programme et les jalons établis dans le PRODOC soient atteints et mettre en place des mesures d'amélioration si nécessaire ; <i>Rapportage :</i> - Superviser la mise en œuvre des évaluations de base, intermédiaires et finales (dirigées par le Responsable suivi et évaluation du programme) ; - Veiller à ce qu'un mécanisme de réponse aux plaintes soit en place pour le programme ; - Assurer la soumission précise et en temps voulu des rapports de suivi au FIDA et au CAFI, et répondre aux commentaires formulés par le FIDA et le CAFI en temps voulu ; <i>Communication et gestion des connaissances :</i>

	- Appuyer le/a Responsable Suivi évaluation, RAF et Responsable inclusion sociale dans la préparation technique et logistique des ateliers et séminaires ; - Superviser le développement et la mise en œuvre d'un plan de gestion des connaissances pour le projet ; - Organiser et diriger le partage d'expériences, notamment avec les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires, le CAFI et les autres agences mettant en œuvre des projets financés par CAFI au Cameroun ; - Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre du programme, et documenter ces connaissances pour une reproduction et une utilisation plus large ; - Contribuer au développement de produits de communication visant à promouvoir la visibilité du programme.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les 8 régions et si nécessaire, les zones de concentration des interventions du programme.
Profil requis	- Diplôme universitaire (Bac + 5 au minimum) en agronomie, économie, sciences politiques. - Expérience professionnelle de 10 ans minimum en planification et conduite de projets/programmes de développement rural financés par des bailleurs internationaux. - Expérience avérée en gestion de projets/programmes - Une bonne connaissance des questions d'adaptation au changement climatique, foresterie, et protection d'environnements. Très bonne maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique, ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur). - Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français et de l'anglais.
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les 5 antennes régionales et si nécessaire, les zones de concentration des interventions du projet
Profil requis	- Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au minimum en comptabilité et finances ; - Expérience minimum de dix (10) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; - Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que coordinateur de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; - Bonne connaissance des procédures de décaissement du FIDA (un atout) ; - Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du Français et de l'Anglais. - Maîtrise des logiciels de gestion comptable des projets/programmes de développement - Très bonne maîtrise de Microsoft Office.
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

2 - Responsable du suivi-évaluation

Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur
------------	--

Missions	Sous l'autorité du Coordinateur du programme et sous la supervision du Responsable suivi-évaluation, l'ASE sera chargée de la gestion de l'application informatisée du système de suivi évaluation, de la base de données des bénéficiaires et du système d'archivage des documents du programme. Il assurera également la mise à jour du système d'information sur les marchés sous la supervision du Responsable commercialisation.
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur du projet, le Responsable suivi Evaluation assure: ● Participer à la préparation et à l'élaboration de PTBA et à la rédaction des rapports d'activités du programme ; ● - Alimenter les bases de données et logiciels de Suivi-évaluation, à partir des données collectées. ● - Assurer la mise à jour du système d'archivage numérique des documents et ressources du programme ; ● - Assurer la mise à jour du système d'information du programme; ● - Assurer la mise à jour du système d'information sur les marchés (SIM) ; ● - Assurer la mise à jour du système d'information géographique (SIG) ; ● - Réaliser les travaux de consolidation ; ● - Mettre à disposition et à jour les différents tableaux de bord et autres informations pertinentes ; ● - Effectuer les premières analyses des données pour en assurer la cohérence et la fiabilité ; - Proposer des améliorations sur les outils et les méthodes de collectes de données ; - Animer et accompagner les partenaires d'exécution à la collecte des données sur les réalisations des activités sur le terrain et les données sur les effets/impacts auprès des bénéficiaires ; - Concevoir les outils pour les enquêtes thématiques auprès des bénéficiaires ; - Participer à l'élaboration des termes de référence ; - Appuyer les chefs d'unité dans la préparation technique et logistique des ateliers et séminaires; - Contribuer au bon fonctionnement du dispositif de gestion des plaintes - Assurer la rédaction des comptes rendus des réunions de coordination.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les 8 régions et si nécessaire, les zones de concentration des interventions du programme.
Profil requis	● Diplôme universitaire (Bac + 3 au minimum) en économie, statistiques, agroéconomie, filières halieutiques géographie ou développement rural ou équivalent avec formation supplémentaire dans un domaine en rapport avec le suivi évaluation ou en planification des projets. ● Expérience professionnelle de 5 ans minimum en planification et conduite de projets et programmes de développement. ● Expérience d'au moins 3 ans en suivi-évaluation de projets de développement et/ou dans la gestion de bases de données ; ● Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique, ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur). - Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français ou de l'anglais et bonne connaissance de l'autre langue.
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les 5 antennes régionales et si nécessaire, les zones de concentration des interventions du projet

Profil requis	• Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au minimum en comptabilité et finances ; • Expérience minimum de dix (10) ans dans la mise en œuvre de projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; • Expérience minimum de trois (03) ans en tant que responsable administratif et financier dans un projets/programmes de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux ; • Bonne connaissance des procédures de décaissement du FIDA (un atout) ; • Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; • Capacité à travailler efficacement sous pression ; • Bonne capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; • Parfaite maîtrise du français ou de l'Anglais et bonne connaissance de la deuxième langue • Maîtrise d'un logiciel de gestion comptable des projets/programmes de développement • Bonne maîtrise de Microsoft Office.
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

3- Assistant technique de passation des marchés

Hiérarchie	Le/la Spécialiste en passation des marchés (SPM) est placé (e) sous la coordination et la supervision du Coordinateur de projet.
Missions & Responsabilités	Il/Elle a pour mission de faire en sorte que les marchés nécessaires à la réalisation des activités du projet soient préparés et exécutés efficacement, dans les règles reconnues et appliquées par le FIDA et par les différentes structures bénéficiaires. Basé au sein de l'Unité d'exécution du projet (à Yaoundé), il/elle rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité relative à la programmation, à l'acquisition et au suivi de l'utilisation des biens et services fournis par le projet.
Tâches principales	Le/la Spécialiste en passation des marchés est notamment chargé (e) de : <i>En ce qui concerne l'organisation de la fonction :</i> • Contribuer à la définition et à la mise en place des outils et procédures de passation des marchés du projet à intégrer dans les manuels de procédures du programme ; • Assister les représentants des structures bénéficiaires à la mise en place des outils et méthodes selon les dispositions du manuel de procédures. <i>En ce qui concerne la programmation :</i> • Préparer un avis général de passation des marchés du projet et obtenir l'approbation du FIDA ; • Actualiser/mettre à jour le Plan de passation des marchés du projet et obtenir l'approbation du FIDA ; • Préparer pour chaque marché approuvé du Plan de passation des marchés, un avis spécifique de passation du marché correspondant et obtenir l'approbation du FIDA avant publication ; • Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises selon les procédures de présélection prévues ; • Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels ; • Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévus sur le financement du programme ; <i>En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres :</i> • Elaborer les dossiers standards d'appels d'offres pour les divers types de fournitures et les lettres d'invitation et contrats pour les services, et veiller à ce que ces modèles reçoivent les approbations nécessaires de la tutelle et du FIDA ; • Veiller à ce que les dossiers soient instruits selon les procédures arrêtées et fassent l'objet d'approbations dans les formes et délais requis au niveau national et auprès du FIDA. <i>En ce qui concerne la passation des marchés :</i>

	- Préparer les dossiers d'appel d'offres, les demandes de manifestation d'intérêt ainsi que les demandes de propositions nécessaires pour les procédures de passation des marchés correspondants et s'assurer que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires au niveau national et auprès du FIDA ; - Assister à toutes les séances d'ouverture et d'évaluation des offres ainsi qu'à toutes les séances d'attribution des marchés au besoin ; - Veiller à la confection des rapports d'évaluation des offres/propositions et s'assurer que ceux-ci sont conformes aux modèles du FIDA et obtenir les approbations nécessaires des Autorités compétentes nationales et la non-objection du FIDA ; - Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, et notifiés selon le manuel de procédures et dans les meilleurs délais ; - S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés. <i>En ce qui concerne l'exécution des marchés :</i> - Veiller à ce que les engagements des marchés soient systématiquement soumis à l'approbation du Coordonnateur et communiqués au Comptable ; - Veiller à ce que les dispositions nécessaires aient été prises pour que l'exécution des marchés soit supervisée suivant les exigences spécifiques de chaque marché ; - Organiser les commissions de réception des fournitures, et s'assurer que les articles, biens et services reçus sont corrects pour ce qui est de la quantité et de la qualité et qu'ils sont conformes aux spécifications ; - Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et dates précisés ; - Préparer les rapports semestriels sur la situation des marchés. <i>En ce qui concerne le respect des accords avec le FIDA :</i> - Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le FIDA soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens et de services ; - Veiller à ce que les montants cumulés des fournitures acquises suivant les diverses procédures ne dépassent pas les plafonds par catégorie fixés dans les accords de prêt ou de don. <i>En ce qui concerne l'utilisation des biens acquis :</i> - Elaborer et tenir à jour les rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements acquis par le Projet et veiller à ce que leur maintenance soit effectuée selon des méthodes efficaces et économiques
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les Antennes régionales du projet, en cas de besoin
Profil requis	- Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 ou équivalent en administration, en passation des marchés ou dans une discipline connexe. - Expérience minimum de cinq (05) ans dans la mise en œuvre des opérations de passation des marchés et de gestion des contrats dans le cadre de projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux. - Expérience minimum de deux (02) ans en tant que spécialiste en passation des marchés dans un projet/programme financé par les Partenaires Techniques et Financiers. Une expérience réussie acquise dans le cadre des projets financés par le FIDA serait un atout. - Avoir une bonne connaissance du code national des marchés publics et une maîtrise des procédures nationales de passation des marchés, ainsi que des étapes de validation des documents de passation des marchés au niveau national ; - Avoir un bon sens de l'équité, de rigueur et d'organisation; - Avoir une bonne capacité à travailler efficacement et sous pression ; - Avoir la capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Avoir une maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais comme langues de travail - Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur, etc.)
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

4 – Responsable administratif et financier de l'UGP

Hiérarchie	Le/la Responsable Administratif et Financier (RAF) est placé (e) sous la coordination et la supervision du Coordinateur.
Missions & Responsabilités	Il/Elle a pour mission de suivre et assurer la gestion administrative et financière en organisant et en gérant les opérations comptables, fiscales et de trésorerie du projet. Basé au sein de l'Unité d'exécution du projet (à Yaoundé), il/elle rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité relative à la programmation, à l'acquisition et au suivi de l'utilisation des biens et services fournis par le projet.
Tâches principales	Le/la Responsable Administratif et Financier est notamment chargé (e) de : • Veiller à ce que des procédures financières adéquates soient en place pour maintenir une comptabilité adéquate des revenus et des dépenses; • Veiller à ce que les transactions financières soient correctement autorisées, enregistrées, aient des pièces justificatives adéquates, soient remplies, conservées et puissent être facilement extraites aux fins de la préparation des états financiers et des audits; • Faire le suivi des budgets et des dépenses; • Gérer la trésorerie et le comptes bancaires et faire le rapprochement avec les relevés bancaires, y compris le contrôle des débours et l'équilibrage des livres de compte et des registres; • Effectuer le paiement des salaires, des indemnités, des demandes de remboursement de frais de voyage et d'autres paiements au personnel, aux fournisseurs et aux autres bénéficiaires ; • Préparer et soumettre les états de flux de trésorerie hebdomadaires; • Préparer et soumettre des rapports financiers mensuels fiables et à temps ; • Préparer les rapports financiers annuels du projet, y compris des rapports financiers ; • • Vérifier et s'assurer que tous les processus d'approvisionnement et les dépenses sont conformes aux procédures du FIDA • • • Aider à identifier les lacunes en matière de personnel et à rédiger des termes de référence pour recruter du personnel supplémentaire en cas de besoin, sous réserve de la disponibilité de fonds ; • Effectuer toute autre tâche demandée par le coordonnateur.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les Antennes régionales du projet, en cas de besoin
Profil requis	• Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 ou équivalent en comptabilité, finance, commerce. • Expérience minimum de cinq (05) ans dans la mise en œuvre des opérations de gestion comptable et financière dans le cadre de projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux. • Expérience minimum de deux (03) ans en tant que responsable administratif et financier dans un projet/programme financé par les Partenaires Techniques et Financiers. Une expérience réussie acquise dans le cadre des projets financés par le FIDA serait un atout. • Avoir une bonne connaissance des procédures comptables et financières nationales, et expérience avérée dans l'approvisionnement et la préparation de rapports financiers et l'analyse des écarts budgétaires. • Avoir un bon sens de l'équité, de rigueur et d'organisation; • Avoir une bonne capacité à travailler efficacement et sous pression ; • Avoir la capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; • Avoir une maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais comme langues de travail • Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur, etc.)
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

5 – Auditeur interne de l'UGP

Hiérarchie	Le/la Auditeur interne est placé (e) sous la coordination et la supervision du comité de gestion et du COPIL
------------	--

Missions & Responsabilités	Il/Elle a pour mission d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet au et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.
Tâches principales	Le/la Auditeur interne est notamment chargé (e) de : • Produire des états financiers annuels audités conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération internationale des comptables (IFAC) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAIs), édictées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI) • Adresser ses commentaires et observations sur la comptabilité, les procédures, les systèmes et les contrôles examinés lors de l'audit au comité de gestion et au COPIL du projet ; • Identifier les anomalies et les points faibles spécifiques du système de contrôle interne et formule des recommandations en vue de leur amélioration ; • Donner son commentaires sur les causes internes et externes des anomalies observées ; • Indiquer l'état de mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit précédents ; • Relever les problèmes identifiés au cours de la mission d'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution et la continuité du projet, • Attirer l'attention du COPIL et du comité de gestion sur tout autre point qu'il/elle juge pertinent.
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les Antennes régionales du projet, en cas de besoin
Profil requis	• Diplôme universitaire de niveau Bac + 5 ou équivalent en audit, comptabilité, finance. • Expérience minimum de cinq (05) ans en tant qu'auditeur dans le cadre de projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux. • Une expérience réussie acquise dans le cadre des projets financés par le FIDA serait un atout. • Avoir une bonne connaissance des procédures comptables et financières nationales, et expérience avérée dans l'approvisionnement et la préparation de rapports financiers et l'analyse des écarts budgétaires. • Avoir une bonne connaissance du code national des marchés publics et une maîtrise des procédures nationales de passation des marchés, ainsi que des étapes de validation des documents de passation des marchés au niveau national ; • Avoir un bon sens de l'équité, de rigueur et d'organisation; • Avoir une bonne capacité à travailler efficacement et sous pression ; • Avoir la capacité à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; • Avoir une maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais comme langues de travail • Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur, etc.)
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

6- Spécialiste en planification et organisation du système SIG

Hiérarchie	Le/la spécialiste en planification et organisation du système SIG est placé (e) sous la coordination et la supervision du coordinateur du programme.
Missions & Responsabilités	Il/Elle a pour mission la gestion et l'optimisation des systèmes d'information géographique (SIG) du FODECC pour soutenir le suivi et contrôle des opérations en cours et à venir de l'institution, la gestion des ressources et l'impact environnemental de l'institution. Ce poste nécessite une expertise technique approfondie et une capacité à travailler en collaboration avec diverses parties prenantes.
Tâches principales	Le/la spécialiste en planification et organisation du système SIG est notamment chargé (e) de : • Évaluer les besoins en SIG de l'organisation et proposer des solutions de développement et d'extension adaptées ; • Concevoir, développer et mettre en œuvre des systèmes SIG efficaces et évolutifs ; • Élaborer des stratégies de gestion des données géospatiales ; • Superviser la validation et l'intégration des données géospatiales et réaliser des mises à jour et ainenances régulières pour en garantir la performance et la fiabilité;

	- Fournir un support technique aux utilisateurs internes sur les logiciels SIG et résoudre les problèmes liés aux systèmes SIG ; - Développer des guides et des manuels d'utilisation des systèmes SIG ; - Réaliser des analyses spatiales complexes et produire des cartes thématiques et des visualisations géospatiales pour appuyer les décisions stratégiques de l'institution ; - L'administration du réseau et du parc informatiques, notamment le bon fonctionnement des différents serveurs ; - Le suivi du système de sauvegarde des données ; - La gestion de la connexion à Internet ; - La maintenance de l'Intranet pour l'information interne du personnel ; - La gestion des bases de données statistiques et autres ; - La gestion du site Internet ; - Le support aux utilisateurs internes du système informatique de l'entreprise ; - L'hébergement et le suivi des sites Internet ; - Le support informatique aux installations des applications du Guichet Producteurs ; - La formation de cadres du FODECC ; - Toute autre tâche connexe recommandée par le coordinateur de projet
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet.
Profil requis	- Formation supérieure en informatique Bac + 5, en gestion de projet, en transformation digitale ou dans un domaine connexe. - Expérience avérée dans un rôle similaire, impliquant des projets de transformation digitale. - Connaissance approfondie des technologies digitales émergentes et des meilleures pratiques en matière de transformation digitale. - Capacité à analyser les besoins des utilisateurs et à les traduire en spécifications techniques. - Capacité à analyser les processus métier existants et à proposer des améliorations digitales. - Capacité à planifier et à coordonner les actions et les interventions de plusieurs équipes travaillant sur différents projets ; une expérience dans les activités de développement d'applications web et mobiles ainsi que dans la mise en place d'ERP serait un atout. - Connaissance d'une ou plusieurs méthodologies de gestion de projet ; une expérience au sein d'un environnement agile serait un atout ; - Capacité rédactionnelle ; compétences en communication exceptionnelles pour faciliter la collaboration entre les équipes techniques et les parties prenantes non techniques. - Esprit d'équipe, proactivité et orientation résultats ; - Parfaite maîtrise du Français et de l'Anglais
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

7- Programmeur informatique

Hiérarchie	Le/la programmeur informatique est placé (e) sous la coordination et la supervision du chef du Département des systèmes d'information.
Missions & Responsabilités	Il/Elle a pour mission d'appuyer la gestion adéquate du système d'information du FODECC.
Tâches principales	Le/la programmeur informatique est notamment chargé (e) de : - Participer aux mises à jour des logiciels et progiciels du FODECC en vue d'améliorer leur fonctionnement ; - Assurer l'assistance de niveau 1 auprès des utilisateurs sur les Systèmes et les outils de développements associés ; - Réaliser la maintenance corrective et évolutive des Systèmes en fonction des sollicitations et des besoins des utilisateurs ; - Fournir l'assistance, l'expertise et le conseil autour de l'utilisation du Système Informatique ; - Réaliser les paramétrages des Systèmes, gérer les droits d'accès des utilisateurs ; - Réaliser des études de faisabilité et des maquettes permettant d'orienter les évolutions de la solution ; - Rédiger et maintenir à jour les documents et guides de référence des Systèmes ; - Suivre les développements confiés à des prestataires externes et, en particulier en phase de réception des logiciels et des développements spécifiques ;

	• Aider à la résolution des problèmes identifiés ; • Réaliser toutes autres tâches connexes relevant de sa compétence et sollicitées par le coordonnateur du programme
Lieu de travail	Yaoundé, siège de la coordination du projet.
Profil requis	• Cinq (5) ans d'expérience générale pertinente en informatique, dont deux (2) ans d'expérience spécifique en analyse, programmation et développement de logiciels ; • Connaissance et/ou expérience démontrée dans la création et la gestion de base de données • Connaissance et/ou expérience démontrée obligatoirement dans les langages suivants MySQL, PHP, et Java (J2EE, SPRING, GWT,...),. • Maîtrise dans l'utilisation d'au moins l'un des outils suivants : Apache, Tomcat, Oracle , GXT, HTML et CSS, ainsi que des outils de la plateforme Google tels que : Cloud Computer Engine, Cloud SQL, QGIS et PostGis • Parfaite maîtrise du Français et de l'Anglais
Contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances.

ANNEXE 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100 000 USD (versions provisoires ou définitives)

Encore prématuré. A préparer au cours du premier trimestre du projet.

ANNEXE 7 : Analyse économique du projet

Les principaux bénéfices du projet relèvent de l'augmentation des revenus et de la sécurité alimentaire à travers notamment : (i) l'amélioration de la productivité (augmentation des rendement, réduction des pertes post récolte) des activités accompagnées sous l'effet conjugué de l'adoption de nouvelles pratiques de production, l'accès facilité aux intrants (semences engrais etc.) ; (ii) la facilitation de l'accès aux marchés des produits. D'autres bénéfices doivent être soulignés, en particulier le capital technico-social accumulé au niveau local à travers la mise en place des activités de renforcement des capacités des producteurs et des coopératives, le transfert des ressources aux entreprises privées ayant qui participeront à la réalisation des infrastructures et la fourniture des équipements, l'appui aux coopératives qui joue désormais un rôle important dans le tissu social, institutionnel et économique local. Une analyse économique et financière a été réalisée pour identifier les coûts et bénéfices, et évaluer la viabilité financière du projet du point de vue des bénéficiaires et la viabilité économique du projet du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble.

Contraintes à l'analyse économique et financière. L'analyse coût-bénéfices s'est heurtée à l'absence de données rigoureuses suffisantes sur la rentabilité financière des activités pour quantifier les bénéfices des activités accompagnées, le FODECC ne disposant pas en son sein un dispositif d'analyse économique et financière. De façon générale, sur la base des hypothèses portant sur le changement en profondeur des systèmes productifs au sein des exploitations avec l'introduction de techniques d'intensification et leur diffusion à large échelle, la facilitation de l'accès aux intrants de qualité les bénéfices attendus du projet seront considérables au regard du nombre important des bénéficiaires des appuis prévus. Les appuis du projet permettront sans doute d'inscrire les producteurs dans une trajectoire de sortie durable de la pauvreté.

Analyse financière. L'analyse financière est effectuée pour les principales activités accompagnées par le projet. Il s'agit notamment de la production végétale notamment le cacao, café et le riz

comme culture d'extension. Des budgets de cultures ont été réalisés en vue d'apprécier le niveau de rentabilité de ces activités

Prix financiers

Au Cameroun, les prix des produits des intrants et des équipements sont librement déterminés par le jeu de l'offre et de la demande. L'accès à la mer a renforcé la disponibilité des intrants sur le marché local, avec pour conséquence une baisse de leur prix à la faveur de la concurrence entre produits importés. Les prix retenus dans les calculs sont les prix de marché. Les différents prix utilisés sont détaillés dans les comptes d'exploitation.

Modèle d'activité

Les modèle d'activités prise en compte dans l'EFA sont (i) le Café et la caco qui représentent les filières traditionnellement accompagnées par le FODECC et (ii) le riz dans une perspective d'extension des appuis du FODECC sur d'autre filière. Les dépenses qui seront effectuées par les producteurs avec l'appui du projet et sur ressources propres nt de deux types. Il s'agit des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation. Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses dont les bénéfices s'étalent sur plusieurs années. Pour l'activité de production, les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses relatives à l'acquisition et l'aménagement des parcelles de production, les équipements et le petit outillage. Les dépenses ou charges d'exploitation correspondent aux dépenses effectuées pour l'achat des semences, des engrais et autres intrants, le transport, la main d'œuvre pour permettre au producteurs de respecter les calendriers agricoles

Résumé des indicateurs financiers

Le tableau suivant résume les indicateurs financiers pour les principales activités

Indicateurs financiers : Principales activités			
	TRIF	VAN (en millions FCFA)	B/C
Cacao pure	23%	1,6	1,32
Café Cacao	20%	2,8	1,56

Analyse économique.

Le calcul de la rentabilité économique globale du projet a été réalisé en évaluant les différents coûts et bénéfices aux prix économiques et en agrégeant les bénéfices nets additionnels calculés au niveau des agents économiques individuels.

Hypothèse et résultats de l'analyse de la profitabilité globale du projet. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) a été calculé pour le projet par rapport aux ressources totales mobilisées par le projet. L'analyse économique a été menée sur la base des données collectées sur le terrain de suivi-évaluation. Les hypothèses de calcul sont : (i) les coûts économiques du projet (coûts total hors les subventions à l'installation) ont calculé sur la base des réalisations financières année par année ; (ii) les bénéfices au prix économiques; (iii) le nombre de producteurs appuyés promue année par année; (iv) une période de 20 ans, correspondant à la durée d'amortissement des principales réalisations; (v) un coût d'opportunité du capital de 12% (contre 15% au niveau de l'analyse financières) ; (vi) un taux d'adoption de 50%. Les simulations établissent le TRIE à 20% pour une VAN de USD 349 millions

Autres bénéfices économiques. Des nombreux bénéfices quantifiables et non quantifiables n'ont pas été prise en compte de l'analyse économique. Il s'agit de (i) l'approvisionnement des marchés en produits locaux et la réduction des pertes post récolte ; (vii) appui aux entreprises pour



l'adoption de technologies nouvelles, plus productives, financièrement viables et permettant d'atténuer les risques de production et de commercialisation, (iii) l'impact au sur les balances commerciales (iv) le développement de nouveau métiers de l'agriculture ; (v)) ressources transférées aux entreprises privés dans le cadre des marchés de travaux et d'équipement qui contribuent également au maintien et/ou à la création d'emplois ; et (vi) les bénéfices environnementaux

Indicateurs financiers de l'analyse financière

Modèle Cacao Pur

Modèle- production Cacao sur 2 ha
ANALYSE FINANCIERE

Avec projet													
1. INVESTISSEMENTS	Unité	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Durée de vie	Situation Avant projet	Valeur (FCFA)							
						An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7	An8
pulvérisateur	nbre	2	25 000	3		50 000		50 000			50 000		50 000
machettes	nbre	2	5 500	2		11 000		11 000		11 000		11 000	11 000
paire de bottes	nbre	2	6 000	1		12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
transmuseux	nbre	1	150 000	2		150 000		150 000		150 000		150 000	150 000
bonnet	nbre	1	40 000	1		40 000		40 000		40 000		40 000	40 000
lunette	nbre	1	2 000	1		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
limes	nbre	5	1 000	1		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
atomiseur	nbre	1	300 000	2		300 000		300 000		300 000		300 000	300 000
TOTAL INVESTISSEMENTS						570 000	75 000	527 000	50 000	477 000	95 000	520 000	567 000
2. CHARGES	Unité	Quantité	Prix unitaire			Valeur (FCFA)							
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
Intrants													
Droits fonciers	ha	2	45 000			90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000
engrais foliaire	l	2	15 000			30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
engrais foliaire	sachet	2	2 500			5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
engrais foliaire bio	sachet	2	4 000			8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
insecticide	l	1	10 000			10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
fongicide	sachet	1	12 000			12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
20-10-10	kg	4	35 000			140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
herbicide (cyclot)	l	20	5 500			110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Dieldrine	l	1	8 000			8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
emballage	kg	10	200			2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
main d'oeuvre		1				0	0	0	0	0	0	0	0
défrichage	ha	2	50 000			100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
taille	ha	1	20 000			20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
pulvérisation	ha	6	4 000			24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
abattage d'arbres nuisibles	ha	1	15 000			15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
recette	ha	4	4 000			16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
transport	ha	4	4 000			16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
entretien pulvérisateur	ha	10	10 000			100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
TOTAL INTRANTS						974 000	974 000	974 000	974 000	974 000	974 000	974 000	974 000
TOTAL CHARGE						1 544 000	990 000	1 021 000	1 037 000	1 451 000	1 340 000	1 494 000	1 551 000
3. PRODUITS	Unité	Quantité	Prix unitaire (FCFA)			Valeur (FCFA)							
						An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8
Taux d'accroissement des rendements	kg	0					30%	40%	50%	60%	70%	70%	70%
Quantité	kg	234				100	324	328	491	796	1 337	2 272	3 555
bénéfice cacao		1 700				210 000	430 000	573 000	855 000	1 375 000	2 330 000	3 975 000	6 210 000
autre bénéfice (banane)	kg	100	1 000			100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Autosatisfaction	10%					71 000	40 000	57 000	85 000	137 000	233 000	397 000	621 000
taux de pertes	10%					21 000	40 000	57 000	85 000	137 000	233 000	397 000	621 000
Total Revenu						1 575 000	1 600 000	1 690 000	1 940 000	2 907 000	5 093 000	8 367 000	13 731 000
Marges brutes						217 000	610 000	669 000	905 000	1 456 000	2 753 000	4 392 000	7 180 000
Taux de pertes													
TRIF							25%						
VAN							1 033 207,42						
VANB							9 703 792,32						
VANC							7 383 449,64						
B/C							1,32						

Modèle
Café/Cacao

2 He

Projet pilote d'appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique au Cameroun 159



Données de l’analyse économique

Facteurs de conversion des budgets financiers en budget économique

Facteur de conversion
Facteur de conv 0,92
Semences et int 1,00
Intrants Importes 0,88
Importations: ec 0,69
Main d'oeuvre 0,75
Substitution aux 0,81
Echangeables: :0,77
Produits locaux 1,00
Source DCP PADFA II

Bénéfices cacao Café

Tableau xxx. Agrégation de bénéfices économiques additionnels CACAO																				
	Taux d'adoption		1																	
	AN 1	AN 2	AN3	AN 4	AN 5	AN 6	AN 7	AN 8	AN 9	AN10	AN11	AN12	AN13	AN14	AN15	AN16	AN 17	AN 18	A19	AN 20
Bénéfice par unité	965 841	506 850	740 100	252 760	217 476	671 519	1 388 067	2 360 071	2 788 562	3 606 916	965 841	506 850	740 100	252 760	217 476	671 519	1 388 067	2 360 071	2 788 562	3 606 916
Nombre de producteurs	2 024	2 025	2 026																	
	77 700	60 900	-																	
Bénéfices totaux production de semences																				
Réalisation 2024	75 045 845 700	39 382 245 000	57 505 770 000	19 639 452 000	16 897 885 200	52 177 010 760	107 852 802 792	183 377 532 240	216 671 228 550	280 257 363 103	75 045 845 700	39 382 245 000	57 505 770 000	19 639 452 000	16 897 885 200	52 177 010 760	107 852 802 792	183 377 532 240	216 671 228 550	280 257 363 103
Réalisation 2025	-	58 819 716 900	30 867 165 000	45 072 090 000	15 363 084 000	13 244 288 400	40 895 494 920	84 533 277 864	143 728 336 080	169 823 395 350	219 661 176 486	58 819 716 900	30 867 165 000	45 072 090 000	15 363 084 000	13 244 288 400	40 895 494 920	84 533 277 864	143 728 336 080	169 823 395 350
Réalisation 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INDUCTION CACAO	37 522 922 850	49 100 980 950	44 186 467 500	32 355 771 000	16 145 484 600	19 466 361 180	74 374 148 856	133 955 405 052	180 199 782 315	225 040 379 226	72 307 665 363	49 100 980 950	44 186 467 500	32 355 771 000	16 145 484 600	19 466 361 180	74 374 148 856	133 955 405 052	180 199 782 315	225 040 379 226
en millier	37 522 923	49 100 981	44 186 468	32 355 771	16 145 485	19 466 361	74 374 149	133 955 405	180 199 782	225 040 379	72 307 665	49 100 981	44 186 468	32 355 771	16 145 485	19 466 361	74 374 149	133 955 405	180 199 782	225 040 379



Bénéfice Cacao Pure

Tableau xxx : Agrégation de bénéfices économiques additionnels CAFE CACAO																				
	Taux d'adoption	50%																		
	AN 1	AN 2	AN3	AN 4	AN 5	AN 6	AN 7	AN 8	AN 9	AN10	AN11	AN12	AN13	AN14	AN15	AN16	AN 17	AN 18	A19	AN 20
bénéfice par unité	589 812,5	612 793,8	688 631,9	770 789,8	616 184,8	1 284 277,1	1 746 415,7	2 438 623,6	2 911 473,0	4 436 062,2	589 812,5	612 793,8	688 631,9	770 789,8	616 184,8	1 284 277,1	1 746 415,7	2 439 623,6	2 911 473,0	4 436 062,2
	2 024	2 025	2 026																	
re de producteurs	25 900	20 300	0	0	0	2	3	5												
Bénéfices totaux production de semences																				
Réalisation 2024	15 276 143 750,0	15 871 358 125,0	17 835 565 562,5	19 963 456 953,1	15 959 185 429,7	33 262 778 144,5	45 232 167 216,8	63 186 250 825,2	75 407 151 155,3	114 894 011 617,4	15 276 143 750,0	15 871 358 125,0	17 835 565 562,5	19 963 456 953,1	15 959 185 429,7	33 262 778 144,5	45 232 167 216,8	63 186 250 825,2	75 407 151 155,3	114 894 011 617,4
Réalisation 2025		11 973 193 750,0	12 439 713 125,0	13 979 227 062,5	15 647 033 828,1	12 508 550 742,2	26 070 826 113,3	35 452 239 169,9	49 524 358 754,9	59 102 902 256,8	90 052 063 159,6	11 973 193 750,0	12 439 713 125,0	13 979 227 062,5	15 647 033 828,1	12 508 550 742,2	26 070 826 113,3	35 452 239 169,9	49 524 358 754,9	59 102 902 256,8
Réalisation 2026			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N CAFE CACAO	7 638 071 875,0	13 922 275 937,5	15 137 639 343,8	16 971 342 007,8	15 803 109 628,9	22 885 664 443,4	35 651 496 665,0	49 319 244 997,6	62 465 754 955,1	86 998 456 937,1	52 664 103 454,8	13 922 275 937,5	15 137 639 343,8	16 971 342 007,8	15 803 109 628,9	22 885 664 443,4	35 651 496 665,0	49 319 244 997,6	62 465 754 955,1	86 998 456 937,1
en milliers	7 638 071,9	13 922 275,9	15 137 639,3	16 971 342,0	15 803 109,6	22 885 664,4	35 651 496,7	49 319 245,0	62 465 755,0	86 998 456,9	52 664 103,5	13 922 275,9	15 137 639,3	16 971 342,0	15 803 109,6	22 885 664,4	35 651 496,7	49 319 245,0	62 465 755,0	86 998 456,9

Profitabilité Globale



	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043
Bénéfices																				
Bénéfice modele CAFE CACAO	7 638 072	13 922 276	15 137 639	16 971 342	15 803 110	22 885 664	35 651 497	49 319 245	62 465 755	86 998 457	52 664 103	13 922 276	15 137 639	16 971 342	15 803 110	22 885 664	35 651 497	49 319 245	62 465 755	86 998 457
Bénéfice modele CACAO PURE	- 37 522 923	- 49 100 981	- 44 186 468	- 32 355 771	- 16 145 485	- 19 466 361	- 74 374 149	- 133 955 405	- 180 199 782	- 225 040 379	- 72 307 665	- 49 100 981	- 44 186 468	- 32 355 771	- 16 145 485	- 19 466 361	- 74 374 149	- 133 955 405	- 180 199 782	- 225 040 379
Bénéfice Riz	5 135 970	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460	9 161 460
Total bénéfice	- 24 748 881	- 26 017 245	- 19 887 368	- 6 222 969	- 8 819 085	- 51 513 486	- 119 187 106	- 192 436 110	- 251 826 997	- 321 200 296	- 134 133 229	- 26 017 245	- 19 887 368	- 6 222 969	- 8 819 085	- 51 513 486	- 119 187 106	- 192 436 110	- 251 826 997	- 321 200 296
Coût Cosab	51 046 393	63 212 132	38 991 744		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention aux producteurs producteurs	39 016 142	51 046 256	29 582 272		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût total du Projet	90 062 535	114 258 388	68 574 016	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227	176 227
Bénéfices additionnels totaux	- 114 811 416	- 140 275 633	- 88 461 385	- 6 399 196	- 8 642 858	- 51 337 258	- 119 010 878	- 192 259 883	- 251 650 770	- 321 024 069	- 133 957 001	- 26 193 472	- 20 063 596	- 6 399 196	- 8 642 858	- 51 337 258	- 119 010 878	- 192 259 883	- 251 650 770	- 321 024 069
TRIF	20%																			
VAN	215 802 814,74	349 195																		
VANB	437 004 562,86																			
VANC	221 201 748,12																			
B/C	1,98																			

ANNEXE 8 : Coûts et financement du projet

Ce document de travail (DT) présente les hypothèses et les résultats de l'estimation des coûts du Projet, réalisée en utilisant le logiciel COSTAB. Les détails concernant le calcul des coûts par composante et activités figurent en appendices

La première section est consacrée aux principales hypothèses retenues concernant la durée et la date de démarrage prévue du Projet, les imprévus physiques et les imprévus pour hausse des prix, les coûts unitaires, les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts totaux, les pourcentages de financement par catégorie de décaissement. Le second chapitre traite de l'estimation des coûts totaux.

En annexe du document sont repris: (i) les tableaux de coûts détaillés par composante qui comprennent: a) les quantités, coûts unitaires et coûts de base en FCFA et en \$US; b) les coûts totaux en US\$; et c) le détail des hypothèses (catégories, pourcentage de taxes et de devises, financement) et les sources de financement par activité, (ii) les tableaux de synthèse des coûts totaux du Projet.

Principales Hypothèses de calculs

Présentation des coûts. Les coûts sont présentés toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils intègrent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes indirectes. Le détail des droits et taxes ainsi que la composition des coûts en devises et en monnaie locale, par catégories de dépenses, sont indiqués dans les tableaux détaillés.

Durée et démarrage du Projet. Elle a été estimée à six (3) ans, soit de 2024 à 2026. La date de démarrage du programme est prévue pour xxx 2024.

Imprévus physiques. Le Projet soutient essentiellement la facilitation de l'accès des producteurs aux intrants et à la formation, aux, services d'équipement et d'infrastructure. Aucun imprévu physique n'a été appliqué aux catégories de dépenses.

Inflation locale et internationale et taux de change. Le taux de change utilisée est de 618 FCA pour 1USD. Les taux d'inflation sont respectivement de 1% et 2% pour l'inflation international et locale

Pourcentage de taxe et de devise. Le CAFI ne finance pas les droits et taxes: ceux-ci doivent être pris en charge par le gouvernement. En dehors de la contribution en numéraire, le niveau de taxes dans les coûts unitaires a donc été évalué afin d'estimer les autres contreparties financières du gouvernement correspondant aux exonération des taxes appliqués sur les biens et services qui seront acquis dans le cadre du Programme. La part en devises est estimée afin de calculer les imprévus/provisions pour hausse des prix qui, en raison de taux d'inflation différents, ont un impact variable selon qu'ils s'appliquent à la partie du coût en devises et à celle en monnaie locale. La taxation prise en considération (droits et taxes de douanes, taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes) se fonde sur les informations collectées au niveau du DCP de PADFA II. La TVA, au taux de 18%, s'applique à la plupart des catégories de dépenses définies par le Projet. La mission de formulation s'est basé sur les catégorie définis dans les guidelines de CAFI Ces catégories avec les taux y afférents sont indiquées dans le tableau ci-après:



Tableau :: Pourcentage de taxes et devises

Catégories de dépenses/décaissement	% de taxes sur la valeur TTC	% de devises sur la valeur TTC
Investissement		
Produits de base et matériaux	18	25
Subvention	0	0
Matériel et équipement	18	30
Services consultant	18	20
Coût indirect	0	90
Coût récurrent		
Salaires, indemnités et missions	0	0
Fonctionnement	18	25

Sources DCP PADFA II

Coûts unitaires. La collecte des couts unitaires (véhicules, travaux, les études, les prestations des services, les subventions accordées aux producteurs) se base sur deux sources notamment le FODECC et les projets FIDA au Cameroun.

Coût du projet

Coûts totaux. La mise en œuvre du projet est prévue sur sept (03) ans à partir de 2024. Le coût total du projet (Imprévus et toutes taxes comprises) est estimé à USD 247,97 millions équivalents à 153,25 milliards de FCFA. Les couts de base s'établissent à 237,36 correspondant à 95,7% des coûts totaux.

Coûts par composante. La répartition des financements par composante est résumée comme suit



Tableau 21: Coût du projet par composante

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Programme Pilote d'Appui à l'identification durable et
à la Transition Ecologique au CAMEROUN
Components Project Cost Summary

	(FCFA '000)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
1. Composante. Renforcement des capacités du FODECC	15 993 315,7	1 814 913,1	17 808 228,8	25 879,2	2 936,8	28 815,9	10	12
2. Composante 2. Abondement des Guichets FODECC	128 006 634,0	876 864,0	128 883 498,0	207 130,5	1 418,9	208 549,3	1	88
Total BASELINE COSTS	143 999 949,7	2 691 777,1	146 691 726,8	233 009,6	4 355,6	237 365,3	2	100
Physical Contingencies	-	-	-	-	-	-	-	-
Price Contingencies	6 536 025,3	22 517,3	6 558 542,6	10 576,1	36,4	10 612,5	-	4
Total PROJECT COSTS	150 535 975,0	2 714 294,4	153 250 269,4	243 585,7	4 392,1	247 977,8	2	104

Coûts par catégorie. La répartition des financements par composante est résumée comme suit

Tableau 22 Coût du projet par catégorie

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Programme Pilote d'Appui à l'identification durable et
à la Transition Ecologique au CAMEROUN
Expenditure Accounts Project Cost Summary

	(FCFA '000)			(US\$ '000)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
I. Investment Costs								
FOURNITURE, PRODUITS DE BASE ET MATERIAUX	14 162 375,5	537 054,1	14 699 429,6	22 916,5	869,0	23 785,5	4	10
EQUIPEMENTS, VEHICULES ET MOBILIER	1 157 156,4	594 643,0	1 751 799,4	1 872,4	962,2	2 834,6	34	1
SERVICES CONTRACTUELS	14 905 750,8	688 820,0	15 594 570,8	24 119,3	1 114,6	25 233,9	4	11
VOYAGE	-	-	-	-	-	-	-	-
TRANSFET ET SUBVENTIONS AUX CONTREPARTIES	113 323 538,3	-	113 323 538,3	183 371,4	-	183 371,4	-	77
COUT DE SOUTIEN INDIRECT	308 577,0	865 200,0	1 173 777,0	499,3	1 400,0	1 899,3	74	1
Total Investment Costs	143 857 398,1	2 685 717,1	146 543 115,2	232 779,0	4 345,8	237 124,8	2	100
II. Recurrent Costs								
PERSONNEL	117 990,3	-	117 990,3	190,9	-	190,9	-	-
COUTS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES COUTS DIRE	24 561,3	6 060,0	30 621,3	39,7	9,8	49,5	20	-
Total Recurrent Costs	142 551,6	6 060,0	148 611,6	230,7	9,8	240,5	4	-
Total BASELINE COSTS	143 999 949,7	2 691 777,1	146 691 726,8	233 009,6	4 355,6	237 365,3	2	100
Physical Contingencies	-	-	-	-	-	-	-	-
Price Contingencies	6 536 025,3	22 517,3	6 558 542,6	10 576,1	36,4	10 612,5	-	4
Total PROJECT COSTS	150 535 975,0	2 714 294,4	153 250 269,4	243 585,7	4 392,1	247 977,8	2	104



Plan de financement. Le financement du projet sera assuré par les source de financement au regard du tableau sous dessous

Le financement du projet sera réalisé selon les modalités suivantes : (i) Fonds multipartenaires : USD 20 millions (8% du financement total ; (ii) les bénéficiaires : USD 159,25 millions (64,2%) ; (iii) le FODECC : USD 59,28 millions (23,9%) ; (iv) les communes : USD 0,38 millions (5%) ; (vi) contribution du gouvernement au titre de l'exonération de taxe : USD 1,2 millions (7%). Le GAP de financement s'établit à USD 7,81millions

Tableau 23: Plan de financement

REPUBLICQUE DU CAMEROUN								
Programme Pilote d'Appui à l'identification durable et								
à la Transition Ecologique au CAMEROUN								
Financing Plan								
	(US\$ '000)				(FCFA '000)			
	Foreign	Local	Total	Percent	Foreign	Local	Total	Percent
FONDS MULTIPARTENAIRI	2 365,2	17 634,8	20 000,0	8,1	1 461 683,8	10 898 301,6	12 359 985,4	8,1
Bénéficiaires	-	159 259,8	159 259,8	64,2	-	98 422 540,4	98 422 540,4	64,2
Commune	90,5	289,9	380,3	0,2	55 916,3	179 137,3	235 053,6	0,2
FODECC	1 936,4	57 351,6	59 288,0	23,9	1 196 694,4	35 443 290,9	36 639 985,2	23,9
Appui GOV	-	-	-	-	-	-	-	-
A RECHERCHER	-	7 849,5	7 849,5	3,2	-	4 850 971,0	4 850 971,0	3,2
The Government	0,0	1 200,2	1 200,2	0,5	-0,0	741 733,7	741 733,7	0,5
Total	4 392,1	243 585,7	247 977,8	100,0	2 714 294,4	150 535 975,0	153 250 269,4	100,0



Tableau 24: Tableau des coûts par composante et année par année

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Programme Pilote d'Appui à l'identification durable et
à la Transition Ecologique au CAMEROUN
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies
(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies			
	2024	2025	2026	Total
1. Composante. Renforcement des capacités du FODECC	13 394,5	8 005,3	7 736,3	29 136,0
2. Composante 2. Abondement des Guichets FODECC	69 204,9	94 279,7	55 357,2	218 841,8
Total PROJECT COSTS	82 599,3	102 285,0	63 093,4	247 977,8

Tableau 25: Tableau des coûts par catégorie année par année

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Programme Pilote d'Appui à l'identification durable et
à la Transition Ecologique au CAMEROUN
Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies
(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies			
	2024	2025	2026	Total
I. Investment Costs				
FOURNITURE, PRODUITS DE BASE ET MATERIAUX	9 439,0	7 207,6	7 207,7	23 854,4
EQUIPEMENTS, VEHICULES ET MOBILIER	1 395,3	728,2	728,2	2 851,6
SERVICES CONTRACTUELS	6 649,8	11 665,2	7 202,8	25 517,8
VOYAGE	-	-	-	-
TRANSFET ET SUBVENTIONS AUX CONTREPARTIES	63 132,9	82 599,1	47 867,8	193 599,8
COUT DE SOUTIEN INDIRECT	1 899,3	-	-	1 899,3
Total Investment Costs	82 516,3	102 200,0	63 006,5	247 722,9
II. Recurrent Costs				
PERSONNEL	66,0	67,6	69,2	202,7
COUTS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES COUTS DIRE	17,0	17,4	17,8	52,2
Total Recurrent Costs	83,0	85,0	87,0	254,9
Total PROJECT COSTS	82 599,3	102 285,0	63 093,4	247 977,8



Tableau 26: Financement par composante et par financier

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Programme Pilote d'Appui à l'identification durable et
à la Transition Ecologique au CAMEROUN
Components by Financiers

(US\$ '000)																
FONDS		Bénéficiaires		Commune		FODECC		Appui GOV		A RECHERCHER		The Government		Total		
Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	
1. Composante. Renforcement des capacités du FODECC	6 000,0	20,6	-	-	-	-	22 177,7	76,1	-	-	-	-	958,3	3,3	29 136,0	11,7
2. Composante 2. Abondement des Guichets FODECC	14 000,0	6,4	159 259,8	72,8	380,3	0,2	37 110,3	17,0	-	-	7 849,5	3,6	241,9	0,1	218 841,8	88,3
Total PROJECT COSTS	20 000,0	8,1	159 259,8	64,2	380,3	0,2	59 288,0	23,9	-	-	7 849,5	3,2	1 200,2	0,5	247 977,8	100,0

Tableau 27: Coûts par catégories et par financiers

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Programme Pilote d'Appui à l'identification durable et
à la Transition Ecologique au CAMEROUN
Disbursement Accounts by Financiers

	(US\$ '000)															
	FONDS		Bénéficiaires		Commune		FODECC		Appui GOV		A RECHERCHER		The Government		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
FOURNITURE, PRODUITS DE BASE ET MATERIAUX	1 295,7	5,4	-	-	-	-	22 130,7	92,8	-	-	-	-	428,0	1,8	23 854,4	9,6
EQUIPEMENTS, VEHICULE ET MOBILIER	413,7	14,5	-	-	-	-	2 231,1	78,2	-	-	-	-	206,8	7,3	2 851,6	1,1
SERVICES CONTRACTUELS	2 146,3	8,4	19 600,0	76,8	380,3	1,5	2 835,6	11,1	-	-	-	-	555,5	2,2	25 517,8	10,3
VOYAGE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TRANSFET ET SUBVENTIONS AUX CONTREPARTIES	14 000,0	7,2	139 659,8	72,1	-	-	32 090,5	16,6	-	-	7 849,5	4,1	-0,0	-	193 599,8	78,1
COUT DE SOUTIEN INDIRECT	1 899,3	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 899,3	0,8
PERSONNEL	202,7	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	202,7	0,1
COUTS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES COUTS DIRE	42,3	81,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,9	19,0	52,2	-
Total PROJECT COSTS	20 000,0	8,1	159 259,8	64,2	380,3	0,2	59 288,0	23,9	-	-	7 849,5	3,2	1 200,2	0,5	247 977,8	100,0



Tableau 28: Répartition des marchés à acquérir

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Programme Pilote d'Appui à l'identification durable et
à la Transition Ecologique au CAMEROUN
Procurement Arrangements
(US\$ '000)

	Procurement Method				N.B.F.	Total
	International Competitive Bidding	National Competitive Bidding	Direct Contracting	Other		
FOURNITURE, PRODUITS DE BASE ET MATERIAUX	-	23 854,4 (1 295,7)	-	-	-	23 854,4 (1 295,7)
EQUIPEMENTS, VEHICULE ET MOBILIER	-	2 851,6 (413,7)	-	-	-	2 851,6 (413,7)
SERVICES CONTRACTUELS	-	25 517,8 (2 146,3)	-	-	-	25 517,8 (2 146,3)
VOYAGE	-	-	-	-	-	-
TRANSFET ET SUBVENTIONS AUX CONTREPARTIES	-	-	-	193 599,8 (14 000,0)	-	193 599,8 (14 000,0)
COUTS DE SOUTIEN INDIRECT	499,3 (499,3)	-	1 400,0 (1 400,0)	-	-	1 899,3 (1 899,3)
PERSONNEL	-	202,7 (202,7)	-	-	-	202,7 (202,7)
COUTS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES COUTS DIRE	-	52,2 (42,3)	-	-	-	52,2 (42,3)
Total	499,3 (499,3)	52 478,7 (4 100,7)	1 400,0 (1 400,0)	193 599,8 (14 000,0)	-	247 977,8 (20 000,0)

Note: Figures in parenthesis are the respective amounts financed by FONDS MULTIPARTENAIRE



Tableau 29: Plan annuel de passation de marchés

REPUBLICQUE DU CAMEROUN				
Programme Pilote d'Appui à l'identification durable et				
à la Transition Ecologique au CAMEROUN				
Procurement Accounts by Years				
(US\$ '000)				
Totals Including Contingencies				
	2024	2025	2026	Total
FOURNITURE, PRODUITS DE BASE ET MATERIAUX	9 439,0	7 207,6	7 207,7	23 854,4
EQUIPEMENTS, VEHICULE ET MOBILIER	1 395,3	728,2	728,2	2 851,6
SERVICES CONTRACTUELS	6 649,8	11 665,2	7 202,8	25 517,8
VOYAGE	-	-	-	-
TRANSFET ET SUBVENTIONS AUX CONTREPARTIES	63 132,9	82 599,1	47 867,8	193 599,8
COUTS DE SOUTIEN INDIRECT	1 899,3	-	-	1 899,3
PERSONNEL	66,0	67,6	69,2	202,7
COUTS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES COUTS DIRE	17,0	17,4	17,8	52,2
Total	82 599,3	102 285,0	63 093,4	247 977,8



Tableau 30: Plan d'acquisition des biens et services/ composante 1

	Unit	Quantities			Total	Unit Cost (US\$ '000)	Proc. Acct.	Proc. Method	FONDS MULTIPARTENAIRE			
		2024	2025	2026					2024	2025	2026	Total
I. Investment Costs												
A. Appui institutionnel au FODECC												
1. Construction												
Etude du sol	nbre	1	-	-	1	8,091	SERVI_CONTRACT_PA	NCB_PM (100%)	6,9	-	-	6,9
NIES	nbre	1	-	-	1	8,091	SERVI_CONTRACT_PA	NCB_PM (100%)	6,9	-	-	6,9
APS	nbre	1	-	-	1	16,181	SERVI_CONTRACT_PA	NCB_PM (100%)	13,8	-	-	13,8
APD	nbre	1	-	-	1	16,181	SERVI_CONTRACT_PA	NCB_PM (100%)	13,8	-	-	13,8
DAO	nbre	1	-	-	1	8,091	SERVI_CONTRACT_PA	NCB_PM (100%)	6,9	-	-	6,9
Aquisition du terrain /a	nbre	1	-	-	1	566,343	FOUR_PRD_BASE_MATER_PA	NCB_PM (100%)	-	-	-	-
Construction Bâtiment FODECC	m²	2 000	-	-	2 000	1,045	FOUR_PRD_BASE_MATER_PA	NCB_PM (100%)	1 782,5	-	-	1 782,5
Aménagement extérieur	nbre	1	-	-	1	161,812	FOUR_PRD_BASE_MATER_PA	NCB_PM (100%)	138,0	-	-	138,0
contrôle des travaux	ff	1	-	-	1	129,45	SERVI_CONTRACT_PA	NCB_PM (100%)	110,4	-	-	110,4
Subtotal									2 079,1	-	-	2 079,1
2. Renforcement des capacités												
Audit institutionnel /b	audit	1	-	-	1	80,906	SERVI_CONTRACT_PA	NCB_PM (100%)	69,0	-	-	69,0
Dotation pour les activités de renforcement des capacités	FF	1	1	-	2	121,359	SERVI_CONTRACT_PA	NCB_PM (100%)	-	-	-	-
Subtotal									69,0	-	-	69,0
Subtotal									-	-	-	-
Subtotal									-	-	-	-
5. Audit												
Audit FODEC /i	audit	1	1	1	3	16,181	SERVI_CONTRACT_PA	NCB_PM (100%)	13,8	14,1	14,4	42,3
6. Financement Programme de soutien /j												
Financement des PAF CAFE ET CACAO	an	1	1	1	3	6 472,492	FOUR_PRD_BASE_MATER_PA	NCB_PM (100%)	-	-	-	-
7. Développement des application												
Développement application GTA	ff						SERVI_CONTRACT_PA	NCB_PM (100%)	782,9	557,7	569,7	1 910,3
8. Frais de gestion												
Frais de gestion FIDA	FF	1	-	-	1	1.400	COUT_INDIRECT_PA	DIR_CONTRACT_PM (100%)	1 400,0	-	-	1 400,0
9. Preparatory Grant												
Fonds de conception	ff	1	-	-	1	499,316	COUT_INDIRECT_PA	ICB_PM (100%)	499,3	-	-	499,3
Subtotal									-	-	-	-
Total Investment Costs									4 844,2	571,8	584,1	6 000,0

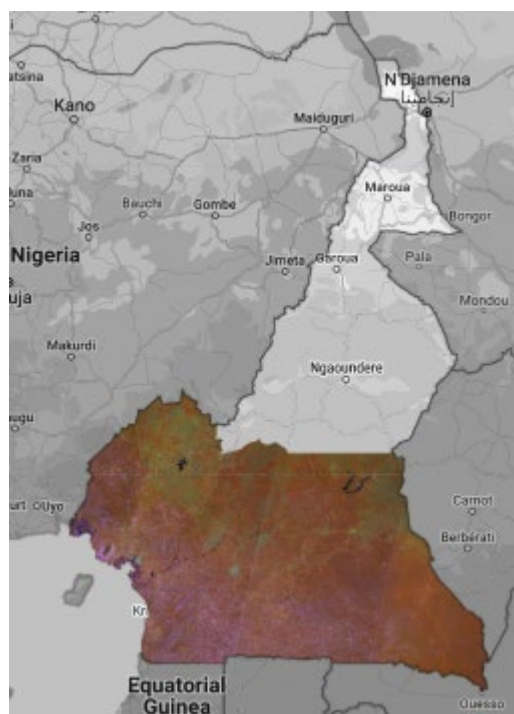
ANNEXE 9 : Collaboration avec le programme cacao forestier de la FAO

National Cacao Mapping and Monitoring Cameroun Objective

The objective of this initiative is to provide technical and analytical support for the development of algorithms and techniques to map and monitor cocoa plantations, associated deforestation and potential risks using Earth Observation (EO) data in Cameroun. Furthermore, the effort will support land use planning and management and to develop capacities of national institutions to implement their own mapping to meet their needs.

Methodological approach

The approach will use entirely open-source software from the Open Foris Suite (SEPAL, Collect Earth Online) and Google Earth Engine to create replicable, transparent approaches to identifying and quantifying cocoa activities, including full sun and shade cocoa. The aim is to produce a national map of land cover for 2020 and to identify the different types of cocoa activities and other land cover types including intact forest types. A next step will determine the recent deforestation and degradation related to the expansion of cocoa activities and use this information to estimate forests at high risk of cocoa activity. This will be complemented by the integration of real-time alert data to enable national counterparts to monitor any new potential activities related to cocoa production, and which might be addressed by EUDR regulations. The open-source aspect of the workflow will allow national counterparts to reproduce the methods with minimal investment into hardware and software. The methodological development is participatory and collaborative, connecting local stakeholders to multiple international institutions including FAO, JRC, SIG-GIS who are working to create transparent tools for addressing claims under zero-deforestation regulatory mechanisms.



Timeline

Activity	Month							
	1	2	3	4	5	6	7	8
1. Collection and compilation of reference data, EO imagery, definition of classification scheme, study area								
2. Satellite image analysis, production of land cover 2020, accuracy assessment and statistical area estimation								
3. Deforestation analysis, risk mapping and integration of alert data								
4. Field validation mission, synthesis of deliverables								
5. Final reports and closure								

Deliverables

Activity 1. Deliverables:

1. Inception report and assessment of data availability and quality
2. Land cover classification descriptions and definitions
3. First Open Foris tools training report

Activity 2. Deliverables:

1. Land cover map 2020
2. Database of interpreted validation points
3. Report on sample-based area estimates

Activity 3. Deliverables:

1. Report on deforestation trends linked to cocoa expansion
2. Deforestation and degradation risk map (interactive web map and data portal)
3. Identification of areas to target with field validation

Activity 4. Deliverables:

1. Field mission report
2. Draft article of methods and results for peer-review

Activity 5. Deliverables:

1. Final technical report
2. Final financial report

ANNEXE 10: Digital public infrastructure for EUDR compliance

Overview of the forest monitoring approach

Context

Under the umbrella of the Team Europe Initiative zero-deforestation hub ([launched at COP28](#)), the [Forest Data Partnership](#) works with [AgStack](#) on the development of a digital public infrastructure to support compliance on forest monitoring aspects of the regulation. In particular, the SAFE project supports smallholders through open source solutions to ensure they don't get blocked behind any digital gap to keep accessing the European market.



Convergence of proof

The Forest Data Partnership aims to align stakeholders to reach consensus around key datasets and critical gaps in the ever-expanding landscape of forest monitoring data.

Many satellite derived forest land use and tree cover maps are made available publicly, including the forest 2020 layer of the EU Observatory. However, those products often show substantial differences, also because of (apparently) contradicting definitions and land cover classification system used.

Even if those products do not converge for every pixel, if an effort is made to translate the definitions into common terms that can be compared, they are all providing useful information on what is happening on any given plot of land.

As such, the Forest Data Partnership promote a Convergence of Proof approach : no single definitive source of geospatial data can tell the whole story around any given plot of land, but all those existing datasets contribute to telling that story

Asset-Registry

AgStack developed a minimum viable product to address geolocation concerns under the EUDR, in the framework of a collaboration with DIASCA. The [asset registry](#) is a free public registry to create and maintain ubiquitous, geo-intelligent unique “public geoIDs” for field boundaries without requiring any other attribution.

The asset-registry is addressable but not discoverable, GeoIDs are anonymous and do not carry personal or any other information.

It allows for the creation of boundaries, standardisation of existing vector files and ensures high shareability and interoperability with any systems, through its API available at

It is open-source and implemented in Python.

WHat IS in that Plot ? (whisp)

whisp is an open-source solution to implement the convergence of proof approach within each plot of land recorded in the asset-registry to produce relevant forest monitoring information to support zero-deforestation claims under the EUDR.

whisp is currently available as Jupyter Notebooks published on github
<https://github.com/forestdatapartnership/whisp>

Three pathways are foreseen for further development of **whisp** :

- As an operational API in Javascript
- As an EarthMap spinoff for demonstration and visualisation purposes
- As a feature in mobile applications to enable smallholders own their forest monitoring data

See some illustrations here: [fdap agstack whisp ifad](#)

ANNEXE 11: Manuels des procédures de gestion du Guichet Producteurs du FODECC

A. Guichet productivité G1/a-ebon et G1/b-PA/ Manuel FODECC Guichet Producteurs pour l'enrôlement des producteurs et l'intensification des cultures



<https://www.dropbox.com/scl/fi/lippefbuzepky9x8g4q2j/21-06-25-Manuel-FODECC-Version-fran-aise.pdf?rlkey=npgr428uhncro22vleivli6p5&dl=0>



<https://www.dropbox.com/s/f68fnyjgvl73268/Guide%20Op%C3%A9rationnel%20du%20cofinancement%20des%20plans%20d%27affaires%2007%2011%202022.pdf?dl=0>

B. Guichet Collectivités G2/ a-CTD et G2/b-Coop / Manuel Collectivités centres de traitement post-récolte dans les communes des bassins de production

<https://www.dropbox.com/scl/fi/ndfwgxpqfdhiq83lo68sq/Manuel-COLLECTIVITES-FODECC-250722.pdf?rlkey=rheqd60pztennzg6e19uuth2p&dl=0>



Guichet Collectivités G2/c-PLADDT et G2/d-Transition agroécologique

En cours de préparation

D. Guichet G3 Transition agroécologique G3/a-TA et G3/b-Conseil agricole



<https://www.dropbox.com/scl/fi/a19ynr711mq04h8aj2lv4/Manuel-FODECC-GTA-VP.pdf?rlkey=1drwu6hnjev6l5fa2nmt7ce0&dl=0>

E. Fiche générale de Conseil en transition agroécologique

https://www.dropbox.com/scl/fi/1ab0ln0c9fio9rzuhro3o/01-Fiche-g-n-rale-Conseil-en-Transition-Agro-cologique-Cameroun-VF_compressed.pdf?rlkey=cc4c6oa8jhjml22xarae77u6o&dl=0

F. Fiche Conseil TA Cacao

https://www.dropbox.com/scl/fi/sepfgkq6bxt1bp0bb6w8/02-Fiche-CTA-CACAO-VF_compressed.pdf?rlkey=spoj8vtiwg41j8f3m1gtyl2&dl=0



G. Fiche Conseil TA CAFE ROBUSTA

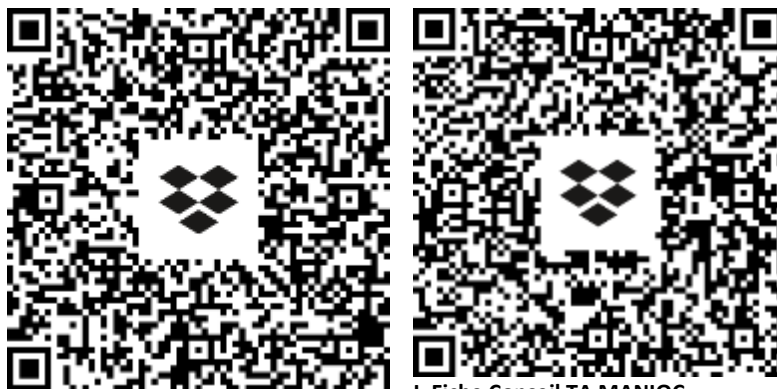
https://www.dropbox.com/scl/fi/680ways2t2csvgpccckys/03-Fiche-CTA-ROBUSTA-VF_compressed.pdf?rlkey=99a9ppmts8q5n5vniyfftxvj&dl=0



[Fiche-CTA-ROBUSTA-VF_compressed.pdf?rlkey=99a9ppmts8q5n5vniyfftxvj&dl=0](https://www.dropbox.com/scl/fi/680ways2t2csvgpccckys/03-Fiche-CTA-ROBUSTA-VF_compressed.pdf?rlkey=99a9ppmts8q5n5vniyfftxvj&dl=0)

H. Fiche Conseil TA CAFE ARABICA

https://www.dropbox.com/scl/fi/kc8ygywmwczphm0bqnzydw/04-Fiche-CTA-ARABICA-VF_compressed.pdf?rlkey=w61c7ofbhcuw8m9unppovxtr1&dl=0



I. Fiche Conseil TA MANIOC

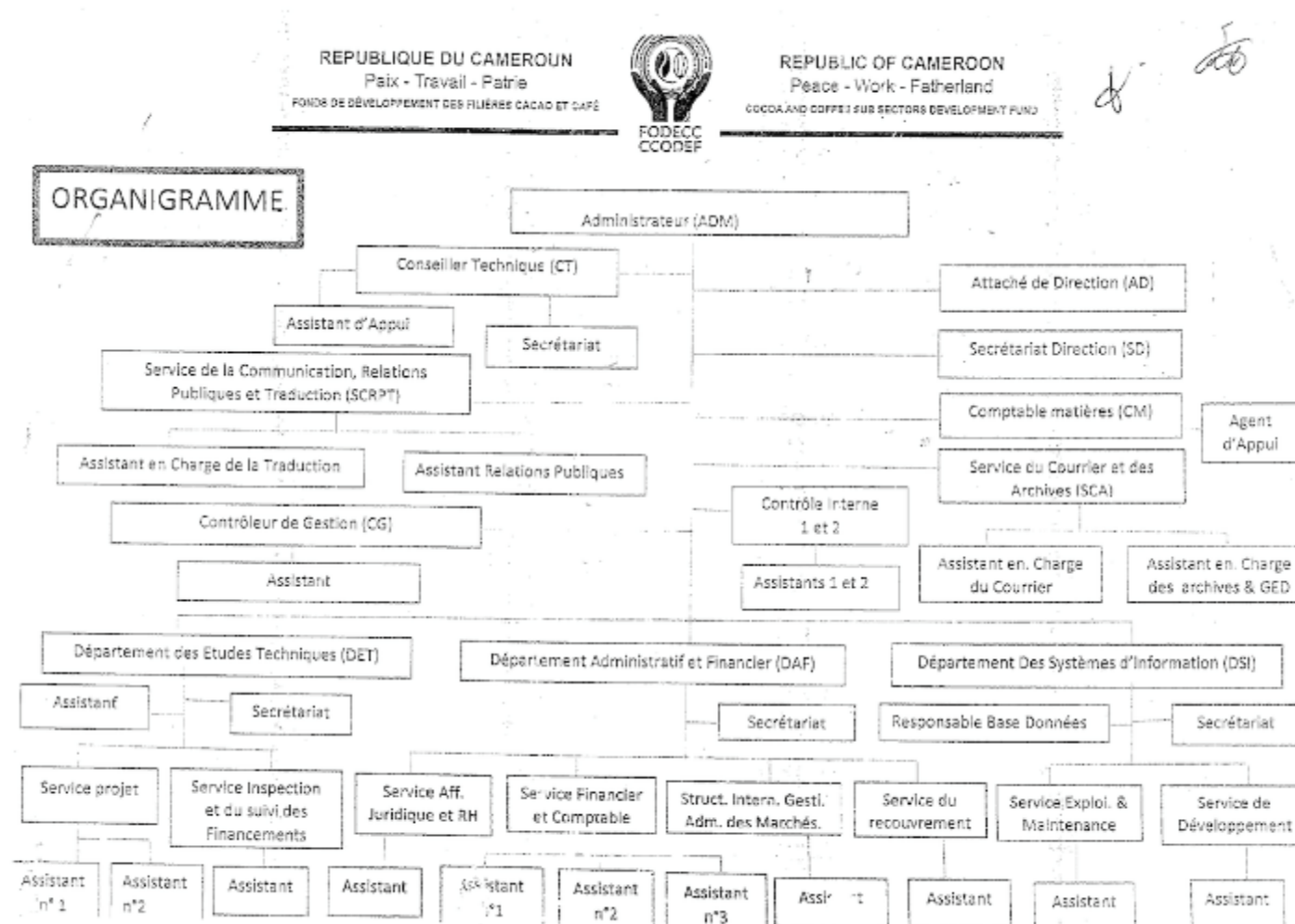
https://www.dropbox.com/scl/fi/ypq7nudifhc609t9a6jfa/05-Fiche-CTA-MANIOC-VF_compressed.pdf?rlkey=ttz6cvapma0ih8uusq1hg29w8&dl=0

J. Fiche Conseil TA BANANE PLANTAIN



https://www.dropbox.com/scl/fi/n0rbbzo2lof9s5z0tyzty/06-Fiche-CTA-PLANTAIN-VF_compressed.pdf?rlkey=kvyb9b24qg6hotih9k23ffnna&dl=0

ANNEXE 12: Organigramme du FODECC





ANNEXE 13 : Compte d'exploitation prévisionnel 1 ha cacaoyer agroécologique

1- CACAOYER EN MONOCULTURE

Travaux à effectuer	Unités	An 0	An 1	An 2	An 3	An4	Cout unitaire	An 0	An 1	An 2	An 3
Travaux de culture											
Travail de défrichage	n	1	1	1	1	1	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Travail de défrichage	n	1	1	1	1	1	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Travail de défrichage	n	2					2 500	5 000			
Travail de défrichage 200 m	n	2					6 000	12 000			
Travail de défrichage	n	1					2000	2 000			
Travail de défrichage	n	5					2 500	12 500			
Cout total outillage								35 500	4 000	4 000	4 000
Main d'œuvre											
Travail de défrichage du sous-bois	h/j	20					2 000	40 000			
Travail de défrichage sélectif	h/j	40					2 000	80 000			
Travail de défrichage	h/j	60					2 000	120 000			
Travail de défrichage	h/j	50					2 000	100 000			
Travail de défrichage	h/j	50					2 000	100 000			
Travail de défrichage	h/j	5					2 000	10 000			
Travail de défrichage	h/j	20					2 000	40 000			
Travail de défrichage (40 trous/h/j)	h/j	33					2 000	66 000			
Cout total main d'œuvre								556 000			
Matériaux et équipements											
Matériaux de cacaoyer	n	1 200					300	360 000			
Matériaux de cacaoyer	n	1					32 000	32 000			
Cout total intrants et équipements								392 000			
Main d'œuvre											
Travail de défrichage des plants dans les	n	1 200					10	12 000			
Travail de défrichage en terre des ^plants	h/j	15					2 000	30 000			
Travail de défrichage et pose des palmes de	h/j	15					2 000	30 000			
Travail de défrichage											
Cout total main d'œuvre								72 000			
Matériaux et équipements											
Matériaux de cacaoyer	n	1					15 000	15 000			
Matériaux de cacaoyer	n	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Matériaux de cacaoyer	n	1				1	40 000	40 000			
Matériaux de cacaoyer	n	2					2 000	4 000			
Matériaux de cacaoyer	Sac	6	6	6	6	8	24 000	144 000	144 000	144 000	144 000
Matériaux de cacaoyer	l	3	3	3	6	6	8 000	18 000	18 000	54 000	54 000
Matériaux de cacaoyer	sachets			50	60	150	750			37 500	45 000
Matériaux de cacaoyer (4 l/ha)	l	4	4	4	4	6	5 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Cout total intrants et équipements								226 000	167 000	240 500	248 000
Main d'œuvre											
Travail de défrichage des manquants	h/j		5				2 000		10 000		
Travail de défrichage et récolte sanitaire (4	h/j	40	40	40	40	40	2 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Travail de défrichage (sages par an)											
Travail de défrichage en vert	h/j			10	10	10	2 000				20 000
Travail de défrichage	h/j	10	10	10	10	10	2 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Travail de défrichage	h/j					10	2 000				
Travail de défrichage d'engrais cacao	h/j	15	15	15	15	15	2 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Travail de défrichage	h/j	10	10	10	10	10	2 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Travail de défrichage	h/j	10	10	10	10	10	2 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Cout total main d'œuvre								170 000	180 000	170 000	190 000
Matériaux et équipements											

Travaux à effectuer	Unités	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4	Cout unitaire	An 0	An 1	An 2	An 3
iers	n				15	15	1 500				
sses en bois pour fermentation	n			2			2 5000			50 000	
che de séchage	n			1			20 000			25 000	
s total intrants et équipements										75 000	
in d'œuvre											
colte (1 500 cabosses h/j)	h/j		1	1	3	5	2 000		2 000	2 000	6 000
bossage	h/j		1	1	2	5	2 000		2 000	2 000	4 000
mentation (retourner)	h/j		1	1	1	2	2 000		2 000	2 000	2 000
hage	h/j		15	15	15	15	2 000		30 000	30 000	30 000
nditionnement	h/j		2	2	2	4	2 000		4 000	4 000	4 000
stockage	h/j		1	1	1	1	2 000		2 000	2 000	2 000
nsport	h/j		10	10	10	10	2 000		20 000	20 000	20 000
s total main d'œuvre									62 000	62 000	68 000
								1 451 500	413 000	551 500	510 000
/ Chiffre d'affaires			25	130	400	900	2 000		50 000	260 000	800 000
								-1 451 500	-363 000	-291 500	+ 290 000
								-1 451 500	-1 814 500	-2 106 000	-1 816 000

	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10
Total charges	755 000	832 500	755 000	732 500	755 000	732 500
Rendement (kg/ha)	900	1 000	1 500	1 500	1 500	1 500
Prix du kg (FCFA)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Chiffre d'affaires	1 800 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Marge brute annuelle	+1 045 000	+1 167 500	+2 245 000	+2 267 500	+2 245 000	+2 267 500
Rappe marge cumulée An 0 à An 4	-713 500					
Marge brute cumulée	+ 331 500	+ 1 499 000	+3 744 000	+6 011 500	+8 256 500	+10 524 000

2- CACAOYER EN ASSOCIATION AVEC LE BANANIER PLANTAIN

Travaux à effectuer	Unités	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4	Cout unitaire	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4
Outillage												
hette	n	1	1	1	1	1	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	
e	n	1	1	1	1	1	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	
he	n	2					2 500	5 000				
le 200 m	n	2					6 000	12 000				
he	n	1					2000	2 000				
toir	n	5					2 500	12 500				
s total outillage								35 500	4 000	4 000	4 000	
n d'œuvre												
ichement du sous-bois	h/j	20					2 000	40 000				
utage sélectif	h/j	40					2 000	80 000				
utage	h/j	60					2 000	120 000				
ainage	h/j	50					2 000	100 000				
ardage	h/j	50					2 000	100 000				
onnage	h/j	5					2 000	10 000				
etage	h/j	20					2 000	40 000				
aison (40 trous/h/j)	h/j	33					2 000	66 000				
s total main d'œuvre								556 000				
nts et équipements												
ts de cacaoyer	n	1 200					300	360 000				
ts de bananier plantain	n	1 200					350	420 000				
nette	n	1					32 000	32 000				

aux à effectuer	Unités	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4	Cout unitaire	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4
S-total intrants et pements								812 000				
n d'œuvre												
tribution des plants dans les	n	2 222					10	22 220				
en terre des ^plants	h/j	30					2 000	60 000				
oe et pose des palmes de	h/j	15					2 000	30 000				
ection												
Total main d'œuvre								112 220				
ants et équipements												
teur	n	1					15 000	15 000				
nchoir	n	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
érisateur	n	1				1	40 000	40 000				
niseur	n					1	400 000					
r de 10 l	n	2					2 000	4 000				
ais cacao	Sac	6	6	6	6	8	24 000	144 000	144 000	144 000	144 000	
ais bananier plantain	sacs	8	8				24 000	192 000	192 000			
cticide	l	3	3	3	6	6	8 000	18 000	18 000	54 000	54 000	
gicide	sachets			50	60	150	750			37 500	45 000	
icide (4 l/ha)	l	4	4	4	4	6	5 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
nce	L					10	750	7 500				
nt	L					10	1 000	10 000				
S-total intrants et pements								455 500	379 000	260 500	268 000	
n d'œuvre												
placement des manquants	h/j		10				2 000	20 000				
herbage et récolte sanitaire (4	h/j		40	40	40	40	2 000	80 000	80 000	80 000	80 000	
ages par an)												
urmandage en vert cacao	h/j			10	10	10	2 000				20 000	
e de formation cacao	h/j	10	10	10	10	10	2 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
e de production cacao	h/j					10	2 000					
ndage d'engrais cacao	h/j	15	15	15	15	15	2 000	30 000	30 000	30 000	30 000	
ndage d'engrais bananier	h/j	15	15				2 000	30 000	30 000			
tements insecticides	h/j	10	10	10	10	10	2 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
tements fongicides	h/j	10	10	10	10	10	2 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
uillage bananiers plantain	h/j	12	12	12	12	12	2 000	24 000	24 000	24 000	24 000	
etonnage bananiers plant	h/j	6	6	6	6	6	2 000	12 000	12 000	12 000	12 000	
urage bananiers plantain	h/j	16	16	16	16	16	2 000	32 000	32 000	32 000	32 000	
S-total MO entretien								288 000	268 000	138 000	258 000	
ants et équipements												
ers	n				15	15	1 500				22 500	
ses en bois pour fermentation	n			2			2 5000			50 000		
ne de séchage	n			1			20 000			25 000		
S-total intrants et pements										75 000	22 500	
n d'œuvre												
olte (1 500 cabosses h/j)	h/j		1	1	3	5	2 000		2 000	2 000	6 000	
sport des cabosses	h/j		10	10	10	10	2 000		20 000	20 000	20 000	
ossage	h/j		1	1	2	5	2 000		2 000	2 000	4 000	
mentation (retourner)	h/j		1	1	1	2	2 000		2 000	2 000	2 000	
age	h/j		15	15	15	15	2 000		30 000	30 000	30 000	
ditionnement	h/j		2	2	2	4	2 000		4 000	4 000	4 000	
tockage	h/j		1	1	1	1	2 000		2 000	2 000	2 000	
olte banane plantain	h/j		10	10	10	10	2 000		20 000	20 000	20 000	
sport des régimes plantain	h/j		15	15	15	15	2 000		30 000	30 000	30 000	
S-total main d'œuvre									112 000	112 000	118 000	
								2 303 220	877 000	789 500	786 500	1
	Kg/ha		25	130	400	900	2 000	0	50 000	260 000	800 000	1

travaux à effectuer	Unités	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4	Cout unitaire	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4
Plantain	k/ha		7 000	9 000	1 000	1 000	200	0	1 400 000	1 800 000	200 000	
	Fcfa							0	1 450 000	2 060 000	1 000 000	2 000 000
	Fcfa							-2 303 220	573 000	+1 270 500	+213 500	
	Fcfa								-1 730 220	-449 720	-236 220	

Libellé	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10
Total charges	885 000	962 000	885 000	1 157 500	885 000	862 500
Rendement (kg/ha) cacao	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Prix du kg (FCFA) cacao	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Recettes cacao	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Rendement (kg/ha) banane plantain	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Prix kg/ha banane plantain	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00	2 00
Recttes banane plantain	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Chiffre d'affaires annuel	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
Marge brute annuelle	+2 315 000	+2 238 000	+2 315 000	+2 042 500	+2 315 000	+2 337 500
Rappe marge brute cumulée de An 0 à An 4	+586 500	-	-	-	-	-
Marge brute cumulé	+2 924 000	+5 162 000	+7 477 000	+9 519 500	+11 834 500	+14 172 000

3- CACAOYER EN ASSOCIATION AVEC LE PALMIER A HUILE

travaux à effectuer	Unités	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4	Cout unitaire	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4
Outils												
Outil												
Trachette	n	1	1	1	1	1	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	
Trime	n	1	1	1	1	1	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	
Tranche	n	2					2 500	5 000				
Tranche 200 m	n	2					6 000	12 000				
Tranche	n	1					2000	2 000				
Tranche	n	5					2 500	12 500				
Tous total outillage								35 500	4 000	4 000	4 000	
Main d'œuvre												
Travail de sous-bois	h/j	20					2 000	40 000				
Travail sélectif	h/j	40					2 000	80 000				
Travail de débardage	h/j	60					2 000	120 000				
Travail de débardage	h/j	50					2 000	100 000				
Travail de débardage	h/j	50					2 000	100 000				
Travail de cacaoyer	h/j	5					2 000	10 000				
Travail de palmier à huile	h/j	2					2 000	4 000				
Travail de cacaoyer (100 p /h/j)	h/j	10					2 000	20 000				
Travail de palmier (100 h/j) pour 43 pieds	h/j	2					2 000	4 000				
Travail de cacaoyer (40 trous/h/j)	h/j	23					2 000	46 000				
Travail de palmier (50 trous/h/j)	h/j	4					2 000	8 000				
Tous total main d'œuvre								532 000				
Intrants et équipements												
Intrants de cacaoyer	n	1 200					300	360 000				
Intrants de palmier à huile	n	143					1 500	214 500				
Intrants de roulotte	n	1					32 000	32 000				
Tous-total intrants et équipements								606 500				

Travaux à effectuer	Unités	An 0	An 1	An 2	An 3	An4	Cout unitaire	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4
Main d'œuvre												
Distribution des plants cacaoyer dans les lignes	n	1 200	200				10	14 000				
Distribution des plants de palmier dans les lignes	n	143	17				10	14 300	170			
Mise en terre des ^plants de cacaoyer	h/j	20					2 000	40 000				
Mise en terre plants de palmier à huile	h/j	4					2 000	8 000				
Coupe et pose des palmes de protection sur jeunes cacaoyer	h/j	27					2 000	54 000				
Coupe et pose des palmes de protection sur jeunes palmiers	h/j	15					2 000	30 000				
Sous Total main d'œuvre								160 300	170			
Intrants et équipements												
Écateur	n	1					15 000	15 000				
Branchoir	n	1	1	1	1	1	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
Mulvérisateur	n	1				1	40 000	40 000				
Atomiseur	n					1	400 000					4
Seau de 10 l	n	2					2 000	4 000				
Engrais cacao	Sac	6	6	6	6	8	24 000	144 000	144 000	144 000	144 000	1
Engrais palmier à huile	sacs	6	6	6	6	6	24 000	144 000	144 000	144 000	144 000	1
Insecticide	l	3	3	3	6	6	8 000	24 000	24 000	24 000	48 000	
Fongicide	sachets			50	60	150	750			37 500	45 000	1
Herbicide (4 l/ha)	l	4	4	4	4	6	5 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
Essence	L					10	750					
Exant	L					10	1 000					
Sous total intrants et équipements								396 000	337 000	374 500	406 000	98 000
Main d'œuvre												
Emplacement des manquants	h/j		10				2 000	20 000				
Désherbage et récolte sanitaire (4 passages par an)	h/j		40	40	40	40	2 000	80 000	80 000	80 000	80 000	
Gourmandage en vert cacao	h/j			10	10	10	2 000			20 000	20 000	
Paille de formation cacao	h/j	10	10	10	10	10	2 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
Paille de production cacao	h/j					10	2 000					
Pandage d'engrais cacao	h/j	15	15	15	15	15	2 000	30 000	30 000	30 000	30 000	
Pandage d'engrais palmier	h/j	3	3	3	3	3	2 000	6 000	6 000	6 000	6 000	
Traitements insecticides	h/j	10	10	10	10	10	2 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
Traitements fongicides	h/j	10	10	10	10	10	2 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
Magage palmier à huile	h/j		7	7	7	7	2 000	14 000	14 000	14 000	14 000	
Sous total main d'œuvre								210 000	190 000	210 000	210 000	210 000
Intrants et équipements												
Maniars	n				15	15	1 500				22 500	
Caisses en bois pour fermentation	n			2			2 5000			50 000		
Tranche de séchage	n			1			25 000			25 000		
Conteneurs vides de 200 l pour conditionnement huile	n	0	0	0	8	5	12 000				96 000	

Travaux à effectuer	Unités	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4	Cout unitaire	An 0	An 1	An 2	An 3	An 4
Tous total intrants et équipements										75 000	118 500	
Main d'œuvre												
Récolte (1 500 cabosses h/j)	h/j		1	1	3	5	2 000		2 000	2 000	6 000	
Transport des cabosses	h/j		10	10	10	10	2 000		20 000	20 000	20 000	
Cabossage	h/j		1	1	2	5	2 000		2 000	2 000	4 000	
Fermentation (retourner)	h/j		1	1	1	2	2 000		2 000	2 000	2 000	
Séchage	h/j		15	15	15	15	2 000		30 000	30 000	30 000	
Conditionnement cacao	h/j		2	2	2	4	2 000		4 000	4 000	4 000	
Préstockage	h/j		1	1	1	1	2 000		2 000	2 000	2 000	
Transport des régimes noix de palme	h/j		15	15	15	15	2 000		30 000	30 000	30 000	
Frais de pressoir noix de palme en Tonnes de régimes (TR)	TR	0	0	0	3	4	15 000	0	0	0	45 000	
Tous total main d'œuvre									92 000	92 000	143 000	1 430 000
								1 940 300	623 170	7 55 500	881 500	1 430 000
	Kg/ha		25	130	400	900	2 000	0	50 000	260 000	800 000	1 800 000
Coût : litres d'huile	L				1 500	2 000	1 000	0	0	0	1 500 000	2 500 000
Coût (cacao + palmiers)	Fcfa							0	50 000	260 000	2 300 000	4 300 000
	Fcfa							-1 940 300	-573 170	-361 500	1 418 500	2 818 500
	Fcfa							-1 940 300	-2 513 170	-2 976 800	-1 558 300	+ 1 418 500

Libellé	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10
Total charges	1 081 500	1 160 500	1 119 000	1 175 500	1 141 500	1 120 500
Rendement (kg/ha) cacao	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Prix du kg (FCFA) cacao	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Recettes cacao	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Rendement palmiers : Tonnes de régimes (TR) par ha	9	9	13	15	15	15
Quantité d'huile de palme correspondante (en litres) par ha	2 000	2 000	2 500	3 000	3 000	3 000
Recettes huile de palme (800 FCFA/Litre)	1 600 000	1 600 000	2 000 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Chiffre d'affaires annuel total	4 600 000	4 600 000	5 000 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000
Marge brute annuelle	+3 518 500	+3 439 500	+3 881 000	+4 224 500	+4 258 500	+4 279 500
Rappel marge brute cumulée de An 0 à An 4	+1 262 200	0-	-	-	-	-
Marge brute cumulée	+4 780 700	+8 220 200	+12 101 200	+16 325 700	+20 584 200	+24 863 700

